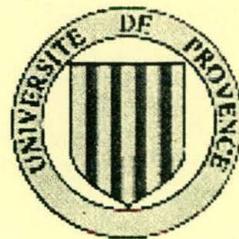


Py  
(99.31)



# Une démarche psychosociale d'évaluation des procédures d'instruction

Recherches réalisées sous la direction de Jacques Py  
avec Magali Ginet, Samuel Demarchi  
et Corinne Ansanay-Alex

avec le soutien du GIP Mission de Recherche Droit et Justice  
et la collaboration du Centre National d'Etude et de Formation  
de la Police Nationale

Mai 2001



Une démarche psychosociale  
d'évaluation  
des procédures d'instruction :  
note de synthèse

Recherches réalisées sous la direction de Jacques Py  
avec Magali Ginet, Samuel Demarchi  
et Corinne Ansanay-Alex

avec le soutien du GIP Mission de Recherche Droit et Justice et la  
collaboration du Centre National d'Etude et de Formation de la  
Police Nationale

Mai 2001

L'ensemble des recherches présentées ci-après ont été effectuées dans le cadre de l'appel d'offres de la Mission de Recherche Droit et Justice sur « la qualité de la Justice ». Elles concernent la procédure pénale, et plus particulièrement la phase préliminaire que constitue l'instruction. Notre démarche d'évaluation, envisagée à la lumière des travaux menés en psychologie scientifique, concerne deux axes fondamentaux de la phase d'instruction : 1. Celui des méthodes de recueil des témoignages oraux ; 2. Celui des procédures de construction des parades d'identification (ou « tapissage ») dans le domaine de la reconnaissance des visages.

## **Les méthodes de recueil des témoignages concernant le rappel des faits**

L'objectif de cette première série d'études consiste à élaborer une méthodologie du recueil des témoignages oraux à partir de l'adaptation de l'entretien cognitif (Geiselman, Fisher, Cohen, Holland et Surtes, 1986). L'entretien cognitif repose essentiellement sur l'emploi de plusieurs consignes données au témoin avant qu'il relate les faits, consignes élaborées sur la base de plusieurs acquis des travaux menés sur la mémoire humaine (notamment les principes de remise en contexte mental, d'effet de recense, de plan de récupération des souvenirs). La version française de l'entretien cognitif permet d'obtenir un accroissement du volume d'informations restituées, mais également un accroissement du taux d'exactitude des informations fournies par le témoin ou la victime. Le déroulement d'un entretien cognitif commence par une consigne d'hypermnésie invitant le témoin à restituer le maximum d'informations, même celles qui ne lui paraissent pas importantes ou celles dont il n'est pas très sûr. On demande ensuite au témoin de se remettre mentalement dans le contexte de la scène critique aussi bien concernant l'environnement physique des faits qu'en ce qui concerne son contexte interne, c'est à dire son humeur ou ses émotions au moment des faits. Le témoin fait alors un premier rappel libre des faits. On l'invite, à l'issue de ce premier rappel, à évoquer de nouveau les faits de la scène de la fin jusqu'au début, par petites séquences successives, de manière à utiliser les effets de récence des souvenirs. Ce n'est qu'à l'issue d'un troisième rappel libre consécutif à une consigne de changement de perspective que le policier recourt à toutes les questions spécifiques qui lui paraissent utiles.

### **L'adaptation du protocole de l'entretien cognitif**

L'objectif de cette première expérience est de modifier une consigne problématique (changement de perspective) et de proposer une nouvelle consigne (focalisation périphérique). En effet, la consigne de changement de perspective pose un problème d'acceptabilité de la part de certains enquêteurs qui envisagent difficilement de l'utiliser auprès d'une victime, surtout lorsque la scène critique comporte des éléments à forte charge émotionnelle, voire traumatique. Un autre problème soulevé régulièrement par les enquêteurs à propos de cette consigne concerne le risque d'affabulations qu'elle pourrait susciter. Demander au témoin d'adopter un autre point de vue pourrait l'amener à reconstruire une scène qu'il n'a pas vue, en d'autres termes à inventer des éléments d'informations qu'il imagine qu'un autre protagoniste aurait vus. Les réticences des officiers de police ou des magistrats-instructeurs à l'égard de la consigne de changement de perspective, conjuguées aux faibles arguments à l'encontre des critiques émises que nous pouvions mettre en avant à partir de nos données, nous ont amené à envisager de modifier le protocole d'entretien cognitif. Nous avons donc élaboré une nouvelle consigne destinée à remplacer le changement de perspective à l'issue de laquelle le témoin fournirait un troisième rappel libre des faits.

La nouvelle consigne, qualifiée de 'focalisation périphérique' consiste à demander au témoin de reprendre une nouvelle fois son récit en se centrant sur tous les détails qui ont pu lui venir à l'esprit, mais qu'il n'a pas eu l'occasion de mentionner. Cette consigne possède des fondements théoriques communs avec la consigne de changement de perspective. Elle devrait faciliter le recouvrement des contextes de restitution et d'encodage au niveau d'indices spécifiques de récupération, et – ce que ne permettait pas la consigne de changement de perspective – optimiser l'identification de la source des souvenirs, permettant ainsi de mieux trier d'authentiques souvenirs (qui reposent sur une perception externe) de faux souvenirs (liés à des sources externes

perturbatrices, par exemple, des souvenirs de scènes qui présentent des points communs avec la scène critique et que le sujet incorpore dans le souvenir de la scène critique, ou liés à une source interne, par exemple, des reconstructions de souvenirs que le sujet ne parvient pas à identifier comme telles). Par ailleurs, la consigne de focalisation périphérique répond bien à un problème concret rencontré systématiquement par les témoins lors de la restitution de leurs souvenirs. En effet, lors d'un premier rappel des faits, le témoin rend surtout compte de l'ossature événementielle de la scène en rapportant les actions principales, et en omettant de nombreuses informations concernant l'environnement et les personnages secondaires. Le second rappel libre demandé dans le cadre de la procédure de l'entretien cognitif (le rappel en ordre inverse) ne permet pas de pallier ce problème puisqu'il privilégie également la restitution des actions. Un troisième rappel destiné spécifiquement à l'évocation de ce type de détails devrait permettre au témoin un récit plus exhaustif, incluant un ensemble d'informations qui ont pu lui venir à l'esprit, mais que la structure de son récit ne permettait pas d'intégrer dans son discours.

### **Méthode**

Les 42 participants volontaires étaient conduits individuellement dans une salle où il leur était demandé de regarder attentivement le film qui allait leur être présenté. Après avoir visionné le film, il était annoncé aux participants que l'expérience se déroulait en 2 parties. Ces derniers prenaient alors rendez-vous pour passer la seconde partie de l'expérience dans un intervalle de temps variant d'un délai immédiat à 8 jours. Les participants ignoraient ce qui allait être réalisé lors de cette seconde phase. Lors de la seconde phase, tous les participants étaient invités à raconter une première fois le film (1<sup>er</sup> rappel libre) en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible. Dans un second temps, la moitié des participants (20) était simplement invitée à répéter son récit de la manière la plus exhaustive possible. Il était demandé à l'autre moitié des participants (22) d'effectuer une seconde tentative en utilisant la technique de focalisation périphérique.

### **Résultats**

Les résultats montrent un bénéfice de la technique de focalisation périphérique au niveau de la richesse des témoignages puisque cette dernière a permis aux témoins de restituer significativement plus d'informations correctes (+23.80%) par rapport à ceux n'ayant bénéficié d'aucune consigne. Ce bénéfice ne s'est pas accompagné d'une augmentation significative de la quantité d'erreurs par rapport au groupe de comparaison ni d'affabulations. En revanche, il n'apparaît aucune différence significative concernant le taux d'exactitude entre les deux groupes considérés. On peut donc constater que l'utilisation d'une consigne de focalisation périphérique amène un témoin à fournir un récit des faits plus complet et plus précis que lorsqu'aucune consigne n'est utilisée. Cependant, il semble que cette nouvelle technique ne permette pas d'accroître sensiblement le taux d'exactitude.

Une analyse complémentaire a été effectuée en ne prenant en compte que les nouvelles informations apparues au second rappel, après l'application ou non de la consigne de focalisation périphérique (sans tenir compte du premier rappel sans consigne). Il ressort également que la nouvelle consigne a permis aux participants de restituer plus de 183 % d'informations correctes supplémentaires (nouvelles par rapport au premier rappel) en comparaison avec le groupe n'ayant bénéficié d'aucune consigne, et ce, sans augmentation conjointe significative des affabulations. Toutefois, il est observé une augmentation significative du nombre d'erreurs suite à l'emploi de la technique par rapport au groupe de comparaison (une erreur supplémentaire en moyenne). Cette augmentation des erreurs peut être cependant relativisée par l'analyse du taux d'exactitude des témoignages : il n'est pas observé de différence significative entre les deux groupes considérés sur cette mesure. En d'autres termes, la consigne permet donc, par rapport à un rappel libre, une amélioration quantitative du rappel des faits puisqu'elle entraîne un accroissement substantiel de la complétude du récit. En revanche, elle ne conduit pas à une amélioration qualitative des récits recueillis.

## **Validation d'une procédure de rédaction du Procès Verbal dans le protocole de l'Entretien Cognitif à partir d'une technique de reformulation synthétique.**

Une deuxième caractéristique de l'entretien cognitif pouvait être vue comme un frein à son application sur le terrain. Il s'agit de son adéquation avec une étape essentielle de l'audition dans le cadre de la procédure pénale napoléonienne : la rédaction du procès verbal. Les nombreux officiers de police et juges d'instruction que nous avons pu rencontrer à l'occasion de conférences de formation ont souvent soulevé le problème de la difficulté de rédiger un procès verbal à la suite d'un entretien cognitif, compte tenu du volume d'informations restituées et du caractère peu organisé des informations livrées sous la forme de trois récits qui se complètent mutuellement.

Il a donc fallu proposer une méthode aidant l'enquêteur à réorganiser le récit et qui lui laissait le champ libre pour poser toute question utile destinée à obtenir des précisions ou à évoquer des éléments occultés par le témoin. La solution que nous avons envisagée est inspirée d'une technique traditionnelle de psychologie sociale qui a fait ses preuves en matière de relance de l'interviewé dans le cadre de l'entretien non-directif : la reformulation. Il s'agit d'une technique permettant à l'enquêteur de reprendre le récit du témoin en se garantissant de le déformer le moins possible. La consigne de 'reformulation synthétique' que nous avons élaborée permet également de préserver un rôle actif de la part du témoin, celui-ci étant tenu de corriger l'enquêteur chaque fois que la reformulation s'écarte du récit, ou même chaque fois que le discours repris ne correspond pas précisément au souvenir qu'il possède, quand bien même les termes employés ont été respectés. Cette technique permet, en outre, d'insérer très facilement toute question que l'enquêteur juge utile. Celui-ci rédigerait alors le procès-verbal au fur et à mesure de la phase de reformulation.

### **Méthode**

Les 40 participants étaient recrutés individuellement. Ils regardaient tout d'abord un film relatant un vol à l'arraché. Immédiatement après, ils étaient auditionnés individuellement par les enquêteurs. Avant tout rappel, l'enquêteur formulait la consigne suivante : « Je vais vous demander de me raconter le film que vous avez vu la dernière fois en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible ». Les témoins effectuaient alors un premier rappel libre spontané. Puis les enquêteurs posaient une série de questions spécifiques en utilisant, pour la moitié d'entre eux (19), une consigne standard<sup>1</sup> de reformulation et, pour l'autre moitié, la consigne de reformulation synthétique<sup>2</sup> (21).

### **Résultats**

On relève ainsi que 82% des informations rapportées par le témoin apparaissent fidèlement retranscrites, 7% sont déformées, alors que 11% sont oubliées. Par ailleurs, peu d'informations sont ajoutées par l'enquêteur (moins de deux informations en moyenne). Ces résultats n'apparaissent pas modulés en fonction du type de consigne de reformulation donnée aux enquêteurs, probablement en raison d'une trop grande similarité des deux consignes.

---

<sup>1</sup> « Très bien, maintenant que nous disposons de beaucoup d'éléments sur cette affaire, je vais essayer avec vous de les organiser pour la rédaction du compte-rendu qui constitue la trace qui restera de cet entretien ».

<sup>2</sup> « Très bien, maintenant que nous disposons de beaucoup d'éléments sur cette affaire, je vais essayer avec vous de les organiser pour la rédaction du compte-rendu qui constitue la trace qui restera de cet entretien. Je souhaiterais que vous m'aidiez dans cette tâche de manière à ce que le compte-rendu corresponde le plus exactement possible à ce que vous m'avez dit. En effet, il y a toujours un décalage entre ce que peut dire quelqu'un et ce qu'en retient son interlocuteur, donc l'objectif de cette phase est de réduire le plus possible ce décalage de manière à ce que le compte-rendu soit le plus fidèle possible. Je vais donc essayer de reprendre ce que vous m'avez dit et chaque fois qu'il vous semblera que j'oublie des informations importantes ou que ça ne correspond pas exactement à ce que vous m'avez dit ou à votre souvenir de l'événement, n'hésitez pas à intervenir pour que nous corrigions ensemble le compte-rendu. Vous ne me vexerez pas du tout si vous me dites que je n'ai pas compris telle ou telle chose. N'hésitez pas non plus à apporter des précisions supplémentaires qui vous viendraient à l'esprit ».

## **Validation de la nouvelle version de l'entretien cognitif.**

Au cours des deux précédentes études, nous nous sommes attachés à tester l'efficacité de deux nouvelles consignes : 'la focalisation périphérique' destinée à améliorer la mémoire des sujets, et 'la reformulation synthétique' ayant pour objectif de réduire les biais susceptibles de survenir au cours de la retranscription, lors de la rédaction du procès verbal. Cette troisième étude constitue une synthèse et un prolongement des précédentes : trois techniques d'entretien vont être comparées quant à leurs capacités respectives à améliorer la mémoire des témoins, et éventuellement à réduire les biais de retranscription : l'entretien structuré (base de comparaison), l'ancienne version de l'entretien cognitif (entretien tel qu'il a été pratiqué jusqu'à présent) et la nouvelle version de l'entretien cognitif (substituant la consigne de focalisation périphérique à celle de changement de perspective de l'ancienne version).

### **Méthode**

L'expérience s'est déroulée auprès de 42 personnes. Les participants étaient recrutés individuellement, puis conduits dans une salle où il leur était demandé de regarder attentivement le film qui allait leur être présenté (il s'agissait du même film que celui utilisé dans les précédentes expériences). Les participants prenaient ensuite rendez-vous pour revenir dans un intervalle de temps variant d'un délai immédiat à 8 jours. Dans un second temps, les participants étaient auditionnés par un enquêteur selon trois configurations : selon un entretien structuré (15 personnes), selon un entretien cognitif ancienne version (12 personnes) ou selon un entretien cognitif nouvelle version (15 personnes).

### **Résultats**

Les résultats des tests statistiques montrent que l'entretien cognitif (ancienne et nouvelle version) permet d'améliorer la richesse et la qualité des témoignages : les témoins auditionnés à l'aide des deux formes de l'entretien cognitif ont délivré plus d'informations correctes que ceux auditionnés selon un entretien structuré (78.7 informations correctes contre 61.3, soit +28%). Par ailleurs, ce bénéfice ne s'est pas accompagné d'une augmentation significative des affabulations produites par rapport à un entretien structuré. En revanche, les témoins ont commis davantage d'erreurs avec la technique par rapport au groupe de comparaison (15.5 erreurs contre 9.4). Cette augmentation des erreurs s'est répercutée sur l'exactitude des témoignages : malgré le fort bénéfice observé en terme d'informations correctes, il n'est pas observé de différences significatives entre les deux versions de l'entretien cognitif et l'entretien structuré sur le taux d'exactitude (proche de 81,5% en moyenne)

Plus précisément, l'utilisation de la nouvelle version de l'entretien cognitif a permis de recueillir des témoignages plus riches au niveau de la quantité d'informations correctes restituées par rapport à un entretien structuré (+26%), sans détérioration de leur qualité au niveau de la proportion d'exactitude. La même configuration de résultats est observée avec l'ancienne version : plus d'informations correctes par rapport à un entretien structuré (+32%), sans modification significative du taux d'exactitude.

Des analyses complémentaires effectuées sur le premier rappel montrent, conformément à la littérature, que la conjonction des consignes d'hypermnésie et de recontextualisation (cumulée pour les deux types d'entretien) permet d'obtenir un rappel libre des faits plus riche qu'une simple consigne semi-hypermnésique avec toutefois un taux d'exactitude comparable.

De plus, les analyses effectuées sur le second rappel confirment le fait que la consigne de changement d'ordre de narration ne nuit pas à l'obtention d'un volume conséquent d'informations, même si le bénéfice attendu de cette consigne est davantage qualitatif que quantitatif.

L'analyse sur le troisième rappel libre indique un très net effet de la consigne de focalisation périphérique puisqu'elle a permis aux témoins de récupérer significativement plus d'informations correctes supplémentaires par rapport à un entretien structuré (+39%). Une telle différence n'est pas observée entre le changement de perspective et l'entretien structuré. Au niveau de la comparaison entre les deux versions de l'entretien cognitif, on notera un avantage significatif de la consigne de

focalisation périphérique par rapport à la consigne de changement de perspective sur la quantité d'informations correctes restituées au troisième rappel (en moyenne 15.47 contre 6.00). Toutefois, le bénéfice obtenu avec la consigne de focalisation s'accompagne également d'une augmentation significative de la quantité d'erreurs produites par les personnes auditionnées par rapport à un entretien structuré (3.00 contre 1.07). Cet inconvénient n'est pas observé avec l'ancienne version de l'entretien cognitif lorsqu'il est comparé à l'entretien structuré. Enfin, il n'est pas observé d'augmentation significative du nombre d'affabulations produites avec la consigne de focalisation par rapport à un entretien structuré, ce qui n'est pas le cas du changement de perspective qui conduit les témoins à davantage affabuler (+25%). Ce résultat, conforme aux hypothèses, démontre l'intérêt de la nouvelle version de l'entretien cognitif par rapport à l'ancienne pour réduire l'augmentation des affabulations associée à l'utilisation de la consigne de changement de perspective. La nouvelle version apparaît ici donc plus efficace.

Au niveau de la retranscription des propos du témoin sur le P.V., le seul résultat significatif concerne le transfert de bénéfice des deux formes d'entretien cognitif sur P.V. : les P.V. rédigés à la suite de la technique sont plus riches que ceux issus d'un entretien structuré.

Pour conclure, cette dernière expérience appuie l'idée selon laquelle il est envisageable de substituer une nouvelle version française de l'entretien cognitif à la version anglo-saxonne utilisée jusqu'à présent. L'adoption de ce nouveau protocole semble même s'imposer dès lors qu'il peut paraître socialement et pratiquement plus acceptable, et plus adapté au cadre procédural français.

## Une approche évaluative des parades d'identification

Les parades d'identification constituent un élément technique essentiel de la phase d'audition des témoins puisque les jurés, les policiers ou les juges la considèrent généralement comme un élément de preuve persuasif. Cependant, elles représentent une source d'erreurs de témoignage importante, risquant du même coup d'entraîner des erreurs judiciaires. Ces fausses reconnaissances sont souvent dues à des erreurs systématiques. On peut distinguer deux types d'erreurs systématiques : 1. des erreurs procédurales qui surviennent au cours de la procédure du test d'identification et qui amènent le témoin à sélectionner le suspect ; 2. des erreurs structurales où c'est la composition de l'alignement qui amène le suspect à se détacher des autres individus présents dans la parade (ces individus sont appelés 'distracteurs').

Pour la présente étude, seul l'aspect structural a été retenu car travaillant uniquement à partir des photographies d'archives des parades réalisées, il nous était impossible d'en analyser le déroulement.

Deux niveaux d'analyse ont été effectués. Au premier niveau, nous avons cherché à nous situer au plus près de la situation rencontrée par un témoin réel ou une victime réelle, en tenant compte de la description faite par le témoin ou la victime de l'agresseur. Il s'agit certainement de la situation expérimentale la plus écologique : un sujet naïf<sup>3</sup> avait pour tâche de retrouver le suspect dans la parade à partir de la description que le témoin réel avait produit de l'auteur des faits. A un deuxième niveau d'analyse, nous avons exploré les possibilités de retrouver le suspect sans que le sujet naïf ne dispose d'une description. Il est, en effet, envisageable que des erreurs structurales permettent aux sujets naïfs, avec une probabilité supérieure au hasard, de retrouver le suspect dans la parade, sans disposer d'aucun élément a priori (ni la description de l'auteur, ni même le type d'affaire concerné). Au moins trois stratégies semblent pouvoir être utilisées par le sujet naïf pour effectuer cette tâche : 1- choisir un individu qui selon lui ressemble à un suspect ; 2- choisir l'individu qui ressort le plus de l'échantillon ; 3- essayer d'inférer le mode de sélection des distracteurs opéré par les policiers qui ont organisés la parade de façon à retrouver le suspect.

---

<sup>3</sup> 271 sujets naïfs ont participé à cette étude. Ces sujets, n'ayant jamais vu ces visages auparavant, et n'étant pas au courant des affaires auxquelles ces parades se réfèrent, ils constituent ce que l'on appelle dans la littérature des faux témoins, et sont sollicités dans ce type d'expérience afin d'évaluer la fiabilité des rangées d'individus formant la parade d'identification.

Cette étude évaluative, qui n'a porté pour l'instant que sur 12 parades d'identification, amène plusieurs commentaires. Aucune des parades évaluées ne résiste à notre procédure d'évaluation. Plus exactement, seule une des parades peut apparaître moins biaisée que les autres puisque le suspect n'est retrouvé qu'avec une tendance statistique lorsque les sujets essaient d'inférer la manière dont les policiers ont construit la parade. Nous reviendrons sur ce cas de figure ultérieurement. A cette demi exception près, les résultats obtenus paraissent extrêmement inquiétants puisque l'ensemble de ces parades apparaît entaché de biais structureaux, ce qui diminue d'autant leur intérêt en tant qu'élément de procédure pénale. En effet, présenter une parade biaisée à un témoin ou une victime n'inclut pas nécessairement que l'identification éventuelle effectuée par ce témoin ou cette victime soit erronée. Cependant, à minima, la valeur de cette identification est limitée et affaiblie le dossier. Dans le cas où le suspect ne serait pas l'auteur des faits, les biais structureaux présents dans la parade risque d'accroître les identifications à tort et ce faisant entraîner les services d'investigation sur de fausses pistes, voire favoriser la probabilité d'apparition d'une erreur judiciaire.

Un des problèmes rencontré dans ces parades est le faible nombre de distracteurs placés aux côtés du suspect. En moyenne, on relève 1.80 distracteur pour un suspect. Dans l'absolu, la probabilité de choisir le suspect au hasard est donc en soi considérable puisqu'elle se situe à 36%. Cette probabilité absolu correspondrait au cas où les distracteurs sont plausibles. Or, si on a pu mettre en évidence des biais structureaux dans l'ensemble des parades examinées, c'est que, relativement au suspect, une proportion importante de distracteurs n'apparaît pas plausible aux yeux du sujet naïf. Dès lors, la probabilité de trouver le suspect sans rien connaître de l'affaire augmente à un seuil de 58%, compte tenu du fait que près des deux tiers des distracteurs ne sont pas plausibles (c'est-à-dire presque jamais choisi par les sujets naïfs), ramenant le nombre de distracteurs par suspect à 0.7. En d'autres termes, un faux témoin aurait plus d'une chance sur deux de trouver le suspect dans l'ensemble des parades que nous avons évaluées.

Les différentes consignes que nous avons utilisées à des fins évaluatives permettent, en dégagant des stratégies utilisées par les sujets, de proposer des pistes pour améliorer la construction des parades d'identification. En effet, on peut relever grossièrement trois cas de figure dans les affaires traitées. Premier cas de figure : des parades qui apparaissent biaisées quelle que soit la consigne utilisée, ou en tout cas selon la plupart des consignes utilisées. Deuxième cas de figure : des parades qui apparaissent biaisées sur la base de la description fournie par le témoin ou la victime, mais pas avec les autres consignes. Ici, les distracteurs peuvent être vus comme plausibles dans l'absolu (le suspect n'apparaît pas saillant parmi eux, ils peuvent être vus autant que le suspect comme caractéristiques d'un suspect, et ne semblent ni trop ni trop peu ressemblants par rapport au suspect). Cependant, ils ne correspondent pas à la description faite par le témoin ou la victime. Il apparaît donc comme très improbable que quelqu'un ayant assisté aux faits puisse les voir comme des distracteurs plausibles. Troisième cas de figure : des parades qui n'apparaissent pas biaisées par rapport à la description faite par le témoin de l'auteur des faits, mais qui sont de toute évidence biaisées compte tenu du fait qu'on peut retrouver le suspect à partir de toutes les autres consignes. Ici, le suspect semble particulièrement saillant au sein de la parade. Ce cas de figure illustre parfaitement la pertinence évaluative de la consigne quelque peu surprenante que nous avons utilisé ; en utilisant uniquement la consigne préconisée, dans la littérature scientifique, destinée à faire une correspondance entre une description et un visage, ces parades n'auraient pas été vues comme problématiques.

On possède donc quelques pistes solides pour améliorer la construction des parades d'identification. Une première piste est de choisir des distracteurs qui correspondent à la description fournie par le témoin ou la victime. C'est d'ailleurs une des préconisations essentielle formulée dans la littérature (Wells et al., 1994). Une deuxième piste est d'obtenir un nombre minimal de distracteurs plausibles. Un consensus dans la littérature de psychologie judiciaire correspond à cinq distracteurs plausibles pour un suspect. Il apparaît évident au vue de nos observations et des

contraintes temporelles et matérielles subies par les services d'investigation criminelle qu'il est inenvisageable d'atteindre ce seuil. En tout cas, avec des individus présentés en vis-à-vis au témoin.

On gagnerait beaucoup, à notre sens, à réaliser des parades d'identification sur planche photographique. Une telle procédure permettrait à la fois de gommer les problèmes de langage non verbal, et de disposer d'un grand nombre de distracteurs potentiels de manière à obtenir un échantillon d'individus correspondants autant que le suspect à la description de l'auteur des faits effectuée par le témoin ou la victime.

## **Les méthodes de recueil des témoignages concernant la description des personnes**

La description des personnes constitue une étape essentielle de l'audition des témoins et victimes. Cependant, les descriptions sont souvent très incomplètes et peu informatives car correspondant à plusieurs centaines voire milliers d'individus. L'objectif des expériences suivantes est de créer une méthode permettant d'obtenir les descriptions les plus exhaustives possibles sans pour autant diminuer le taux d'exactitude des informations recueillies.

Cependant, devant le peu de données expérimentales disponibles dans ce domaine, nous avons fait précéder nos recherches de deux études exploratoires, l'une concernant les personnes prises dans leur globalité (physique, visage, tenue vestimentaire, comportements et attitudes) et l'autre concernant les seuls visages. L'objectif de ces études exploratoires est de dégager le ou les modes de description spontanés (naturels) qu'emploient les individus pour décrire des personnes de mémoire. De fait, si une stratégie de description est essentiellement utilisée, il sera d'une part possible de créer une ou plusieurs consignes qui potentialiseront les effets de la mémoire et amèneront l'individu à plus d'exhaustivité. Il sera possible, d'autre part, de compléter les stratégies naturelles de la mémoire par des stratégies opposées utilisées dans un second temps.

Ces deux études exploratoires nous ont permis de dégager deux stratégies différentes utilisées lors de la description des personnes : du général au particulier (principalement le visage) et du haut vers le bas du visage. Ces stratégies descriptives peuvent se combiner dans 40% des cas. Cependant, l'ordre dans lequel elles sont utilisées n'est pas aléatoire puisque la stratégie 'haut vers bas' suit systématiquement la stratégie 'général vers particulier'. Ceci est d'ailleurs totalement explicable car le visage est décrit très largement par des éléments locaux, et que les éléments locaux ne surviennent qu'après les éléments généraux, conformément à la première stratégie.

Il paraît alors intéressant de mettre au point une consigne permettant de potentialiser cet effet, et ce afin d'obtenir des descriptions plus complètes, précises et exactes tant au plan des descripteurs d'ordre généraux que locaux. C'est l'objectif de la première expérience. De plus, comme les 2/3 des descripteurs faciaux rapportés appartiennent aux parties hautes du visage, ce sont également ces éléments qui sont rappelés en premier, ce qui souligne l'existence d'une stratégie spontanée pour la description des visages. Ainsi, puisque les éléments en rapport avec le bas du visage sont souvent rapportés en dernier, voire occultés (ou peut être simplement oubliés), il semble judicieux de tester une consigne permettant d'augmenter le volume d'informations reliées à cette partie du visage. C'est l'objectif de la deuxième expérience.

### **Expérience 1**

#### **Méthode**

60 sujets ont participé à cette première expérience en tant que 'témoins'. Après avoir été recrutés individuellement, les sujets visionnaient un film dans lequel une personne répondait à une question posée par une autre personne n'apparaissant pas à l'écran. Ensuite, l'expérimentateur demandait aux sujets de décrire la personne qu'ils venaient de voir en vidéo en fonction d'une des

trois consignes suivantes : consigne 'semi-hypermnésique'<sup>4</sup>, consigne 'général vers particulier'<sup>5</sup> ou consigne 'particulier vers général'<sup>6</sup>. Conformément aux résultats obtenus dans les études exploratoires, on s'attend à ce que les témoins bénéficiant d'une consigne 'naturelle' fournissent des descriptions plus complètes, précises et exactes que ceux des autres conditions expérimentales.

## Résultats

Les résultats des tests statistiques montrent que les témoins interrogés selon une stratégie naturelle rapportent significativement plus de descripteurs corrects que ceux interrogés à partir d'une simple consigne semi-hypermnésique (en moyennes 12.35 contre 7.25, soit +70%) ou un mode de description non habituel (en moyenne 12.35 contre 10.20, soit +21%). Cependant, si la consigne 'général vers particulier' engendre moins d'erreurs que la consigne 'particulier vers général' (-30% d'erreurs), elle en produit davantage que la consigne semi-hypermnésique servant de base de comparaison (+1.4 erreur en moyenne). Cependant, il apparaît un effet du type de consigne sur le taux d'exactitude, effet qui se traduit par une supériorité de la consigne 'général vers particulier' sur sa réciproque 'particulier vers général' (en moyenne 72% contre 61%) Aucune différence significative n'est apparue entre les consignes semi-hypermnésique et 'général vers particulier', mais aussi entre semi-hypermnésique et 'particulier vers général'.

Les résultats obtenus confirment les observations effectuées lors des recherches exploratoires présentées précédemment : il apparaît efficace de systématiser un fonctionnement naturel de la mémoire.

## Expérience 2

Les deux expériences exploratoires ont montré d'une part que les visages des personnes étaient décrits à plus de 70% selon un mode 'haut/bas', et d'autre part que ce sont ces descriptions qui contiennent le moins d'éléments en rapport avec le bas du visage. Une explication proposée était que les individus ne recherchent pas l'exhaustivité lors d'une description ; ils s'arrêteraient dans leur travail mnésique après avoir rapporté (en moyenne) 10 à 11 éléments.

Puisque les descriptions débutent par les éléments généraux (sexe, âge, ethnie), puis s'orientent vers des éléments plus locaux comme la tenue vestimentaire (tee-shirt blanc) et faciaux hauts (cheveux courts, bruns, front large, yeux bleus en amande), les 10 descripteurs sont rapportés avant que le témoin ne cite des éléments appartenant au bas du visage. Afin de contrer cet état de fait, une possibilité est de pousser le sujet à commencer sa description par le bas du visage. Ainsi, le quota de descripteurs ne sera pas encore atteint lorsqu'il commencera sa description du bas du visage. De plus, puisque les éléments faciaux 'hauts' n'ont pas de difficulté à être rapportés, ils devraient apparaître même si le quota d'éléments est dépassé. On devrait donc observer une augmentation du nombre de descripteurs rapportés lors de l'utilisation d'une consigne 'bas vers haut'.

On peut dès lors faire l'hypothèse qu'un rappel libre précédé d'une consigne 'antinaturelle' de type 'bas vers haut' obtiendra des descriptions plus complètes, plus exhaustives, plus précises et plus exactes qu'une consigne 'naturelle' de type 'haut vers bas', et ce qu'un premier rappel libre ait précédemment été effectué ou non.

---

<sup>4</sup> « Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible, c'est à dire que vous allez me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue ».

<sup>5</sup> « Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible ; vous allez donc me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue. Cependant, vous allez commencer votre description par les caractéristiques très générale de cette personne et la poursuivre par tous les détails de son visage ou de sa tenue ».

<sup>6</sup> « Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible ; vous allez donc me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue. Cependant, vous allez commencer votre description par les détails du visage ou de la tenue de cette personne et la poursuivre par les caractéristiques générales ».

## Méthode

Elle est identique en tout point à l'expérience précédente. Seules les conditions expérimentales ont été modifiées. Elles sont au nombre de 5 :

Consigne semi-hypermnésique<sup>7</sup> (1er rappel libre) + consigne semi-hypermnésique (2ème rappel libre) : groupe de comparaison.

Consigne semi-hypermnésique (1er rappel libre) + consigne 'haut/bas'<sup>8</sup> (2ème rappel libre),

Consigne semi-hypermnésique (1er rappel libre) + consigne 'bas/haut'<sup>9</sup> (2ème rappel libre),

Consigne 'haut/bas'(rappel libre)<sup>10</sup> ;

Consigne 'bas/haut'(rappel libre)<sup>11</sup>.

## Résultats

### ***Résultats concernant l'utilisation d'un seul rappel libre pour la description d'une personne***

Cette première série de résultats a permis de comparer l'efficacité de trois consignes différentes (semi-hypermnésique, 'haut vers bas' et 'bas vers haut') avant tout premier rappel.

Bien que la stratégie descriptive 'bas vers haut' permette d'obtenir des descriptions globalement plus complètes qu'une autre stratégie (+32%) ou qu'une simple consigne semi-hypermnésique (+27%), elle conduit surtout les témoins à rapporter significativement plus d'éléments faciaux que toute autre méthode étudiée ici (en moyenne 2.5 fois plus d'informations correctes qu'une consigne semi-hypermnésique et 2 fois plus qu'une consigne inverse) ; cependant, le taux d'exactitude reste constant.

Dès lors, on peut conclure sur la base de ces résultats, que l'emploi d'une stratégie de type ascendante (c'est-à-dire contre-naturelle) permet d'obtenir des descriptions contenant plus d'informations sur les visages qu'une simple consigne semi-hypermnésique ou qu'une stratégie descriptive universelle (c'est à dire descendante), sans toutefois que ces descriptions soient plus exactes.

Cependant, si on envisage d'utiliser les deux stratégies apparues lors des expériences exploratoires, il semble nécessaire de tester l'efficacité de la stratégie ascendante après qu'un premier rappel ait été effectué. En effet, nous avons montré dans l'expérience préliminaire 1 que les descriptions les plus complètes et exactes étaient obtenues suite à une consigne du type 'général vers particulier'. Dès lors, puisque la stratégie ascendante n'est performante que sur les visages, et que la description des visages contient exclusivement des caractéristiques locales (ou particulières), il semble contre indiqué d'employer cette méthode avant tout premier rappel. On peut même envisager que son utilisation après un premier rappel libre permettra d'obtenir plus d'éléments en rapport avec le visage qu'une utilisation immédiate, sans aucun rappel libre la précédant.

### ***Résultats concernant l'utilisation de deux rappels libres successifs pour la description d'une personne.***

Cette seconde série de résultats a permis de comparer l'efficacité des trois mêmes consignes (semi-hypermnésique, 'haut vers bas' et 'bas vers haut') après qu'un premier rappel libre ait déjà été effectué à la suite d'une consigne semi-hypermnésique.

<sup>7</sup> Cette consigne est identique à celle utilisée dans l'expérience précédente.

<sup>8</sup> « Maintenant, vous allez me décrire à nouveau cette personne, en essayant au maximum de compléter votre précédente description. Cependant, lorsque vous me décrierez le visage de cette personne, vous devrez partir du haut du visage et descendre vers le bas ».

<sup>9</sup> « Maintenant, vous allez me décrire à nouveau cette personne, en essayant au maximum de compléter votre précédente description. Cependant, lorsque vous me décrierez le visage de cette personne, vous devrez partir du bas du visage et remonter vers le haut ».

<sup>10</sup> 'Consigne semi-hypermnésique' + « Cependant, lorsque vous me décrierez le visage de cette personne, vous devrez partir du haut du visage et descendre vers le bas ».

<sup>11</sup> 'Consigne semi-hypermnésique' + « Cependant, lorsque vous me décrierez le visage de cette personne, vous devrez partir du bas du visage et remonter vers le haut ».

A l'instar des résultats précédents, on retrouve une nette supériorité de la stratégie 'bas vers haut' sur la stratégie inverse, mais également sur la simple répétition de la consigne semi-hypermnésique

### **Conclusion des expériences 1 et 2.**

Les deux expériences réalisées permettent de dégager deux indications essentielles concernant le fonctionnement cognitif des individus lorsqu'ils cherchent à décrire un visage non familier. La première indication est qu'il ne paraît pas envisageable d'aller à l'encontre d'une stratégie naturelle de la mémoire, mise en évidence lors des études exploratoires, consistant à débiter une description par des caractéristiques générales, holistiques, avant d'aborder des informations plus parcellaires concernant les descripteurs faciaux. Systématiser cette stratégie permet d'améliorer les témoignages ; pousser le sujet à adopter une stratégie inverse apparaît dysfonctionnel. La deuxième indication est que, compte tenu de la très faible propension des sujets à évoquer la partie basse d'un visage, pousser le sujet à adopter une stratégie contre naturelle permet d'augmenter très sensiblement les informations relatives au visage. Dès lors, un protocole optimal d'entretien concernant la description d'un protagoniste semble devoir être constitué par deux rappels consécutifs, le premier effectué à partir d'une consigne invitant le sujet à aller du plus général au particulier, le second invitant le sujet à reprendre sa description en partant du bas du visage pour aller vers le haut. Des pistes essentielles pour la constitution d'un protocole d'entretien destiné à aider les témoins et victimes à décrire l'auteur des faits ont donc été ici élaborées. Il reste à vérifier que les descriptions effectuées à l'aide de ce protocole permettent bien de sélectionner plus efficacement des individus dans l'objectif de les placer aux côtés du suspect lors d'une parade d'identification, de manière à construire des parades non biaisées.



# Une démarche psychosociale d'évaluation des procédures d'instruction

Recherches réalisées sous la direction de Jacques Py  
avec Magali Ginet, Samuel Demarchi  
et Corinne Ansanay-Alex

avec le soutien du GIP Mission de Recherche Droit et Justice  
et la collaboration du Centre National d'Etude et de Formation  
de la Police Nationale

Mai 2001

# Mission de Recherche Droit et Justice

## « La Qualité de la Justice »

### Une démarche psychosociale d'évaluation des procédures d'instruction

**Jacques Py**

Maître de conférences (1<sup>ère</sup> classe) de  
psychologie sociale expérimentale  
Directeur de Recherches  
Laboratoire de Psychologie Sociale,  
Université de Provence  
tél. : 06.62.88.02.18 / E-mail :  
jacques.py@aixup.univ-aix.fr

**Samuel Demarchi**

Psychologue  
Laboratoire de Psychologie Sociale,  
Université de Provence.

**Magali Ginet**

Maître de Conférences en Psychologie  
Sociale  
LAPSCO (Laboratoire de Psychologie  
Sociale de la COgnition)  
Université Clermont-Ferrand. 2

**Corinne Ansanay-Alex**

Doctorante  
Laboratoire de Psychologie Sociale,  
Université de Provence.

Le présent document constitue le rapport scientifique d'une recherche réalisée dans le cadre de l'Appel d'Offres « Qualité de la Justice » financé par le GIP Mission de Recherche Droit et Justice (Subvention N° 20.03.06.05.24).

Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord du GIP.

## Remerciements

Pour leur autorisation à la réalisation de cet ensemble de recherches,

Madame le Garde des Sceaux,

Monsieur Weigel, Sous-Directeur des Enseignements à la Direction de la Formation de la Police Nationale.

Monsieur le Procureur Général du Parquet d'Aix-en-Provence,

Monsieur le Procureur de la République d'Aix-en-Provence,

Monsieur Philippe Origny, Commissaire Divisionnaire, Responsable Régional du Recrutement et de la Formation de Marseille,

Monsieur Henri Gentet, Commissaire Divisionnaire du Commissariat d'Aix-en-Provence,

Monsieur Henri Desclaux, Procureur Général du Parquet de Versailles,

Monsieur le Procureur de la République de Versailles,

Monsieur Fisch, Commissaire Principal à la Direction Régionale de la Police Judiciaire de Versailles,

Monsieur Calliaros, Chef de District du Commissariat de Mantes-la-Jolie,

Monsieur le Procureur Général du Parquet de Rion,

Monsieur le Procureur de la République de Clermont-Ferrand,

Monsieur le Commissaire Principal de Clermont-Ferrand.

Pour leur collaboration et leur aide à la réalisation de ces études,

Madame Hélène Martinie, Directrice du Centre National d'Etude et de Formation de la Police Nationale (CNEF), Gif-sur-Yvette,

Madame Isabelle Belia (CNEF),

Monsieur Jean-François Galland (CNEF),

Monsieur Beck, Secrétaire Général du Parquet d'Aix-en-Provence,

Monsieur Morel, Commissaire Principal du Commissariat d'Aix-en-Provence,

Plusieurs Officiers de Police particulièrement actifs dans le cadre de nos études, Monsieur Michel Bennes, Madame Brigitte Bolinhas, Monsieur Philippe Dulac, Monsieur Jean-Louis Pecqueux, Monsieur Jean-Baptiste Salvaing.

Et toutes les personnes travaillant au sein des archives des Commissariats d'Aix-en-Provence et de Mantes-la-Jolie.

# Sommaire

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>13</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>14</b>
1 <sup>ÈRE</sup> PARTIE : LE RAPPEL DES FAITS.....	14
2 <sup>ÈME</sup> PARTIE : LA DESCRIPTION ET L'IDENTIFICATION DES CRIMINELS .....	17
<i>L'identification des criminels</i> .....	17
<i>La description des criminels</i> .....	17
<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : LES MÉTHODES DE RECUEIL DES TÉMOIGNAGES CONCERNANT LE RAPPEL DES FAITS (ÉTUDES 1A, B, C, D, E ET RECHERCHE ACTION) .....</b>	<b>19</b>
UN CADRE D'ENTRETIEN .....	20
<i>Laisser parler librement le témoin</i> .....	21
<i>Développer des affinités avec le témoin</i> .....	23
<i>Aider le témoin à dépasser ses limites</i> .....	25
<i>Soigner la formulation des questions</i> .....	27
<i>Conclusion</i> .....	29
L'ENTRETIEN COGNITIF .....	29
<i>Ses fondements théoriques</i> .....	29
La production du souvenir.....	29
Le rôle du contexte dans la production du souvenir .....	30
Une conception originale de l'oubli .....	31
Des souvenirs indépendants et accessibles à l'infini .....	32
Se détacher des schémas, scripts, stéréotypes et autres connaissances préalables .....	32
<i>Conclusion</i> .....	34
Les quatre consignes .....	34
Etre exhaustif (hypermnésie).....	35
Se remettre mentalement dans le contexte de la scène .....	36
Raconter la scène dans un ordre chronologique différent .....	36
Raconter la scène selon une autre perspective .....	36

Le protocole français .....	37
Les validations empiriques .....	38
L'entretien cognitif en matière de retranscription des propos du témoin sur procès-verbal. ....	41
Des modifications nécessaires pour aboutir à une authentique version française de l'entretien cognitif .....	43
<b>RECHERCHES EFFECTUEES DANS LE CADRE DE LA MISSION DE RECHERCHE DROIT &amp; JUSTICE (ÉTUDES 1A, B, C, D ET E) .....</b>	<b>44</b>
L'ADAPTATION DU PROTOCOLE DE L'ENTRETIEN COGNITIF (ETUDE 1A) .....	44
<i>Méthode</i> .....	46
Population .....	46
<i>Procédure</i> .....	46
Cotation .....	48
<i>Plan expérimental</i> .....	49
<i>Hypothèses</i> .....	49
<i>Résultats</i> .....	49
Analyse sur l'ensemble de l'entretien .....	50
Analyse sur le deuxième rappel .....	52
<i>Conclusion</i> .....	52
VALIDATION D'UNE PROCÉDURE DE RÉDACTION DU PROCÈS VERBAL DANS LE PROTOCOLE DE L'ENTRETIEN COGNITIF À PARTIR D'UNE TECHNIQUE DE REFORMULATION SYNTHÉTIQUE (ETUDE 1B) .....	53
<i>Méthode</i> .....	55
Population .....	55
<i>Procédure</i> .....	55
Cotation .....	57
<i>Plan expérimental</i> .....	57
<i>Hypothèses</i> .....	58
<i>Résultats</i> .....	59
Analyse complémentaire : le contenu d'un P.V. ....	60
<i>Conclusion</i> .....	60
VALIDATION DE LA NOUVELLE VERSION DE L'ENTRETIEN COGNITIF (ETUDE 1C) .....	61
<i>Méthode</i> .....	62

Population .....	62
<i>Procédure</i> .....	62
Cotation .....	63
<i>Plan expérimental</i> .....	63
<i>Hypothèses</i> .....	65
<i>Résultats</i> .....	66
Analyse concernant l'efficacité de l'entretien cognitif pour améliorer la mémoire sur l'ensemble de l'audition (questions comprises) .....	66
Analyse concernant l'efficacité des différentes consignes de l'entretien cognitif pour améliorer la mémoire (analyse rappel par rappel) .....	67
Analyse concernant la compatibilité de l'entretien cognitif avec la phase de retranscription sur P.V. ....	72
<i>Conclusion</i> .....	74
<b>RECHERCHE-ACTION (ETUDES 1D ET E) .....</b>	<b>76</b>
MÉTHODE .....	77
<i>Population</i> .....	77
<i>Matériel</i> .....	78
PROCÉDURE .....	78
<i>Cotation</i> .....	80
<i>Plan expérimental</i> .....	81
Variables indépendantes .....	81
Type d'entretien .....	81
Variables dépendantes .....	81
Concernant la richesse des entretiens : .....	81
Concernant la richesse des P.V. : .....	82
Concernant la qualité de la retranscription : .....	83
Concernant la qualité de l'entretien mené : .....	84
<i>Hypothèses</i> .....	85
Concernant la richesse des entretiens : .....	85
Concernant la richesse des P.V. : .....	85
Concernant la qualité de la retranscription : .....	86
Concernant la qualité de l'entretien mené : .....	86
RÉSULTATS .....	87

<i>Concernant la richesse des entretiens</i> .....	87
<i>Concernant la richesse des P.V.</i> .....	90
<i>Concernant la qualité de la retranscription des propos du témoin sur le P.V.</i> .....	94
<i>Concernant la qualité de l'entretien mené.</i> .....	96
DISCUSSION .....	99
<i>La richesse des entretiens</i> .....	99
<i>La richesse des procès-verbaux</i> .....	99
<i>La qualité de la retranscription des propos de la personne auditionnée sur le procès-verbal</i> .....	100
<i>La qualité des entretiens menés</i> .....	101
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE : LES MÉTHODES DE RECUEIL DES TÉMOIGNAGES CONCERNANT LA DESCRIPTION ET L'IDENTIFICATION DES CRIMINELS (ÉTUDES 2A ET 2B)</b> .....	<b>102</b>
<b>UNE APPROCHE ÉVALUATIVE DES PARADES D'IDENTIFICATION (ÉTUDE 2A)</b> .....	<b>103</b>
DÉMARCHE ÉVALUATIVE .....	106
MÉTHODE .....	108
<i>Population</i> .....	108
<i>Matériel</i> .....	108
<i>Procédure</i> .....	109
RÉSULTATS .....	111
<i>Premier niveau d'analyse : retrouver le suspect à partir de la description fournie par le témoin ou la victime</i> .....	112
<i>Second niveau d'analyse : retrouver le suspect sans posséder d'éléments d'information ni sur l'auteur ni sur les faits</i> .....	112
<i>Consigne « retrouvez le suspect »</i> .....	112
<i>Consigne « quel est celui qui ressemble le plus à un suspect »</i> .....	112
<i>Consigne « quelle est la personne qui ressort le plus »</i> .....	113
<i>Consigne « retrouver le suspect en sachant que les distracteurs avaient été choisis en fonction de leur ressemblance avec le suspect »</i> .....	113
CONCLUSION .....	113

<b>DE NOUVELLES PERSPECTIVES CONCERNANT LA DESCRIPTION DES PERSONNES (ETUDE 2B)</b> .....	<b>117</b>
LA DESCRIPTION DES VISAGES .....	117
<i>Aspect psychologique de la description de visages</i> .....	118
<i>Qu'est-ce qui constitue une bonne description ?</i> .....	120
CONTENU DES DESCRIPTIONS DE PERSONNES .....	121
<i>Analyse d'archives de cas criminels :</i> .....	121
<i>Description de visages</i> .....	123
Estimation du poids et de la taille .....	123
Estimation de l'âge.....	124
Différences individuelles dans l'estimation de personnes .....	125
Témoins multiples .....	125
<i>La description dans les services d'investigation</i> .....	129
<b>ETUDES EXPLORATOIRES (ETUDES 2B1 ET 2B2)</b> .....	<b>131</b>
ETUDE EXPLORATOIRE 1 (ÉTUDE 2B1).....	131
<i>Méthode</i> .....	131
Population .....	131
Matériel .....	132
<i>Procédure</i> .....	132
<i>Résultats</i> .....	133
La complétude des descriptions .....	133
Les stratégies descriptives .....	136
La stratégie 'général vers local' .....	139
La stratégie 'haut vers bas' pour les visages.....	142
Différentes stratégies de descriptions .....	143
<i>Conclusion de l'étude exploratoire 1</i> .....	145
ETUDE EXPLORATOIRE 2 (ÉTUDE 2B2).....	146
<i>Méthode</i> .....	146
Population .....	146
Matériel .....	147
<i>Procédure</i> .....	147
<i>Résultats</i> .....	148
La complétude des descriptions .....	149

Les stratégies descriptives pour les visages .....	152
La stratégie ‘haut vers bas’ pour les visages.....	152
Différentes stratégies pour la description des visages .....	153
<i>Conclusion de l'étude exploratoire 2</i> .....	155
CONCLUSION DES ÉTUDES EXPLORATOIRES 1 ET 2.....	155
<b>UN ENSEMBLE DE CONSIGNES PERMETTANT L'OPTIMISATION DE LA DESCRIPTION DES PERSONNES (ÉTUDES 2C1 ET 2C2).....</b>	<b>156</b>
EXPÉRIENCE PRÉLIMINAIRE 1 (ÉTUDE 2C1) .....	157
<i>Méthode</i> .....	157
Population .....	157
Variable Indépendante .....	158
Type d'entretien.....	158
Variables dépendantes .....	158
<i>Matériel</i> .....	159
<i>Procédure</i> .....	160
Phase d'obtention des descriptions .....	161
Les différentes consignes utilisées.....	162
Consigne semi-hypermnésique (base de comparaison).....	162
Consigne ‘général → particulier’ .....	162
Consigne ‘particulier → général’.....	162
Pré-test des consignes .....	163
Phase d'évaluation des descriptions .....	163
<i>Résultats</i> .....	167
<i>Conclusion de l'expérience 1</i> .....	174
EXPÉRIENCE PRÉLIMINAIRE 2 (ÉTUDE 2C2) .....	175
<i>Méthode</i> .....	176
Population .....	176
Variable Indépendante .....	176
Type d'entretien.....	176
Variables dépendantes .....	177
<i>Matériel</i> .....	177
Les différentes consignes utilisées.....	178
Consigne semi-hypermnésique + consigne semi-hypermnésique.....	178

Consigne semi-hypermnésique + consigne ‘haut/bas’ .....	178
Consigne semi-hypermnésique + consigne ‘bas/haut’ .....	178
Consigne ‘haut/bas’ .....	179
Consigne ‘bas/haut’ .....	179
Pré-test des consignes .....	180
<i>Résultats</i> .....	180
Résultats concernant l’utilisation d’un seul rappel libre pour la description d’une personne.....	180
Résultats concernant l’utilisation de deux rappels libres successifs pour la description d’une personne. ....	186
Résultats concernant le premier rappel libre .....	186
Résultats concernant le deuxième rappel libre.....	190
Résultats concernant la totalité de l’entretien (premier et deuxième rappel libre) .....	196
<i>Conclusion de l’expérience 2</i> .....	200
CONCLUSION DES EXPÉRIENCES 1 ET 2. ....	201
<b>DISCUSSION GÉNÉRALE</b> .....	<b>203</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>210</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>229</b>
<i>Annexe 1 : règles de cotation utilisées dans les études 1a, b et c.</i> .....	230
<i>Annexe 2 : synthèse de la procédure indiquée aux policiers participants à la recherche</i> .....	234
<i>Annexe 3 : protocole de l’entretien structuré</i> .....	241
<i>Annexe 4 : protocole de l’entretien cognitif</i> .....	244

---

# PRÉAMBULE

---

L'ensemble des recherches effectuées dans le cadre de l'appel d'offres de la Mission de Recherche Droit et Justice sur « la qualité de la Justice », présentées dans ce rapport, concernent la procédure pénale, et plus particulièrement la phase préliminaire que constitue l'instruction. Notre démarche d'évaluation, envisagée à la lumière des travaux menés en psychologie scientifique, concerne deux axes fondamentaux de la phase d'instruction : 1. Celui des méthodes de recueil des témoignages oraux ; 2. Celui des procédures de « tapissage » (ou parade d'identification) dans le domaine de la reconnaissance des visages.

---

# RÉSUMÉ

---

L'ensemble des 7 recherches effectuées, avec la participation de près de 900 sujets, avait pour objectif d'étudier les procédures d'instruction au niveau de l'enquête menée par les services de police, et plus précisément au niveau du recueil d'informations auprès de témoins et victimes. Ces études, qui ont porté pour les unes sur le recueil des faits (1<sup>ère</sup> partie) et pour les autres sur la description et l'identification des criminels (2<sup>ème</sup> partie), répondent à une double logique : il s'agit, d'une part, d'évaluer les procédures d'instruction ; il s'agit, d'autre part, à l'issue du bilan effectué, de construire, à partir d'une démarche expérimentale, des outils destinés aux officiers de police, voire aux juges d'instruction, facilement assimilables dans leurs pratiques professionnelles.

## **1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : LE RAPPEL DES FAITS**

Plusieurs études évaluatives ont été effectuées antérieurement concernant le rappel des faits par les témoins et victimes (Fisher, Geiselman et Raymond, 1987 ; Ginet, Py, Joguet-Recordon et Gendre, 1998). On observe ainsi, de manière générale, que la structure même de l'audition apparaît problématique. En effet, après une série de questions d'ordre signalétique, l'enquêteur cherche à obtenir un bref rappel des faits de la part du témoin ; cette étape va lui permettre d'obtenir une trame de l'événement qui facilitera la formulation des questions utiles. On observe alors que l'enquêteur pose un très grand nombre de questions au témoin (jusqu'à une question toutes les 10 secondes). Cette procédure entraîne plusieurs défauts importants, qui vont nuire à l'obtention d'un témoignage exhaustif et exact : les questions sont posées dans la logique de rédaction du procès verbal sans respect du cheminement mental du témoin ; l'enquêteur coupe très régulièrement le témoin, les questions sont le plus souvent fermées, fréquemment interro-négatives, quelquefois dirigées. Il paraissait donc indispensable de proposer un protocole d'audition des témoins de manière à améliorer cette phase importante de l'instruction. La littérature scientifique de psychologie expérimentale propose une technique d'entretien mise au point en 1984 par

une équipe de chercheurs de Los Angeles : l'entretien cognitif (Fisher et Geiselman, 1992 ; Py et Ginet, 1995). Cette technique, sur laquelle travaille notre équipe depuis près de dix ans, repose sur un cadre d'entretien non directif et l'utilisation de plusieurs consignes, inspirées des travaux sur la mémoire humaine. En dépit de sa grande efficacité largement éprouvée en laboratoire mais aussi sur le terrain aux Etats-Unis, en Allemagne et plus récemment en France (Ginet et Py, 2001), il était nécessaire d'adapter l'entretien cognitif au cadre procédural français. En effet, deux problèmes étaient posés : 1) une des consignes du protocole original, le changement de perspective narrative, faisait l'objet de réticences de la part des policiers et des juges français, en raison de son caractère potentiellement suggestible ; 2) les chercheurs anglo-saxons, en raison du contexte judiciaire dans lequel ils ont travaillé, ont négligé le problème de la trace écrite de l'audition. Il nous a donc fallu ajouter une phase de retranscription du témoignage pour clore le protocole.

Trois expériences de laboratoire et une recherche-action en collaboration avec des officiers de police ont été effectuées pour valider la version française de l'entretien cognitif. Une première étude a permis de tester l'efficacité d'une nouvelle consigne, se substituant à la consigne de changement de perspective narrative : la consigne de focalisation périphérique. Cette consigne, entièrement originale, permet de pallier les limites cognitives du témoin lorsqu'il effectue un premier rappel des faits ; celui-ci se trouve emporté par la trame événementielle de son récit et ne parvient pas à mentionner la plupart des détails périphériques qui lui viennent à l'esprit. Lors d'un rappel libre ultérieur, centré sur ces détails, il va pouvoir les restituer. Les résultats de cette expérimentation ont indiqué que les sujets qui bénéficiaient, lors d'un second rappel libre, de la consigne de focalisation périphérique restituaient, sur l'ensemble de l'audition 24% d'informations correctes supplémentaires, sans augmentation des erreurs, par rapport aux sujets qui effectuaient deux rappels libres consécutifs sans consigne spécifique associée.

La seconde étude était destinée à la fois à évaluer la déperdition d'informations entre la déclaration du témoin et la retranscription de ses propos sur le procès-verbal, et à éprouver une consigne de reformulation synthétique visant à réduire de telles

déformations. On relève ainsi que 82% des informations rapportées par le témoin apparaissent fidèlement retranscrites, 7% sont déformées, alors que 11% sont oubliées. Par ailleurs, peu d'informations sont ajoutées par l'enquêteur (moins de deux informations en moyenne). Ces résultats n'apparaissent pas modulés en fonction du type de consigne de reformulation donnée aux enquêteurs, probablement en raison d'une trop grande similarité des deux consignes.

La troisième expérience effectuée a permis de replacer les consignes de focalisation périphérique et de reformulation synthétique à l'intérieur d'un protocole complet d'entretien cognitif. Trois conditions expérimentales ont été comparées : un entretien structuré (base de comparaison) composé de trois rappels libres, chacun associé à une consigne minimale visant à l'exhaustivité, un entretien cognitif traditionnel composé d'un rappel libre effectué à la suite d'une consigne visant à l'exhaustivité et d'une consigne de remise en contexte mental, un rappel libre effectué à la suite d'une consigne de changement d'ordre ou de narration, et enfin un rappel libre effectué à la suite d'une consigne de changement de perspective narrative, un entretien cognitif nouvelle version en tout point équivalent au précédent concernant les deux premiers rappels libres, mais incluant une consigne de focalisation périphérique se substituant à la consigne de changement de perspective. Les entretiens des trois conditions expérimentales se terminaient tous par une consigne de reformulation synthétique destinée à faciliter la rédaction du procès-verbal. Les résultats apparaissent en faveur de la nouvelle version de l'entretien cognitif.

Enfin, il a été effectué une recherche sur le terrain ayant pour objectifs de dresser un bilan des techniques de recueil des témoignages couramment utilisées par les officiers de Police et d'éprouver l'efficacité opérationnelle de la nouvelle version de l'entretien cognitif. Les premiers résultats ont permis d'observer 1) que l'entretien cognitif enrichit les dépositions notamment au niveau des détails relatifs au déroulement des faits 2) que globalement, les procès-verbaux sont plus riches en entretien cognitif et en entretien structuré par rapport à un entretien standard.

## **2<sup>EME</sup> PARTIE : LA DESCRIPTION ET L'IDENTIFICATION DES CRIMINELS**

### **L'identification des criminels**

La première étude visait à évaluer la qualité des parades d'identification issues d'affaires réelles (« tapissages »). Il s'agissait de vérifier que des individus non impliqués dans les affaires concernées se montraient incapables de retrouver le suspect au sein de la parade. Il s'agissait également d'inférer la stratégie utilisée par ces mêmes individus non impliqués dans le cas où ils apparaîtraient capables de retrouver le suspect. Sur 12 parades évaluées, réalisées dans des commissariats du sud de la France et de la région parisienne, 11 apparaissent biaisées puisque nos sujets naïfs sont parvenus, avec une probabilité nettement supérieure au hasard, à retrouver le suspect au sein de ces parades, le plus souvent grâce au fait que le suspect ressort très nettement de l'alignement. Ces résultats extrêmement troublants amènent à considérer le caractère impératif d'une modification de la manière de sélectionner les membres d'une parade d'identification. La littérature scientifique indiquant la possibilité de recourir à un mode de sélection des membres de la parade en fonction de la description faite par le témoin ou la victime de l'auteur des faits, nous avons réalisé une série d'études visant 1) à mieux comprendre l'activité de description 2) à envisager des stratégies d'aide à la mémoire des témoins.

### **La description des criminels**

Deux études exploratoires ont été ainsi menées afin de dégager le ou les modes de description spontanés qu'emploient les individus lorsqu'ils effectuent de mémoire la description de l'ensemble d'une personne et la description d'un visage. Les résultats issus de la première étude ont permis d'affirmer que la description des personnes se structure, chez la plupart des sujets, autour d'une stratégie du type 'général vers particulier', c'est-à-dire que la description débute par des informations générales comme le sexe, la taille, l'âge, etc. et portent ensuite sur les détails du visage. Les

résultats de la seconde étude ont permis de montrer que pour la description des visages, les sujets adoptent une stratégie de type 'haut-bas' et que les descriptions obtenues restent souvent pauvres au niveau des descripteurs relatifs au bas du visage. Ces deux stratégies descriptives peuvent se combiner dans 40% des cas.

Suite à la première étude exploratoire, une expérience a été effectuée afin de systématiser l'utilisation par les sujets d'une consigne de type 'général vers particulier' lors d'une tâche de description de mémoire d'une personne cible. Pour ce faire, 3 types de consignes ont été comparées : 'général vers particulier', 'particulier vers général' et une consigne semi-hypermnésique (visant à l'exhaustivité). Les résultats ont montré que les témoins interrogés selon une stratégie naturelle (général vers particulier) rapportent significativement plus de descripteurs corrects que ceux interrogés à partir d'une simple consigne semi-hypermnésique ou un mode de description non habituel (particulier vers général).

Suite à la seconde étude exploratoire, une expérience a été effectuée afin de tester l'efficacité d'une consigne de type 'bas vers haut', susceptible de compléter les stratégies naturelles de la mémoire des témoins. Pour ce faire, 3 types de consignes ont été comparées : une consigne de type 'haut vers bas', une consigne de type 'bas vers haut' et une consigne semi-hypermnésique (visant à l'exhaustivité). Les résultats amènent à conclure que l'emploi d'une stratégie de type ascendante permet d'obtenir des descriptions contenant plus d'informations sur les visages qu'une simple consigne semi-hypermnésique ou qu'une stratégie descendante. Cette efficacité apparaît tout particulièrement lorsque la consigne 'bas vers haut' est employée lors d'un second rappel. Dès lors, un protocole optimal d'entretien concernant la description d'un protagoniste semble devoir être constitué par deux rappels consécutifs, le premier effectué à partir d'une consigne invitant le sujet à aller du plus général au particulier, le second invitant le sujet à reprendre sa description en partant du bas du visage pour aller vers le haut.

1<sup>ère</sup> partie : les méthodes de  
recueil des témoignages  
concernant le rappel des faits  
(études 1A, B, C, D, E et  
recherche action)

*L'objectif de la série d'études présentée dans cette première partie consiste à élaborer une méthodologie du recueil des témoignages oraux à partir de l'adaptation d'une technique d'entretien ayant montré son efficacité pour améliorer les souvenirs des témoins : l'entretien cognitif. L'entretien cognitif est constitué 1. d'un cadre général d'entretien permettant, d'une part, d'exploiter des facteurs sociaux et communicationnels inhérents à toute situation d'entretien et, d'autre part, de suivre certaines recommandations liées à des aspects techniques du mode de questionnement ; 2. De quatre consignes spécifiques élaborées à partir de connaissances scientifiques dans le domaine de la mémoire humaine et destinées à améliorer les souvenirs des témoins.*

## **UN CADRE D'ENTRETIEN**

En 1987, une équipe américaine dirigée par Geiselman publia un article reposant sur l'observation et l'étude d'auditions de témoins ou victimes conduites par des officiers de Police américains (Fisher, Geiselman, et Raymond, 1987). A partir d'une analyse critique des procédures employées spontanément par les professionnels, les auteurs proposèrent un cadre d'entretien sur lequel est fondé l'entretien cognitif (voir Fisher et Geiselman, 1992 pour une synthèse). Ce cadre général a été adapté en France, par notre propre équipe, à partir 1. de recherches de laboratoire ayant impliqué plusieurs centaines de participants ; 2. d'observations de terrain effectuées au cours d'une recherche appliquée menée en collaboration avec la Police Nationale Française ; 3. lors de formations que nous avons menées, depuis 1995, auprès de plus de 200 professionnels de la Justice (policiers et magistrats principalement). Il est donc le résultat de la collaboration entre les chercheurs et les professionnels de la Justice.

Le cadre d'entretien que nous proposons se structure autour de plusieurs principes :

### **Laisser parler librement le témoin**

Le principal problème que nous avons observé concernant les auditions est directement lié à la procédure utilisée : il s'agit du peu d'importance accordée par l'enquêteur au libre report<sup>1</sup> de l'événement pour lequel le témoin est entendu, et par conséquent, du poids attribué aux questions spécifiques généralement posées selon un protocole adapté à la rédaction d'un rapport. Par exemple, une recherche effectuée en collaboration avec la Police Nationale Française par notre équipe a pu montrer que le rappel libre n'était utilisé que dans 14% des auditions analysées dans l'étude (Ginet et Py, 2001). Pourtant, exploiter le rappel libre comporte plusieurs intérêts :

1. Il présente une réelle efficacité au niveau de la mémoire : Fisher et Price-Roush (1986) ont, en effet, démontré que plus de 35% des informations correctes recueillies à l'issue d'un entretien pouvaient être générées au cours d'un premier récit spontané, pour peu que l'enquêteur laisse parler librement le témoin. En somme, même lorsqu'elle ne répond pas à des questions portant sur des points spécifiques, la personne auditionnée peut délivrer spontanément des éléments précis et exacts.

2. Le rappel libre crée une réelle situation d'écoute dans laquelle la personne auditionnée sent que ce qu'elle dit est pris en compte. Ceci peut accroître sa motivation à coopérer. Par ce biais, le témoin est rendu actif : c'est lui qui mène, en quelque sorte, l'audition, et non plus l'enquêteur qui se place alors en retrait par rapport à lui.

3. Le rappel libre permet de respecter la concentration du témoin.

---

<sup>1</sup> Le rappel libre consiste à demander à la personne auditionnée, en tout début d'entretien, de raconter librement tout ce dont elle se souvient. L'enquêteur s'efforcera, au court du récit, de ne pas l'interrompre et de ne pas lui poser de questions dans un premier temps. Si une question lui vient à l'esprit, l'enquêteur pourra la noter et la lui poser ultérieurement.

4. Le rappel libre permet de limiter l'influence que peut éventuellement exercer l'enquêteur sur le témoin. En effet, la personne qui se remémore suit le fil de sa pensée, elle raconte l'événement selon son propre point de vue. Le fait de l'interrompre, par exemple pour lui poser des questions, l'écarte de ce point de vue pour se rapprocher davantage de celui qui mène l'entretien. De précieux éléments d'informations peuvent ainsi être omis.

Il peut donc être particulièrement efficace, pour l'enquêteur, de laisser parler librement la personne en tout début de l'entretien sans l'interrompre. L'interviewer peut ensuite faire préciser certains points à la personne entendue en essayant de privilégier les *questions ouvertes*. Une question ouverte est une question qui pousse le témoin à fournir une réponse complexe et développée (exemple : "*Pouvez vous me décrire le criminel ?*"). Ces questions s'opposent aux questions dites fermées qui ne nécessitent qu'une réponse brève, souvent un seul mot ou un acquiescement (exemple : "*Le criminel avait les cheveux clairs ou foncés ?*"). Les questions ouvertes sont plus à même d'encourager la participation du témoin et à l'inciter à adopter le rôle d'un participant actif. L'analyse des auditions effectuées démontre pourtant que la question fermée reste la question la plus couramment employée par les enquêteurs de Police : Fisher et collaborateurs, en 1987, ont relevé une moyenne de 3 questions ouvertes pour 26 questions fermées posées par audition (soit 11,5%). Notre propre équipe (Ginet et Py, 2001) a pu effectuer un constat similaire : 8 questions ouvertes posées en moyenne pour 55 questions fermées (14,5%). Toutefois, les questions fermées présentent certains avantages : elles permettent notamment de mettre à jour une information précise sans que la description du témoin ne s'éloigne de façon importante de la problématique. Malgré tout, elles présentent l'inconvénient de rendre la personne passive et de ne pas la pousser à rechercher de manière détaillée les informations en mémoire. De plus, l'information mise à jour est entièrement liée à la demande de l'enquêteur. Si ce dernier oublie ou ne peut pas anticiper une question (par manque d'informations, par exemple), le détail se rapportant à cette question ne sera pas mentionné. Enfin, les chercheurs en psychologie du témoignage ont montré que les questions fermées conduisaient à plus d'erreurs que les questions ouvertes. Les questions ouvertes permettent de pallier les inconvénients liés à l'emploi des

questions fermées : elles rendent le témoin plus actif, elles évitent en partie l'omission de certaines informations non anticipées par l'enquêteur, etc. Mais elles présentent l'inconvénient de laisser la possibilité au témoin de mentionner des informations incongrues (son ressenti, ses émotions, des éléments biographiques, etc.). Ce problème pourra toutefois être réduit en laissant la possibilité à l'interviewé de mentionner ces informations sans valeur investigative en tout début de l'audition et en lui précisant le type de détails attendus au cours de l'entretien. Pour pouvoir bénéficier des avantages des deux formes de questionnement, il est conseillé de pratiquer un *entretien en entonnoir*. Celui-ci consiste à poser tout d'abord des questions très ouvertes et générales, puis poser des questions de plus en plus fermées, pour finir par des questions très spécifiques.

L'enquêteur peut également essayer d'éviter, autant que possible, de couper la parole au témoin. La coupure de parole présente, en effet, l'inconvénient de confirmer que l'enquêteur représente l'élément central de l'entretien et non pas le témoin. Ceci peut notamment le décourager à prendre un rôle actif et le place en position secondaire. Fisher et coll. ont pu noter que les officiers de Police américains interrompaient les témoins en moyenne 7 secondes seulement après le début de leurs narrations !

Un autre problème observé dans les entretiens menés par les professionnels de la justice concerne le caractère souvent impersonnel de la relation s'instaurant entre l'enquêteur et la personne auditionnée. Il est alors conseillé d'essayer de développer au maximum les affinités avec le témoin.

### **Développer des affinités avec le témoin**

De la perspective du témoin ou de la victime, l'interviewer est souvent davantage perçu comme un représentant d'une institution (Police ou Justice) exerçant son métier que comme un individu unique. D'un autre côté, de la perspective de l'enquêteur, auditionner un témoin ou une victime représente une situation courante et ordinaire. Il peut être dans ce cas difficile pour lui de prêter attention aux spécificités de la personne auditionnée. Or, le risque d'une telle situation est de

considérer l'autre parti prototypiquement et de répondre alors de manière stéréotypée, ce qui contribue à ériger des barrières contre une communication efficace. Une manière de pallier ce problème est d'injecter autant que possible au cours de l'entretien des éléments individualisants.

L'enquêteur peut, en outre, essayer d'adopter une attitude d'écoute vis à vis des propos avancés par le témoin ou la victime. Une technique simple et efficace pour favoriser l'écoute peut consister, par exemple, à répéter périodiquement la dernière idée mentionnée par le témoin et de poursuivre par une question ou un commentaire adapté.

Par ailleurs, l'enquêteur pourra essayer de se montrer compréhensif à l'égard de la personne auditionnée. Or, transmettre son empathie et sa compréhension afin d'instaurer un climat favorable à la communication avec le témoin peut passer, pour l'enquêteur, par une attitude de confiance vis à vis des propos avancés par l'interviewé. En effet, si l'interviewer n'a pas de raison de douter de la crédibilité du témoignage rapporté, il est préférable de traiter les informations restituées comme des informations exactes. Si une personne innocente est traitée avec suspicion, sa coopération peut être largement compromise pour le reste de l'entretien. L'enquêteur peut, par exemple, éviter les jugements évaluatifs mettant en doute les souvenirs rapportés par la personne auditionnée (« *C'est tout ce dont vous vous souvenez ? C'est laborieux !* »). Si une contradiction apparaît au cours du récit, l'enquêteur peut essayer de traiter ces inconsistances en fin d'audition afin de ne pas déstabiliser le témoin trop précocement dans l'entretien.

Toutefois, s'assurer de la volonté et de la motivation de la personne auditionnée ne suffit parfois pas pour maximiser les chances d'obtenir un témoignage optimal. Le témoin possède en effet des limites inhérentes à son vécu et à sa mémoire. L'enquêteur peut lui proposer dans ce cas une aide pour dépasser ces limites.

## **Aider le témoin à dépasser ses limites**

Le témoin ou la victime peut posséder plusieurs limites susceptibles de diminuer l'efficacité de l'audition :

***Sa peur ou son anxiété*** : il peut s'agir de la peur d'être interviewé par un enquêteur de Police, mais également l'anxiété liée à l'événement que la personne a vécu (l'anxiété « résiduelle »). Dans ce cas, l'enquêteur peut essayer de dédramatiser la situation et suggérer directement au témoin de se détendre. Il peut lui demander, par exemple, de s'installer confortablement et de respirer lentement. Si le témoin arrive à adopter ainsi une attitude calme, ses sentiments finiront par s'accorder avec ce comportement manifeste. L'enquêteur peut également se montrer lui-même détendu afin d'exploiter le principe de synchronie. Des chercheurs ont montré, en effet, qu'au cours de l'interaction entre deux personnes, le comportement de chacune d'elles tendait avec le temps à ressembler à celui de l'autre (Gregory & Webster, 1996). Dans ce cadre, l'enquêteur peut influencer le comportement du témoin en adoptant lui-même le comportement désiré, c'est-à-dire en se montrant détendu. Cette attitude peut s'accompagner de l'emploi d'une certaine stratégie dans l'ordre de questionnement : il est conseillé de poser toutes les questions stressantes en fin d'entretien afin de limiter leurs effets négatifs sur la restitution des informations.

***Sa perte de confiance*** : le témoin peut également avoir perdu sa confiance dans sa capacité à décrire les faits. En effet, relater en détails un événement complexe s'étant produit rapidement et ayant suscité une quantité importante d'émotion n'est pas évident. L'anxiété que le témoin peut ressentir durant l'audition peut accentuer encore sa perte de confiance. Or, cette chute de confiance peut bloquer l'activité mentale de la personne. Elle peut avoir tendance, par exemple, à répondre « je ne sais pas » plutôt que de prendre le risque de se tromper (c'est notamment le cas des enfants et des personnes âgées). Dans ce cadre, il peut être particulièrement approprié de tenter de rehausser au maximum cette confiance. L'enquêteur peut, par exemple, donner ponctuellement des feedback indiquant son intérêt pour ce que relate la personne ou des renforcements verbaux non spécifiques (« hum » par exemple). Dans la même logique, l'interviewer peut essayer de ne pas paraître surpris de certaines

réponses, ce qui laisserait entendre au témoin qu'il a commis une erreur. La confiance en soi de l'interviewé peut également varier au cours de l'entretien. Si la personne échoue à répondre à plusieurs questions successives, sa confiance peut considérablement chuter. Un moyen d'éviter ce type de problème est de passer à des questions plus simples si la personne n'arrive pas à répondre à une question complexe et de revenir sur cette dernière ultérieurement lorsque le témoin aura repris confiance.

***Une tendance à s'autocensurer*** : le témoin a souvent tendance à omettre délibérément des informations, alors même qu'elles sont accessibles en mémoire et exactes, parce qu'il a l'impression que l'enquêteur va juger ces dernières non appropriées, inutiles, ou bien tout simplement parce qu'il n'en est pas sûr. Pourtant, les témoins sont peu à même de juger de la valeur investigative des détails rapportés, compte tenu de leur manque de connaissance et d'expérience en la matière. Ils peuvent être ainsi amenés à censurer des éléments pourtant essentiels d'un point de vue judiciaire. De plus, rapporter une information secondaire peut leur faire penser à des informations plus importantes s'y rattachant. Donc l'enquêteur a tout intérêt à essayer de limiter ce type d'omissions. Il peut, par exemple, demander au témoin de décrire tout ce qu'il lui vient à l'esprit sans se censurer, de parler aussi bien des détails qu'il pourrait juger sans importance ou triviaux. Il s'agit, en réalité, de l'une des consignes de l'entretien cognitif (consigne d'hypermnésie).

***Des problèmes de communication*** : traduire une image mentale complexe en mots constitue une tâche difficile qui nécessite des qualités communicatives et une expérience importantes. Or, bien souvent, il s'agit d'une situation originale pour les témoins ou victimes, qui peuvent, par ailleurs, présenter certains problèmes de communication (vocabulaire pauvre, etc.). Pourtant, l'enquêteur peut essayer d'aider le témoin dans cette tâche en lui expliquant, en tout début d'entretien, qu'il peut prendre autant de temps que nécessaire pour répondre et élaborer ses réponses. Il devra, dans tous les cas, lui faire prendre conscience du type de détails qui lui sont nécessaires et du niveau de précision qu'il attend. Il peut, par exemple, informer le témoin qu'il est intéressé par le maximum d'informations concernant le criminel, et il

peut citer les caractéristiques attendues (description du visage : structure générale du visage, cheveux, sourcils, yeux, nez, bouche, etc.).

Les trois premiers principes que nous venons d'évoquer se réfèrent aux aspects relationnels et motivationnels de l'audition. Le principe suivant concerne davantage des caractéristiques techniques liées au mode de questionnement de la personne entendue : il s'agira, pour l'enquêteur, de soigner la formulation des questions.

### **Soigner la formulation des questions**

La manière avec laquelle la personne auditionnée va être questionnée sera déterminante pour l'obtention d'un témoignage riche et de bonne qualité. Si des influences ou des pressions transparaissent à travers les questions posées, les risques d'erreurs s'en trouveront sensiblement accrus. L'enquêteur pourra essayer, autant que possible, de :

- **Poser des questions neutres et éviter les questions dites dirigées.** Ces dernières sont des questions formulées de telle manière qu'elles laissent la possibilité au témoin d'inférer certains éléments, le plus souvent erronés, concernant le crime ou les attentes et motivations de l'enquêteur (exemples observés : « *Il était face à vous ?* », « *Elle était mince ?* », « *C'était un français ?* »). Ces influences peuvent considérablement biaiser les souvenirs, parfois de manière irréversible. Elles peuvent également orienter l'enquête sur de fausses pistes par les erreurs qu'elles génèrent.
- **Poser des questions positives et éviter les questions négatives.** Ces dernières contiennent une négation dans leur formulation (« *ils n'étaient pas armés ?* », « *vous ne vous souvenez pas de la couleur de ses cheveux ?* », « *vous n'avez rien d'autre à ajouter ?* »). Or, ces questions sous-entendent que la personne ne connaît pas la réponse et elles suggèrent que l'enquêteur doute des capacités du témoin. Ce message subtil décourage l'interviewé et induit presque systématiquement une réponse effectivement négative ou du type « *je ne me souviens pas* ». De ce fait, il

est fortement conseillé de toujours formuler les questions de manière positive. (« Etaient-ils armés ? », « Avez-vous autre chose à ajouter ? »).

- **Poser les questions lentement.** Un rythme de questionnement trop rapide peut interférer avec le processus de récupération de l'information en mémoire et les possibilités de communication du témoin. En effet, lorsque les questions sont posées rapidement, et ce, de manière répétée, l'interviewé finit par abréger ses réponses pour adapter son temps de réponse au rythme imposé par l'enquêteur. Il est donc conseillé de ralentir au maximum l'espacement des questions posées et de laisser une pause entre la fin de la réponse du témoin ou de la victime et la question suivante. Même si le silence provoque souvent de l'inconfort, il peut jouer à l'avantage de l'enquêteur s'il est utilisé correctement. En effet, le silence laisse entendre au témoin que l'enquêteur attend de lui qu'il complète sa réponse.
- **Poser les questions en respectant le cheminement mental du témoin.** Lorsqu'un témoin tente de récupérer des souvenirs en mémoire, il a recours généralement à un processus complexe d'imagerie mentale. Ce processus consiste à visualiser mentalement la scène afin de la « lire » et de la verbaliser. Le récit de la personne sera donc dépendant d'une succession d'images mentales correspondant à des aspects spécifiques et complémentaires de l'événement en question. Or, ce processus est très coûteux en énergie mentale, chaque activation d'image nécessitant des ressources attentionnelles conséquentes. Dans ce cadre, l'enquêteur peut essayer d'adapter son style de questionnement en fonction des images qu'il peut inférer chez le témoin. En particulier, il peut essayer d'éviter que le témoin ait à revenir plusieurs fois sur une image déjà activée ou qu'il ait à passer d'une image mentale à une autre à chaque question posée. Pour ce faire, l'enquêteur peut ordonner ses questions de sorte à exploiter au maximum une image mentale avant de passer à la suivante plutôt que de suivre un protocole de questions. L'enquêteur peut essayer également d'éviter de passer d'une question faisant appel à une image mentale (« *Par où s'est enfui le voleur ?* ») à une question nécessitant des connaissances générales (« *Avez-vous une alarme dans votre magasin ?* »).

## **Conclusion**

Ce cadre d'entretien fait donc partie de l'entretien cognitif et constitue un de ses points forts. Mais l'objectif essentiel de la technique consiste avant tout à tenter d'optimiser certains processus naturels de fonctionnement de la mémoire. Les chercheurs à l'origine de l'entretien cognitif se sont donc tout naturellement tournés vers les études effectuées en psychologie scientifique dans le domaine de la mémoire humaine afin de mieux comprendre son fonctionnement et de l'utiliser de manière optimale.

## **L'ENTRETIEN COGNITIF**

### **Ses fondements théoriques**

Geiselman et son équipe ont pu créer une technique d'amélioration des souvenirs efficace grâce aux avancées de la recherche dans le domaine du fonctionnement de la mémoire humaine. L'équipe américaine s'est fondée principalement sur un modèle conçu par un chercheur canadien dans les années 70 : le modèle d'Endel Tulving (1974, 1983). Ce chercheur a formulé plusieurs propositions exploitées avec la technique de l'entretien cognitif

### ***La production du souvenir***

Pour arriver à se souvenir d'une scène, la personne doit avoir à sa disposition au moment de la récupération, un élément qui lui rappelle cet événement : il peut s'agir d'une pensée, d'une émotion ou bien encore d'un détail dans son environnement, d'une question qui lui est posée par une autre personne, etc.. Dans tous les cas, il s'agit d'une fraction du souvenir recherché, ce que Tulving a appelé un *indice de récupération*. Or, plus l'indice de récupération est précis, plus grande sera la probabilité de récupérer le souvenir recherché en mémoire (il permettra de retrouver et de reconnaître le souvenir en question parmi une infinité d'autres éléments mémorisés). Selon Tulving, la spécificité d'un indice se définit par le nombre de

caractéristiques que l'indice possède en commun avec le souvenir. Plus l'indice possède d'éléments communs avec le souvenir recherché, plus grande sera son efficacité. En d'autres termes, il est particulièrement efficace de fournir à la personne qui se souvient le maximum de détails susceptibles de lui rappeler l'épisode dont elle cherche à se rappeler. Une catégorie de détails particulièrement importante et efficace concerne ce que les chercheurs ont appelé le « *contexte* ».

### Le rôle du contexte dans la production du souvenir

Selon Tulving, un événement est toujours perçu et mémorisé dans un cadre particulier, c'est-à-dire dans un lieu et à un instant particuliers (contexte environnemental), ainsi que dans un environnement cognitif particulier de la personne qui se souvient (l'environnement cognitif correspond aux interprétations, attitudes, états affectifs de la personne, etc., soit le contexte interne de la personne). Or, tous ces éléments secondaires constituent le contexte de l'événement, et d'après Tulving, sont mémorisés avec l'information centrale (l'action centrale, les protagonistes, etc.). On peut comprendre que, dans cette perspective, le contexte puisse servir d'indice de récupération et soit particulièrement efficace en raison de sa spécificité. De nombreuses recherches ont été menées à ce sujet et ont permis de souligner le rôle fondamental joué par le contexte dans le processus de souvenir. Par exemple, Godden et Baddeley (1975) ont montré que le rappel de mots pouvait être amélioré si des personnes étaient replacées, au moment de la restitution, dans le même lieu que celui de l'apprentissage. Plus étonnants encore sont les résultats des études ayant porté sur le contexte interne de la personne qui tente de se souvenir, à savoir son état physique ou psychophysiologique, son état d'humeur, son état émotionnel, etc. Par exemple, Goodwin, Powell, Bremer, Hoine et Stern (1969) ont montré qu'une personne en état d'ivresse léger au moment de l'apprentissage obtenait de meilleures performances de rappel si elle était replacée dans le même état d'alcoolémie au moment du test par rapport à la situation où elle demeurait à jeun. Des résultats similaires ont été obtenus avec d'autres facettes du contexte interne de la personne qui tente de se souvenir, comme son état d'humeur ou d'émotion (cf. Bower, Monteiro, & Gilligan, 1978)

Cet ensemble de résultats conforte l'hypothèse développée par Tulving et souligne l'efficacité de replacer la personne qui tente de se souvenir dans le contexte des faits. Toutefois, cette technique peut poser problème dans un cadre appliqué : le retour sur les lieux du crime n'est pas toujours possible (le contexte peut avoir changé depuis les faits, le déplacement peut être coûteux, en particulier en temps, etc.). Or, il a été démontré qu'il était tout aussi efficace de demander à la personne qui tente de se souvenir de simplement repenser mentalement au contexte des faits sans nécessairement la replacer physiquement dans les mêmes conditions (Smith, 1979 ; Malpass et Devine, 1981).

Concevoir qu'il est possible d'améliorer la récupération des souvenirs en mémoire en replaçant la personne dans des conditions contextuelles les plus proches possibles de celles prévalent au moment des faits consiste à considérer, en fin de compte, l'oubli comme un phénomène non irrévocable. Il s'agit là d'une des conceptions les plus originales de Tulving.

### ***Une conception originale de l'oubli***

En définitive, Tulving propose une conception très optimiste de l'oubli : il proviendrait moins d'une détérioration des souvenirs en mémoire (avec le temps, par le parasitage de nouvelles informations) que d'un problème d'accès à des informations pourtant existantes en l'état dans le magasin mnésique. Pour Tulving, l'oubli s'explique principalement par une absence d'indice de récupération pertinent dans l'environnement de la personne qui tente de se souvenir (environnement physique ou mental). Dans ce cas, l'information existe, elle est correctement stockée en mémoire, mais elle est momentanément inaccessible faute d'indices de récupération efficaces pour y accéder. Ce postulat amène à concevoir l'oubli comme un processus non irrévocable et permet d'envisager des solutions pour pallier ce type de problèmes. Si l'oubli avait été uniquement conçu comme une détérioration de l'information en mémoire, rien n'aurait été tenté pour améliorer les souvenirs des témoins.

Une des particularités du modèle de Tulving est de prêter à la mémoire humaine des capacités de stockage de l'information très importantes. Pour cet auteur, l'être

humain est non seulement capable, comme nous l'avons vu, de stocker les informations contextuelles en même temps que l'information centrale, mais les souvenirs en résultant ne sont pratiquement pas détériorés avec le temps car ils existent indépendamment les uns des autres et possèdent une identité propre. Il s'agit là d'une idée essentielle dans le modèle de Tulving.

### ***Des souvenirs indépendants et accessibles à l'infini***

Si l'on considère les souvenirs comme des entités indépendantes les unes des autres, il est facilement concevable que chaque souvenir puisse être récupéré une infinité de fois sans être fondamentalement modifié. Il est possible d'envisager, ainsi, la mémoire comme une sorte d'empilement de souvenirs différents. Si l'on considère, par ailleurs, la possibilité d'utiliser de nombreux indices de récupération pour accéder à une même information en mémoire, il est possible de concevoir l'accès à un même souvenir une infinité de fois par différents chemins (en variant les indices de récupération). En raison de l'efficacité différente des indices de récupération, il peut être très efficace d'effectuer plusieurs tentatives de souvenir en empruntant des voies différentes. Une voie possible se rapporte aux connaissances préalables.

### ***Se détacher des schémas, scripts, stéréotypes et autres connaissances préalables***

Lorsqu'une personne tente de se souvenir d'un événement particulier, quel qu'il soit, elle est influencée par son expérience et les connaissances qu'elle a pu emmagasiner tout au long de son existence (par exemple, à travers les médias). Ces connaissances fournissent au témoin un ensemble de scripts susceptibles d'influencer son rappel. Un script correspond à une sorte de scénario prototypique d'un événement particulier stocké en mémoire. La plupart des gens possèdent un script correspondant, par exemple, à la sortie au restaurant, à la visite chez le médecin, etc. Or, des auteurs ont montré que les événements criminels, tels que les hold-up, les cambriolages, les vols à l'arraché, etc., faisaient aussi l'objet de telles connaissances (Fisher-Holst et Pezdek, 1992). Sans même avoir vécu personnellement la situation, chaque individu a une idée de la manière dont se déroule tel ou tel événement.

S'il existe ainsi des scripts pour la plupart des événements vécus, que se passe-t-il au niveau de la mémoire lorsqu'une information inhabituelle, c'est-à-dire non conforme aux connaissances préalables, se glisse au milieu du scénario prototypique ? En fait, des chercheurs ont montré que les gens oubliaient avec le temps les détails inhabituels, et auraient tendance, en revanche, à inventer des détails habituels, accessibles en mémoire dans le script correspondant, mais non présents en réalité dans la scène mémorisée (Smith et Graesser, 1981). Or, pour améliorer le rappel de détails inhabituels (souvent extrêmement pertinents dans le cadre d'une enquête) et limiter le nombre d'inventions, il peut être particulièrement efficace de pousser le témoin à se détacher de ses connaissances préalables et d'accéder à ses souvenirs en empruntant d'autres chemins. Dans cette perspective, deux solutions ont été envisagées :

1. Inviter le témoin à raconter la scène dans un ordre chronologique différent afin de le pousser à se détacher de son script. En effet, puisqu'une des particularités des connaissances préalables réside dans leur organisation séquentielle, il peut s'avérer efficace de perturber la chronologie de la scène afin d'empêcher la personne de se servir de son script. Cette technique de changement d'ordre a été testée avec succès par Geiselman et Callot, en 1990. Ces auteurs ont montré que des personnes ayant restitué une scène « à l'endroit » rappelaient plus d'informations habituelles que d'informations inhabituelles, alors que les personnes ayant restitué cette scène à l'envers ont restitué plus de détails inhabituels. De plus, le rappel à l'endroit a conduit les personnes à commettre plus d'inventions que le rappel à l'envers. Demander aux personnes de changer l'ordre de leur narration semble donc particulièrement efficace pour inhiber le script et atténuer l'impact de ce type de connaissances préalables sur le rappel.
2. Proposer au témoin d'adopter une autre perspective ou un autre angle de la vue par rapport à la scène au moment de l'audition, afin de le pousser à se servir d'autres connaissances et scripts que ceux spontanément utilisés. Cette consigne de changement de perspective a été testée avec succès par

Anderson et Pichert, en 1978. Ces auteurs ont montré que des personnes à qui on avait demandé de raconter une seconde fois une scène en se plaçant selon un autre point de vue rappelaient plus de détails pertinents pour cette nouvelle perspective par rapport à un premier rappel spontané.

Cet ensemble de résultats (recherche sur la consigne de changement d'ordre et celle de changement de perspective) confirme l'idée selon laquelle il est possible d'accéder aux souvenirs en empruntant des chemins différents. Les connaissances préalables, en particulier les scripts, constituent une voie d'accès possible à la mémoire et exploitable. Ces deux consignes seront utilisées dans le cadre du témoignage, et plus particulièrement avec l'entretien cognitif.

## **Conclusion**

Le modèle de Tulving permet d'envisager des pistes de recherche intéressantes dans le cadre du témoignage. Deux principes extrapolés de ce modèle vont être particulièrement exploités avec l'entretien cognitif

la probabilité de récupération d'un souvenir spécifique en mémoire dépend de la similarité entre le contexte présent au moment des faits et celui au moment du rappel (contexte environnemental et interne) ;

il est possible d'accéder à un même souvenir en mémoire en empruntant plusieurs chemins différents, ou, en d'autres termes, en utilisant plusieurs indices de récupération différents.

### ***Les quatre consignes***

L'entretien cognitif est constitué de quatre consignes, dont les deux premières sont fondées sur le premier principe extrapolé du modèle de Tulving (recouvrement des contextes) et les deux dernières du second principe (multiplicité des chemins d'accès en mémoire). Elles visent toutes les quatre à améliorer les souvenirs des témoins en optimisant l'accès en mémoire aux informations relatives au crime.

### Etre exhaustif (hypermnésie)

La première consigne présentée au témoin consiste à lui demander de rapporter le maximum d'informations, y compris

- des informations dont il n'est pas sûr
- des informations qui lui paraissent peu importantes

Si cette technique apparaît assez simple, elle présente une efficacité importante au niveau de la mémoire, du fait de l'exploitation de plusieurs principes :

1. Le témoin ne connaît pas forcément le niveau de précision attendu par l'enquêteur. Cette information ou ce contrat de communication, est très souvent laissé implicite par l'enquêteur. Or, le rendre explicite permet à la personne auditionnée d'accorder le niveau de précision de son récit aux attentes de l'interviewer (Boon et Noon, 1994) ;
2. L'hypermnésie incite le témoin à se replonger dans le contexte des faits. En effet, il lui est demandé de restituer des détails partiels ou secondaires dans la scène. Ces détails font donc partie du contexte de l'événement et sont susceptibles de servir d'indices de récupération pour le témoin. Ils vont alors favoriser le rappel d'informations plus importantes liées à ces détails ;
3. L'hypermnésie conduit également le témoin à restituer des informations dont il n'est pas sûr. Elle l'incite à abaisser son seuil de certitude quant à l'exactitude des informations rapportées. Or, les chercheurs n'ont pas observé de lien consistant entre la certitude affichée par un témoin et l'exactitude de ses propos (Bertone, Mélen, Py et Somat, 1995 ; Py et Ginet, 1996 ; Wells et Murray, 1984). Encourager le témoin à rapporter des informations dont il n'est pas sûr peut conduire à un accroissement de la quantité d'informations correctes restituées sans que n'augmente forcément en proportion le volume d'erreurs ;
4. Le témoin n'est pas toujours à même de déterminer la pertinence des informations dont il dispose par rapport à une enquête judiciaire. Il peut, en

effet, délibérément censurer des détails que lui juge sans importance, mais qui peuvent être déterminants du point de vue d'une enquête. L'encourager à ne pas s'autocensurer peut donc permettre la mise à jour d'éléments que l'enquêteur aura alors ensuite l'opportunité de prendre en considération ou de négliger.

### Se remettre mentalement dans le contexte de la scène

La seconde consigne consiste à demander au témoin de se remettre mentalement dans le contexte des faits, à la fois au niveau de l'environnement du crime et au niveau de son contexte interne et émotionnel. Elle permet d'exploiter les effets de contexte.

L'efficacité de cette consigne a été éprouvée avec succès au cours de plusieurs recherches ayant porté spécifiquement sur des témoignages (Malpass et Devine, 1981 ; Krafka et Penrod, 1985).

### Raconter la scène dans un ordre chronologique différent

Après un premier rappel libre complet (c'est-à-dire sans interruption de la part de l'enquêteur), le témoin est invité à recommencer son récit, mais en le narrant dans un ordre chronologique inverse, c'est-à-dire en partant de la fin et en remontant le temps.

Des recherches ont permis de démontrer l'efficacité de cette consigne, aussi bien dans le cadre du témoignage (Geiselman et Callot, 1990 ; Ginet et Py, soumis) que dans celui de la mémoire autobiographique (Whitten et Leonard, 1981). Elle vise à atténuer l'influence des scripts et schémas spontanément utilisés par le témoin.

### Raconter la scène selon une autre perspective

La dernière technique suit le second rappel effectué à l'aide de la consigne de changement d'ordre. Il va s'agir de demander à la personne auditionnée de raconter la

scène en se mettant dans une autre perspective, soit dans la peau d'un autre personnage, soit selon un autre angle de vue par rapport à la scène.

Cette règle est fondée sur la recherche effectuée par Anderson et Pichert, en 1978. Elle vise, comme la précédente, à exploiter les effets schématiques.

### ***Le protocole français***

Depuis une dizaine d'années, notre équipe a pu développer une version française de l'entretien cognitif adaptée à la procédure pénale napoléonienne (Py, Ginet, Desperies et Cathey, 1997). Cette dernière comporte d'importantes différences par rapport aux versions anglo-saxonnes, notamment au niveau de la dissociation systématique des quatre consignes et au niveau de l'importance accordé au rappel libre des faits.

En effet, dans les premières études effectuées par les chercheurs américains, le protocole suivi consistait à présenter simultanément les quatre consignes et le témoin était invité à les utiliser à sa guise au cours d'un unique rappel libre. Toutefois, cette procédure ne tient pas compte du caractère exclusif de certaines techniques, en particulier des consignes de remise en contexte et de changement d'ordre théoriquement incompatibles. Il nous est apparu indispensable alors de dissocier de manière systématique les quatre règles, ce qui impliquait l'utilisation de plusieurs rappels libres : un premier rappel libre suivant les consignes d'hypermnésie et de remise en contexte (ces deux consignes ne présentent pas de problème d'incompatibilité, étant donné qu'elles reposent sur les mêmes fondements théoriques), un second rappel suivant la consigne de changement d'ordre et enfin, un dernier rappel libre suivant la consigne de changement de perspective. Les questions spécifiques ne sont posées que dans un second temps, après la fin du troisième rappel. Elles peuvent s'intégrer dans la rédaction du procès-verbal.

Depuis 1984, date de parution du premier article relatif à l'entretien cognitif, plus de 80 recherches ont été menées dans le monde afin de tester l'efficacité de cette technique.

## Les validations empiriques

Les recherches menées sur l'entretien cognitif dans le monde concernent aussi bien des études de laboratoire, conduites dans des conditions méthodologiques contrôlées, que des études de terrain impliquant des professionnels de la justice ayant auditionné des témoins entendus parfois dans le cadre de véritables affaires criminelles. La majorité des recherches effectuées a permis de démontrer l'utilité de la technique : elle permet d'obtenir plus d'informations correctes de la part des témoins, sans augmentation conjointe de la quantité d'erreurs et d'inventions produites.

Une méta-analyse effectuée par Köhnken, Milne, Memon et Bull, en 1999, est à ce titre assez illustrative. Ces auteurs ont recueilli les données de plus de 55 recherches menées dans le monde (dont celle effectuée par notre équipe, en 1997 ; voir Py et al., 1997), représentant 2447 personnes entendues. Or, sur ces 55 recherches, seulement 4 n'ont pas permis d'observer un gain d'informations correctes suite à l'emploi de la technique. Globalement, l'entretien cognitif a permis d'obtenir plus de 40% de détails corrects en plus par rapport à un protocole standard d'entretien. A noter qu'il a été observé un bénéfice plus important de la technique dans le cadre des études de terrain par rapport aux études de laboratoire, et lorsque les témoins étaient impliqués dans l'événement par rapport à la situation ils se montraient passifs. Ces résultats permettent d'envisager un effet particulièrement puissant de la technique sur le terrain.

Par ailleurs, la méta-analyse de Köhnken *et al.* indique une augmentation de la quantité d'erreurs produites suite à l'emploi de la technique (+ 25% en moyenne sur l'ensemble des recherches), et donc une absence de gain au niveau du taux d'exactitude des témoignages<sup>2</sup>. Or, de tels résultats n'ont pas été observés avec la version française de l'entretien cognitif testée au cours de plus d'une quinzaine

---

<sup>2</sup> Le taux d'exactitude correspond à la quantité d'informations correctes restituées par un témoin relativisée par le nombre total d'informations rapportées par ce dernier, erreurs et inventions comprises. Par exemple, un taux d'exactitude égal à 80 % signifie qu'une information sur 5 délivrée par la personne est incorrecte.

d'études de laboratoire. De plus, une recherche que nous avons menée en collaboration avec la Police Nationale Française confirme ces tendances (Ginet et Py, 2001). Dans cette étude, 15 étudiants visionnaient, au cours d'une première phase, un film à caractère criminel dans les locaux de l'université (une agression sexuelle, un vol de sac à main ou un cambriolage). Une semaine plus tard, ces personnes étaient auditionnées au commissariat selon les procédures habituelles de huit policiers. Dans une seconde phase, quatre des huit policiers étaient formés à l'entretien structuré (il s'agit d'un entretien habituel incluant le cadre de l'entretien) tandis que les quatre autres étaient formés à l'entretien cognitif. Notons que l'entretien structuré était introduit afin de s'assurer que l'effet de l'entretien cognitif ne provienne pas seulement du cadre de l'entretien, mais aussi des quatre consignes spécifiques. Dans une troisième phase, vingt-neuf étudiants visionnaient un des trois films utilisés lors de la 1<sup>o</sup> phase et étaient entendus une semaine plus tard, pour la moitié d'entre eux par les policiers formés à l'entretien cognitif et pour l'autre moitié par ceux formés à l'entretien structuré. Les résultats permettent de montrer une efficacité importante de l'entretien cognitif par rapport aux deux autres formes d'entretien, y compris lorsque l'analyse porte sur les procès-verbaux : la technique a permis aux témoins de restituer plus d'informations correctes sans augmentation significative des erreurs. Par ailleurs, il a été observé significativement moins d'inventions en entretien cognitif par rapport à un entretien standard, ce qui a conduit à une amélioration du taux d'exactitude des témoignages avec l'utilisation de la technique.

**Tableau 1. : Richesse et exactitude des témoignages recueillis au cours de l'audition et sur P.V. dans la recherche de Ginet et Py (2001) menée en collaboration avec la Police Nationale Française.**

		<b>Entretien standard</b>	<b>Entretien structuré</b>	<b>Entretien cognitif</b>
Informations correctes	<i>Sur l'entretien</i>	34.36	32.07	43.67
restituées	<i>Sur P.V.</i>	26.64	26.36	31.73
Erreurs	<i>Sur l'entretien</i>	7.57	9.07	9.93
	<i>Sur P.V.</i>	6.29	7.43	6.33
Inventions	<i>Sur l'entretien</i>	4.43	3.14	2.67
	<i>Sur P.V.</i>	4.28	2.79	1.87
Taux d'exactitude	<i>Sur l'entretien</i>	74%	72%	78%
	<i>Sur P.V.</i>	72%	72%	80%

Ces gains en termes de volume d'informations restituées et de taux d'exactitude reposent, d'une part, sur la systématisation du principe du rappel libre des faits. En procédant de cette manière, il a été observé que le taux d'exactitude était plus important lorsque les informations livrées par le témoin l'étaient spontanément plutôt qu'en réponse à des questions. Ces bénéfices reposent, d'autre part, sur la séquentialité des consignes données au témoin.

Par ailleurs, notre équipe s'est intéressée, à l'occasion de cette recherche en collaboration avec la Police Nationale, à une autre facette de l'activité policière en matière d'audition de témoins ou victimes : celle de la retranscription des propos du témoin sur procès-verbal.

L'entretien cognitif en matière de retranscription des propos du témoin sur procès-verbal.

En France, le fait que le procès-verbal ne soit pas une retranscription intégrale de l'audition, mais un résumé dans un langage judiciaire de la déposition du témoin (Ginet, 1998) permet à un certain nombre de biais de s'immiscer durant cette phase de l'enquête. En effet, si les attentes des policiers interviennent au cours de l'audition à travers leur style de questionnement, elles peuvent également se manifester au cours de la retranscription.

Ce problème étant propre aux procédures policières et judiciaires françaises, peu d'auteurs se sont intéressés aux biais de retranscription. Néanmoins, si on envisage la transmission (action de communiquer une information à autrui que l'on a soi-même reçue) et la transcription (action de recopier une information reçue) comme deux phénomènes susceptibles d'être similaires car nécessitant tous deux un même travail de compréhension, de mémorisation et de reformulation, il semble possible de se référer aux recherches ayant démontré l'existence de biais de transmission pour mieux appréhender les biais de retranscription.

Ainsi, une étude portant sur les biais journalistiques (Py et Ginet, 2000) a permis de mettre une tendance des journalistes à sélectionner davantage d'informations correspondantes avec le script de l'événement qu'un sujet tout-venant lors d'une tâche de construction de récit. L'existence d'un biais linguistique intergroupe a également été mise en évidence par Maass, Corvino et Arcuri (1994) dans leur étude portant sur les biais langagiers utilisés dans la communication de masse : les comportements intra-groupes désirables et les comportements hors groupes peu désirables sont décrits dans des termes plus abstraits que les comportements intra-groupes indésirables et les comportements hors groupes désirables. Enfin, Allport et Postman (1947), dans une vaste recherche sur la rumeur, ont découvert l'existence de trois processus sous-tendant ce phénomène : la réduction (diminution du nombre d'informations), l'accentuation (reproduction sélective d'un certain nombre de détails) et l'assimilation (élaboration de nouvelles informations).

En se référant à ces recherches attestant l'existence de biais de transmission, il est possible d'envisager l'existence de biais de retranscription.

En effet, la recherche citée ci-dessus, réalisée en collaboration avec la Police Nationale Française, a permis de mettre en évidence l'existence de trois types de biais de retranscription. Ces biais ont été définis à travers une analyse comparative entre auditions et procès-verbaux :

- un biais de réduction : certaines informations mentionnées par le témoin et pertinentes pour l'enquête ne sont pas retranscrites dans le procès-verbal (en moyenne : 38,7% des informations contenues dans l'audition) ;
- un biais de distorsion : des informations figurant dans le procès-verbal sont modifiées dans leur contenu par l'enquêteur par rapport à ce que le témoin a énoncé au cours de l'entretien (en moyenne : 18,9% des informations contenues dans le procès-verbal);
- un biais d'affabulation : des informations figurant dans le procès-verbal ont été inventées par les policiers (en moyenne : 8,9% des informations du procès-verbal).

La question que soulève cette étude préliminaire concerne l'intérêt que peut représenter une technique telle que l'entretien cognitif pour réduire de tels biais. Des études ayant porté sur la résistance des témoins à l'influence par l'intermédiaire de la technique nous amènent à penser que l'entretien cognitif pourrait apporter un bénéfice important au niveau des biais de retranscription. En effet, il a été montré que les témoins se laissaient moins influencer par des questions posées de manière tendancieuse par un enquêteur lorsqu'ils avaient eu l'occasion, au préalable, d'utiliser les consignes de l'entretien cognitif (Geiselman, Fisher, Cohen, Holland et Surtes, 1986 ; Milne, Bull, Köhnken et Memon, 1995). Cet effet, « l'effet Geiselman », s'expliquerait par un phénomène de consolidation des souvenirs produit par un accès à la mémoire rendu plus facile par le biais de la technique. Les témoins, possédant des souvenirs plus clairs et plus accessibles, seraient alors moins perméables à tout type d'influence. Il est possible de supposer que les avantages liés à

cette plus haute résistance s’observeraient également au niveau de la phase de retranscription : les témoins devraient notamment moins facilement accepter des informations déformées par rapport à leur version initiale ou des informations ajoutées par l’enquêteur. Par ailleurs, l’entretien cognitif présente l’avantage de laisser une part plus active au témoin dans le déroulement de l’entretien. Cette attitude générale peut également se transférer au moment de la phase de rédaction du procès-verbal : le témoin devrait plus facilement intervenir spontanément pour corriger ou compléter l’enquêteur. Les études menées dans le cadre de ce projet visent en partie à éprouver ces hypothèses. Pour ce faire, des modifications de la version initialement développée de l’entretien cognitif sont apparues nécessaires.

#### Des modifications nécessaires pour aboutir à une authentique version française de l’entretien cognitif

Malgré ces premiers résultats encourageants, deux caractéristiques de l’entretien cognitif nous ont amené à envisager de proposer une nouvelle version de la technique :

- la consigne de changement de perspective, dont l’utilisation sur le terrain pouvait s’avérer problématique. Cette consigne a été remplacée par une nouvelle technique élaborée et évaluée dans le cadre de ce projet (étude 1a) ;
- la phase de rédaction du procès-verbal qui devait être mieux intégrée au protocole de l’entretien cognitif. Ceci nous a conduit à proposer une consigne destinée à faciliter le passage du rappel libre à la retranscription : la consigne de reformulation synthétique, également élaborée et évaluée dans le cadre du projet (étude 1b et 1c)

L’introduction de ces deux nouvelles consignes nous a permis d’aboutir à une authentique version française de l’entretien cognitif que nous avons testée, dans ce projet, pour la première fois dans le cadre de véritables affaires (1d et 1e).

# RECHERCHES EFFECTUEES DANS LE CADRE DE LA MISSION DE RECHERCHE DROIT & JUSTICE (ÉTUDES 1A, B, C, D ET E)

---

## L'ADAPTATION DU PROTOCOLE DE L'ENTRETIEN COGNITIF (ÉTUDE 1A)

*L'objectif est de modifier une consigne problématique (changement de perspective) et de proposer une nouvelle consigne (focalisation périphérique).*

La première caractéristique qui nous semblait nécessiter une adaptation du protocole concerne une des quatre consignes utilisées pour améliorer la mémoire des témoins. Il s'agit de la consigne de changement de perspective consistant à inviter le témoin ou la victime à adopter un autre point de vue sur la scène, par exemple le point de vue d'un autre protagoniste. Cette consigne pose un problème d'acceptabilité de la part de certains enquêteurs qui envisagent difficilement de l'utiliser auprès d'une victime, surtout lorsque la scène critique comporte des éléments à forte charge émotionnelle, voire traumatique. On pourrait discuter du bien-fondé de ces réticences, mais il paraît utile *a minima* de les prendre en considération. Un autre problème soulevé régulièrement par les enquêteurs à propos de cette consigne concerne le risque d'affabulations qu'elle pourrait susciter. Demander au témoin d'adopter un autre point de vue pourrait l'amener à reconstruire une scène qu'il n'a pas vue, en d'autres termes à inventer des éléments d'informations qu'il imagine qu'un autre protagoniste aurait vus. L'analyse détaillée des protocoles de témoins que nous avons réalisée, consigne par consigne, ne conforte pas ce présupposé. On ne relève pas une diminution significative du taux d'exactitude des déclarations qui suivent une consigne de changement de perspective. A l'inverse, on ne note pas non plus un gain

d'exactitude dû à cette consigne. Les bénéfices qualitatifs de l'entretien cognitif ne semble pas reposer sur l'emploi de cette consigne.

Les réticences des officiers de police ou des magistrats-instructeurs à l'égard de la consigne de changement de perspective, conjuguées aux faibles arguments à l'encontre des critiques émises que nous pouvions mettre en avant à partir de nos données, nous ont amené à envisager de modifier le protocole d'entretien cognitif. Une solution simple aurait consisté à éliminer le troisième rappel libre qui correspond à la partie du témoignage obtenu à l'aide de la consigne de changement de perspective. Cependant, deux problèmes se posaient : 1) on aurait diminué d'environ 15% le nombre d'informations restituées grâce à ce troisième rappel libre, et 2) on aurait rendu plus difficile la compréhension des faits par l'enquêteur. En effet, le second rappel libre est effectué dans un ordre non chronologique, de la fin jusqu'au début, en procédant par petites séquences. Outre la nécessité, pour l'enquêteur, d'organiser correctement sa prise de notes, il s'avère à l'usage très utile en termes de perception de la séquentialité des actions de disposer, après un rappel en ordre inverse, d'un nouvel exposé des faits réalisé dans un ordre chronologique intégrant les principales informations survenues au cours du second rappel. Nous avons donc élaboré une nouvelle consigne destinée à remplacer le changement de perspective à l'issue de laquelle le témoin fournirait un troisième rappel libre des faits.

Cette nouvelle consigne, qualifiée de « **focalisation périphérique** » consiste à demander au témoin de reprendre une nouvelle fois son récit en se centrant sur tous les détails qui ont pu lui venir à l'esprit, mais qu'il n'a pas eu l'occasion de mentionner. Cette consigne possède des fondements théoriques communs avec la consigne de changement de perspective. Elle devrait faciliter le recouvrement des contextes de restitution et d'encodage au niveau d'indices spécifiques de récupération, et – ce que ne permettait pas la consigne de changement de perspective – optimiser l'identification de la source des souvenirs, permettant ainsi de mieux trier d'authentiques souvenirs (qui reposent sur une perception externe) de faux souvenirs (liés à des sources externes perturbatrices, par exemple, des souvenirs de scènes qui présentent des points communs avec la scène critique et que le sujet incorpore dans le

souvenir de la scène critique, ou liés à une source interne, par exemple, des reconstructions de souvenirs que le sujet ne parvient pas à identifier comme telles). Par ailleurs, la consigne de focalisation périphérique répond bien à un problème concret rencontré systématiquement par les témoins lors de la restitution de leurs souvenirs. En effet, lors d'un premier rappel des faits, le témoin rend surtout compte de l'ossature événementielle de la scène en rapportant les actions principales, et en omettant de nombreuses informations concernant l'environnement et les personnages secondaires. Le second rappel libre demandé dans le cadre de la procédure de l'entretien cognitif (le rappel en ordre inverse) ne permet pas de pallier ce problème puisqu'il privilégie également la restitution des actions. Un troisième rappel destiné spécifiquement à l'évocation de ce type de détails devrait permettre au témoin un récit plus exhaustif, incluant un ensemble d'informations qui ont pu lui venir à l'esprit, mais que la structure de son récit ne permettait pas d'intégrer dans son discours.

## **Méthode**

### ***Population***

Cette expérience a été effectuée auprès de 42 personnes majeures et volontaires, hommes et femmes, âgées de 18 à 27 ans, tous étudiants à l'Université de Provence. Les participants n'ont pas été rémunérés. Ils ont été auditionnés par 3 expérimentateurs (étudiants de psychologie en 3<sup>ème</sup> cycle), formés à la consigne de focalisation périphérique.<sup>3</sup>

### **Procédure**

Les participants étaient recrutés individuellement dans les couloirs de l'Université de Provence. Il leur était demandé s'ils voulaient bien participer à une

---

<sup>3</sup>Notons que ces expérimentateurs avaient été formés (au niveaux théorique et en pratique) à l'entretien structuré et à l'entretien cognitif.

expérience de psychologie sociale consistant à regarder un film d'environ 2 minutes. Au moment du recrutement, ces personnes ignoraient que l'expérience se déroulait en 2 phases. Les participants volontaires étaient alors conduits dans une salle où il leur était demandé de regarder attentivement le film qui allait leur être présenté. Le synopsis de ce film, correspondant à la scène critique, était le suivant : une dame âgée se promenait dans la rue lorsqu'un jeune homme lui emboîtait le pas, lui même étant suivi d'une voiture (R5 noire) roulant à allure réduite. Soudain, le jeune homme abordait la dame pour lui demander une direction. Lorsque cette dernière se retournait pour lui indiquer du doigt un lieu précis, l'homme en profitait pour lui arracher son sac. Il se précipitait alors vers la voiture, montait à l'intérieur. La voiture était conduite par une femme. Elle démarrait à toute vitesse et disparaissait. La plaque d'immatriculation de la voiture restait visible tout au long du film.

Après avoir visionné le film, il était annoncé aux participants que l'expérience se déroulait en 2 parties. Ces derniers prenaient alors rendez-vous pour passer la seconde partie de l'expérience dans un intervalle de temps variant d'un délai immédiat à 8 jours. Les participants ignoraient ce qui allait être réalisé lors de cette seconde phase.

Lors de la seconde phase, tous les participants étaient invités à raconter une première fois le film (1<sup>er</sup> rappel libre) en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible. Dans un second temps, la moitié des participants (20) était simplement invitée à répéter son récit (2<sup>ème</sup> rappel sans consigne) . Il était précisé que la répétition pouvait améliorer leur rappel. *« Très bien, il a été montré que le fait de raconter une deuxième fois ce qu'on a vu est souvent très efficace pour la mémoire. Je vais donc vous demander de reprendre votre récit depuis le début. »*. Cette consigne « placébiq ue » était donnée afin de contrôler l'effet de motivation susceptible de survenir dans le groupe bénéficiant de la consigne de focalisation périphérique (présentée comme une technique d'amélioration des souvenirs). Il était demandé à l'autre moitié des participants (22) d'effectuer une seconde tentative en utilisant la technique de focalisation périphérique (2<sup>ème</sup> rappel libre avec consigne). La consigne était ainsi formulée :

« D'accord, nous avons maintenant un bon nombre d'éléments sur cette scène. Je vais vous proposer une dernière consigne très efficace pour améliorer les souvenirs. Il va falloir vous centrer sur tous les petits détails qui entourent la scène principale ; détails qui concernent aussi bien l'environnement, que les objets, ou encore les personnes. Racontez-moi une dernière fois ce que vous avez vu, en insistant le plus possible sur ces détails que vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de mentionner jusqu'à présent. Ne cherchez pas à résumer votre récit, au contraire, reprenez-le depuis le début et essayez de l'approfondir (ou de le développer) en vous centrant bien sur les détails. Encore une fois, n'ayez pas peur de vous répéter, cela fait aussi partie de la technique. »

Notons que chaque entretien était enregistré par dictaphone.<sup>4</sup>

### **Cotation**

Une grille de cotation a été élaborée de la manière suivante : tout d'abord, chaque entretien a été écouté et découpé en un certain nombre d'informations. Ces dernières, consignées dans la grille de cotation, ont ensuite été regroupées en plusieurs catégories (description des personnages, des objets, de l'environnement, actions, interprétations), puis chaque information (excepté les interprétations) a été cotée par rapport au film (information correcte, erreur, affabulation) et pondérée par rapport aux autres informations en fonction de son niveau de précision<sup>5</sup>. Ensuite, après concertation des 3 expérimentateurs, cette grille a été validée et certaines règles de cotation ont également été fixées<sup>6</sup>. Enfin, chaque audition a fait l'objet d'une cotation à partir de la grille de référence. Afin de réduire au maximum le caractère subjectif de la cotation, il a été calculé un degré d'accord inter coteurs sur quatre

---

<sup>4</sup> Les entretiens n'ayant pas été retranscrits, la cotation s'effectuait à partir des enregistrements audio.

<sup>5</sup> Ex : l'information 'voiture' vaut 1 point, 'une Renault' vaut 2 points et 'Renault 5', 3 points.

<sup>6</sup> Règles de cotation : Cf. Annexe 1

entretiens à partir de la formule mise au point par Ghiglione, Beauvois et coll.<sup>7</sup> Pour cette expérience, le degré d'accord inter-coteurs s'élevait à 96%.

### **Plan expérimental**

La richesse et la qualité des témoignages étaient évaluées en mesurant la quantité d'informations correctes rapportées par les témoins, le nombre d'erreurs, le nombre d'inventions et le taux d'exactitude des récits recueillis.

Nous avons comparé l'efficacité de la consigne de focalisation périphérique par rapport à l'utilisation simple de deux rappels successifs sans consigne sur ces mesures, à la fois sur l'ensemble de l'entretien (sur les deux rappels) et sur le 2<sup>o</sup> rappel uniquement (sans tenir compte du 1<sup>o</sup> rappel).

Le T de Student sur échantillons indépendants a été utilisé pour les analyses statistiques.

### **Hypothèses**

Il était attendu que la consigne de focalisation périphérique conduise à des témoignages plus riches (plus d'informations correctes restituées), sans augmentation des erreurs ou des inventions produites par les témoins. Par conséquent, il était attendu une amélioration du taux d'exactitude des témoignages avec la technique par rapport aux témoins n'ayant bénéficié d'aucune consigne.

### **Résultats**

Les participants présentant des scores très hétérogènes par rapport à leur groupe expérimental ont été écartés de l'analyse des résultats (deux personnes pour chaque type d'entretien), conformément aux critères d'analyse habituels. De plus, les

---

<sup>7</sup> % d'accord inter-coteurs = (nb d'unités de codage communes aux 3 coteurs \* 3) / (nb d'unités de codage utilisées par le coteur 1 + nb d'unités de codage utilisées par le coteur 2 + nb d'unités de codage utilisées par le coteur 3) \* 100

différents tests d'homogénéité des variances ne présentent aucun effet significatif. A noter qu'il n'a pas non plus été observé de différences significatives entre les deux conditions (sans consigne/consigne de focalisation) au premier rappel, avant l'emploi de toute technique. Ceci permet de s'assurer d'une équivalence initiale des groupes au niveau des performances mnésiques.

Enfin, et conformément à la littérature, signalons que les différentes analyses réalisées<sup>8</sup> n'indiquent aucun effet du sexe du 'témoin', de son âge ou du délai sur l'ensemble des mesures effectuées. De plus, aucune différence significative entre les différents expérimentateurs n'est apparue sur ces mêmes mesures.

### *Analyse sur l'ensemble de l'entretien*

**Tableau 2. : Nombre moyen d'informations correctes restituées, d'erreurs, d'inventions, taux d'exactitude (et écart-type) selon l'emploi ou non de la consigne de focalisation périphérique sur l'ensemble de l'entretien (sur les deux rappels libres)**

	Sans consigne	Focalisation périphérique
Informations correctes	<b>35.54</b> (10.71)	<b>44.00</b> (7.79)
Erreurs	<b>3.36</b> (2.19)	<b>4.10</b> (2.15)
Inventions	<b>1.14</b> (1.21)	<b>1.50</b> (1.64)
Proportion exactitude <sup>9</sup>	<b>82.90%</b> (13.10)	<b>85.60%</b> (5.50)

<sup>8</sup> T de Student pour échantillons non appariés, ANOVA, ANCOVA, régressions simples, multiples et polynomiales.

<sup>9</sup> Cet indice est calculé selon le rapport : nombre d'informations correctes restituées / (nombre d'informations correctes restituées + nombre d'erreurs + nombre d'inventions) \* 100. Il permet d'apprécier le pourcentage d'exactitude de chaque témoignage. Par exemple, un taux de 80 % signifie que quatre informations sur 5 rapportées par un témoin s'avèrent exactes. Un taux de 20 % signifie qu'une seule information sur 5 rapportées par un témoin est correcte.

Conformément aux hypothèses, il est observé un bénéfice de la technique de focalisation périphérique au niveau de la richesse des témoignages : cette dernière a permis aux témoins de restituer significativement plus **d'informations correctes** (+23,80%) par rapport à ceux n'ayant bénéficié d'aucune consigne ( $t(36)=3.009$  ;  $p<.0048$ ). Ce bénéfice ne s'est pas accompagné d'une augmentation significative de la quantité d'**erreurs** par rapport au groupe de comparaison ( $t(36)=1.197$  ; *n.s.*) ni d'**affabulations** ( $t(36)=0.425$  ; *n.s.*). En revanche, il n'apparaît aucune différence significative concernant le **taux d'exactitude** entre les deux groupes considérés ( $t(36)=0.659$  ; *n.s.*).

On peut donc constater que l'utilisation d'une consigne de focalisation périphérique amène un témoin à fournir un récit des faits plus complet et plus précis que lorsqu'aucune consigne n'est utilisée. Cependant, il semble que cette nouvelle technique ne permette pas d'accroître sensiblement le taux d'exactitude.

Une analyse complémentaire a été effectuée en ne prenant en compte que les nouvelles informations apparues au second rappel, après l'application ou non de la consigne de focalisation périphérique (sans tenir compte du premier rappel sans consigne).

*Analyse sur le deuxième rappel***Tableau 3. : Nombre moyen d'informations correctes restituées, d'erreurs, d'inventions, taux d'exactitude (et écart-type) selon l'emploi ou non de la consigne de focalisation périphérique sur le 2<sup>o</sup> rappel**

	Sans consigne	Focalisation périphérique
Informations correctes	<b>4.68</b> (4.13)	<b>13.25</b> (6.92)
Erreurs	<b>1.45</b> (1.59)	<b>2.45</b> (1.47)
Inventions	<b>0.36</b> (0.73)	<b>0.95</b> (1.32)
Proportion exactitude	<b>74.50%</b> (25.30)	<b>78.20%</b> (10.80)

Les analyses effectuées uniquement sur le second rappel permettent de mettre en évidence à nouveau une efficacité importante de la consigne de focalisation périphérique : celle-ci a permis aux participants de restituer plus de 183% d'**informations correctes** supplémentaires en comparaison avec le groupe n'ayant bénéficié d'aucune consigne ( $t(36)=5.29$  ;  $p<.0001$ ), et ce, sans augmentation conjointe significative des **affabulations** ( $t(36)=1.34$  ; *n.s.*). Toutefois, il est observé une augmentation significative du nombre d'**erreurs** suite à l'emploi de la technique par rapport au groupe de comparaison ( $t(36)=2.05$  ;  $p<.05$ ). Cette augmentation des erreurs peut être cependant relativisée par l'analyse du taux d'exactitude des témoignages : il n'est pas observé de différence significative entre les deux groupes considérés sur cette mesure ( $t(36)<1$  ; *n.s.*). En d'autres termes, la consigne permet d'obtenir des témoignages plus riches sans modifier leur exactitude.

**Conclusion**

La consigne de focalisation périphérique permet donc, par rapport à un rappel libre, une amélioration quantitative du rappel des faits puisqu'elle entraîne un accroissement substantiel de la complétude du récit. En revanche, elle ne conduit pas

à une amélioration qualitative des récits recueillis. L'étude 1c permettra d'indiquer une éventuelle comparaison favorable par rapport à une consigne de changement de perspective, dans le cadre d'un entretien complet.

## **VALIDATION D'UNE PROCEDURE DE REDACTION DU PROCES VERBAL DANS LE PROTOCOLE DE L'ENTRETIEN COGNITIF A PARTIR D'UNE TECHNIQUE DE REFORMULATION SYNTHETIQUE (ETUDE 1B)**

Une deuxième caractéristique de l'entretien cognitif pouvait être vue comme un frein à son application sur le terrain. Il s'agit de son adéquation avec une étape essentielle de l'audition dans le cadre de la procédure pénale napoléonienne : la rédaction du procès verbal. Les nombreux officiers de police et juges d'instruction que nous avons pu rencontrer à l'occasion de conférences de formation ont souvent soulevé le problème de la difficulté de rédiger un procès verbal à la suite d'un entretien cognitif, compte tenu du volume d'informations restituées et du caractère peu organisé des informations livrées sous la forme de trois récits qui se complètent mutuellement. Ce problème apparaît plus aiguë en France que dans les pays anglo-saxons dans lesquels les témoignages font généralement l'objet d'un enregistrement et d'une retranscription intégrale des propos du témoin. A notre sens, l'entretien cognitif tel qu'il a été pratiqué jusqu'à ce jour, sans faciliter la rédaction du procès verbal, ne constitue pas une difficulté particulière. Un entretien standard de police débute toujours par un rappel libre des faits par le témoin, l'objectif étant de permettre au policier d'obtenir une vue d'ensemble de l'affaire. Et c'est seulement à l'issue du rappel libre que le procès-verbal est effectué, organisé autour des questions posées par l'enquêteur. La place donnée, avec la technique de l'entretien cognitif, au rappel libre est sans commune mesure. Cependant, structurellement, la forme donnée à l'audition ne diffère pas radicalement de la procédure habituelle puisqu'elle débute par une phase de rappel(s) libre(s), et se poursuit par une phase de questions spécifiques. Rien n'empêche alors de commencer la rédaction du procès-verbal au

moment des questions. Une difficulté repose pourtant sur le déséquilibre quantitatif entre les deux phases, l'accent étant mis sur les questions spécifiques en entretien standard, et sur le rappel libre en entretien cognitif. Bien entendu, il est plus aisé pour l'enquêteur de rédiger un procès-verbal à partir des réponses à ses questions puisque, dans ce cas, c'est lui qui structure l'audition. Au contraire, en entretien cognitif, l'enquêteur laisse le témoin structurer l'audition, et doit s'adapter. Nous préconisons une prise de notes organisées en trois colonnes, une par rappel libre, la seconde respectant le changement d'ordre de narration, c'est-à-dire organisée par séquences, en commençant en bas de page par la dernière séquence, et en remontant ainsi jusqu'au début de la scène en haut de la page (voir la plaquette en trois volets servant de support à l'enquêteur).

Il fallait pourtant envisager à la fois d'aider l'enquêteur à réorganiser le récit et lui laisser le champ libre pour poser toute question utile destinée à obtenir des précisions ou à évoquer des éléments occultés par le témoin. La solution que nous avons envisagée est inspirée d'une technique traditionnelle de psychologie sociale qui a fait ses preuves en matière de relance de l'interviewé dans le cadre de l'entretien non-directif : la reformulation [voir Abric (1996), pour une présentation récente en français]. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une consigne destinée à améliorer la mémoire des témoins. Il s'agit davantage d'une technique permettant à l'enquêteur de reprendre le récit du témoin en se garantissant de le déformer le moins possible. La consigne de « **reformulation synthétique** » que nous avons élaborée permet également de préserver un rôle actif de la part du témoin, celui-ci étant tenu de corriger l'enquêteur chaque fois que la reformulation s'écarte du récit, ou même chaque fois que le discours repris ne correspond pas précisément au souvenir qu'il possède, quand bien même les termes employés ont été respectés. Cette technique permet, en outre, d'insérer très facilement toute question que l'enquêteur juge utile. Celui-ci rédigerait alors le procès-verbal au fur et à mesure de la phase de reformulation.

L'étude que nous présentons ici est destinée à comparer l'efficacité, en matière de retranscription, de la consigne de reformulation synthétique par rapport à une consigne plus traditionnelle de reformulation.

## **Méthode**

### ***Population***

L'expérience s'est déroulée auprès de 80 personnes, majeures et volontaires, non rémunérées, hommes et femmes, âgées de 18 à 35 ans. Les participants étaient tous étudiants à l'Université de Provence. Quarante d'entre eux participaient à l'expérience en tant que témoins et 40 en tant qu'enquêteurs. Il était, en effet, indispensable pour cette étude, compte tenu de la part très active de l'interviewer en phase de reformulation, de disposer d'enquêteurs « naïfs »<sup>10</sup> (ne connaissant pas les hypothèses de la recherche), mais de préférence étudiants en psychologie possédant quelques notions de base sur la conduite d'un entretien interactif.

## **Procédure**

Les participants étaient recrutés individuellement dans les locaux de l'Université. Les 40 personnes consignées au rôle de témoin regardaient tout d'abord un film relatant un vol à l'arraché (le même film que celui utilisé dans la première étude). Parallèlement, les 40 personnes consignées au rôle d'enquêteur bénéficiaient, individuellement, d'une formation d'une vingtaine de minutes au sujet de la tâche qu'ils allaient devoir effectuer (audition du témoin, prise de notes, reformulation des propos du témoin en intégrant des questions spécifiques, rédaction du compte-rendu puis lecture au témoin de ce dernier) et étaient sensibilisés à l'entretien structuré, à savoir :

- laisser parler librement le témoin sans l'interrompre,

- noter scrupuleusement les dires du témoins et les questions que l'on souhaite poser,
- commencer par des questions ouvertes (générales), puis formuler des questions de plus en plus précises (entretien en entonnoir),
- ne pas poser de questions qui influencent le témoin,
- ne pas poser de questions sous la forme négative,
- respecter le cheminement mental du témoin (ne pas passer « du coq à l'âne »).

Pour la moitié des enquêteurs, cette formation incluait la présentation de la consigne standard de reformulation, tandis que l'autre moitié était sensibilisée à la consigne de reformulation synthétique.

Ensuite, témoins et enquêteurs prenaient un rendez-vous pour revenir dans un intervalle de temps variant d'un 'délai immédiat' à 8 jours.

Dans un second temps (en l'absence des expérimentateurs), les enquêteurs auditionnaient les témoins individuellement. Avant tout rappel, l'enquêteur formulait la consigne suivante : « *Je vais vous demander de me raconter le film que vous avez vu la dernière fois en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible* ». Les témoins effectuaient alors un premier rappel libre spontané. Puis les enquêteurs posaient une série de questions spécifiques en utilisant, pour la moitié d'entre eux (19), une consigne standard de reformulation et, pour l'autre moitié, la consigne de reformulation synthétique (21).

La **consigne de reformulation standard** était présentée ainsi : « *Très bien, maintenant que nous disposons de beaucoup d'éléments sur cette affaire, je vais essayer avec vous de les organiser pour la rédaction du compte-rendu qui constitue la trace qui restera de cet entretien* ».

---

<sup>10</sup> Ce problème, qui est posé pour toutes les recherches sur l'entretien cognitif, paraît beaucoup moins saillant lorsque le rôle de l'enquêteur est limité au simple recueil d'informations.

La **consigne de reformulation synthétique** consistait à dire au témoin ceci : « Très bien, maintenant que nous disposons de beaucoup d'éléments sur cette affaire, je vais essayer avec vous de les organiser pour la rédaction du compte-rendu qui constitue la trace qui restera de cet entretien. Je souhaiterais que vous m'aidiez dans cette tâche de manière à ce que le compte-rendu corresponde le plus exactement possible à ce que vous m'avez dit. En effet, il y a toujours un décalage entre ce que peut dire quelqu'un et ce qu'en retient son interlocuteur, donc l'objectif de cette phase est de réduire le plus possible ce décalage de manière à ce que le compte-rendu soit le plus fidèle possible. Je vais donc essayer de reprendre ce que vous m'avez dit et chaque fois qu'il vous semblera que j'oublie des informations importantes ou que ça ne correspond pas exactement à ce que vous m'avez dit ou à votre souvenir de l'événement, n'hésitez pas à intervenir pour que nous corrigions ensemble le compte-rendu. Vous ne me vexerez pas du tout si vous me dites que je n'ai pas compris telle ou telle chose. N'hésitez pas non plus à apporter des précisions supplémentaires qui vous viendraient à l'esprit ».

Chaque entretien était enregistré par dictaphone (mais non-retranscrit) et chaque audition faisait l'objet d'un compte-rendu écrit.

### ***Cotation***

Pour procéder à la cotation de ces entretiens (auditions et comptes-rendus), nous avons utilisé la même méthode que celle présentée au cours de l'expérience précédente (la déposition des témoins était comparée au film et chaque compte-rendu était comparé à son témoignage respectif).

Le degré d'accord inter coteurs calculé sur quatre entretiens s'élève pour cette expérience à 98%.

### **Plan expérimental**

Nous cherchions donc à mesurer, dans cette expérience, l'effet du type de consigne utilisée (reformulation standard ou reformulation synthétique) sur la qualité

de la rédaction du procès verbal par l'enquêteur. A cette fin, nous avons utilisé six mesures :

1. **Le nombre total d'informations sur l'audition**, évaluée par la quantité de détails apparus au cours de l'entretien
2. La **richesse des procès-verbaux**, évaluée par la quantité de détails retranscrits sur P.V. à l'issue de l'entretien
3. La **fidélité de la retranscription** des propos du témoin par l'enquêteur, évaluée par le pourcentage d'éléments fidèlement retranscrits sur le P.V. par rapport à la richesse du récit oral du témoin
4. Les **oublis** de l'enquêteur lors du passage du discours du témoin à la rédaction du P.V., évalués par le pourcentage d'éléments omis par l'enquêteur sur le P.V. par rapport à la richesse du témoignage fourni à l'origine par le témoin au cours de l'audition.
5. Les **déformations** des dires du témoin effectuées par l'enquêteur lors de la rédaction du P.V., évaluées par le pourcentage d'éléments déformés sur le P.V. par rapport à la richesse du récit oral du témoin.
6. Les **ajouts** d'informations non mentionnées par le témoin dans le P.V., effectuées par l'enquêteur. Celles-ci seront évaluées par le pourcentage d'ajouts observées sur le P.V. par rapport à la richesse du récit oral du témoin.

Un T de Student pour échantillons indépendants a été effectué sur chacune de ces mesures.

### **Hypothèses**

L'utilisation de la consigne de reformulation synthétique devrait favoriser la participation active du témoin lors de la retranscription de ses dires sur P.V. par rapport à une consigne standard : celui-ci devrait moins hésiter à compléter et

corriger l'enquêteur. Il devrait alors être observé des P.V. plus riches, plus fidèles, et comprenant moins d'oublis, d'ajouts et de déformations commises par l'enquêteur par rapport à une consigne standard.

## Résultats

**Tableau 4. : Nombre moyen d'informations sur l'audition, retranscrites sur P.V., pourcentage d'informations fidèlement retranscrites, d'oublis, de déformations et nombre d'ajouts (et écart-type) selon l'emploi ou non de la consigne de reformulation synthétique**

		<b>Reformulation standard</b>	<b>Reformulation synthétique</b>
Nombre total d'informations dans l'audition		<b>64.26</b> (16.61)	<b>61.86</b> (14.98)
Nombre d'informations retranscrites sur PV		<b>49.79</b> (16.80)	<b>50.29</b> (11.47)
Informations fidèlement retranscrites	<b>total</b>	<b>44.26</b> (15.81)	<b>43.43</b> (10.53)
	<b>%</b>	<b>68.63%</b> (14.80%)	<b>71.10%</b> (11.36%)
Oublis	<b>total</b>	<b>16.05</b> (9.91)	<b>13.86</b> (10.36)
	<b>%</b>	<b>25.10%</b> (14.41%)	<b>21.14%</b> (12.88%)
Déformations	<b>total</b>	<b>3.95</b> (4.56)	<b>4.57</b> (4.17)
	<b>%</b>	<b>6.27%</b> (6.93%)	<b>7.75%</b> (6.33%)
Nombre d'ajouts de l'enquêteur		<b>1.58</b> (1.83)	<b>2.29</b> (2.24)

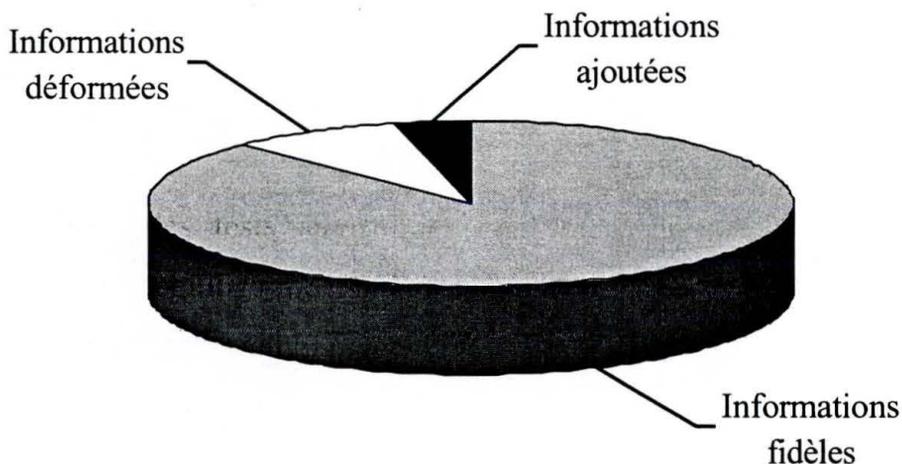
Les résultats des tests statistiques (T de Student) que nous avons effectués infirment les hypothèses énoncées : aucune différence significative n'est observée entre les deux groupes sur l'ensemble des mesures considérées ( $t(38) < 1$  ; *n.s.* concernant les huit premières mesures,  $t(38) = 1.08$  ; *n.s.* concernant le nombre

d'ajouts). L'hypothèse selon laquelle la consigne de reformulation synthétique devrait réduire les biais de retranscription semble donc infirmée.

### ***Analyse complémentaire : le contenu d'un P.V.***

Malgré l'absence de différences significatives entre les deux conditions au niveau de la retranscription, il est intéressant de relever la proportion d'informations figurant sur le P.V. et qui sont fidèles aux propos du témoin. Or, sur les deux conditions réunies, près de 9 informations sur 10 retranscrites par un enquêteur correspondent bien à ce qu'a dit le témoin au cours de l'entretien (87,60% d'informations fidèlement retranscrites). Par ailleurs, on note qu'en moyenne, 8.51% des informations figurant sur le P.V. ont été déformées par l'enquêteur par rapport aux dires du témoin, et 3.89% ont été tout simplement ajoutées par l'enquêteur.

**Graphique 1 : Proportion d'informations fidèles, déformées et ajoutées dans un procès-verbal**



### **Conclusion**

Le bénéfice de la consigne de reformulation synthétique pour réduire les biais de retranscription n'apparaît pas aussi clairement que prévu dans cette recherche. Il serait toutefois abusif de conclure d'emblée à une absence d'efficacité de cette

consigne étant donné le caractère peu écologique des conditions de l'étude menée. La recherche conduite en collaboration avec la Police Nationale (étude 1D et 1E) permettra de proposer un cadre de validation plus adapté.

## **VALIDATION DE LA NOUVELLE VERSION DE L'ENTRETIEN COGNITIF (ETUDE 1C)**

Au cours des deux précédentes études, nous nous sommes attachés à tester l'efficacité de deux nouvelles consignes : « la focalisation périphérique » destinée à améliorer la mémoire des sujets, et « la reformulation synthétique » ayant pour objectif de réduire les biais susceptibles de survenir au cours de la retranscription, lors de la rédaction du procès verbal. Cette troisième étude constitue une synthèse et un prolongement des précédentes : trois techniques d'entretien vont être comparées quant à leurs capacités respectives à améliorer la mémoire des témoins, et éventuellement à réduire les biais de retranscription : l'entretien structuré (base de comparaison), l'ancienne version de l'entretien cognitif (entretien tel qu'il a été pratiqué jusqu'à présent) et la nouvelle version de l'entretien cognitif (substituant la consigne de focalisation périphérique à celle de changement de perspective de l'ancienne version).

Il est attendu une efficacité de la nouvelle version de l'entretien cognitif au moins égale à celle de l'ancienne version en termes de volume d'informations correctes restituées par les témoins. Compte tenu du moindre risque d'inventions produites par les témoins avec la consigne de focalisation périphérique, comparée aux inventions suscitées par la consigne de changement de perspective, il est même raisonnable d'attendre un gain de la nouvelle version en termes d'affabulations et de taux d'exactitude. Par ailleurs, il est attendu que la nouvelle version française de l'entretien cognitif ne nuise pas à la rédaction du procès-verbal.

## **Méthode**

### ***Population***

L'expérience s'est déroulée auprès de 42 personnes, majeures et volontaires, non rémunérées, hommes et femmes âgés de 18 à 32 ans. Tous les participants étaient des étudiants de l'Université de Provence, répartis aléatoirement en 3 groupes.

Ces personnes étaient auditionnées par 3 expérimentateurs (étudiants de psychologie en 3<sup>ème</sup> cycle), formés à l'entretien structuré, à l'ancienne version ainsi qu'à la nouvelle version de l'entretien cognitif. Etant donné le temps et l'expérience requis pour maîtriser ces différentes techniques, il était matériellement impossible de travailler auprès d'enquêteurs naïfs du point de vue des hypothèses de la recherche.

### **Procédure**

Les participants étaient recrutés<sup>11</sup> individuellement dans les couloirs de l'Université de Provence, puis conduits dans une salle où il leur était demandé de regarder attentivement le film qui allait leur être présenté (il s'agissait du même film que celui utilisé dans les précédentes expériences). Les participants prenaient ensuite rendez-vous pour revenir dans un intervalle de temps variant d'un délai immédiat à 8 jours.

Dans un second temps, les participants étaient auditionnés par un enquêteur selon trois configurations :

- selon un entretien structuré (15 personnes) : celui-ci consistait à demander simplement à la personne de répéter trois fois de suite son récit. La répétition était présentée à la personne auditionnée comme une technique en soi susceptible d'améliorer les souvenirs. Cette consigne était donnée afin, d'une part, de justifier cette répétition auprès des participants, et d'autre part, de contrôler les effets de

---

<sup>11</sup> les sujets étaient recrutés de la même manière que lors des deux expériences précédentes.

motivation pouvant survenir en entretien cognitif (présenté comme une technique d'amélioration des souvenirs, donc susceptible de provoquer un effet placebo).

- selon un entretien cognitif ancienne version (12 personnes) : celui-ci consistait à demander à la personne entendue d'effectuer un premier rappel libre à l'aide des consignes d'hypermnésie et de remise en contexte, puis un second à l'aide de la consigne de changement d'ordre, et enfin un dernier à l'aide de la consigne de changement de perspective.
- selon un entretien cognitif nouvelle version (15 personnes) : celui-ci possédait la même structure que l'ancienne version, à la différence près que la consigne de changement de perspective était remplacée par la consigne de focalisation périphérique.

Dans les trois groupes, la phase de rappels libres était suivie de la consigne de reformulation synthétique. Les enquêteurs étaient invités à reformuler les propos du témoin en intégrant des questions spécifiques, puis rédiger un compte-rendu de l'audition et le lire au témoin.

Chaque entretien était enregistré par dictaphone et chaque audition faisait l'objet d'un compte-rendu écrit.

### ***Cotation.***

Pour procéder à la cotation de ces entretiens (auditions et comptes-rendus), nous avons utilisé la même méthode que celle présentée au cours des deux expériences précédentes. Pour cette expérience, le degré d'accord inter-coteurs était de 95.5%.

### **Plan expérimental**

Deux aspects nous intéressaient dans cette recherche :

1. L'effet des techniques étudiées pour améliorer les souvenirs
2. La compatibilité des techniques étudiées avec la phase de retranscription.

Deux catégories de mesures vont donc être utilisées dans cette optique :

**Des mesures classiques liées à la mémoire des témoins :**

- le nombre d'informations **correctes** restituées par les témoins
- le nombre d'**erreurs**
- le nombre d'**affabulations**
- le **taux d'exactitude** des témoignages

Ces mesures seront utilisées sur l'ensemble de l'audition (informations obtenues à l'issue des trois rappels et des questions).

Il sera également proposé une **analyse rappel par rappel** afin d'appréhender l'efficacité relative de chacune des consignes de l'entretien cognitif par rapport à un entretien structuré.

**Des mesures permettant d'appréhender les biais de retranscription :**

Il s'agira des mêmes mesures que celles utilisées dans l'étude 1B, à savoir :

1. La **richesse des procès-verbaux**, évaluée par la quantité de détails retranscrits sur P.V. à l'issue de l'entretien
2. La **fidélité de la retranscription** des propos du témoin par l'enquêteur, évaluée par le pourcentage d'éléments fidèlement retranscrits sur le P.V. par rapport à la richesse du récit oral du témoin
3. Les **oublis** de l'enquêteur lors du passage du discours du témoin à la rédaction du P.V., évalués par le pourcentage d'éléments omis par l'enquêteur sur le P.V. par rapport à la richesse du témoignage fourni à l'origine par le témoin au cours de l'audition.
4. Les **déformations** des dires du témoin effectuées par l'enquêteur lors de la rédaction du P.V., évaluées par le pourcentage d'éléments déformés sur le P.V. par rapport à la richesse du récit oral du témoin.

5. Les **ajouts** d'informations non mentionnées par le témoin dans le P.V., effectuées par l'enquêteur. Celles-ci seront évaluées par le nombre d'intrusions observées sur le P.V.

Le test statistique utilisé correspond au T de Student sur échantillons indépendants. Trois groupes seront donc comparés : l'entretien structuré, l'entretien cognitif ancienne version et l'entretien cognitif nouvelle version (les deux versions de l'entretien cognitif seront regroupées sur certaines mesures).

### **Hypothèses**

Les deux formes de l'entretien cognitif (ancienne et nouvelle version) devraient permettre aux témoins de restituer plus d'informations correctes sans hausse conjointe de la quantité d'erreurs ou d'affabulations par rapport à un entretien plus classique (entretien structuré). Il devrait s'en suivre une amélioration du taux d'exactitude des témoignages. Toutefois, la consigne de focalisation périphérique de la nouvelle version de l'entretien cognitif devrait permettre de réduire la quantité d'inventions générées par les témoins par rapport à la consigne de changement de perspective de l'ancienne version.

Par ailleurs, la consigne de reformulation synthétique devrait particulièrement s'avérer efficace lorsqu'elle est utilisée conjointement avec l'entretien cognitif (deux versions). En effet, en raison d'une plus grande résistance des personnes auditionnées à l'influence émanant de l'enquêteur suite à l'utilisation de la technique (cf. effet « Geiselman ») et à une attitude active encouragée dès le début de l'entretien, les témoins devraient plus facilement utiliser la consigne présentée (ils devraient moins hésiter à intervenir). Il devrait alors être observé, dans ces deux groupes, des P.V. plus riches, plus fidèles, moins déformés, présentant moins d'oublis et d'ajouts de la part de l'enquêteur par rapport à un entretien structuré.

## Résultats

### *Analyse concernant l'efficacité de l'entretien cognitif pour améliorer la mémoire sur l'ensemble de l'audition (questions comprises)<sup>12</sup>*

**Tableau 5. : Nombre moyen d'informations correctes restituées, d'erreurs, d'inventions, taux d'exactitude (et écart-type) selon l'emploi ou non de l'entretien cognitif nouvelle version et ancienne version sur l'ensemble de l'entretien (sur les trois rappels libres et les questions)**

	<b>Entretien structuré</b>	<b>Entretien cognitif ancien</b>	<b>Entretien cognitif nouveau</b>
Correctes	<b>61.3</b> (27.47)	<b>80.7</b> (22.53)	<b>77.2</b> (24.89)
Erreurs	<b>9.4</b> (5.83)	<b>16.9</b> (5.99)	<b>14.3</b> (7.14)
Inventions	<b>2.5</b> (1.68)	<b>2.8</b> (3.21)	<b>2.6</b> (3.20)
% d'exactitude	<b>84%</b> (0.06)	<b>81%</b> (0.08)	<b>82%</b> (0.06)

Les résultats des tests statistiques confirment en partie l'hypothèse selon laquelle l'entretien cognitif (ancienne et nouvelle version) permettrait d'améliorer la richesse et la qualité des témoignages : les témoins auditionnés à l'aide des deux formes de l'entretien cognitif ont délivré plus d'informations correctes que ceux auditionnés selon un entretien structuré (moyenne pour les deux entretiens cognitifs : 78,74 ;  $t(40)=2.17$  ;  $p<.04$ ). Par ailleurs, ce bénéfice ne s'est pas accompagné d'une augmentation significative des affabulations produites par rapport à un entretien

<sup>12</sup> Par soucis de clarté et de simplification, et étant donné le peu de différences observées entre les deux formes de l'entretien cognitif, les résultats obtenus sur les deux versions seront regroupés dans les comparaisons avec l'entretien structuré.

structuré (moyenne pour les deux entretiens cognitifs : 2.70 ;  $t(40) < 1$  ; *n.s.*). En revanche, les témoins ont commis davantage d'erreurs avec la technique par rapport au groupe de comparaison (moyenne pour les deux entretiens cognitifs : 15,48 ;  $t(40) = 2.96$  ;  $p < .01$ ). Cette augmentation des erreurs s'est répercutée sur l'exactitude des témoignages : malgré le fort bénéfice observé en terme d'informations correctes, il n'est pas observé de différences significatives entre les deux versions de l'entretien cognitif et l'entretien structuré sur le taux d'exactitude (moyenne pour les deux entretiens cognitifs : 81,31 ;  $t(40) = 1.41$  ; *n.s.*)

Par ailleurs, contrairement à ce qui était attendu, il n'est pas observé de différences significatives entre les deux versions de l'entretien cognitif, quelque soit les mesures considérées (pour toutes les mesures,  $t(25) < 1$  ; *n.s.*)

***Analyse concernant l'efficacité des différentes consignes de l'entretien cognitif pour améliorer la mémoire (analyse rappel par rappel)***

Il sera comparé, ici, la richesse et la qualité des témoignages recueillis aux différents rappels selon l'emploi ou non de l'entretien cognitif. Rappelons que les deux versions proposées de l'entretien cognitif ne diffèrent qu'au troisième rappel (consigne de changement de perspective pour l'ancienne version, focalisation périphérique pour la nouvelle). Les deux premiers rappels étant communs aux deux versions, nous n'avons pas distingué les deux formes d'entretiens cognitifs pour l'analyse de cette phase de l'audition.

**Tableau 6. : Nombre moyen d'informations correctes restituées, d'erreurs, d'inventions, taux d'exactitude (et écart-type) sur le premier rappel en fonction des consignes utilisées**

	<b>Entretien structuré (1 rappel libre)</b>	<b>Remise en contexte et hypermnésie</b>
Correctes	<b>24.67</b> (10.15)	<b>33.67</b> (11.68)
Erreurs	<b>1.93</b> (1.62)	<b>3.70</b> (2.67)
Inventions	<b>0.67</b> (1.05)	<b>0.63</b> (1.01)
Proportion d'exactitude	<b>90.34%</b> (0.06)	<b>88.51%</b> (0.08)

Au premier rappel, il est constaté un effet significatif de l'emploi des consignes d'hypermnésie et de remise en contexte sur le nombre d'informations correctes restituées : les personnes ayant utilisé les deux consignes ont rapporté davantage d'informations correctes que celles n'ayant pas bénéficié de technique ( $t(40)=2.50$  ;  $p<.02$ ). Toutefois, ce bénéfice s'est accompagné d'une hausse sensible de la quantité d'erreurs produites par rapport au groupe de comparaison ( $t(40)=2.33$  ;  $p<.03$ ). En revanche, aucune différence significative n'est observée entre les deux groupes au niveau du nombre d'affabulations produites par les témoins ( $t(40)<1$  ; *n.s.*). Au final, l'analyse effectuée sur le premier rappel démontre que les deux consignes de l'entretien cognitif, l'hypermnésie et la remise en contexte, conduisent à des témoignages plus riches, sans augmenter pour autant leur qualité. Il n'est, en effet, pas observé de différences entre les deux groupes quant au taux d'exactitude des témoignages ( $t(40)<1$  ; *n.s.*)

**Tableau 7. : Nombre moyen d'informations correctes supplémentaires restituées, d'erreurs, d'inventions, nombre total d'informations correctes obtenues et taux d'exactitude (et écart-type) sur le deuxième rappel en fonction des consignes utilisées**

	<b>Entretien structuré (2 rappels libres)</b>	<b>Changement d'ordre</b>
Correctes supplémentaires	<b>7.47</b> (5.23)	<b>6.26</b> (5.03)
Erreurs supplémentaires	<b>0.87</b> (0.83)	<b>0.83</b> (1.62)
Inventions supplémentaires	<b>0.27</b> (0.59)	<b>0.22</b> (0.42)
Correctes totales	<b>32.13</b> (13.75)	<b>39.92</b> (14.52)
% d'exactitude	<b>89.34 %</b> (6.05)	<b>87.28%</b> (6.79)

Les analyses effectuées sur le second rappel n'indiquent pas un bénéfice significatif de l'utilisation de la consigne de changement d'ordre par rapport à un entretien structuré : la technique n'a pas conduit à un gain significatif d'informations correctes ( $t(40) < 1$  ; n.s.), mais son emploi ne s'est pas accompagné non plus d'une hausse des erreurs ( $t(40) < 1$  ; n.s.) ou des inventions ( $t(40) < 1$  ; n.s.). Il n'est pas observé de différence significative entre les deux groupes de comparaison au niveau la quantité globale d'informations correctes obtenue à l'issue des deux rappels ( $t(40) = 1.70$  ;  $p < .10$ ) et au niveau du taux d'exactitude des témoignages ( $t(40) < 1$  ; n.s.). Ces résultats confirment la nécessité d'effectuer une analyse plus qualitative que quantitative pour évaluer le bénéfice de la consigne de changement d'ordre : celle-ci ne conduit pas nécessairement à une hausse massive de la quantité d'informations correctes, mais facilite plutôt l'accès à des détails spécifiques, tels que les informations inhabituelles ou contre-schématiques.

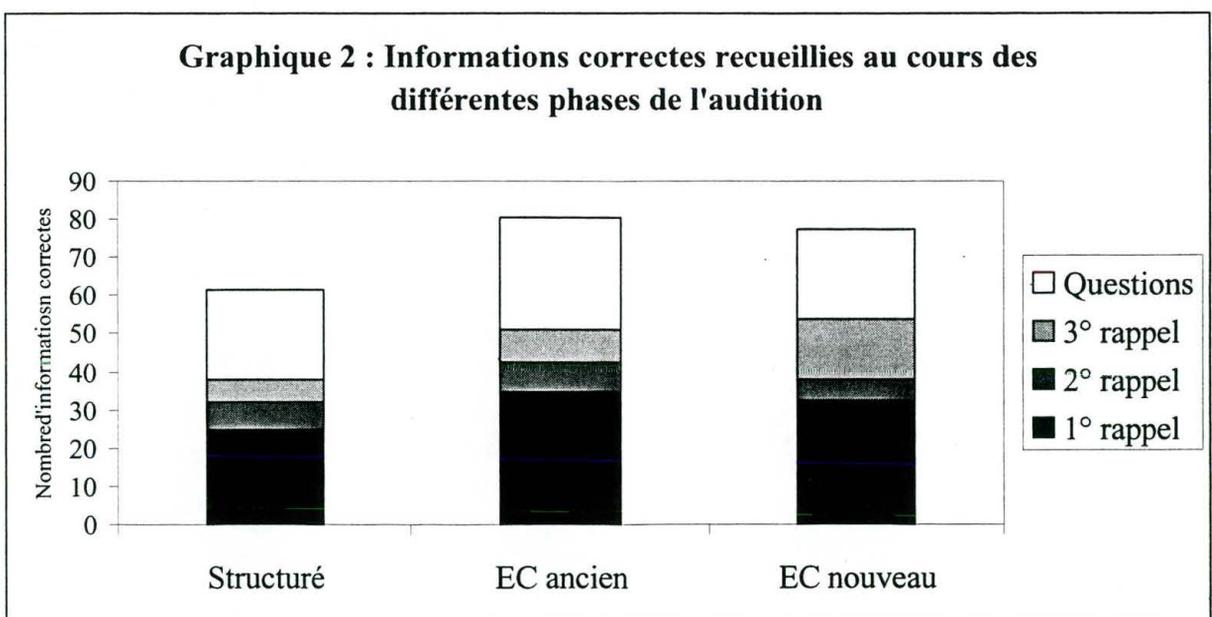
**Tableau 8. : Nombre moyen d'informations correctes supplémentaires restituées, d'erreurs, d'inventions, nombre total d'informations correctes obtenues et taux d'exactitude (et écart-type) sur le troisième rappel en fonction des consignes utilisées**

	<b>Entretien structuré (3 rappels)</b>	<b>Changement de perspective</b>	<b>Focalisation périphérique</b>
Correctes supp.	<b>6.00</b> (4.96)	<b>8.83</b> (5.09)	<b>15.47</b> (9.51)
Erreurs supp.	<b>1.07</b> (1.16)	<b>1.92</b> (1.62)	<b>3.00</b> (2.48)
Inventions supp.	<b>0.33</b> (0.82)	<b>1.33</b> (1.56)	<b>0.80</b> (2.30)
Correctes totales	<b>38.13</b> (16.42)	<b>51.25</b> (18.12)	<b>53.40</b> (19.23)
% d'exactitude	<b>88.44 %</b> (5.76)	<b>84.99%</b> (9.41)	<b>85.62%</b> (5.67)

L'analyse sur le troisième rappel libre indique un très net effet de la consigne de focalisation périphérique : celle-ci a permis aux témoins de récupérer significativement plus d'informations correctes supplémentaires par rapport à un entretien structuré ( $t(28)=9.47$  ;  $p<.002$ ). Une telle différence n'est pas observée entre le changement de perspective et l'entretien structuré ( $t(25)=1.46$  ; n.s.). Toutefois, le bénéfice obtenu avec la consigne de focalisation s'accompagne également d'une augmentation significative de la quantité d'erreurs produites par les personnes auditionnées par rapport à un entretien structuré ( $t(28)=1.93$  ;  $p<.02$ ). Cet inconvénient n'est pas observé avec l'ancienne version de l'entretien cognitif lorsqu'il est comparé à l'entretien structuré ( $t(25)=1.59$  ; n.s.). Enfin, il n'est pas observé d'augmentation significative du nombre d'affabulations produites avec la consigne de focalisation par rapport à un entretien structuré ( $t(28)<1$  ; n.s.), ce qui n'est pas le cas du changement de perspective qui conduit les témoins à davantage affabuler ( $t(25)=1.00$  ;  $p<.05$ ). Ce résultat, conforme aux hypothèses, démontre l'intérêt de la nouvelle version de l'entretien cognitif par rapport à l'ancienne pour

réduire l'augmentation des affabulations associée à l'utilisation de la consigne de changement de perspective.

Au final, sur les trois rappels libres, l'utilisation de la nouvelle version de l'entretien cognitif a permis de recueillir des témoignages plus riches au niveau de la quantité d'informations correctes restituées par rapport à un entretien structuré ( $t(28)=19.47$  ;  $p<.03$ ), sans détérioration de leur qualité au niveau de la proportion d'exactitude ( $t(28)=2.83$  ; n.s.). La même configuration de résultats est observée avec l'ancienne version : plus d'informations correctes par rapport à un entretien structuré ( $t(25)=17.32$  ;  $p<.04$ ), sans modification significative du taux d'exactitude ( $t(25)=3.45$  ; n.s.). Toutefois, au niveau de la comparaison entre les deux versions de l'entretien cognitif, on notera un avantage significatif de la consigne de focalisation périphérique par rapport à la consigne de changement de perspective sur la quantité d'informations correctes restituées au troisième rappel ( $t(25)=6.63$  ;  $p<.04$ ). La nouvelle version apparaît ici donc plus efficace. A noter qu'aucune autre différence significative n'est observée entre les deux versions sur les autres mesures considérées ( $t(25)=1.08$  ; n.s. pour les erreurs,  $t(25)<1$  ; n.s. pour les affabulations,  $t(25)=2.15$  ; n.s. pour les informations correctes totales sur les trois rappels ;  $t(25)<1$  ; n.s. pour le taux d'exactitude).



**Analyse concernant la compatibilité de l'entretien cognitif avec la phase de retranscription sur P.V.**

**Tableau 9. : Nombre total d'informations dans l'audition, d'informations retranscrites sur P.V., pourcentage d'informations fidèlement retranscrites, d'oublis, de déformations et nombre d'ajouts (et écart-type) selon l'emploi ou non de l'entretien cognitif (ancienne et nouvelle version)**

		<b>Entretien structuré</b>	<b>Entretien cognitif ancien</b>	<b>Entretien cognitif nouveau</b>
Nombre total d'informations dans l'audition		<b>76.07</b> (35.81)	<b>107.42</b> (26.76)	<b>103.80</b> (32.15)
Nombre d'informations retranscrites sur PV		<b>67.33</b> (29.24)	<b>92.08</b> (22.50)	<b>89.33</b> (26.48)
Informations fidèlement retranscrites	<b>total</b>	<b>66.60</b> (29.22)	<b>91.92</b> (22.59)	<b>83.60</b> (25.33)
	<b>%</b>	<b>88.58%</b> (6.14%)	<b>85.64%</b> (4.02%)	<b>81.18%</b> (6.64%)
Oublis	<b>total</b>	<b>8.87</b> (6.92)	<b>15.33</b> (5.52)	<b>14.47</b> (10.29)
	<b>%</b>	<b>10.59%</b> (6.26%)	<b>14.18%</b> (3.25%)	<b>13.26%</b> (6.69%)
Déformations	<b>total</b>	<b>0.60</b> (1.24)	<b>0.42</b> (0.67)	<b>1.07</b> (1.44)
	<b>%</b>	<b>0.83%</b> (1.67%)	<b>0.49%</b> (0.84%)	<b>1.01%</b> (1.19%)
Nombre d'ajouts de l'enquêteur		<b>0.13</b> (0.35)	<b>0</b> (0)	<b>0</b> (0)

Les analyses statistiques effectuées révèlent un effet significatif de l'entretien cognitif sur la richesse des procès-verbaux obtenus : les P.V. issus d'un entretien

cognitif ancienne version sont plus riches que ceux issus d'un entretien structuré ( $t(25)=24.75$  ;  $p<.03$ ). Il en est de même pour la nouvelle version de l'entretien cognitif ( $t(28)=22.00$  ;  $p<.04$ ). Ces résultats démontrent que les informations supplémentaires obtenues avec la technique au cours de l'entretien ont bien été retranscrites sur P.V. : leur prise en compte ne représente pas un coût trop élevé pour l'enquêteur.

Par ailleurs, il n'est pas observé de différences significatives entre l'entretien structuré et l'entretien cognitif ancienne version sur toutes les autres mesures considérées relatives aux biais de retranscription (pour la proportion d'informations fidèlement retranscrites :  $t(25)=1.43$  ; *n.s.* /proportion d'oublis :  $t(25)=1.80$  ; *n.s.* /proportion de déformations :  $t(25)<0.63$  ; *n.s.* / nombre d'ajouts :  $t(25)=1.31$  ; *n.s.*).

En revanche, il est observé une différence significative entre l'entretien structuré et l'entretien cognitif nouvelle version sur la proportion d'informations fidèlement retranscrites : globalement, les propos du témoin ont été moins fidèlement retranscrits avec la nouvelle version de l'entretien cognitif par rapport au groupe de comparaison ( $t(28)=3.17$  ;  $p<.004$ ). On notera, toutefois, que les pourcentages obtenus restent globalement très élevés : les procès-verbaux demeurent très fidèles aux dires du témoin dans les trois groupes (plus de 80%). Il n'est, par ailleurs, observé aucune autre différence significative entre l'entretien cognitif nouvelle version et l'entretien structuré (pour la proportion d'oublis :  $t(28)=1.13$  ; *n.s.* /proportion de déformations :  $t(28)<1$  ; *n.s.* / nombre d'ajouts :  $t(25)=1.47$  ; *n.s.*).

Enfin, les comparaisons entre les deux formes d'entretien cognitif montrent un avantage tendanciel de l'ancienne version sur la nouvelle concernant la proportion d'informations fidèlement retranscrites ( $t(25)=2.04$  ;  $p<.06$ ). Aucune différence n'est observée sur les autres mesures considérées structurées (pour la proportion d'oublis :  $t(25)<1$  ; *n.s.* /proportion de déformations :  $t(25)=1.27$  ; *n.s.* / nombre d'ajouts :  $t(25)<1$  ; *n.s.*).

L'absence de résultats significatifs sur la plupart des mesures choisies et la configuration des moyennes (entre 10.59% et 14.18% d'oublis, 1.01% d'informations

déformées par l'enquêteur et quasiment aucun ajout d'élément non mentionné par le témoin) suggère la présence d'un effet plafond dans cette recherche : les enquêteurs ont conduit des auditions de très bonne qualité, ce qui ne permet pas de mettre en évidence un quelconque effet des consignes testées.

## **Conclusion**

*Il apparaît donc, au vu des résultats de cette expérience, 1) une confirmation de l'efficacité de la conjonction des consignes d'hypermnésie et de recontextualisation qui caractérisent le premier rappel libre effectué en entretien cognitif ; 2) une confirmation du fait que la consigne de changement d'ordre de narration qui caractérise le second rappel libre effectué en entretien cognitif ne nuit pas à l'obtention d'un volume conséquent d'informations, même si le bénéfice attendu de cette consigne est davantage qualitatif que quantitatif ; 3) un bénéfice modéré de la consigne de focalisation périphérique en termes d'accroissement du volume d'informations correctes. Toutefois, il est bien observé une tendance à l'obtention d'un plus faible nombre d'affabulations avec cette nouvelle consigne en comparaison de la consigne de changement de perspective qui caractérise le troisième rappel de l'ancienne version de l'entretien cognitif ; 4) on relève aussi, dans cette étude, une tendance à un accroissement du nombre d'erreurs en entretien cognitif par rapport à un entretien structuré. Cet effet ne conduit pas à diminuer significativement le taux d'exactitude des déclarations en entretien cognitif ; 5) enfin, on observe bien un transfert du bénéfice des deux formes d'entretien cognitif sur P.V. : les P.V. rédigés à la suite de la technique sont plus riches que ceux issus d'un entretien structuré. Toutefois, il n'a pas été observé les effets attendus de l'entretien cognitif sur les biais de retranscription, en raison la qualité trop élevée des entretiens conduits.*

*Sans correspondre terme et à terme aux attentes formulées, cette expérience appuie l'idée selon laquelle il est envisageable de substituer une nouvelle version française de l'entretien cognitif à la version anglo-saxonne utilisée jusqu'à présent.*

***L'adoption de ce nouveau protocole semble même s'imposer dès lors qu'il peut paraître socialement et pratiquement plus acceptable.***

## **RECHERCHE-ACTION (ETUDES 1D ET E)**

---

*Compte tenu du précédent que constitue la recherche-action programmée dans le cadre de ce projet, puisqu'aucune recherche de psychologie du témoignage réalisée en collaboration avec des services d'investigation criminelle et portant sur des affaires réelles n'a, à notre connaissance, été réalisée jusque-là en France (sur le plan international, il n'existe que deux recherches de ce type, réalisées aux Etats-Unis en 1989, et en Grande-Bretagne, en 1996), il paraissait essentiel de proposer un outil non seulement efficace, mais aussi reposant sur un protocole parfaitement adapté au cadre procédural dans lequel il allait être appliqué. Les deux modifications majeures que nous avons apporté à notre protocole (1<sup>o</sup> substitution d'une consigne de focalisation périphérique à la consigne de changement de perspective, et 2<sup>o</sup> organisation de la phase de rédaction du procès-verbal à partir d'une reformulation synthétique) nous paraissent à même de constituer une version française opérationnelle et efficace. L'objectif de la recherche sera, en partie, d'éprouver l'efficacité de cette nouvelle version afin de proposer, à terme, une méthodologie de l'audition. Cette recherche sera également l'occasion de dresser un bilan des techniques policières de recueil des témoignages couramment utilisées par les officiers de Police.*

*Etant donné le nombre considérables d'autorisations nécessaires avant de débiter cette recherche-action menée en collaboration avec les services d'investigations criminelles (pour le Ministère de la Justice : autorisation du Garde des Sceaux, de plusieurs Procureurs Généraux, plusieurs Procureurs de la République ; pour le Ministre de l'Intérieur : autorisation de la*

*Direction Générale de la Police Nationale, de la Direction Générale de la Formation de la Police Générale, de plusieurs Chefs de Districts), les ré-auditions menées par les officiers de police formés par nos soins n'ont commencé que très tardivement. A la date de rédaction de ce rapport, nous ne disposons que d'une partie des auditions menées par les quatre officiers de police que nous avons formés à Mantes-la-Jolie, les quinze officiers de police du SRPJ de Versailles que nous avons formé commençant juste à mener les ré-auditions programmées. Il va donc de soi que les résultats présentés ci-dessous sont fournis à titre uniquement indicatif, et nécessitent une confirmation à l'appui des protocoles qui seront analysés dans les semaines à venir.*

## **METHODE**

### **Population**

A ce jour, l'expérience s'est déroulée auprès de 7 victimes, hommes et femmes, âgés de plus de 18 ans. Ont été exclues les personnes ne maîtrisant pas la langue française ou présentant, au moment de l'audition, un état d'ébriété ou se trouvant sous l'emprise de produits stupéfiants. L'anonymat des victimes a été garanti par l'effacement des noms, prénoms et adresses sur les procès-verbaux ainsi que sur les enregistrements audio. Un consentement systématique et préalable des différentes parties concernées par la procédure a été obtenu (signature d'une autorisation type)<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup>L'annexe 2 présente une synthèse de la procédure indiquée aux officiers de police participant à la recherche et des contraintes concernant la sélection des affaires fixée par le Garde des Sceaux et les Parquets concernés.

A ce jour, ont également participé à cette recherche-action 4 lieutenants de la police nationale de Mantes la Jolie formés pendant 4 demi-journées à l'entretien structuré et à l'entretien cognitif par les chercheurs eux-mêmes<sup>14</sup>.

## **Matériel**

Cette recherche reposait sur 7 affaires non abouties non transmises au Parquet et pour lesquelles l'enquêteur pouvait justifier la recherche de nouveaux éléments. Ces affaires concernaient des vols avec violence sans auteur nommé ayant impliqué un ou plusieurs agresseurs et un ou plusieurs témoins ou victimes.

Chacune des victimes entendues dans le cadre de ces affaires a été auditionnée au préalable selon un protocole standard. Un enquêteur différent par rapport à cette première audition et ayant suivi une formation préalable aux techniques d'entretien, devait entendre à nouveau la personne soit selon un protocole d'entretien structuré, soit selon un entretien cognitif. Le matériel récupéré ensuite par les chercheurs comprenait un enregistrement audio de la ré-audition de la victime<sup>15</sup> (soit selon un entretien structuré soit selon un entretien cognitif), le procès-verbal préliminaire, le nouveau procès-verbal, l'autorisation du témoin ou de la victime ainsi qu'un questionnaire rempli par l'enquêteur.

## **PROCEDURE**

Dans un premier temps, les 4 policiers ont été formés à l'entretien structuré et à l'entretien cognitif par les chercheurs eux-mêmes au sein même du commissariat. Notons que les deux types de formation s'effectuaient successivement durant la même session de formation.

---

<sup>14</sup> 4 policiers ont participé à la formation, néanmoins seuls 3 d'entre eux ont pour l'instant effectué des entretiens structurés ou cognitifs.

<sup>15</sup> La première audition de la victime selon un entretien standard de police n'a pas fait l'objet d'un enregistrement audio.

La formation à l'entretien structuré, d'une durée d'une demi-journée, consistait à sensibiliser les enquêteurs à l'importance du rappel libre et à la formulation des questions. Cette formation était accompagnée d'une série de mises en situation permettant aux enquêteurs de s'entraîner<sup>16</sup>. Dans cette condition, il était demandé aux officiers de Police de laisser parler librement la victime après lui avoir donné une consigne l'invitant à être la plus complète possible. Le policier devait ensuite reformuler les propos de la personne auditionnée et les compléter en lui posant les questions nécessaires. Enfin, l'enquêteur devait rédiger le procès-verbal.

La formation à l'entretien cognitif, d'une durée d'une journée et demi consistait à présenter les fondements théoriques de l'entretien cognitif et le protocole mis au point par notre équipe. Cette présentation était suivie d'une série de mises en situation permettant aux enquêteurs de s'exercer<sup>17</sup>. Dans cette condition, il était demandé aux officiers de Police de présenter à la victime les consignes d'hypermnésie et de recontextualisation, puis de l'inviter à effectuer un premier rappel libre. L'enquêteur présentait ensuite à la personne la consigne de changement d'ordre, suivie d'un second rappel, puis la consigne de focalisation périphérique suivie d'un dernier rappel libre. L'enquêteur devait ensuite reprendre les propos de la personne auditionnée, les compléter en lui posant des questions, puis rédiger le procès-verbal en utilisant la consigne de reformulation synthétique.

Dans un second temps, les policiers étaient chargés de sélectionner des affaires répondant aux critères précédemment évoqués et initialement traitées par un autre enquêteur. Ils prenaient alors contact et convoquaient le témoin ou la victime par téléphone. Dès cette prise de contact, la personne était informée que si elle donnait son autorisation, l'enregistrement audio de sa ré-audition serait analysée par des chercheurs travaillant pour le compte du Ministère de la Justice. Il était précisé que cet enregistrement resterait strictement anonyme.

---

<sup>16</sup> Protocole entretien structuré : Cf. Annexe 3

<sup>17</sup> Protocole entretien cognitif : Cf. Annexe 4

Les victimes étaient alors auditionnées par un policier, soit selon un entretien structuré, soit selon un entretien cognitif. Chaque enquêteur devait alterner aléatoirement entre entretien structuré et entretien cognitif.

### **Cotation**

Pour chaque affaire, il a tout d'abord été procédé à l'audition de l'entretien (structuré ou cognitif). A partir de celle-ci, il a été effectuée une analyse des questions posées par l'enquêteur ainsi que des facilitateurs / inhibiteurs communicationnels utilisés<sup>18</sup>. Il a été également relevé la durée des entretiens, ainsi que le délai séparant l'événement des auditions.

Puis une grille de cotation a été élaborée de la manière suivante : pour chaque affaire, l'entretien et les deux procès-verbaux ont été découpés en un certain nombre d'informations. Ces dernières, consignées dans une grille de cotation, ont ensuite été regroupées en plusieurs catégories<sup>19</sup>. A partir de cette grille, des comparaisons entre les différents types d'entretiens (entretien standard de police Vs entretien structuré Vs entretien cognitif) ont pu être effectuées concernant la richesse du témoignage et la qualité de la retranscription.

---

<sup>18</sup> Ne disposant pas de l'enregistrement audio des entretiens standards de police, il n'a pu être effectué que des comparaisons entre entretiens structurés et entretiens cognitifs.

<sup>19</sup> informations relatives à la situation temporelle et spatiale de l'événement, à la description du physique des protagonistes, des armes éventuellement utilisées et des véhicules éventuellement impliqués, informations relatives au déroulement des faits, aux paroles éventuellement échangées entre les protagonistes, aux jugements et inférences faites par le témoin ou la victime, informations concernant les connaissances générales de la personne auditionnée, son ressenti ainsi que son degré de certitude concernant son aptitude à décrire et reconnaître le ou les criminels

## **Plan expérimental**

### ***Variables indépendantes***

#### **Type d'entretien**

VI inter sujets à 3 modalités

1. Entretien standard (c'est-à-dire tel qu'il est pratiqué habituellement par les policiers)
2. Entretien structuré
3. Entretien cognitif

### ***Variables dépendantes***

Quatre catégories de mesures relatives à chacun de ces quatre domaines ont été envisagées :

- la richesse des entretiens,
- la richesse des P.V.,
- la qualité de la retranscription des propos du témoin sur le P.V.,
- la qualité de l'entretien mené.

#### **Concernant la richesse des entretiens :**

Elle a été évaluée sur la quantité de détails fournis par le témoin ou la victime au cours de l'audition. Ont été comparés sur ces mesures deux types d'entretien : l'entretien structuré et l'entretien cognitif (étant donné l'absence d'enregistrement en entretien standard). Nous avons distingué différents types de détails fournis faisant référence à l'événement criminel vécu :

- les détails relatifs à la situation temporelle et spatiale de l'événement (date et lieu),

- les détails relatifs à la description du physique des protagonistes impliqués dans l'événement criminel,
- les détails relatifs à la description des armes éventuelles utilisées,
- les détails relatifs à la description des véhicules éventuellement impliqués dans l'événement criminel,
- les détails relatifs au déroulement des faits,
- les détails relatifs aux paroles éventuellement échangées entre les différents protagonistes,

Par ailleurs, plusieurs catégories de détails énoncés, mais ne faisant pas directement référence aux faits criminels, ont été distinguées :

- le degré de certitude déclaré de la victime concernant son aptitude à décrire et reconnaître le ou les criminels,
- les jugements évaluatifs formulés par la victime (ex : les voleurs n'étaient pas spécialement agressifs),
- les inférences faites par la victime (suppositions concernant le mode opératoire et la façon de penser des protagonistes),
- les connaissances générales de la victime,
- le ressenti de la victime.

#### Concernant la richesse des P.V. :

Elle a été évaluée par la quantité de détails retranscrits sur P.V. à l'issu de l'entretien. Ont été comparés sur ces mesures les trois types d'entretien menés (standard, structuré, cognitif). Nous avons distingué différents types de détails fournis faisant référence à l'événement criminel vécu :

- les détails relatifs à la situation temporelle et spatiale de l'événement (date et lieu)
- les détails relatifs à la description du physique des protagonistes impliqués dans l'événement criminel,

- les détails relatifs à la description des armes éventuelles utilisées,
- les détails relatifs à la description des véhicules éventuellement impliqués dans l'événement criminel,
- les détails relatifs au déroulement des faits,
- les détails relatifs aux paroles éventuellement échangées entre les différents protagonistes,

Par ailleurs, plusieurs catégories de détails énoncés, mais ne faisant pas directement référence aux faits criminels, ont été distinguées :

- le degré de certitude déclaré de la victime concernant son aptitude à décrire et reconnaître le ou les criminels,
- les jugements évaluatifs formulés par la victime (ex : les voleurs n'étaient pas spécialement agressifs),
- les inférences faites par la victime (suppositions concernant le mode opératoire et la façon de penser des protagonistes),
- les connaissances générales de la victime,
- le ressenti de la victime.

#### Concernant la qualité de la retranscription :

Il s'agissait des mêmes mesures que celles utilisées lors des expériences précédentes. Ont été uniquement comparées sur ces mesures l'entretien structuré et l'entretien cognitif (étant donné l'absence d'enregistrement en entretien standard) :

1. La **richesse des procès-verbaux**, évaluée par la quantité de détails retranscrits sur P.V. à l'issue de l'entretien
2. La **fidélité de la retranscription** des propos du témoin par l'enquêteur, évaluée par le pourcentage d'éléments fidèlement retranscrits sur le P.V. par rapport à la richesse du récit oral du témoin

3. Les **oublis** de l'enquêteur lors du passage du discours du témoin à la rédaction du P.V., évalués par le pourcentage d'éléments omis par l'enquêteur sur le P.V. par rapport à la richesse du témoignage fourni à l'origine par le témoin au cours de l'audition.
4. Les **déformations** des dires du témoin effectuées par l'enquêteur lors de la rédaction du P.V., évaluées par le pourcentage d'éléments déformés sur le P.V. par rapport à la richesse du récit oral du témoin.
5. Les **ajouts** d'informations non mentionnées par le témoin dans le P.V., effectuées par l'enquêteur. Celles-ci seront évaluées par le nombre d'intrusions observées sur le P.V.

Le test statistique utilisé correspond au T de Student sur échantillons indépendants.

#### Concernant la qualité de l'entretien mené :

Ont été uniquement comparés sur ces mesures l'entretien structuré et l'entretien cognitif (étant donné l'absence d'enregistrement en entretien standard). Il s'agissait, ici, d'évaluer tout d'abord le type de questionnement utilisé par les policiers lors des entretiens conduits, à savoir le nombre de questions posées par les policiers. Plusieurs catégories de questions ont été distinguées :

- les questions ouvertes, c'est-à-dire requérant une réponse complexe de la part de la personne auditionnée,
- les questions fermées, c'est-à-dire des questions auxquelles il est possible de répondre en quelques mots,
- les questions d'identification, c'est-à-dire se rapportant aux éléments qui ? où ? quand ? combien ? comment ?
- les questions de sélection qui nécessitent une sélection de la part de la personne auditionnée entre plusieurs alternatives proposées par l'enquêteur,
- les questions de type « oui-non » questions appelant à une réponse binaire,

- les questions dirigées, c'est-à-dire suggérant une réponse particulière,
- les questions négatives, c'est-à-dire formulées de manière négative,
- le nombre d'acceptations par le témoin d'éléments induits par l'enquêteur.

Nous avons également relevé l'ensemble des facilitateurs/inhibiteurs communicationnels observés au cours de l'entretien, à savoir :

- les facilitateurs (encouragements)
- les inhibiteurs (interruptions du témoin durant son récit par l'enquêteur)

Enfin, nous nous sommes intéressés à la durée totale des auditions menées.

Les tests statistiques utilisés correspondaient à un T de Student pour échantillons appariés (lorsque l'on comparait un entretien standard à un entretien cognitif ou un entretien standard à un entretien structuré) et un T de Student pour échantillons indépendants (lorsque l'on comparait un entretien structuré à un entretien cognitif).

### **Hypothèses**

4 catégories d'hypothèses ont été envisagées :

#### ***Concernant la richesse des entretiens :***

Nous nous attendions à ce que les témoignages issus d'un entretien cognitif soient plus riches que les témoignages issus d'un entretien structuré. Ainsi, la quantité de détails fournis faisant directement référence à l'événement criminel vécu devrait être plus importante lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré.

#### ***Concernant la richesse des P.V. :***

Nous nous attendions à ce que la quantité de détails retranscrits sur P.V. faisant directement référence à l'événement criminel vécu soit plus importante lors des entretiens cognitifs et structurés que lors d'un entretien standard de police et plus importante lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré. Nous nous

attendions également à ce que la quantité de détails retranscrits sur P.V. faisant indirectement référence à l'événement criminel vécu soit plus importante lors des entretiens cognitif et structuré que lors d'un entretien standard de police et plus importante lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré.

### ***Concernant la qualité de la retranscription :***

La retranscription des propos de la personne auditionnée sur le P.V. devrait être de meilleure qualité lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré, ainsi le pourcentage d'informations fidèlement retranscrites devrait être plus élevé lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré et inversement, les biais de retranscription (oublis, déformations et ajouts) devraient être moins nombreux lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré grâce notamment à la présence de la consigne de reformulation.

### ***Concernant la qualité de l'entretien mené :***

On s'attendait à ce que le nombre moyen de questions posées par l'enquêteur soit moins important lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré, et ce quel que soit le type de questions. Le nombre d'acceptations par le témoin d'éléments induits par l'enquêteur devrait également être moins important lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré. Concernant le nombre de facilitateurs/inhibiteurs communicationnels observés au cours de l'entretien, nous attendions à n'observer aucune différence significative entre entretien structuré et entretien cognitif. Enfin, la durée moyenne d'une audition en entretien cognitif ne devrait pas différer statistiquement de celle en entretien structuré : le temps passé à effectuer trois rappels libres lors d'un entretien cognitif devrait être récupéré lors de la phase de questions-reformulations.

## RESULTATS

### Concernant la richesse des entretiens

**Tableau 10. : Nombre total<sup>20</sup> moyen de détails fournies par le témoin ou la victime au cours de l'audition (et écart type)**

	<b>Entretien structuré (N=3)</b>	<b>Entretien cognitif (N=2)</b>
Nombre total moyen de détails fournis par le témoin ou la victime au cours de l'audition	<b>75.00 (26.23)</b>	<b>101.50 (26.16)</b>

Il n'apparaît aucun effet significatif du type d'entretien sur le nombre total d'informations rapportées par les témoins ou victimes.

**Tableau 11. : Nombre total moyen de détails factuels fournies par le témoin ou la victime au cours de l'audition (et écart-type)**

	<b>Entretien structuré (N=3)</b>	<b>Entretien cognitif (N=2)</b>
Nombre moyen de détails relatifs à la situation temporelle de l'événement	<b>2.33 (0.58)</b>	<b>3.50 (0.71)</b>
Nombre moyen de détails relatifs à la situation spatiale de l'événement	<b>2.33 (2.08)</b>	<b>5.00 (1.41)</b>

<sup>20</sup> C'est-à-dire les détails factuels et subjectifs.

Nombre moyen de détails relatifs à la description du physique des protagonistes	<b>19.33</b> (13.05)	<b>21.50</b> (6.36)
Nombre moyen de détails relatifs à la description des armes éventuellement utilisées	<b>1.00</b> (1.73)	<b>0.50</b> (0.71)
Nombre moyen de détails relatifs à la description des véhicules éventuellement impliqués	<b>0.00</b> (0.00)	<b>2.50</b> (3.54)
Nombre moyen de détails relatifs au déroulement des faits	<b>28.33</b> (4.04)	<b>47.00</b> (2.83)
Nombre moyen de détails relatifs aux paroles éventuellement échangées entre les différents protagonistes	<b>2.00</b> (1.00)	<b>3.00</b> (4.24)
<b>Total</b>	<b>55.33</b> (16.56)	<b>83.00</b> (11.31)

Nous nous attendions à ce que les témoignages issus d'un entretien cognitif soient plus riches que ceux issus d'un entretien structuré, et donc que la quantité de détails fournis faisant directement référence à l'événement criminel vécu soit plus importante lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré.

Les résultats des tests statistiques (T de Student) ont permis de confirmer globalement cette hypothèse. On observe en effet une tendance statistique indiquant que le nombre total moyen de détails factuels fournis par les victimes au cours de l'audition apparaît plus élevé en entretien cognitif qu'en entretien structuré ( $t(3)=2.02$  ;  $p<.14$ ). Cette tendance est confirmée par les résultats relatifs à la principale mesure renvoyant aux éléments factuels puisque l'entretien cognitif a permis de restituer significativement plus de détails relatifs au déroulement des faits qu'un entretien structuré ( $t(3)=-5.55$  ;  $p<.02$ ). Aucune autre différence significative n'a été observée sur les autres mesures relatives aux détails factuels.

**Tableau 12. : Nombre moyen de détails subjectifs rapportés par la victime au cours de l'audition (et écart-type)**

	<b>Entretien structuré (N=3)</b>	<b>Entretien cognitif (N=2)</b>
Nombre moyen de détails relatifs au degré de certitude déclaré par la victime concernant son aptitude à décrire et reconnaître le(s) criminel(s)	<b>3.67 (1.53)</b>	<b>3.00 (2.83)</b>
Nombre moyen de détails relatifs aux jugements formulés par la victime	<b>1.67 (1.53)</b>	<b>1.50 (2.12)</b>
Nombre moyen de détails relatifs aux inférences faites par la victime	<b>6.00 (5.57)</b>	<b>3.00 (1.41)</b>
Nombre moyen de détails relatifs aux connaissances générales de la victime	<b>6.00 (6.24)</b>	<b>5.50 (6.36)</b>
Nombre moyen de détails relatifs au ressenti de la victime	<b>2.33 (2.08)</b>	<b>5.50 (4.95)</b>
<b>Total</b>	<b>19.67 (9.71)</b>	<b>18.50 (14.85)</b>

Aucune différence significative n'est relevée entre les différents types d'entretien concernant les détails d'ordre subjectif rapportés par la victime.

**Concernant la richesse des P.V.****Tableau 13. : Nombre moyen de détails retranscrits sur le procès-verbal (et écart-type) concernant diverses variables mesurées se rapportant à des détails factuels ou subjectifs**

	<b>Entretien standard de police (N=4)</b>	<b>Entretien structuré (N=4)</b>	<b>Entretien standard de police (N=3)</b>	<b>Entretien cognitif (N=3)</b>
Nombre total moyen de détails retranscrits sur le procès-verbal	<b>25.00 (10)</b>	<b>50.00 (14.49)</b>	<b>34.33 (2.31)</b>	<b>67.67 (12.50)</b>

**Tableau 14. : Nombre moyen de détails factuels rapportés par la victime et retranscrits sur le procès-verbal (et écart-type) concernant diverses variables mesurées se rapportant à des éléments factuels**

	<b>Entretien standard de police (N=4)</b>	<b>Entretien structuré (N=4)</b>	<b>Entretien standard de police (N=3)</b>	<b>Entretien cognitif (N=3)</b>
Nombre moyen de détails relatifs à la situation temporelle de l'événement	<b>1.25 (0.96)</b>	<b>2.25 (0.50)</b>	<b>1.33 (1.53)</b>	<b>2.67 (0.58)</b>
Nombre moyen de détails relatifs à la situation spatiale de l'événement	<b>0.75 (0.96)</b>	<b>2.25 (1.71)</b>	<b>1.00 (1.73)</b>	<b>3.67 (1.53)</b>

Nombre moyen de détails relatifs à la description du physique des protagonistes	<b>6.25</b> (4.03)	<b>12.00</b> (6.98)	<b>7.00</b> (5.00)	<b>16.33</b> (3.51)
Nombre moyen de détails relatifs à la description des armes éventuellement utilisées	<b>0.50</b> (0.50)	<b>0.50</b> (0.50)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Nombre moyen de détails relatifs à la description des véhicules éventuellement impliqués	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.67</b> (1.15)	<b>1.33</b> (2.31)
Nombre moyen de détails relatifs au déroulement des faits	<b>6.75</b> (1.71)	<b>18.00</b> (3.56)	<b>14.00</b> (3.61)	<b>29.33</b> (0.58)
Nombre moyen de détails relatifs aux paroles éventuellement échangées entre les différents protagonistes	<b>0.50</b> (1.00)	<b>2.00</b> (1.15)	<b>0.67</b> (1.15)	<b>2.33</b> (2.52)
<b>Total</b>	<b>16.50</b> (7.16)	<b>37.00</b> (10.42)	<b>23.67</b> (4.62)	<b>55.66</b> (6.51)

On relève d'abord un accroissement très sensible du nombre d'informations rapportées par les témoins lors de leur ré-audition en entretien structuré par rapport à leur audition initiale en entretien standard de police ; cette amélioration peut être relevée sur le nombre total moyen de détails retranscrits ( $t(3)=12.48$  ;  $p<.002$ ). Lorsqu'on s'intéresse aux différentes catégories incluses dans le nombre total moyen de détails retranscrits, on note une amélioration pour le nombre de détails relatifs à la description des protagonistes ( $t(3)=-3.71$  ;  $p<.04$ ), pour le nombre de détails relatifs

au déroulement des faits ( $t(3)=10.91$  ;  $p<.002$ ) et pour le nombre de détails relatifs aux paroles échangées ( $t(3)=3.00$  ;  $p<.06$ ).

On relève ensuite une amélioration très notable du volume d'informations retranscrites sur procès verbal à l'issue de la ré-audition en entretien cognitif par rapport à l'audition initiale en entretien standard de police. Cette amélioration concerne entre autre le nombre total moyen de détails factuels retranscrits ( $t(2)=7.10$  ;  $p<.02$ ). Lorsqu'on s'intéresse aux catégories d'informations restantes, on note une différence significative concernant le nombre de détails relatifs à la description des lieux ( $t(2)=4.00$  ;  $p<.06$ ) et le nombre de détails relatifs au déroulement des faits ( $t(2)=7.56$  ;  $p<.02$ ).

On relève enfin une différence entre le volume d'informations restituées en entretien structuré et le volume d'informations restituées en entretien cognitif au profit de ce dernier. Cette différence significative concerne le nombre total de détails factuels retranscrits ( $t(5)=2.70$  ;  $p<.05$ ), et plus particulièrement le nombre de détails relatifs au déroulement des faits ( $t(5)=5.34$  ;  $p<.004$ ).

**Tableau 15. : Nombre moyen de détails subjectifs rapportés par la victime et retranscrits sur le procès-verbal (et écart-type) concernant diverses variables mesurées se rapportant à des éléments subjectifs.**

	<b>Entretien standard de police (N=4)</b>	<b>Entretien structuré (N=4)</b>	<b>Entretien standard de police (N=3)</b>	<b>Entretien cognitif (N=3)</b>
Nombre moyen de détails relatifs au degré de certitude déclaré de la victime concernant son aptitude à décrire et reconnaître le ou les	<b>1.50 (1.00)</b>	<b>2.50 (1.29)</b>	<b>2.33 (0.58)</b>	<b>2.33 (1.15)</b>

criminels				
Nombre moyen de détails relatifs aux jugements formulés par la victime	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.25</b> (0.50)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.33</b> (0.58)
Nombre moyen de détails relatifs aux inférences faites par la victime	<b>0.00</b> (0.00)	<b>1.75</b> (1.50)	<b>0.67</b> (1.15)	<b>1.67</b> (0.58)
Nombre moyen de détails relatifs aux connaissances générales de la victime	<b>6.75</b> (6.24)	<b>7.75</b> (4.72)	<b>6.67</b> (5.77)	<b>6.00</b> (4.58)
Nombre moyen de détails relatifs au ressenti de la victime	<b>0.25</b> (0.50)	<b>0.75</b> (1.50)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>1.67</b> (2.08)
<b>Total</b>	<b>8.50</b> (6.95)	<b>13.00</b> (5.35)	<b>9.67</b> (4.93)	<b>12.00</b> (8.54)

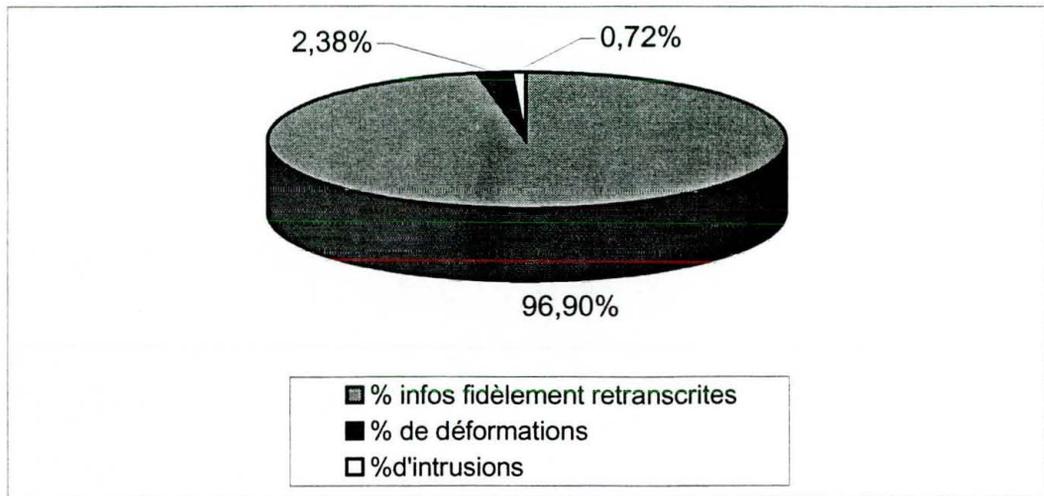
Aucune différence significative n'a été observée entre entretien standard de police et entretien structuré d'une part, et entretien cognitif et entretien standard d'autre part au niveau de la quantité de détails d'ordre subjectif retranscrits sur le PV.

**Concernant la qualité de la retranscription des propos du témoin sur le P.V.**

**Tableau 16. : Nombre total d'informations dans l'audition, d'informations retranscrites sur P.V., pourcentage d'informations fidèlement retranscrites, d'oublis, de déformations et nombre d'ajouts (et écart-type) selon l'emploi ou non de l'entretien cognitif**

		<b>Entretien structuré</b>	<b>Entretien cognitif</b>
Nombre total d'informations dans l'audition		<b>73.33</b> (24.70)	<b>101.50</b> (26.16)
Nombre d'informations retranscrites sur PV		<b>49.67</b> (16.44)	<b>69.00</b> (18.38)
Informations fidèlement retranscrites	<b>total</b>	<b>48.00</b> (15.62)	<b>67.00</b> (16.97)
	<b>%</b>	<b>65.46%</b> (6.36%)	<b>66.05%</b> (0.31%)
Oublis	<b>total</b>	<b>24.00</b> (9.85)	<b>33.00</b> (7.07)
	<b>%</b>	<b>32.59%</b> (4.76%)	<b>32.70%</b> (1.46%)
Déformations	<b>total</b>	<b>1.33</b> (1.53)	<b>1.50</b> (2.12)
	<b>%</b>	<b>1.75%</b> (1.60%)	<b>1.25%</b> (1.77%)
Nombre d'ajouts de l'enquêteur		<b>0.33</b> (0.58)	<b>0.50</b> (0.71)

**Graphique 3 : Proportion d'informations fidèles, déformées et ajoutées dans un procès-verbal (entretien structuré et cognitif confondus)**



Nous nous attendions à ce que les biais de retranscription soient moins nombreux lors d'un entretien cognitif (grâce à la consigne de reformulation synthétique) que lors d'un entretien structuré. Cependant, les résultats des tests statistiques obtenus (T de Student) ne permettent pas de confirmer nos hypothèses. Aucune différence significative n'a été observée entre entretien structuré et entretien cognitif concernant le taux moyen d'informations fidèlement retranscrites sur le procès-verbal ( $t(3)=-0.08$  ; *n.s.*), le taux moyen de déformations effectuées par l'enquêteur au moment de la retranscription par procès-verbal ( $t(3)=0.33$  ; *n.s.*), le taux moyen d'intrusions par procès-verbal ( $t(3)=-0.37$  ; *n.s.*) et le taux moyen d'omissions par audition ( $t(3)=-0.03$  ; *n.s.*).

**Concernant la qualité de l'entretien mené.****Tableau 17. : Nombre total moyen de questions posées par l'enquêteur au cours de l'audition (et écart-type) concernant diverses variables mesurées**

	<b>Entretien structuré (N=3)<sup>21</sup></b>	<b>Entretien cognitif (N=2)</b>
Nombre total moyen de questions posées	<b>17.00 (5.29)</b>	<b>12.00 (2.83)</b>
Nombre moyen de questions ouvertes	<b>1.33 (2.31)</b>	<b>1.50 (0.71)</b>
Nombre moyen de questions fermées	<b>2.67 (0.58)</b>	<b>2.50 (2.12)</b>
Nombre moyen de questions d'identification.	<b>3.00 (1.00)</b>	<b>0.50 (0.71)</b>
Nombre moyen de questions de sélection	<b>2.67 (2.08)</b>	<b>1.50 (0.71)</b>
Nombre moyen de questions de type 'oui-non'	<b>2.00 (1.00)</b>	<b>1.00 (1.00)</b>
Nombre moyen de questions dirigées	<b>3.00 (4.36)</b>	<b>3.00 (0.00)</b>
Nombre moyen de questions négatives	<b>2.33 (1.53)</b>	<b>2.00 (1.41)</b>

Nous nous attendions à ce que l'entretien cognitif, comparé à l'entretien structuré, en améliorant la mémoire du témoin ou de la victime, augmente le nombre d'informations rapportées par ceux-ci au cours des rappels libres et de ce fait conduise l'enquêteur à poser moins de questions et ce quel que soit le type de questions.

Les résultats des tests statistiques effectués (T de Student) infirment la plupart de ces hypothèses. En effet, aucune différence significative n'a été observée entre

<sup>21</sup> Sur les 7 affaires, 2 n'ont pu être exploitées (un entretien structuré et un entretien cognitif) du fait de problèmes au niveau des enregistrements audio

entretien structuré et entretien cognitif sur le nombre total moyen de questions posées par l'enquêteur au cours de l'audition ( $t(3)=1.19$  ; n.s.), le nombre de questions ouvertes ( $t(3)=-0.09$  ; n.s.), le nombre de questions fermées ( $t(3)=0.14$  ; n.s.), le nombre de questions de sélection ( $t(3)=0.73$  ; n.s.), le nombre de questions de type « oui-non » ( $t(3)=1.34$  ; n.s.), le nombre de questions dirigées ( $t(3)=0$  ; n.s.) et le nombre de questions négatives ( $t(3)=0.24$  ; n.s.).

Néanmoins, l'hypothèse selon laquelle le nombre moyen de questions d'identification devrait être moins important lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré tend statistiquement à être confirmée ( $t(3)=0.5$  avec  $p<.06$ ).

**Tableau 18. : Nombre moyen d'acceptations par la personne auditionnée d'éléments induits par l'enquêteur lors d'un entretien structuré versus entretien cognitif (et écart-type).**

	Entretien structuré (N=3)	Entretien cognitif (N=2)
Nombre moyen d'acceptations par la personne auditionnée d'éléments induits par l'enquêteur par audition.	1.33 (1.15)	2.50 (2.12)

D'après les résultats des tests statistiques, l'hypothèse selon laquelle le nombre moyen d'acceptations par la personne auditionnée d'éléments induits par l'enquêteur devrait être moins important lors d'un entretien cognitif que lors d'un entretien structuré est infirmée puisque aucune différence significative entre les deux types d'entretien n'a pu être mise en évidence ( $t(3)=0.47$  ; n.s.).

**Tableau 19. : Nombre moyen de facilitateurs/inhibiteurs communicationnels employés par l'enquêteur par audition lors d'un entretien structuré versus entretien cognitif (et écart-type).**

	Entretien structuré (N=3)	Entretien cognitif (N=2)
Nombre moyen de facilitateurs communicationnels.	<b>0.33 (0.58)</b>	<b>0.00 (0.00)</b>
Nombre moyen d'inhibiteurs communicationnels.	<b>2.33 (2.08)</b>	<b>1.50 (2.12)</b>

Concernant le nombre moyen de facilitateurs/inhibiteurs communicationnels présents dans une audition, aucune différence significative entre entretien structuré et entretien cognitif n'a été observée ( $t(3)=0.77$  ; n.s. et  $t(3)=0.44$  ; n.s.).

**Tableau 20. : Durée moyenne d'une audition lors d'un entretien structuré versus entretien cognitif (et écart-type).**

	Entretien structuré (N=3)	Entretien cognitif (N=2)
Durée moyenne d'une audition (en minutes).	<b>28.33 (10.41)</b>	<b>45.00 (21.21)</b>

Il n'apparaît également aucune différence significative entre entretien cognitif et entretien structuré au niveau de leur durée moyenne ( $t(3)=-1.22$  ; n.s.).

## **DISCUSSION**

Rappelons que pour cette recherche-action, nous envisagions de travailler sur 60 affaires. A ce jour, nous n'avons pu en obtenir que 7 (4 entretiens structurés et 3 entretiens cognitifs). Nous attendons néanmoins de nouvelles affaires traitées par les policiers de Mantes la Jolie, mais également des affaires traitées par les enquêteurs de la police judiciaire de Versailles.

Les résultats obtenus à partir des 7 premières affaires sont très encourageants. Toutefois, ils sont à prendre avec précaution compte tenu des faibles effectifs.

### **La richesse des entretiens**

Dans cette recherche, il a été comparé la richesse des témoignages obtenus à l'issu d'un entretien structuré par rapport à un entretien cognitif. Les résultats nous ont permis de conclure que l'entretien cognitif, comparé à l'entretien structuré, enrichit les dépositions notamment au niveau des détails relatifs au déroulement des faits. Ces résultats se sont vus confirmés lors de l'analyse des procès-verbaux : en effet, les P.V. issus d'un entretien cognitif sont significativement plus riches en détails relatifs au déroulement des faits que les P.V. issus d'un entretien structuré.

### **La richesse des procès-verbaux**

Dans cette recherche, nous avons comparé la richesse des procès-verbaux obtenus à l'issu d'un entretien standard par rapport à un entretien cognitif ou un entretien structuré. Nous avons pu observer un net avantage des deux techniques par rapport au protocole standard. Globalement, les procès-verbaux ont été plus riches en entretien cognitif et en entretien structuré par rapport à un entretien standard.

Plus particulièrement, l'entretien cognitif a permis au policier de retranscrire davantage d'informations relatives au déroulement des faits par rapport aux deux autres formes d'entretien. Il a également permis de recueillir davantage

d'informations relatives à la localisation spatiale du délit par rapport à un entretien standard.

Nous avons également observé un avantage de l'entretien structuré par rapport à l'entretien standard : il a été retranscrit, sur P.V., plus d'informations relatives au déroulement des faits, à la description des protagonistes et aux paroles échangées durant le crime avec la nouvelle technique que celle du protocole standard.

Par ailleurs, on notera que sur l'ensemble des 3 types d'entretiens (standard Vs structuré Vs cognitif), les informations relatives à la description des protagonistes représentent en moyenne 23.5% du nombre total moyen d'informations contenues dans le procès-verbal, alors que les informations relatives au déroulement des faits représentent en moyenne 38%. Bien que les entretiens cognitifs et structurés n'enrichissent pas le témoignage sur chaque type d'information, ils permettent néanmoins d'obtenir des informations très pertinentes eu égard à la résolution de l'enquête (description des protagonistes et déroulement des faits). Ces informations représentent en effet en moyenne 60% du nombre total moyen d'informations contenues dans le procès-verbal.

### **La qualité de la retranscription des propos de la personne auditionnée sur le procès-verbal**

Nous nous attendions à ce que les biais de retranscription soient moins importants lorsque l'entretien cognitif est utilisé par rapport à un entretien structuré, du fait notamment de l'utilisation de la consigne de reformulation synthétique. Or, les résultats obtenus n'ont pas permis de confirmer cette hypothèse. Deux explications peuvent être avancées pour rendre compte de ce résultat : premièrement, nous avons pu observer que les enquêteurs ayant utilisé l'entretien cognitif n'ont pas très bien respecté la consigne de reformulation synthétique dans son énoncé et l'ont globalement abrégée. De ce fait, elle a pu perdre de son efficacité auprès du témoin ou de la victime. Deuxièmement, tous les enquêteurs ayant été formés aux deux types d'entretien (structuré et cognitif) ont été, de fait, sensibilisés aux biais de retranscription. Nous avons observé qu'une consigne proche de la reformulation

synthétique a été utilisée dans les deux tiers des entretiens structurés analysés. Le plan d'expérience choisi dans cette recherche (un même enquêteur mène à la fois des entretiens structurés et cognitifs) a pu niveler les effets : dans tous les cas, les policiers semblent avoir été plus vigilants aux biais de retranscription après la formation qu'ils ne l'étaient avant la formation.

### **La qualité des entretiens menés**

Concernant le type de questions posées par les policiers, les résultats obtenus n'ont permis de confirmer qu'une seule hypothèse : les enquêteurs formés à l'entretien cognitif ont posé moins de questions d'identification par rapport à ceux formés à l'entretien structuré. De plus, même s'ils ne sont pas significatifs, les résultats concernant les autres types de questions semblent aller dans le même sens. Ainsi, l'entretien cognitif, grâce à ses 3 rappels libres successifs, conduirait les témoins à fournir spontanément plus d'informations, ce qui éviterait à l'enquêteur de poser par la suite les questions s'y référant. Ceci est d'autant plus encourageant qu'il a été montré que les informations rapportées spontanément possèdent un taux d'exactitude plus élevé que celles faisant suite à des questions.

Le fait que nous n'ayons pas obtenu de résultats significatifs concernant les autres types de questions s'explique, d'une part, par le nombre trop réduit d'affaires analysées, et d'autre part, par le fait que, dans notre recherche, nous n'avons pu comparer l'entretien cognitif qu'à un entretien structuré. Or, lors de la formation, tous les policiers ont été sensibilisés à l'importance du rappel libre et à la formulation des questions. On peut donc penser qu'une comparaison du type « entretien cognitif Vs entretien standard de police » réalisée avec des policiers n'ayant été formés à aucune de ces méthodes, aurait permis d'obtenir des résultats beaucoup plus favorables à l'entretien cognitif.

Par ailleurs, il n'a pas été observé de différence significative entre l'entretien structuré et l'entretien cognitif quant à la durée des entretiens. Toutefois, on note une tendance en défaveur de l'entretien cognitif. Cette première observation devra être confirmée par l'analyse d'un nombre plus conséquent d'affaires.

2<sup>ème</sup> partie : les méthodes de  
recueil des témoignages  
concernant la description et  
l'identification des criminels  
(études 2A et 2B)

---

## UNE APPROCHE ÉVALUATIVE DES PARADES D'IDENTIFICATION (ETUDE 2A)

---

*Les parades d'identification (appelées couramment « tapissage » par les policiers et les magistrats) constituent un élément technique essentiel de la phase d'audition des témoins puisque les policiers, les juges et les jurés la considèrent généralement comme un élément de preuve persuasif. Cependant, elles représentent une source d'erreurs de témoignage importante (Buckhout, 1974), risquant du même coup d'entraîner des erreurs judiciaires (Borchard, 1932 ; Franck, 1949 ; Marshall, 1966). Ces fausses reconnaissances sont souvent dues à des **erreurs systématiques**. Une erreur systématique survient quand certaines propriétés de la procédure de la construction de la rangée conduisent le témoin à choisir le suspect même s'il n'est pas le criminel. Le fait de réaliser une erreur d'identification n'entraîne pas nécessairement une erreur judiciaire. En effet, l'enquête réalisée par les services de police, puis l'instruction du juge voir le procès permettent très probablement de pallier la grande majorité des erreurs de témoignage. D'ailleurs, notre procédure d'évaluation ne permet pas d'envisager précisément le lien entre une erreur de témoignage et une erreur judiciaire. Cependant, à minima, une parade d'identification biaisée affaiblit le dossier puisqu'elle ne correspond pas à l'élément de preuve qu'elle est censée représenter.*

On peut distinguer deux types d'erreurs systématiques : 1. des erreurs procédurales qui surviennent au cours de la procédure du test d'identification et qui amènent le témoin à sélectionner le suspect ; 2. des erreurs structurales où c'est la composition de l'alignement qui amène le suspect à se détacher des autres individus.

Les **erreurs procédurales** ont lieu durant la procédure du test de reconnaissance et amènent le témoin à sélectionner le suspect<sup>22</sup>. Une première source d'erreur procédurale concerne les identifications répétées. Sur ce point, plusieurs recherches montrent que les erreurs d'identification ne diminuent pas significativement avec la répétition des séances d'identification d'un même témoin pour un même suspect. En effet, le témoin s'étant engagé, il devient peu enclin à modifier sa décision lors des identifications ultérieures (Gorenstein et Ellsworth, 1980). Il faut également veiller à ne pas donner de consignes biaisées au témoin – *comme, par exemple, lorsqu'on dit au témoin que l'un des individus présent dans la rangée est le coupable et que sa tâche est de le retrouver* – car elles augmentent le risque de fausses identifications, principalement lorsque le véritable coupable est absent de la rangée. Pour éviter ce type d'erreurs, on recommande d'indiquer explicitement au témoin que le coupable peut ne pas être présent dans la rangée ; dans le même ordre d'idée, il faut signifier clairement au témoin que le but principal de la parade d'identification n'est pas d'identifier à tout prix un des membres de la rangée, et qu'une non-identification peut être tout aussi profitable aux enquêteurs (Malpass et Devine, 1981 ; Wells et al., 1994). Les enquêteurs doivent également être attentifs au fait que les distracteurs (les individus non-suspects) n'aient pas un comportement différent de celui du suspect, et signaler explicitement aux distracteurs de ne pas jeter de regards dans la direction du suspect car cela pourrait attirer l'attention du témoin. Une dernière source d'erreur procédurale concerne le type de présentation à adopter. La procédure habituelle pour une parade d'identification consiste à présenter en même temps plusieurs individus dont l'un est le suspect et les autres des distracteurs. C'est la présentation simultanée. L'inconvénient est qu'elle favorise un «jugement relatif», jugement relatif qui est l'une des causes d'erreurs les plus courantes puisque le témoin va comparer les individus entre eux et va sélectionner celui qui lui semble être le plus ressemblant au coupable (Wells, 1984 ; Stern et Dunning, 1994). Pour

---

<sup>22</sup> Par exemple, le suspect est accompagné vers la rangée par deux officiers de police alors que les autres membres arrivent sans escorte. C'est bien une erreur procédurale puisque le témoin peut facilement conclure que la personne qui est accompagnée est la plus susceptible d'être le suspect.

supprimer ce jugement relatif, il faut utiliser une présentation séquentielle : on montre au témoin les individus les uns après les autres en lui demandant de prendre une décision d'identification pour chaque personne aperçue, ce qui réduit la possibilité de jugement relatif (Lindsay et Wells, 1985 ; Sporer, 1990 ; Ginet et Py, 1996).

Les **erreurs structurales** renvoient au choix des distracteurs (ou plus généralement à la composition de l'alignement), et amènent le suspect à se détacher des autres individus. Par exemple, le suspect est le seul membre de l'alignement à ne pas être rasé ou à avoir les cheveux longs. Concernant ce type particulier d'erreurs, plusieurs recherches rendent compte de biais apparemment triviaux dans le choix des distracteurs. Ellison et Buckout, en 1981, rapportent le cas d'une affaire traitée par le FBI de Minneapolis : un suspect Noir a été présenté à la victime entouré d'individus Blancs. Mais ces biais peuvent concerner d'autres caractéristiques physiques fondamentales et hautement discriminantes comme la taille (un suspect très grand est entouré d'individus de taille moyenne), la corpulence (un suspect corpulent est entouré d'individus minces) ou la longueur des cheveux (un suspect avec le crâne rasé est entouré par des personnes avec les cheveux longs). De plus, Lindsay, Wallbridge & Drennan (1987) ont montré que dans de nombreux cas, seul le suspect de la parade d'identification porte des vêtements identiques à ceux que portait le suspect lors du crime. Il faut également éviter la présence d'indices aisément détectables par le témoin ou la victime comme le fait, par exemple, que seul le suspect porte des menottes ou ne possède ni ceinture ni lacets. Enfin, Buckout (1974) a montré que les témoins sont plus enclins à choisir un membre 'innocent' s'il se distingue des autres membres. Il faut donc veiller à ce que le suspect ne se détache pas des non-suspects. Une étude de Lindsay et Wells (1980) va d'ailleurs dans ce sens : leurs sujets étaient témoins d'un crime simulé, puis ils devaient identifier le 'délinquant' dans une parade. Cette parade n'incluait pas le coupable, et celui-ci était soit remplacé par un visage similaire aux autres distracteurs, soit par un visage visiblement différent. Lorsque le substitut était similaire aux autres individus, 31% des sujets l'ont identifié comme étant le prétendu délinquant, mais lorsque le substitut était sensiblement différent des autres, 70 % des sujets l'ont identifié comme étant le

délinquant. Un dernier point important pour le bon déroulement d'une parade est le nombre de distracteurs présents avec le suspect. Ce nombre minimum est de 5 selon Wells, Seelau, Rydell & Luus (1994) ce qui permet une faible probabilité de sélection du sujet par hasard. Ces distracteurs doivent, cependant, représenter une *alternative plausible*.

*Pour la présente étude, seul l'aspect structural a été retenu car travaillant uniquement à partir des photographies d'archives des parades réalisées, il nous était impossible d'en analyser le déroulement.*

## DEMARCHE EVALUATIVE

Deux niveaux d'analyse ont été effectués. Au premier niveau, nous avons cherché à nous situer au plus près de la situation rencontrée par un témoin réel ou une victime réelle, en tenant compte de la description faite par le témoin ou la victime de l'agresseur. Il s'agit certainement de la situation expérimentale la plus écologique : le sujet naïf avait pour tâche de retrouver le suspect dans la parade à partir de la description que le témoin réel avait produit de l'auteur des faits. Cette procédure a concerné la moitié des parades dont nous disposons, les autres parades n'étant pas associées à une description, pour des problèmes d'archivages ou parce que le mis en cause était interpellé rapidement après les faits, avant que le témoin ou la victime n'ait eu le temps nécessaire pour être auditionné par un OPJ. Cependant, certaines parades étaient associées à plusieurs descriptions, soit que plusieurs suspects étaient présents simultanément face à un même témoin, soit que plusieurs témoins ont déposé pour un même suspect. Cette première situation expérimentale visant à évaluer les qualités structurales des parades d'identification avait été utilisée avec succès par Wells, Leippe et Ostrom (1979) dans le cadre d'une expertise concernant une affaire criminelle réelle. Les auteurs avaient pu montrer que le suspect était le seul membre de la parade correspondant à la description fournie par le témoin des faits, ce qui indique que les distracteurs présents ne pouvaient être considérés comme crédibles pour le témoin.

A un deuxième niveau d'analyse, nous avons exploré les possibilités de retrouver le suspect sans que le sujet naïf ne dispose d'une description. Une telle situation expérimentale n'avait jamais à ce jour été appliquée dans le cadre d'affaires réelles. La totalité des parades a été soumise à cette procédure. Pour surprenante qu'elle puisse paraître, une telle procédure possède des fondements conséquents dans la littérature scientifique (Wells, 1994) et peut s'avérer très informative des biais structureaux susceptibles d'affecter la sélection des distracteurs (individus non suspects) placés autour de la cible (le suspect). Il est, en effet, envisageable que des erreurs structurales permettent aux sujets naïfs, avec une probabilité supérieure au hasard, de retrouver le suspect dans la parade, sans disposer d'aucun élément *a priori* (ni la description de l'auteur, ni même le type d'affaire concerné). Cette procédure correspond à la situation hypothétique suivante : un individu se rendrait dans un commissariat pour déposer une plainte quelconque ; les policiers, souhaitant évaluer les qualités structurales d'une parade d'identification qu'ils s'apprêtent à soumettre à la victime d'un vol avec violences, demandent à cet individu extérieur à l'affaire de retrouver le suspect au sein de la parade, sans fournir la moindre indication sur l'auteur ou sur les faits. Une consigne demandait donc aux sujets naïfs qui participaient à cette démarche évaluative de retrouver le suspect parmi les membres de chaque parade présentée.

Au moins trois stratégies semblent pouvoir être utilisées par le sujet naïf pour effectuer cette tâche : 1- choisir un individu qui, selon lui, ressemble à un suspect ; 2- choisir l'individu qui ressort le plus de l'échantillon ; 3- essayer d'inférer le mode de sélection des distracteurs opéré par les policiers qui ont organisé la parade de façon à retrouver le suspect. Puisque les policiers cherchent généralement des individus qui possèdent une certaine ressemblance avec le suspect, il est envisageable de retrouver celui-ci compte tenu du fait qu'il devrait posséder plus de caractéristiques communes avec les différents membres de l'échantillon présenté que chacun des autres membres. Nous avons alors fourni à nos sujets naïfs une consigne destinée à traduire l'une des trois stratégies évoquées. Certains sujets avaient donc pour tâche de retrouver la personne la plus distinctive ou saillante de la parade, d'autres sujets avaient pour

tâche d'indiquer la personne qui selon elle ressemblait le plus à un suspect, d'autres sujets encore avaient pour tâche d'inférer, compte tenu de la stratégie de sélection des distracteurs par les policiers, qui pouvait être le suspect.

## **METHODE**

### **Population**

271 sujets expérimentaux, âgés de 18 à 30 ans, ont participé à cette étude évaluative. Ce sont tous des étudiants, majeurs et volontaires, provenant de différents niveaux et sections.

### ***Matériel***

Cette étude a été menée sur 12 photos de parades d'identification, issues d'affaires réelles ayant fait l'objet d'un jugement, et représentant un échantillon d'affaires récentes de vols avec violences et de vols à main armée n'impliquant pas de mineur traitées par les services d'investigations criminelles d'une ville de plus de 100000 habitants du Sud de la France, et de deux villes de plus de 50000 habitants de la région parisienne. Il est difficile de considérer ce relativement faible échantillon comme représentatif des parades d'identification effectuées sur le territoire français. Cependant, au moins deux arguments permettent de penser que les parades étudiées représentent un échantillon significatif :

1. Ne travaillant que sur des affaires jugées, nous n'avons pas utilisé des parades dont les caractéristiques structurelles auraient entraînés des erreurs de témoignage relevées au cours de l'enquête préliminaire. Puisque les parades utilisées dans cette étude constituaient un élément de procédure inclus dans le dossier, elles ont été considérées comme correctement effectuées par les services de police et la justice.

2. La sélection des parades d'identification était laissée à la discrétion des services de police qui collaboraient à la recherche qui ne nous ont pas fourni la totalité des parades dont ils disposaient et qui correspondaient aux critères fixés (affaires jugées n'impliquant pas des mineurs).

Les sujets participants à l'étude provenaient tous d'une université de l'est de la France, de manière à réduire au maximum le risque qu'un sujet reconnaisse un individu (suspect ou non) présent dans l'une des parades.

### Procédure

L'aspect qualitatif des parades d'identification a été évalué à l'aide de 5 consignes différentes, avec des sujets différents pour chaque consigne. Ces sujets, n'ayant jamais vu ces visages auparavant, et n'étant pas au courant des affaires auxquelles ces parades se réfèrent, ils constituent ce que l'on appelle dans la littérature des **faux témoins ou témoins naïfs**, et sont sollicités dans ce type d'expérience afin d'évaluer la fiabilité des rangées d'individus formant la parade d'identification.

La première consigne demandait au sujet de retrouver le suspect dans la parade par rapport à la description de l'individu qui lui était fournie, description correspondant au coupable. Cette consigne a été testée sur 30 sujets par parade. Cependant, certaines parades d'identification ne possédaient pas de description du(des) mis en cause. Il s'agit des parades N°3, 4, 6, 7, 8 et 9.

La deuxième consigne demandait au sujet de retrouver le suspect dans l'alignement des personnes présentes sur la photo. Cette consigne a été testée sur 30 sujets par parade.

La troisième consigne proposait au sujet de désigner quel membre de la rangée, selon lui, ressemblait le plus à un suspect. Cette consigne a été testée sur 30 sujets par parade.

La quatrième consigne consistait à demander au sujet de sélectionner la personne qui ressortait le plus du lot dans l'alignement des individus présentés. Cette consigne a été testée sur 19 sujets pour chaque parade.

La cinquième consigne demandait au sujet de retrouver le suspect, sachant que les distracteurs avaient été choisis en fonction de leur ressemblance avec le suspect. Cette consigne a été également testée sur 30 sujets par parade.

Un sujet expérimental ne répondait qu'à une seule des quatre consignes, mais il devait se prononcer pour l'ensemble des parades. De plus, l'ordre de présentation des parades variait d'un sujet à l'autre, mais était contrôlé d'une consigne à une autre.

## RESULTATS

Tableau 21. : tableau récapitulatif des parades biaisées en fonction des différentes consignes utilisées (\*\*\*=non évaluables)

	Consigne 1 'description'	Consigne 2 'suspect'	Consigne 3 'ressemble'	Consigne 4 'ressort'	Consigne 5 'mode police'
1	biaisée	biaisée	biaisée		biaisée
2	biaisée	biaisée			
3	***				tendance
4	***	biaisée	biaisée	biaisée	biaisée
4A	biaisée	***	***	***	***
4B		***	***	***	***
4B'	tendance	***	***	***	***
4C	biaisée	***	***	***	***
5		biaisée	biaisée	biaisée	biaisée
6	***		biaisée	tendance	
7	***		biaisée	tendance	biaisée
8	***		biaisée	biaisée	
9	***	tendance	biaisée	biaisée	biaisée
10		biaisée	biaisée	biaisée	biaisée
10'	biaisée	***	***	***	***
11	biaisée				
11'	biaisée				
12	biaisée	tendance			

**Premier niveau d'analyse : retrouver le suspect à partir de la description fournie par le témoin ou la victime.**

Sur les sept parades d'identification dont nous disposons qui permettaient d'effectuer cette procédure évaluative, six peuvent être considérées comme biaisées : les sujets naïfs (faux témoins) retrouvent le suspect avec une probabilité significativement supérieure au hasard ( $Z_{\text{global}}=10.47$  ;  $p<.0000$ ). En moyenne, le hasard aurait dû amener 18.5% des sujets à retrouver le suspect compte tenu du nombre de personnes présentes dans les parades (entre 3 et 6 membres) ; on observe que 42% des sujets naïfs se portent sur le suspect. Parmi les six parades biaisées sur les sept étudiées, la probabilité que cette différence d'effectifs ne relève que du simple hasard varie, selon les parades, de 1 chance sur 100 à moins d'une chance sur un million.

**Second niveau d'analyse : retrouver le suspect sans posséder d'éléments d'information ni sur l'auteur ni sur les faits**

***Consigne « retrouvez le suspect »***

Sur les 12 parades dont nous disposons, 7 peuvent être considérées comme biaisées dès lors que les sujets naïfs retrouvent le suspect dans la parade, sans posséder le moindre élément d'information, avec une probabilité significativement supérieure au hasard ( $Z_{\text{global}}=4.44$  ;  $p<.0000$ ).

***Consigne « quel est celui qui ressemble le plus à un suspect »***

Sur les 12 parades évaluées à l'aide de cette consigne, on en relève les 2/3 qui apparaissent biaisées : en choisissant l'individu qui ressemble le plus à l'idée qu'on se fait d'un suspect, on trouve effectivement le suspect avec une probabilité supérieure au hasard ( $Z_{\text{global}}=5.09$  ;  $p<.0000$ ). Une seule parade apparaissant comme biaisée avec cette consigne n'apparaissait pas biaisée avec les autres consignes.

***Consigne « quelle est la personne qui ressort le plus »***

Sur les 12 parades évaluées à l'aide de cette consigne, on relève 7 parades biaisées (dont deux tendancielle) : en choisissant l'individu qui ressort le plus de l'alignement, on trouve le suspect avec une probabilité supérieure au hasard ( $Z_{\text{global}}=8.62$  ;  $p<.0000$ ).

***Consigne « retrouver le suspect en sachant que les distracteurs  
avaient été choisis en fonction de leur ressemblance avec le suspect »***

Sur les 12 parades évaluées à l'aide de cette consigne, on relève 7 parades biaisées (dont une tendancielle).

## **CONCLUSION**

Cette étude évaluative, qui n'a porté pour l'instant que sur 12 parades d'identification, amène plusieurs commentaires. Aucune des parades évaluées ne résiste à notre procédure d'évaluation. Plus exactement, seule une des parades (la parade N°3) peut apparaître moins biaisée que les autres puisque le suspect n'est retrouvé qu'avec une tendance statistique lorsque les sujets essayent d'inférer la manière dont les policiers ont construit la parade. Nous reviendrons sur ce cas de figure ultérieurement. A cette demi exception près, les résultats obtenus paraissent extrêmement inquiétants puisque l'ensemble de ces parades apparaissent entachées de biais structureaux, ce qui diminue d'autant leur intérêt en tant qu'élément de procédure pénale. En effet, présenter une parade biaisée à un témoin ou une victime n'inclut pas nécessairement que l'identification éventuelle effectuée par ce témoin ou cette victime soit erronée. Cependant, a minima, la valeur de cette identification est limitée et affaiblie le dossier. Dans le cas où le suspect ne serait pas l'auteur des faits, les biais structureaux présents dans la parade risque d'accroître les identifications à tort et ce faisant entraîner les services d'investigation sur de fausses pistes, voire favoriser la probabilité d'apparition d'une erreur judiciaire. Bien entendu, la somme d'affaires traitée selon nos procédures d'évaluation est modeste, mais on doit aussi tenir compte

du fait que les parades les plus problématiques n'ont pas forcément été mises à notre connaissance. Au total, il paraît absolument nécessaire de poursuivre cette investigation et de réaliser des recherches-développements destinées à la mise au point d'un protocole de construction et d'organisation des parades d'identification qui respecterait quelques principes méthodologiques fondamentaux.

Un des problèmes rencontrés dans ces parades est le faible nombre de distracteurs placés aux côtés du suspect. En moyenne, on relève 1.80 distracteur pour un suspect. Dans l'absolu, la probabilité de choisir le suspect au hasard est donc en soi considérable puisqu'elle se situe à 36%. Cette probabilité absolue correspondrait au cas où les distracteurs sont plausibles. Or, si on a pu mettre en évidence des biais structureaux dans l'ensemble des parades examinées, c'est que, relativement au suspect, une proportion importante de distracteurs n'apparaît pas plausible aux yeux du sujet naïf. Dès lors, la probabilité de trouver le suspect sans rien connaître de l'affaire augmente à un seuil de 58%, compte tenu du fait que près des deux tiers des distracteurs ne sont pas plausibles (c'est-à-dire presque jamais choisi par les sujets naïfs), ramenant le nombre de distracteurs par suspect à 0.7. En d'autres termes, un faux témoin aurait plus d'une chance sur deux de trouver le suspect dans l'ensemble des parades que nous avons évaluées.

Les différentes consignes que nous avons utilisées à des fins évaluatives permettent, en dégagant des stratégies utilisées par les sujets, de proposer des pistes pour améliorer la construction des parades d'identification. En effet, on peut relever grossièrement trois cas de figure dans les affaires traitées. Premier cas de figure : des parades qui apparaissent biaisées quelle que soit la consigne utilisée, ou en tout cas selon la plupart des consignes utilisées (parades N°1, 4, 7, 9 et 10). Deuxième cas de figure : des parades qui apparaissent biaisées sur la base de la description fournie par le témoin ou la victime, mais pas avec les autres consignes. C'est le cas des parades N°11 et 12. Ici, les distracteurs peuvent être vus comme plausibles dans l'absolu (le suspect n'apparaît pas saillant parmi eux, ils peuvent être vus autant que le suspect comme caractéristiques d'un suspect, et ne semblent ni trop ni trop peu ressemblants

par rapport au suspect). Cependant, ils ne correspondent pas à la description faite par le témoin ou la victime. Il apparaît donc comme très improbable que quelqu'un ayant assisté aux faits puisse les voir comme des distracteurs plausibles. Troisième cas de figure : des parades qui n'apparaissent pas biaisées par rapport à la description faite par le témoin de l'auteur des faits, mais qui sont de toute évidence biaisées compte tenu du fait qu'on peut retrouver le suspect à partir de toutes les autres consignes (c'est le cas de la parade N°5 et de la parade N°10 s'agissant d'une des deux descriptions associées à cette parade). Dans les deux cas, le suspect semble particulièrement saillant au sein de la parade. Ce cas de figure illustre parfaitement la pertinence évaluative de la consigne quelque peu surprenante que nous avons utilisé ; en utilisant uniquement la consigne préconisée par Wells destinée à faire une correspondance entre une description et un visage, ces parades n'auraient pas été vues comme problématiques.

Dans notre échantillon, une seule parade semble résister au jeu de consignes utilisé. Il s'agit de la parade N°3 qui présente comme caractéristique de comporter 2 distracteurs plausibles par rapport au suspect, soit sensiblement davantage que chacune des autres parades étudiées.

*On possède donc quelques pistes solides pour améliorer la construction des parades d'identification. Une première piste est de choisir des distracteurs qui correspondent à la description fournie par le témoin ou la victime. C'est d'ailleurs une des préconisations essentielle de Wells et al. (1994). Une deuxième piste est d'obtenir un nombre minimal de distracteurs plausibles. Un consensus dans la littérature de psychologie judiciaire correspond à cinq distracteurs plausibles pour un suspect. Il apparaît évident au vue de nos observations et des contraintes temporelles et matérielles subies par les services d'investigation criminelle qu'il est inenvisageable d'atteindre ce seuil. En tout cas, avec des individus présentés en vis-à-vis au témoin. Une autre piste concerne les*

*théories implicites que pourraient posséder les gens concernant les caractéristiques types d'un suspect. Nos analyses semblent, en effet, indiquer que certains distracteurs (souvent des policiers) ne peuvent être perçus comme des suspects alors que certains suspects, placés dans cette situation, sont vus volontiers comme correspondants à l'image que les gens se font d'un suspect. Il y a là nécessité d'une étude approfondie des éléments objectivables qui amènent les gens à établir de telles théories (langage non verbal, attitudes, expressions, etc.).*

*On gagnerait beaucoup, à notre sens, à réaliser des parades d'identification sur planche photographique. Une telle procédure permettrait à la fois de gommer les problèmes de langage non verbal, et de disposer d'un grand nombre de distracteurs potentiels de manière à obtenir un échantillon d'individus correspondants autant que le suspect à la description de l'auteur des faits effectuée par le témoin ou la victime.*

## **DE NOUVELLES PERSPECTIVES CONCERNANT LA DESCRIPTION DES PERSONNES (ETUDE 2B)**

---

*La description des personnes constitue une étape essentielle de l'audition des témoins et victimes et correspond, on l'a vu lors de la section précédente, à une pré-requis méthodologique pour la construction des parades d'identification. Cependant, les descriptions sont souvent très incomplètes et peu informatives car correspondant à plusieurs centaines voire milliers d'individus. Il s'agit donc d'obtenir des descriptions les plus exhaustives possibles sans pour autant diminuer le taux d'exactitude des informations recueillies. En effet, nos recherches (Py, Demarchi, Reynes, 1999) indiquent qu'on peut augmenter considérablement le nombre de descripteurs fournis par les témoins. Ainsi, concernant les visages des protagonistes, on a pu multiplier par 7 le nombre d'informations recueillies, en associant à l'entretien cognitif une grille préétablie de descripteurs. Cependant, cette amélioration extrêmement significative s'accompagne aussi d'une diminution du taux d'exactitude des informations. Notre démarche va donc consister à optimiser le recueil spontané évitant au maximum le recours à des questions spécifiques. A cette fin, il s'agira d'améliorer significativement notre procédure d'entretien.*

### **LA DESCRIPTION DES VISAGES**

Ellis (1986) a montré que même si un témoin possède une image très claire du coupable et une très bonne capacité de rappel, il peut rencontrer une énorme difficulté

pour extérioriser cette image de telle manière qu'autrui puisse déchiffrer l'information avec succès.

Généralement, les visages sont perçus au sein d'un **contexte spécifique**, et bien que nous soyons capables de noter certains détails distinctifs, les visages sont habituellement perçus de façon globale, **holistique**, perception qui comprend des informations de configuration et plus précisément les relations qu'entretiennent les traits du visage entre eux. Ainsi, un témoin, ayant vécu un événement comme un tout, se voit confier la tâche particulièrement délicate de décomposer cet événement en parties distinctes tout en conservant à l'esprit l'image entière. Ceci est d'autant plus vrai pour les visages dont la plupart diffère par de faibles différences quant à leurs traits et la façon dont ils sont disposés dans le visage (Shepherd & Ellis, 1996).

La tâche de rappel de visage est généralement plus difficile que la tâche de reconnaissance, et cette difficulté risque d'être augmentée par l'emploi de techniques qui font intervenir la sélection de détails parmi une palette d'illustrations que le témoin doit ensuite assembler en un visage. Les deux aspects de la tâche, décomposition d'une image globale en éléments, et examen visuel d'éléments illustrés, peuvent chacun interférer avec la capacité du témoin à maintenir une image visuelle du visage qu'il tente de rappeler.

### Aspect psychologique de la description de visages

Il est communément admis par les services de police que les **descriptions** de personnes sont extrêmement vagues. Elles sont, de plus, souvent trop **peu informatives** pour servir efficacement à une poursuite judiciaire, laissant ainsi une large place à une éventuelle amélioration.

Par ailleurs, il semble qu'il y ait un consensus dans la littérature de psychologie judiciaire concernant l'absence de détails et de précisions dans les descriptions de personnes. D'un point de vue théorique, les descriptions de personnes constituent des **traductions verbales** de la perception d'un stimulus visuel (en l'occurrence le

criminel). A l'inverse, l'identification d'un criminel dans une parade d'identification ou sur une planche de photos constitue un acte de **reconnaissance** qui est généralement considéré comme une tâche beaucoup plus aisée. La reconstruction d'un visage en portrait robot, qui peut être considérée comme une tâche de **reproduction visuelle**, peut se classer quelque part entre ces deux modes de rappel.

Les descriptions de personnes contiennent généralement des indications pouvant correspondre à des milliers d'individus, incluant notamment le poids et la taille (Kuehn, 1974) : jeune homme, 1m80, corpulence normale. A partir de là, les références au visage de cette personne sont cruciales pour son identification. Mais nous nous trouvons alors confrontés à un problème majeur : une **stimulation visuelle** (le visage), qui a donc été encodé de manière visuelle, doit être traduite en une **description verbale**, ce qui représente une tâche particulièrement ardue. Il est vrai que le vocabulaire que nous avons à notre disposition pour exprimer les aspects physiques d'un visage semble assez limité, surtout en comparaison avec le large éventail d'adjectifs disponibles pour décrire les traits de caractère ou les autres attributions psychologiques d'un individu (Laughery, Duval et Wogalter, 1986). Cependant, malgré cette apparente incapacité du témoin à verbaliser une description détaillée, nous ne pouvons pas en conclure nécessairement qu'il ne possède pas les connaissances sous-jacentes nécessaires à une telle description. Peut-être est-ce la manière dont la tâche lui est présentée qui lui paraît si difficile ?

Mais même si l'on parvenait à traduire une impression visuelle riche en une description vivante et détaillée, ce n'est pas pour autant que l'interlocuteur sera capable de reconstruire dans sa mémoire une image visuelle qui ressemble en tout point à l'original. En effet, lors d'une communication entre le perceuteur (le témoin) et le receveur (l'officier de police ayant pour tâche d'effectuer une identification du criminel) la démarcation entre le mode visuel et le mode verbal est transgressée deux fois :

Tout d'abord pour transformer une impression visuelle du criminel en une description. L'un des problèmes rencontrés ici est qu'un visage est encodé de façon

**holistique** tandis qu'une description verbale requière une approche **parcellaire** en séparant chaque trait individuel (Deffenbacher, Leu et Brown, 1981 ; Schooler et Engstler-Schooler, 1990 ; Sporer, 1989,1992).

Ensuite, le receveur doit transformer cette description en une image qui puisse correspondre aux personnes que l'on rencontre habituellement. Il semblerait que ce soit cette dernière opération qui pose des problèmes particuliers. En effet, la courbure d'un 'nez d'aigle' pour un individu ne correspond pas forcément à la même courbure pour un autre ; de même lorsque l'on parle de 'petit' ou 'grand' nez. Il serait peut-être judicieux d'employer des techniques tels que des échelles de rangs, des listes d'adjectifs ou des descripteurs visuels parmi lesquels le témoin effectuerait un choix.

N'oublions pas l'effet du délai sur la mémoire, effet qui n'est pas encore bien connu concernant les différents intervalles de temps où l'on doit situer les oublis.

### **Qu'est-ce qui constitue une bonne description ?**

Concernant les portraits robot, de nombreuses recherches ont déterminé une série de critères permettant de juger si un portrait robot correspond à une bonne représentation de la cible ou non. Cependant, aucune méthode standard de ce type n'a été élaborée pour évaluer une description de personne.

Pour commencer, il est important de distinguer l'aspect quantitatif et qualitatif de ces descriptions. Tandis que l'aspect quantitatif peut être mesuré objectivement et avec précision, l'exactitude de ces détails est beaucoup plus difficile à établir. Par exemple, pour désigner la couleur des yeux, il existe une large variation linguistique interindividuelle qui peut affecter la description faite par le témoin. De même, des cheveux peuvent être perçus bruns pour les uns et châains ou encore blonds foncés pour d'autres selon la culture d'origine et la situation géographique de l'individu. Cet obstacle linguistique pourrait peut-être être contourné en présentant au témoin une planche visuelle de différentes couleurs d'yeux, de cheveux, de formes de visages,

etc., permettant d'obtenir alors des détails plus précis. A ce jour, aucune recherche empirique n'a été menée afin de tester de telles techniques.

## **CONTENU DES DESCRIPTIONS DE PERSONNES**

### **Analyse d'archives de cas criminels :**

Kuehn (1974) a étudié des descriptions de personnes contenues dans 100 procès-verbaux effectués par la police de Seattle, concernant des cas de violences, viols et vols. Tous les criminels étaient étrangers aux victimes. Son analyse était centrée sur le nombre de détails rapportés, l'exactitude de la description ne pouvant pas être vérifiée, du fait que ces personnes étaient inconnues. Les descriptions relevées se sont avérées relativement pauvres (9 descripteurs max.). En moyenne, on relève 7.2 descripteurs. A l'exception de la couleur des yeux, tous les descripteurs correspondant au sexe, à l'âge, à la taille, à la corpulence, à l'appartenance ethnique, au poids, au teint et à la couleur des cheveux, ont été nommés par plus de 70% des victimes. Seules 23% d'entre elles ont mentionné la couleur des yeux du criminel. Kuehn, au vu de ses données, en a conclu que les témoins sont capables d'exprimer une **impression générale** du criminel, mais ne peuvent pas fournir de détails spécifiques tels que les cheveux ou la couleur des yeux. Les données ont, en outre, révélé l'existence de 2 types de témoins : un groupe qui rappelle 8 ou 9 descripteurs et un autre groupe qui présente de larges trous de mémoire. Kuehn a utilisé cette dichotomie entre rappel complet et incomplet comme base pour ses analyses corrélationnelles. Les rappels de l'âge et de la taille corrélaient fortement avec la probabilité qu'a l'individu (selon son groupe d'appartenance) de rappeler d'autres détails.

Une autre expérience menée par Yuille et Cutshall (1986), concernant l'étude de descriptions relatives à une bagarre vue par 21 témoins dont 13 ont collaboré, 5 mois plus tard, à un deuxième entretien mené par les auteurs. Malgré un grand nombre de détails corrects obtenus tant par la police que par les chercheurs 5 mois après, il est

apparu un certain nombre d'erreurs dans les descriptions de personnes, la plupart portant sur l'estimation de la taille, du poids et de l'âge (23% d'erreurs). Le deuxième type d'erreurs se situait au niveau du style et de la couleur des cheveux ainsi qu'au niveau du style et de la couleur des vêtements (18%). Muensterberg (1908) avait déjà souligné les problèmes de description liés aux vêtements, et en particulier concernant la mémoire des couleurs.

La relative (im)précision dans l'estimation du poids et de la taille peut être influencée par des déterminants situationnels ou personnels opérant chez le témoin (Clifford et Bull, 1978 ; Flin et Shepherd, 1986 ; Jansen et Horowski, 1980). De même, le statut social de la personne à estimer ou son air plus ou moins sympathique affecte la perception de la taille, cette dernière étant d'autant plus surestimée que la cible possède un statut élevé (Wilson, 1968).

Bull, Bustin, Evans et Gahagan (1983) ont montré, quant à eux, que l'influence du statut différerait selon la distance de perception de la cible : de près, le statut n'a aucun effet ; de loin, la taille d'une personne de haut statut est surestimée, tandis que la taille d'une personne de bas statut est sous-estimée. Il est possible que, suivant le principe de la Gestalt (perception holistique), les variables psychologiques n'entrent en jeu que lorsque la cible devient moins distincte, ce qui expliquerait les différences d'estimation de la taille lorsque la cible est loin.

Certaines études sur des cas criminels réels ne supportent pas cette idée (Frank et Frank, 1957, cités par Flin et Shepherd, 1986) : ces auteurs penchent pour une tendance générale à surestimer la taille des criminels.

Ces apparentes contradictions peuvent s'expliquer de diverses manières :

Tout d'abord, on peut penser que chacune de ces investigations de cas réels ne reflète que quelques **cas particuliers** que l'on généralise. Ensuite, il est une différence fondamentale entre les cas réels et les expériences en laboratoire, c'est que de telles expériences ne pourront jamais reproduire le **stress** engendré par une véritable agression. De plus, par rapport au poids et à la taille du criminel, le

déterminant probablement le plus important de ce type d'estimation reste le poids et la taille du témoin lui-même, dont l'estimation peut être modifiée par les **normes sociales** qui déterminent un poids et une taille moyenne pour une personne d'un âge donné et d'un sexe donné.

### Description de visages

Concernant les descripteurs faciaux, la majorité d'entre eux correspond à la moitié supérieure du visage, en particulier les cheveux du criminel (Ellis, Shepherd et Davis, 1980 ; Laughery et *al.*, 1986 ; Shepherd, Ellis et Davis, 1977). En fait, le menton, les joues et même le front, ne sont pratiquement jamais mentionnés (Sporer, 1992).

Bien que la référence aux cheveux apparaisse comme le descripteur dominant, il est également le plus problématique et le moins utile pour l'identification du criminel, puisque le style et la couleur des cheveux peut facilement se changer, comparé à d'autres traits plus stables du visage. De même, les nombreuses références aux vêtements ne sont généralement d'aucune utilité pour poursuivre un criminel (sauf si la poursuite a lieu dans l'heure qui suit la déposition).

Plus d'études écologiques sont donc nécessaires afin de comparer l'aspect quantitatif et qualitatif des descriptions effectuées par des victimes et des témoins.

### *Estimation du poids et de la taille*

Pratiquement toutes les descriptions de personnes contiennent des références au poids, à la taille et à l'âge du protagoniste (Kuehn, 1974 ; Sporer, 1992 ; Yuille et Cutshall, 1986). Il est néanmoins communément admis que les estimations du poids et de la taille sont relativement **imprécises**.

Jansen et Horowski (1980) ont rapporté des corrélations moyennes entre la mesure réelle et l'estimation donnée par des jeunes de 10 à 18 ans, se situant entre  $r = .26$  et  $.90$ , les corrélations les plus basses étant relatives aux plus jeunes enfants. Ceci

s'expliquant certainement par la petite taille des jeunes enfants qui les amène à une plus grande surestimation. Malheureusement, il n'y a pas d'expériences actuellement, exploitant ce type de problème. Il manque également des preuves concernant l'influence du **contexte** entourant la personne – contexte émotionnel aussi bien que physique (porte ou grand immeuble, par exemple) – sur l'évaluation de la taille (ou du poids).

Comme Clifford et Bull (1978) l'ont fait remarquer, la police devrait noter, non seulement les estimations données sur le criminel, mais également les propres caractéristiques du témoin. De plus, Sporer suggère que le témoin devrait être interrogé sur son estimation quant à la norme sociale à laquelle il se réfère, afin de contrer une éventuelle déviation des mesures du criminel en fonction de ses propres ajustements. Dans les études d'archives, on trouve souvent comme évaluation donnée par le témoin “taille moyenne”, “corpulence normale” ; il devient alors nécessaire de connaître ses mesures de **références**.

D'un autre côté, l'enquêteur doit également faire attention à ne pas utiliser des **questions dirigées** telle que : “à quel point était-il grand ?”, ce qui biaise considérablement les réponses. Par exemple, parler d'un “jeune homme” ou d'un “homme” amène, de la part du témoin, de grandes différences d'interprétation au niveau de l'âge (Christiaansen, Sweeney et Ochalek, 1983).

### *Estimation de l'âge*

La plupart des descriptions contiennent une estimation de l'âge, spontanément ou après une question explicite (Clifford et Bull, 1978 ; Kuehn, 1974 ; Sporer, 1992).

Deusinger et Haase (1977) ont réalisé une expérience, dans laquelle ils ont montré que l'âge estimé d'une cible était différent en fonction de ses vêtements et du type d'action qu'il réalise : une personne habillée en rouge dans une scène agressive était perçue comme étant plus jeune (m=23.5 ans) que si elle était habillée en noire et effectuant des dons pour une association (m=27.5 ans). Il est possible que certaines **attentes** concernant l'âge typique d'individus commettant certains crimes (ex :

vandalisme) puissent également affecter l'estimation de l'âge. Cependant, il n'existe pas de recherches systématiques sur ce type de jugement. De plus, derrière le comportement de la personne, la **voix** de la cible est également un bon indicateur pour déterminer son âge (Ptacek et Sander, 1966 ; Shipp et Hollein, 1969).

### ***Différences individuelles dans l'estimation de personnes***

Nous avons vu précédemment que l'estimation de personnes peut être biaisée par une variété de sources d'erreurs ; à cela se rajoutent les différences individuelles systématiques dans la capacité de l'observateur à estimer ces paramètres (Gross, 1893, 1898, 1907). La littérature expérimentale récente a largement ignoré ces biais interindividuels. Le développement de tests standardisés sur les capacités des témoins en est encore à ses débuts (Hosch, 1994 ; Hosch, Bothwell, Sporer et Saucedo, 1989 ; Sporer, 1990).

### ***Témoins multiples***

Etant donné le nombre d'erreurs effectuées lors des estimations individuelles, on peut se demander si les témoignages multiples se révèlent supérieurs aux rappels individuels.

Une hypothèse intéressante, dérivée de la littérature de psychologie sociale sur les **processus groupaux**, postule que les performances de groupe dans les tâches de jugement seraient supérieures aux jugements individuels (Hofstatter, 1971). Ceci devrait être valable pour les estimations de poids, de taille, d'âge, de distance et de vitesse.

Une démonstration empirique a été réalisée lors d'une expérience de radio, dans laquelle 2700 sujets devaient estimer l'âge du speaker d'après sa voix. La moyenne des estimations s'est avérée beaucoup plus proche de la réalité que n'importe quel témoignage pris individuellement (Herzog, 1933). Ceci pourrait signifier que, lors d'un témoignage multiple, une **estimation synthétique** du groupe serait plus proche

des mesures effectives de la cible. Quant à savoir si ceci peut être généralisé aux autres types de mesures, cela relève de l'étude empirique.

Les résultats montrent que les descriptions de personnes obtenues lors de réelles affaires criminelles sont relativement incomplètes, puisque les témoins n'utilisent en moyenne que 8.6 descripteurs. En effet, dans une récente étude (Py, Demarchi, Reynes, 1999<sup>23</sup>), des témoins interrogés par des policiers rapportaient en moyenne 12.5 descripteurs relatifs à la cible. Cette supériorité toute relative des résultats expérimentaux peut s'expliquer soit par des conditions moins écologiques et donc plus favorables à la récupération de l'information mnésique par un témoin (le stress, absent de l'étude de laboratoire, est connu pour inhiber le rappel – Deffenbacher, 1983 ; Eastbrook, 1959 ; Christianson & Loftus, 1987 et Heuer & Reisberg, 1990), soit par une augmentation de la motivation des enquêteurs (on peut penser qu'ils aient perçu la situation comme une évaluation directe de leurs méthodes puisqu'ils étaient face aux expérimentateurs).

Concernant la fréquence des différents descripteurs, seuls des caractéristiques générales comme le sexe, la taille, l'âge, l'ethnie, la longueur des cheveux ou la corpulence et des caractéristiques vestimentaires élémentaires comme le type et la couleur des vêtements supérieurs sont rapportés dans plus de la moitié des descriptions. C'est d'ailleurs pour cette raison que le taux d'exactitude moyen est élevé (78% de descripteurs corrects dans l'étude d'archives contre 69% dans l'étude expérimentale de terrain). En effet, il est plus aisé de se rappeler précisément du sexe du criminel que de la forme de son menton (caractéristique physique qui n'a jamais été citée sur 216 descriptions). A l'inverse, d'autres caractéristiques physiques apparemment fondamentales comme la couleur des cheveux ou des yeux sont rapportées respectivement dans 41% et 11% des descriptions, et ce malgré qu'elles obtiennent des taux d'exactitude très élevés (respectivement 77% et 78%).

---

<sup>23</sup> Cette étude a été réalisée en collaboration avec le commissariat d'Aix en Provence.

***Donc, bien qu'elles soient relativement incomplètes, les descriptions obtenues sont cependant majoritairement exactes. Mais cette conclusion peut-elle s'appliquer à tous les cas de figures ?***

Les différentes analyses effectuées montrent que certains types de délits, tels que les vols à main armée ou les tentatives de vols, tendent à augmenter la complétude des descriptions ( $F(18,197)=3.078$  avec  $p<.0001$ ) par rapport à d'autres, tels que les vols à la tire ou les extorsions. Toutefois, ces résultats semblent difficilement interprétables puisqu'il n'existe aucune logique apparente structurant la relation entre le nombre de descripteurs rapportés et le type de délit. Il faudrait alors rechercher des liens avec d'autres variables tels que le niveau de stress ressenti par la victime, sa catégorie socioprofessionnelle, les circonstances du délit ou encore le niveau d'attention au moment de l'encodage. Cependant, il n'apparaît aucune différence significative entre les différents délits pour le taux d'exactitude des descriptions ( $F(17,72)<1$ ). Des comparaisons locales montrent toutefois que les vols avec violences et armes en réunion ont un taux d'exactitude très significativement inférieur aux vols à la tire et aux violences volontaires avec armes (respectivement 47% d'exactitude contre 74% et 79%).

D'autres analyses montrent qu'il existe un effet tendanciel de la présence d'une arme sur la complétude des descriptions ( $F(1,210)=2.871$  avec  $p<.10$ ). Mais cet effet va à l'encontre de ceux rencontrés habituellement dans la littérature scientifique puisque dans la présente étude, la présence d'une arme dans une scène tend à augmenter le nombre moyen total de descripteurs rapportés par un témoin ou une victime alors qu'il a été montré que la simple présence d'une arme perturbe l'observation de la scène (focalisation de l'attention de l'observateur sur l'arme au détriment d'autres éléments) et entraînant ainsi des descriptions et des reconnaissances moins précises et moins nombreuses (Loftus, Loftus & Messo, 1987 ; Tooley, Brigham, Maass & Bothwell, 1987). Puisque cet effet ne peut être imputable à la focalisation du témoin sur l'arme, les variations observées au niveau de la complétude des descriptions semblent être dues à la motivation des policiers. On

peut donc conclure que la simple présence d'une arme lors d'un délit pousse les enquêteurs à faire produire plus de descripteurs aux témoins par rapport à un délit dans lequel aucune arme n'a été recensée.

Il existe également une interaction tendanciellement significative ( $F(2,84)=2.511$  avec  $p<.09$ ) entre les conditions d'éclairage et la présence d'une arme sur le taux d'exactitude des descripteurs rapportés lors d'une audition. Plus précisément, les différentes conditions d'éclairage ne modulent en rien les performances qualitatives du rappel des personnes lorsqu'aucune arme n'apparaît dans la scène alors qu'elles influencent le taux d'exactitude lorsqu'il y a présence d'une arme. En effet, le taux d'exactitude chute alors à 49% lorsque les conditions d'éclairage sont moyennes, tandis qu'il se maintient à près de 70% lorsque l'éclairage est faible ou fort. Toutefois, des comparaisons locales<sup>24</sup> montrent que ces différences ne sont que tendanciellement significatives.

De plus, des calculs de corrélations montrent que l'augmentation du nombre de témoins augmente significativement le nombre de descripteurs rapportés par la victime ( $r = .248$  avec  $p<.05$ ) ; par contre, il n'apparaît aucune variation significative du taux d'exactitude en fonction du nombre de témoins. De plus, il semble qu'un témoin âgé fournisse des descriptions moins complètes qu'un témoin plus jeune ( $r = -.129$  avec  $p<.07$ ). Tout comme précédemment, cette corrélation ne se répercute pas sur le taux d'exactitude. Ainsi, une personne âgée ne fournira pas des descriptions moins exactes, mais simplement moins complètes. Ces résultats sont compatibles avec certaines études montrant que la quantité des souvenirs s'estompe avec l'âge (Yarmey, 1982 ; Yarmey & Kent, 1980).

Enfin, les différentes analyses statistiques n'ont pu mettre en évidence un quelconque effet du nombre de protagonistes (ou agresseurs), du sexe de la personne

---

<sup>24</sup> Test PLSD de Fisher.

effectuant la description ou de son statut (témoin ou victime) sur la complétude et l'exactitude des descriptions, ni aucune interaction entre ces différentes variables.

### **La description dans les services d'investigation**

Nous avons pu constater, au cours de diverses interventions dans des services d'investigation, que le recueil d'éléments descriptifs des criminels était un aspect fondamental de l'audition d'un témoin. Cependant, une hétérogénéité conséquente est apparue entre les modes opératoires d'un service à l'autre, voire d'un enquêteur à l'autre. Pourtant, à la base, les professionnels reçoivent tous une formation identique. On leur fournit, lors de leur formation initiale ou continue, différentes informations concernant les témoignages. Ils sont ainsi sensibilisés à la fois à la forme (manière de recueillir le témoignage –*recherche de témoins, réception du témoignage, techniques d'audition*<sup>25</sup>, *processus d'audition*-, la critique du témoignage (critique du témoin et de l'enquêteur), mais également au fond (juridique principalement). Au niveau de la description des personnes, la formation met l'accent sur le fait que les témoins ne fournissent pas tous les mêmes éléments de signalement, principalement parce que « les personnes ne remarquent pas les mêmes détails... ».

Toutefois, quelques principes de base sont donnés afin de servir de support ; il est dit, par exemple, que la description se fera autant que faire se peut du général au particulier et du haut vers le bas. A noter que dans cette phase d'obtention des descriptions, le policier mène l'entretien en posant une série de questions reposant sur les deux principes précédents. Il doit notamment interroger le témoin sur l'aspect général des protagonistes comme le sexe, le type, l'âge apparent, la taille, la corpulence ou la tenue vestimentaire. Viennent ensuite les particularités comme la voix ou la description des visages (front, yeux, nez, oreilles, bouche, menton, visage, dents, pilosité, sourcils et cheveux). A ce propos, il est clairement précisé que les

---

<sup>25</sup> Concernant les techniques d'audition présentées lors de diverses formations, il est intéressant de noter qu'elles se rapprochent sensiblement de l'entretien structuré tel qu'il a été présenté précédemment.

différents points ne sont pas à reprendre intégralement lors de la réception du témoignage et qu'il n'existe pas de « chronologie absolue ».

## ETUDES EXPLORATOIRES (ETUDES 2B1 ET 2B2)

---

*L'objectif de ces études exploratoires est de dégager le ou les modes de description spontanés (naturels) qu'emploient les individus pour décrire des personnes de mémoire. De fait, si une stratégie de description est essentiellement utilisée par les sujets, il sera d'une part possible de créer une ou plusieurs consignes qui potentialiseront les effets de la mémoire et amèneront l'individu à plus d'exhaustivité. Il sera possible, d'autre part, de compléter les stratégies « naturelles » de la mémoire par des stratégies opposées utilisées dans un second temps.*

### ETUDE EXPLORATOIRE 1 (ETUDE 2B1)

L'objectif de cette première étude exploratoire est de dégager, si elles existent, les stratégies (ou le cheminement mental) utilisées lors de la description d'ensemble<sup>26</sup> des personnes.

#### **Méthode**

##### *Population*

45 sujets, âgés de 18 à 31 ans ont participé à cette première étude exploratoire en tant que 'témoins'. Ce sont tous des étudiants, de type 'européen', hommes et femmes, majeurs et volontaires, provenant de différents niveaux et sections, comprenant et parlant couramment le français.

---

<sup>26</sup> c'est-à-dire qu'elle peut concerner à la fois le physique, le visage, la tenue vestimentaire ou encore les attitudes et comportements des individus décrits.

## ***Matériel***

Cette première étude exploratoire s'intéressant à la description des personnes dans leur ensemble, l'emploi de photographies ne s'est pas avéré possible puisque des informations telles que les attitudes ou les comportements ne pouvaient y apparaître. Quatre étudiants ont joué le rôle de 'cible'. Ils répondaient tous à quelques critères fondamentaux, à savoir : des hommes, européens, âgés de 20 à 25 ans, bruns, les cheveux courts, sans signe distinctif (tatouage, piercings, boucles d'oreilles, mèches de couleur, etc.). Leur tenue vestimentaire n'a pas été fixée ; cependant, elle est restée identique, pour chaque sujet, tout au long de l'étude.

## **Procédure**

Les sujets 'témoins' ont été recrutés un par un dans les locaux de l'Université par un des expérimentateurs.

Le sujet était conduit dans une pièce où l'attendait une des 'cibles'<sup>27</sup>. Arrivé sur place, l'expérimentateur laissait le sujet seul avec la cible afin qu'il puisse voir cette dernière. La cible demandait alors quelques renseignements<sup>28</sup> au sujet, puis l'invitait à s'asseoir afin d'effectuer une tâche de barrage durant deux minutes. La consigne était la suivante : « voici une feuille remplie de symboles. L'objectif va être de barrer, parmi tous ces symboles, ceux qui sont identiques aux modèles proposés. Vous disposez de deux minutes pour en barrer le plus possible. Vous commencerez à effectuer ce travail pendant 2 minutes dès que je serais sorti de la pièce ». La consigne donnée, la cible sortait de la pièce. La durée moyenne de cette interaction était de 45 secondes.

Après que les deux minutes se soient écoulées, l'expérimentateur rentrait dans la pièce en prévenant le sujet qu'il devait arrêter son travail. Il analysait brièvement ce

---

<sup>27</sup> L'ordre de présentation des cibles résultait d'un tirage aléatoire.

<sup>28</sup> Prénom, sexe, âge, section, éventuels problèmes de vue.

que le sujet avait fait, puis lui proposait une nouvelle tâche, à savoir décrire la cible. La consigne était de type semi-hypermnésique et présentée au sujet de la façon suivante : « vous allez maintenant me décrire la personne qui vient de prendre vos coordonnées en essayant d'être le (la) plus complèt(e) et le (la) plus précis(e) possible »<sup>29</sup>. L'expérimentateur n'intervenait pas lors de la description et le sujet n'avait pas de limitation de temps pour effectuer son rappel libre. Les propos de ce dernier étaient enregistrés, après son accord verbal, sur bande magnétique.

## **Résultats**

Afin de traiter les données obtenues, les propos des témoins ont été retranscrits dans un tableau d'analyse. Seuls les éléments pertinents<sup>30</sup> ont été conservés.

### ***La complétude des descriptions***

Nous situant dans une stratégie exploratoire, la première étape a consisté à évaluer la complétude des descriptions et la proportion de chaque catégorie de descripteurs.

---

<sup>29</sup> Aucun élément du type visage, tenue vestimentaire, physique ou encore attitude n'a été inséré dans la consigne afin de ne pas induire chez le sujet une quelconque stratégie qui ne correspondrait pas à celle qu'il aurait employé spontanément.

<sup>30</sup> Seuls les éléments relatifs à la description de la personne ont été conservés, le reste du discours (éléments verbaux du type hésitation, commentaire, etc.) n'étant d'aucune utilité pour la présente recherche.

**Tableau 22. : complétude des descriptions et proportion de descripteurs physiques et vestimentaires.**

	<b>Moyenne, (écart type) et %</b>
Nombre moyen de descripteurs rapportés	<b>9.71</b> (3.79)
Nombre moyen et proportion de descripteurs rapportés relatifs au <b>physique</b>	<b>6.24</b> (2.61) soit 69%
dont <b>Visage</b>	<b>3.11</b> (1.64) soit 49%
<b>Autres</b> (sexe, taille, âge, etc.)	<b>3.13</b> (1.50) soit 51%
Nombre moyen et proportion de descripteurs rapportés relatifs à la tenue vestimentaire et au comportement	<b>3.46</b> (2.20) soit 31%

On observe que les descriptions se composent en moyenne d'une dizaine de descripteurs tout comme dans l'étude d'archives de Kuehn (1974). Les 2/3 des éléments rapportés appartiennent aux caractéristiques physiques, les autres étant relatifs à la tenue vestimentaire ou au comportement, voire à l'attitude de la cible. Concernant les descripteurs physiques, on constate qu'il y a une proportion équivalente d'éléments relatifs aux 'généralités' et de descripteurs faciaux. Le tableau ci-après apporte encore quelques éléments d'informations sur le physique des personnes décrites.

**Tableau 23. : occurrence<sup>31</sup> des différents descripteurs sur l'ensemble des descriptions.**

<b>Catégories de descripteurs</b>	<b>Occurrence sur la totalité des descriptions</b>
Sexe	100% (33% explicite => « c'était un homme... » ; 66% implicite « il... »)
Taille	89%
Âge	22%
Corpulence	34%
Couleur cheveux	98%
Longueur cheveux	49%
Couleur yeux	58%
Tenue vestimentaire	88%

Ces résultats apparaissent congruents avec ceux de Kuehn (1974), en particulier concernant les descripteurs généraux et ceux relatifs à la chevelure, c'est-à-dire les éléments structurant le contour de la personne. Seule la couleur des cheveux obtient dans la présente étude un score nettement plus élevée (près de 60% contre 28% pour Kuehn). Il semble donc que la complétude des descriptions ne varient que très peu du terrain au laboratoire. Le fait que les caractéristiques appartenant à la silhouette, au 'contour' de la personne (taille, longueur des cheveux...) présentent les fréquences d'occurrence les plus élevées est compatible avec les recherches de Shepherd, Davies et Ellis (1981) qui montrent que, pour les visages non familiers, ce sont les traits externes (contours et chevelure) qui sont majoritairement utilisés lors du traitement

<sup>31</sup> D'autres catégories de descripteurs ont été rapportés lors des descriptions (forme du visage, ou de la bouche, taille du front ou du menton, coupe et texture de cheveux, etc.) ; cependant, elles apparaissaient de façon très marginales et aléatoires. Elles n'ont donc pas été insérées dans le tableau.

(en particulier la reconnaissance). D'ailleurs, une étude multidimensionnelle des jugements de similarité de visages non familiers a révélé trois dimensions importantes : la chevelure, la forme du visage et l'âge (Shepherd et *al.* 1981) ce qui semble souligner l'importance des traits externes dans notre perception des visages non familiers.

Pour les traits internes, la région des yeux est la plus fréquemment rapportée lors d'une description libre (58%). Il est également possible de faire un parallèle entre description et identification puisqu'il semble que ce soit également les yeux qui permettent l'identification, le nez étant un élément moins important. Ceci s'observe tant pour les visages familiers que pour les visages non familiers (Haig, 1986 ; Roberts et Bruce, 1988).

### ***Les stratégies descriptives***

La seconde étape a consisté à repérer une ou plusieurs logiques dans la structure des descriptions. Ainsi, deux logiques distinctes sont apparues. La première renvoie au caractère général ou local des descripteurs rapportés par les témoins : il semblerait que les descriptions débutent, dans une proportion assez importante, par des descripteurs d'ordre généraux (sexe, taille, âge, etc.) avant de continuer par des éléments plus locaux ayant trait le plus fréquemment au visage (couleur des cheveux et des yeux, longueur des cheveux, etc.). La seconde concerne plus précisément le visage et correspond à une dichotomie souvent employée dans la littérature scientifique relative aux visages, à savoir la distinction entre le haut et le bas du visage. De fait, les individus décrivent les visages de haut en bas. Aucune autre stratégie n'est apparue *a priori*.

Avant de commencer l'étude détaillée sur l'ordre d'apparition des différents éléments, une première analyse a consisté à classer l'ensemble des descripteurs une première fois sur l'échelle 'général/particulier'. Différentes analyses statistiques élémentaires ont ainsi pu être effectuées à partir de cette classification.

**Tableau 24. : Proportion de descripteurs généraux et locaux pour diverses catégories de descripteurs.**

	<b>Descripteurs généraux</b>	<b>Descripteurs locaux</b>
Totalité de la description	40% (dont 87% pour le physique, 5% pour la tenue vestimentaire et 8% pour l'évaluatif et comportemental)	60% (dont 58% pour le visage et 42% pour la tenue vestimentaire)
Descripteurs relatifs au physique	51%	49%
Descripteurs relatifs à la tenue	10%	90%

Ces résultats montrent que, sur la totalité des descriptions, la proportion de descripteurs généraux est inférieure à celle des descripteurs locaux. Cependant cette différence s'annule pour les descripteurs physiques (51% contre 49%). Mais la plus grande différence s'observe pour les éléments vestimentaires puisque les descriptions contiennent en moyenne 10% de descripteurs vestimentaires généraux (« il était bien habillé... ») contre 90% de descripteurs locaux (« il avait une veste bleue... »).

L'autre classification concernait uniquement le visage et portait sur une catégorisation de type 'haut' Vs 'bas'. Les éléments appartenant au haut du visage sont la chevelure (couleur, longueur, coupe, texture, etc.), le front et les yeux, conformément à la littérature scientifique sur le sujet. Les autres éléments du visage (nez, bouche, oreilles, menton, barbe, etc.) concernent les parties basses. Le contour du visage n'appartient à aucune de ces classes.

**Tableau 25. : proportion de descripteurs 'haut' et 'bas' pour le visage.**

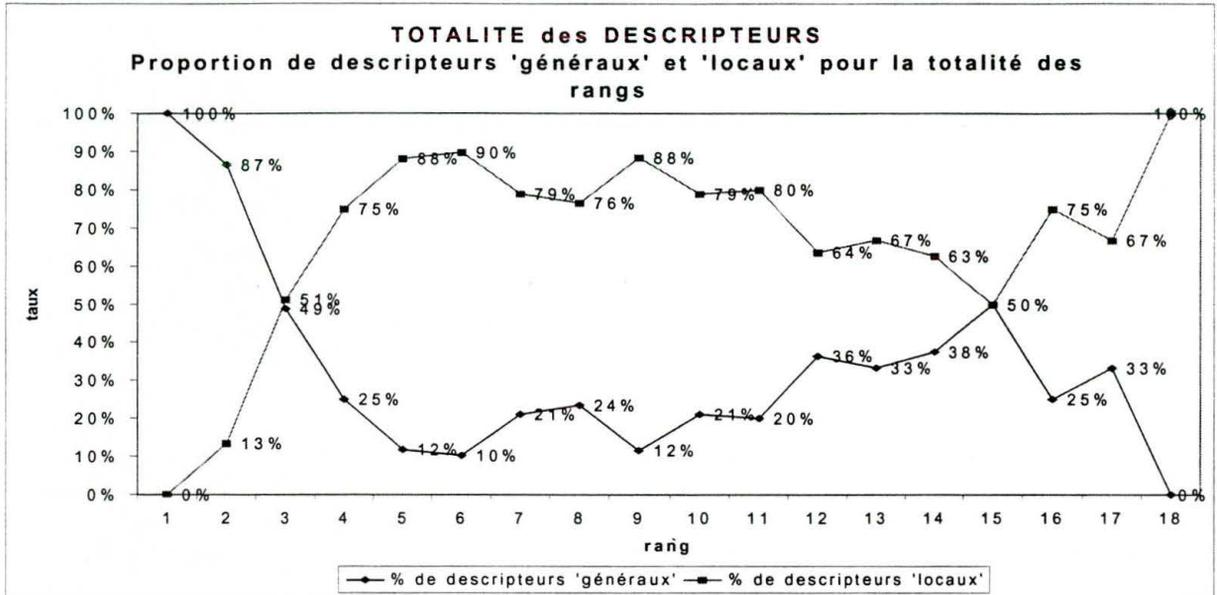
<b>Proportion de descripteurs faciaux appartenant au haut du visage</b>	<b>Proportion de descripteurs faciaux appartenant au bas du visage</b>
91%	9%

Il apparaît que la description des visages porte à plus de 90% sur les caractéristiques faciales hautes (chevelure, couleur des yeux, etc.), la proportion restante comprenant les éléments bas comme la bouche ou le menton. Ces résultats confirment d'ailleurs ceux obtenus sur la complétude des descriptions et l'occurrence des différentes catégories de descripteurs : les descripteurs les plus fréquemment rapportés étaient la couleur et la longueur des cheveux ainsi que la couleur des yeux.

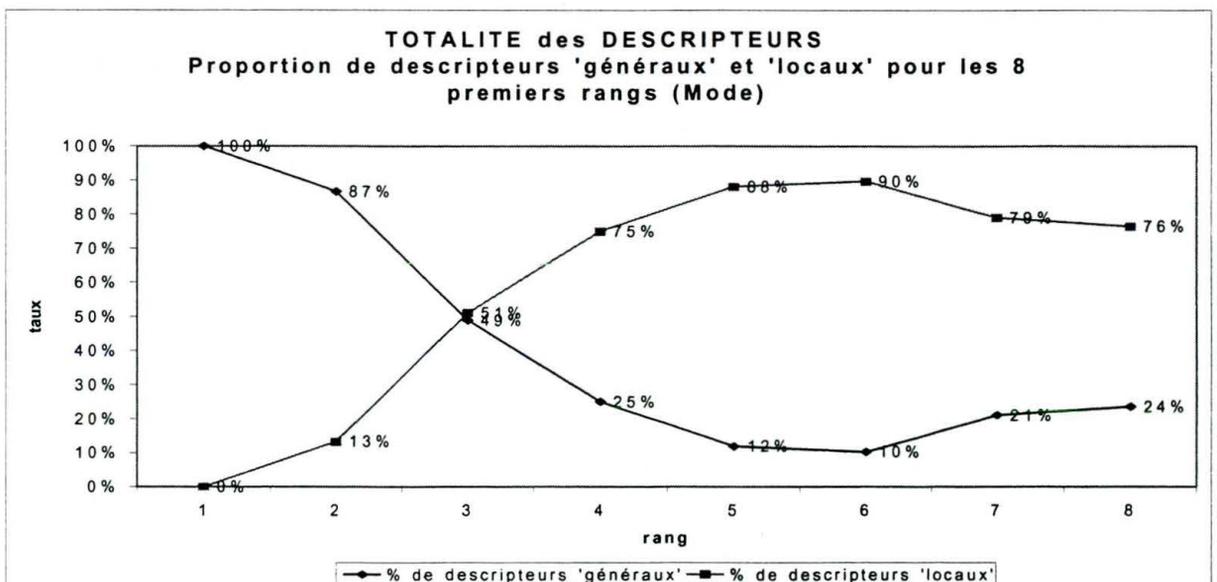
Une autre analyse a consisté à observer l'évolution des différentes catégories de descripteurs au cours des descriptions. Nous commencerons par l'évolution des descripteurs 'généraux' Vs 'locaux'.

La stratégie 'général vers local'

**Graphique 3 :** proportion de descripteurs généraux et locaux pour l'ensemble des descriptions (physique, visage, tenue vestimentaire et évaluatif) pour la totalité des rangs.

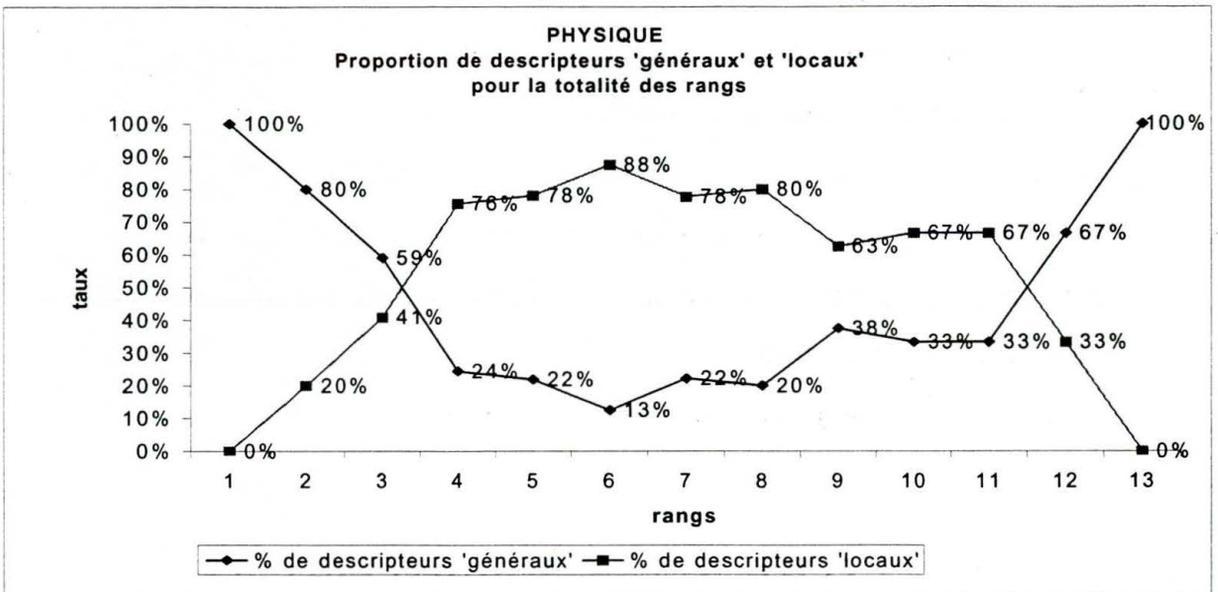


**Graphique 4 :** proportion de descripteurs généraux et locaux pour l'ensemble des descriptions (physique, visage, tenue vestimentaire et évaluatif) pour les 8 premiers rangs (mode).

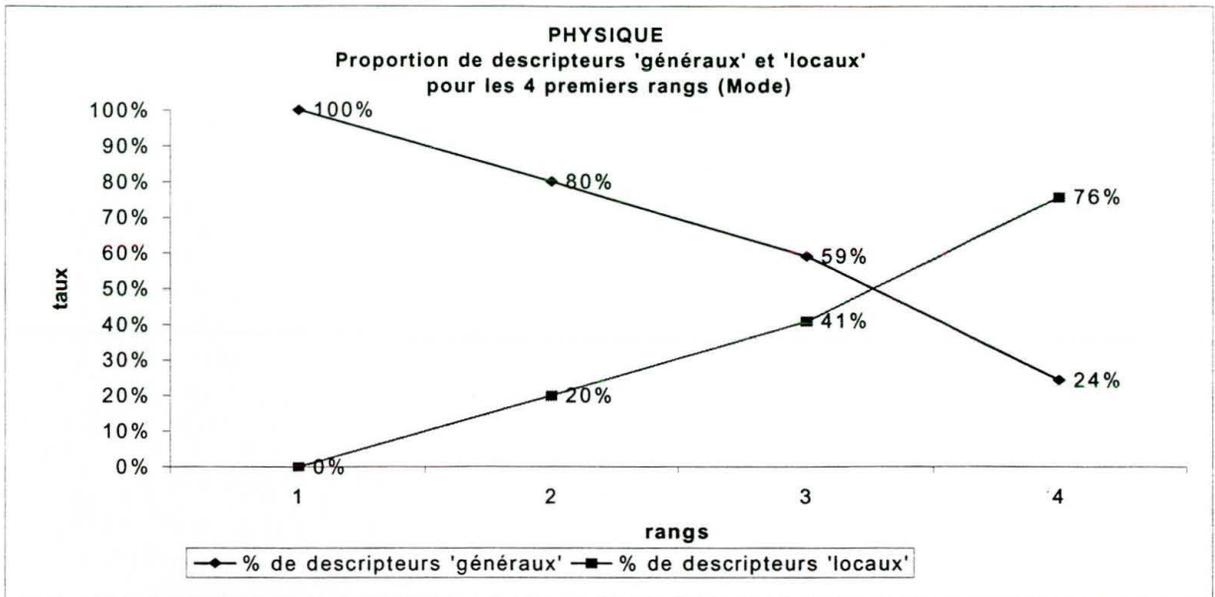


Ces deux premiers graphiques montrent qu'il y a une évolution très nette de la proportion de descripteurs généraux et locaux tout au long de la description. De fait, les descriptions commencent, comme on le supposait, par une majorité d'éléments généraux, les caractéristiques plus locales devenant plus nombreuses vers le milieu du rappel libre.

**Graphique 5 : proportion de descripteurs généraux et locaux physiques pour la totalité des rangs.**

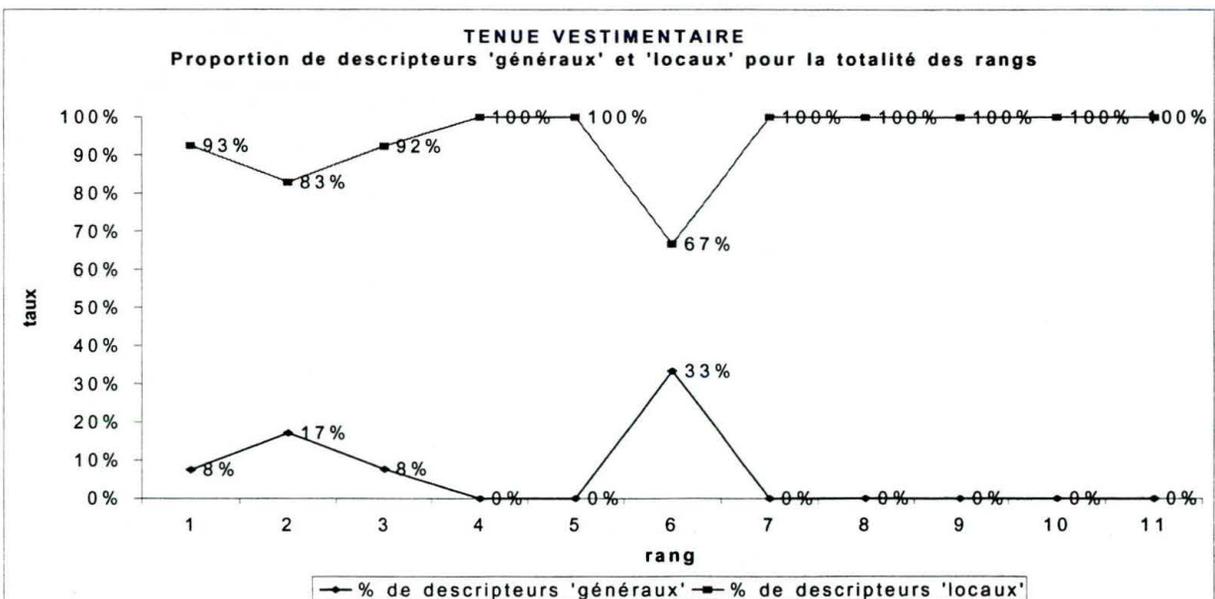


**Graphique 6 : proportion de descripteurs généraux et locaux physiques pour les 4 premiers rangs (mode).**



L'évolution concernant les descripteurs physiques ne diffère pas de la règle générale puisque le proportion de descripteurs locaux est nulle sur le premier rang, puis s'accroît sensiblement dès le deuxième pour arriver à un palier (environ 80%) vers le quatrième rang. L'évolution des éléments généraux suit une courbe inverse.

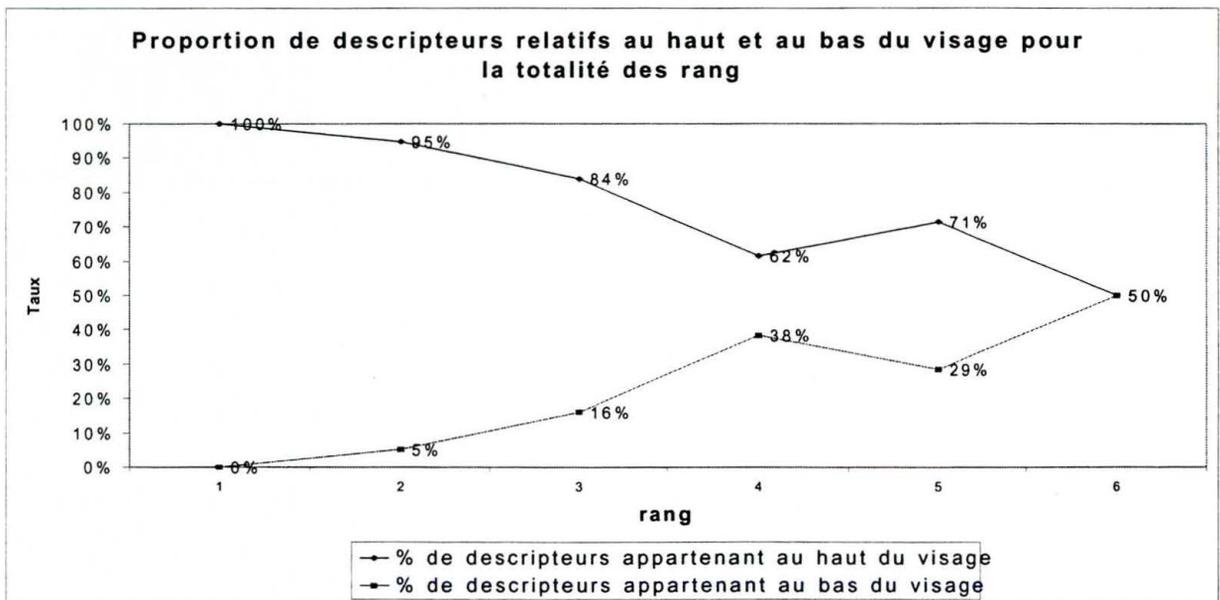
**Graphique 7 : proportion de descripteurs généraux et locaux relatifs à la tenue pour la totalité des rangs.**



L'évolution de la proportion de descripteurs généraux pour la tenue vestimentaire n'obéit pas à la même stratégie que le physique. Les éléments locaux sont très largement majoritaires tout au long du rappel. Ce résultat provient du fait qu'il n'y a que de très rares et sporadiques descripteurs généraux dans la tenue vestimentaire.

La stratégie 'haut vers bas' pour les visages.

**Graphique 8 : proportion de descripteurs appartenant au haut et au bas du visage pour la totalité des rangs**



On observe également une évolution notable de la proportion de descripteurs relatifs au haut et au bas des visages. La description de ces derniers commence toujours par un élément haut comme la couleur des cheveux ou leur longueur, les éléments bas apparaissant par la suite.

### Différentes stratégies de descriptions

Une dernière analyse a consisté à créer plusieurs catégories de descriptions. Ces catégories ont également été organisées autour des deux précédentes dimensions ; 6 classes ont été définies. La première regroupe les descriptions ne répondant à aucune des deux logiques précédemment citées. La seconde contient les descriptions avec une stratégie du type 'général vers local', sans qu'il y ait un ordre précis dans l'apparition des différents descripteurs (c'est-à-dire que la taille peut apparaître avant ou après l'âge ou le sexe). Les quatre catégories restantes contiennent une, voire deux stratégies avec un ordre clairement identifiable pour l'apparition des descripteurs (par exemple le sexe, apparaît toujours en première position et est immédiatement suivi de la taille dans trois des quatre classes). Cette classification ne s'applique que sur les premiers rangs car la description se désorganise rapidement se caractérisant par une alternance de descripteurs 'général Vs local' et/ou 'haut Vs bas'.

**Tableau 26. : taux d'utilisation des différents types de stratégie**

Nb. de stratégies utilisées	Type de stratégie	Taux d'utilisation
2	général → particulier, puis haut → bas ordre <sup>32</sup> : sexe, taille, autre information générale, cheveux, yeux	18% 40%
	général → particulier, puis haut → bas ordre : sexe, taille, cheveux, yeux	22%
1	général → particulier ordre : sexe, âge, taille, cheveux	16% 32%
	général → particulier ordre : sexe, taille, cheveux	16%
1	général → particulier aucun ordre d'apparition des descripteurs	11%
0	aucune stratégie identifiable <sup>33</sup>	17%

Il ressort que la description des personnes n'est pas quelque chose de totalement désorganisé et aléatoire, bien au contraire. En effet, elle se structure autour d'une stratégie dans 83% des cas, à savoir la description du général vers le particulier (local) ; il est même possible d'avancer qu'il existe un ordre d'apparition des descripteurs dans plus de 70% des rappels libres puisque le sexe est systématiquement rapporté en premier et immédiatement suivi de la taille (dans 56% des descriptions) ou de l'âge (dans 16% des descriptions). Mais il apparaît également une autre stratégie structurante qui fait immédiatement suite à la première. En effet,

<sup>32</sup> Il peut y avoir plusieurs descripteurs cités dans les différentes catégories, par exemple la description « homme, jeune, environ 20 ans, taille moyenne, ni trop petit ni trop grand, cheveux courts et bruns » sera classés dans la stratégie 'sexe/âge/taille/cheveux'.

<sup>33</sup> Les descriptions correspondant à cette catégorie se composent d'une alternance de descripteurs généraux et locaux. Les descriptions contenant uniquement des descripteurs parcellaires ont également été classées ici.

après que les personnes aient été décrites sur un plan général, les individus se tournent dans 40% des cas vers des informations faciales plus spécifiques qui apparaissent selon un ordre précis, à savoir du haut vers le bas du visage et plus précisément d'une caractéristique relative à la chevelure (la couleur ou la longueur) vers un composant du regard (couleur ou forme). Ensuite, la description ne répond plus à un ordre clairement identifiable.

### Conclusion de l'étude exploratoire 1

*De nombreux résultats concordent pour pouvoir affirmer que la description des personnes n'est pas totalement désorganisée. En effet, il apparaît qu'elle se structure autour d'une stratégie consensuelle du type 'général vers local (ou particulier)'. De plus, les analyses réalisées ont montré que cette première stratégie était suivie, dans 40% des cas, d'un autre mode de description ne s'appliquant qu'aux visages : ces derniers sont décrits de façon descendante, de haut en bas. Cette étude exploratoire a donc permis de mettre en évidence deux stratégies « naturelles » de la mémoire, suivie pour l'une par la très grande majorité des sujets et cela quel que soit le visage à décrire, pour l'autre par une proportion conséquente des sujets. Il va donc nous être possible à la fois de systématiser ces stratégies et d'inviter les sujets à utiliser des stratégies complémentaires.*

*De plus, il ressort globalement que les individus à qui on demande de décrire un de leur congénère en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible, rapportent près de 40% d'éléments d'ordre généraux contre 60% d'éléments locaux. Cependant, si on raisonne en terme d'informations exploitables, les descriptions n'apportent presque rien. En effet, les caractéristiques générales sont intrinsèquement peu informatives car correspondant, même combinées, à plusieurs millions d'individus.*

*Quant aux informations locales, très informatives car hautement discriminatives comme, par exemple, les informations faciales, elles représentent moins d'un tiers des informations. De plus, elles renvoient majoritairement à la couleur des cheveux (présente dans 98% des descriptions), ce qui reste également un élément peu informatif car non permanent.*

*Il semble donc nécessaire d'étudier les stratégies descriptives des seuls visages, ce qui pourra amener à l'obtention de descriptions beaucoup plus exhaustives et informatives. Toutefois, la faible diversité des descripteurs faciaux pourrait être due à une incapacité pour les témoins de rapporter ce type d'éléments.*

*Un dernier résultat remarquable apparaît : aucune des 45 descriptions obtenues ne comporte de descripteurs relatifs au profil des visages. Il semble donc intéressant de créer une consigne amenant le 'témoin' à rapporter à la fois les descripteurs de face, mais également de profil. De plus, aucune information configurale faciale n'a été rapportée. C'est pourtant un type d'information essentiel dans la reconnaissance des visages non familiers.*

## **ETUDE EXPLORATOIRE 2 (ETUDE 2B2)**

*L'objectif de cette seconde étude exploratoire est de compléter et de confirmer les conclusions précédemment obtenues vis-à-vis de l'utilisation d'une stratégie descriptive de type 'haut vers bas' lors de la seule description des visages.*

### **Méthode**

#### ***Population***

39 sujets ont participé en tant que 'témoins' à cette seconde étude exploratoire. Ce sont tous des étudiants, de type 'européen', hommes et femmes, majeurs et

volontaires âgés de 18 à 29 ans, provenant de divers niveaux et sections, comprenant et parlant couramment le français.

### ***Matériel***

Contrairement à la précédente étude exploratoire traitant des descriptions globales des personnes, la présente étude ne porte que sur les informations faciales. Il est donc nécessaire d'utiliser un matériel qui n'incite pas le sujet à rapporter, lors de sa description, des éléments autres que faciaux.

L'utilisation de photographies de visages est alors une des méthodes possibles car elle permet de supprimer (ou tout du moins de limiter) l'utilisation de descripteurs relatifs aux généralités physiques<sup>34</sup>, aux attitudes ou comportements ou encore à la tenue vestimentaire puisqu'ils n'apparaissent pas lors de l'encodage.

Quatre photographies de visages ont été utilisées. Les cibles répondaient toutes aux critères suivants : des hommes, européens, âgés de 20 à 25 ans, bruns, avec les cheveux courts, sans signe distinctif (tatouage, piercings, boucles d'oreilles, mèches de couleur, etc.). Les cibles étaient photographiés<sup>35</sup> en plan 'américain'<sup>36</sup> sur fond gris et portaient toutes une chemise de type 'médical'.

### **Procédure**

Les sujets 'témoins' étaient recrutés un par un dans les locaux de l'Université par un des expérimentateurs. Le sujet était conduit dans une pièce et s'asseyait à une table. Après lui avoir demandé quelques renseignements le concernant<sup>37</sup>,

---

<sup>34</sup> Sexe, taille, âge, corpulence, etc.

<sup>35</sup> Les photographie mesuraient 100mm \* 130 mm.

<sup>36</sup> le plan dit 'américain' correspond au cadrage utilisé pour les photos d'identité, c'est-à-dire que le visage est centré dans la photographie ; on ne voit donc que le haut de la tenue (ici une chemise médicale) et aucune information fiable concernant la taille n'apparaît.

<sup>37</sup> Prénom, sexe, âge, section, éventuels problèmes de vue.

l'expérimentateur lui demandait de regarder attentivement une photographie<sup>38</sup> du visage qu'il venait de déposer sur la table. La présentation durait 45 secondes et le sujet ne pouvait pas manipuler le matériel expérimental. Un sujet 'témoin' ne voyait qu'un seul des quatre visages disponibles.

Ensuite, l'expérimentateur demandait au sujet d'effectuer une tâche de barrage durant deux minutes. La consigne donnée était identique à celle de l'étude précédente<sup>39</sup>. La consigne donnée, l'expérimentateur sortait de la pièce, puis revenait une fois le délai écoulé. Il prévenait le sujet qu'il devait arrêter son travail et analysait brièvement ce qui avait été réalisé. Après cela, il lui proposait une nouvelle tâche, à savoir décrire le visage qu'il avait vu précédemment sur la photographie. La consigne donnée était de type semi-hypermnésique : « vous allez maintenant me décrire la personne que vous avez vu tout à l'heure sur la photographie en essayant d'être le (la) plus complèt(e) et le (la) plus précis(e) possible ». L'expérimentateur n'intervenait pas durant la description et le sujet n'avait pas de limitation de temps pour effectuer son rappel libre. Les propos de ce dernier étaient enregistrés, après son accord verbal, sur bande magnétique.

## **Résultats**

Afin de traiter les données, les propos des témoins ont été retranscrits dans un tableau. Seuls les éléments pertinents ont été conservés.

---

<sup>38</sup> L'ordre de présentation des photographies aux différents sujets expérimentaux résulte d'un tirage aléatoire. Chacun des visages a été présenté un nombre équivalent de fois.

<sup>39</sup> « voici une feuille remplie de symboles. L'objectif va être de barrer, parmi tous ces symboles, ceux qui sont identiques aux modèles proposés. Vous disposez de deux minutes pour en barrer le plus possible. Vous commencerez à effectuer ce travail pendant 2 minutes dès que je serais sorti de la pièce »

### *La complétude des descriptions*

**Tableau 27. : complétude des descriptions et proportion de descripteurs relatifs au haut et au bas du visage.**

Type de descripteurs		proportion
Nb total moyen (et écart type) de descripteurs rapportés		<b>10.60</b> (3.09)
dont	Nb. Moyen (et écart type) de descripteurs généraux	<b>2.75</b> (1.40) soit 27%
	Nb. Moyen (et écart type) de descripteurs locaux	<b>7.85</b> (3.05) soit 73%
Nb moyen (et écart type) de descripteurs locaux relatifs au visage pouvant être catégorisés en 'haut/bas'		<b>6.44</b> (2.97) soit 64%
dont	Nb moyen (et écart type) de descripteurs HAUT	<b>4.03</b> (1.72) soit 67%
	Nb moyen (et écart type) descripteurs BAS	<b>2.41</b> (2.16) soit 33%

Les descriptions obtenues dans la présente étude contiennent en moyenne 10 descripteurs, soit une information supplémentaire en moyenne par rapport à la précédente étude. Ceci est d'autant plus surprenant que les témoins ne voyaient que le visage et le buste de la cible. Cependant, ce résultat s'explique par la diminution du nombre moyen de descripteurs généraux rapportés (2.75 soit 27% contre 40% dans l'étude précédente) et par l'augmentation conjointe des éléments locaux (7.85 soit 73% contre 60%).

Concernant les descripteurs faciaux, 67% d'entre eux se rapportent au haut du visage contre 33% pour le bas. Cette proportion est sensiblement différente de celle observée précédemment (90% haut Vs 10% bas) puisqu'on constate une augmentation de plus de 20% pour les éléments appartenant au bas du visage.

Un autre résultat intéressant concerne les descripteurs généraux relatifs à la taille. En effet, 6 témoins l'ont citée lors de leur rappel. Pourtant, elle ne pouvait en toute logique être encodée puisque les cibles n'étaient pas présentées de plein pied. Cela renforce l'idée selon laquelle ce type d'information est fondamental lors d'une description puisque les témoins la rapporte volontiers spontanément.

**Tableau 28. : occurrence des différents types de descripteurs**

Type de descripteur	Occurrence des différents descripteurs
Sexe (rappel explicite)	51%
Sexe (rappel implicite)	100%
Ethnie	56%
âge	33%
corpulence	18%
taille	15%
tenue vestimentaire	46%
forme du visage	54%
couleur des cheveux	87%
longueur des cheveux	72%
coupe de cheveux	10%
texture des cheveux	18%
taille, forme du front	15%
taille, forme et couleur des sourcils	31%
couleur des yeux	92%
forme des yeux	8%

---

oreilles	<b>31%</b>
nez	<b>41%</b>
joues	<b>5%</b>
Bouche, lèvres	<b>54%</b>
menton	<b>8%</b>

---

cicatrices	<b>8%</b>
pilosité du visage	<b>31%</b>
acné	<b>10%</b>
évaluatif	<b>21%</b>

---

On constate que les fréquences d'occurrence des descripteurs généraux sont presque toutes en augmentation : de 18% pour le sexe explicite, plus de 50% pour l'appartenance ethnique, 11% pour l'âge. Seule la corpulence et la taille apparaissent moins fréquemment (-14% pour la corpulence et -70% pour la taille). Ces résultats s'expliquent aisément par l'absence de ce type d'information sur le matériel mnésique présenté aux témoins.

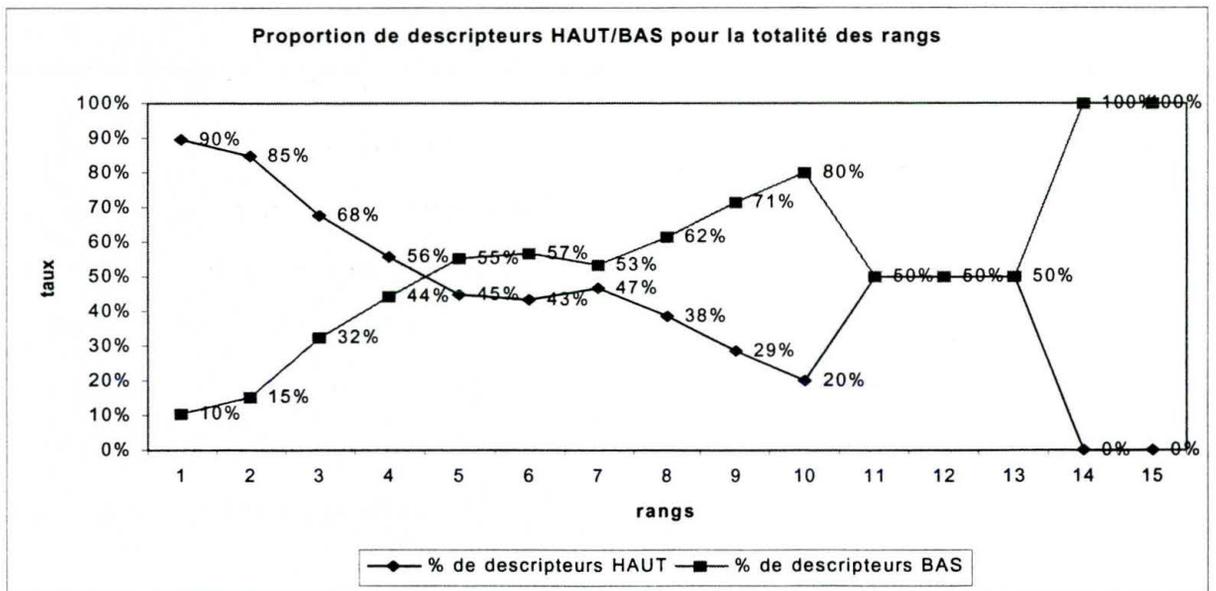
De nombreuses variations sont également apparues pour les caractéristiques locales, et particulièrement faciales. Alors que les témoins rapportent moins fréquemment la couleur des cheveux de la cible, les informations relatives à la longueur de ses cheveux et à la couleur de ses yeux connaissent respectivement une augmentation de fréquence d'occurrence de 23% et de 34%. On peut également constater que de très nombreux autres éléments faciaux apparaissent dans au moins 10% des descriptions, comme la coupe ou la texture des cheveux, les sourcils, la forme du visage, le nez, la bouche, les lèvres et les oreilles.

### Les stratégies descriptives pour les visages

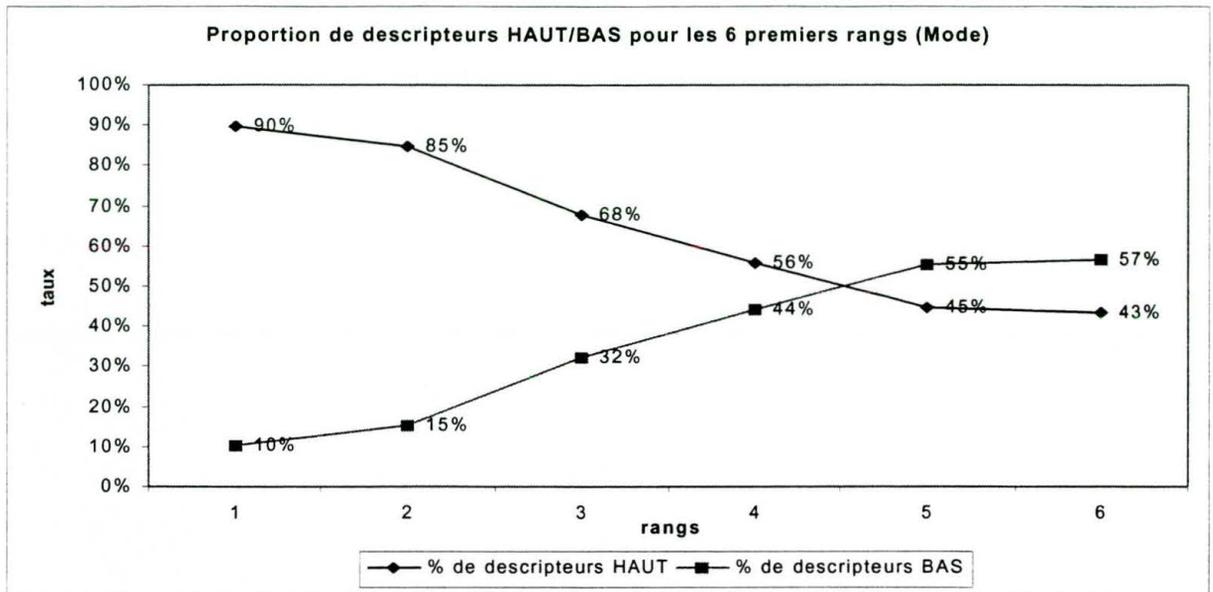
Il ne semble pas qu'une autre stratégie descriptive que 'haut vers bas' puisse être mise à jour dans ce pattern de données expérimentales. Les analyses ne porteront donc que sur cette distinction entre descripteurs faciaux 'haut' et 'bas'.

#### La stratégie 'haut vers bas' pour les visages

**Graphique 9 :      proportion de descripteurs appartenant au haut et au bas du visage pour la totalité des rangs**



**Graphique 10 : proportion de descripteurs appartenant au haut et au bas du visage pour les 6 premiers rangs (mode)**



L'analyse de ces graphiques met nettement en évidence que la proportion de descripteurs faciaux appartenant au bas du visage croît continuellement au cours du rappel. Cependant, cette augmentation est plus importante et plus rapide que celle observée dans la précédente étude.

### Différentes stratégies pour la description des visages

La dernière analyse a consisté à créer, comme précédemment, plusieurs catégories de descriptions. Ces catégories ont également été organisées autour de la dimension 'haut vers bas' ; elles sont au nombre de 3. La première regroupe les descriptions ne répondant à aucune logique, la seconde contient les descriptions dont le premier descripteur est en rapport avec la chevelure, et la dernière catégorie regroupe des descriptions débutant par un élément du regard (yeux ou sourcils).

**Tableau29. : taux d'utilisation des différents types de stratégie**

Type de stratégie	Taux d'utilisation
La description commence par les cheveux, puis stratégie descendante sur au moins 3 descripteurs	27 sur 39 soit 54%
La description commence par les cheveux, puis aucune stratégie identifiable	6 sur 39 soit 15%
La description commence par un élément du regard, puis stratégie descendante sur au moins 3 descripteurs	2 sur 39 soit 5%
La description commence par un élément du regard, puis éléments relatifs à la chevelure	5 sur 39 soit 13%
Aucune stratégie identifiable et systématique	5 sur 39 soit 13%

Il apparaît que plus des 2/3 des descriptions de visages (27 sur 39) débutent par un élément relatif à la chevelure. On peut ajouter que sur ces 27 descriptions, 21 se poursuivent par une stratégie 'haut vers bas' sur au moins 3 types de descripteurs<sup>40</sup>. Cependant, plus de la moitié d'entre elles (11 sur 21) n'évoquent pas la présence d'éléments relatifs à la bouche ou au menton. Les individus utilisent donc bien une stratégie descendante ; cependant elle reste peu exhaustive et très incomplète puisqu'elle s'arrête au milieu du visage.

Les descriptions commençant par des éléments appartenant à la région du regard suivent quant à elles deux modes possibles : un tiers (soit 2 descriptions sur 7) se poursuivent par une série d'au moins trois descripteurs allant du haut vers le bas du visage et plus des deux tiers (soit 5 descriptions sur 7) citent un élément rattaché à la chevelure en deuxième position.

---

<sup>40</sup> Il faut veiller à ne pas assimiler types de descripteurs et rangs. Exemple : cheveux bruns, courts, frisés, front large, yeux bleus en amande. Cette description porte sur 6 rangs, mais seuls 3 types de descripteurs différents ont été utilisés : les cheveux, le front et les yeux.

## **Conclusion de l'étude exploratoire 2**

Cette seconde étude exploratoire a confirmé les résultats précédemment obtenus puisqu'on a retrouvé la même stratégie descriptive pour les visages. Cependant, les descriptions obtenues restent souvent pauvres au niveau des descripteurs relatifs au bas du visage. Il est possible que l'individu soit peu capable d'utiliser les informations concernant le bas d'un visage pour la description de ce visage, voire pour sa reconnaissance. Il se peut aussi qu'il en soit capable, mais qu'il ait quelques difficultés à utiliser spontanément ces informations. De fait, pour obtenir un accroissement de ce type d'éléments, une méthode envisageable serait alors de partir du bas du visage pour aller vers le haut. En effet, puisqu'on n'éprouve aucune difficulté à rapporter en grand nombre les descripteurs 'hauts', il ne devrait être en rien préjudiciable d'inviter, dans un second temps, les sujets à décrire un visage en partant du bas.

## **CONCLUSION DES ETUDES EXPLORATOIRES 1 ET 2**

*Ces deux études exploratoires nous ont permis de dégager deux stratégies différentes utilisées lors de la description des personnes : du général au particulier (principalement le visage) et du haut vers le bas du visage. Ces stratégies descriptives peuvent se combiner dans 40% des cas. Cependant, l'ordre dans lequel elles sont utilisées n'est pas aléatoire puisque la stratégie 'haut vers bas' suit systématiquement la stratégie 'général vers particulier'. Ceci est d'ailleurs totalement explicable car le visage est décrit très largement par des éléments locaux, et que les éléments locaux ne surviennent qu'après les éléments généraux, conformément à la première stratégie.*

## UN ENSEMBLE DE CONSIGNES PERMETTANT L'OPTIMISATION DE LA DESCRIPTION DES PERSONNES (ÉTUDES 2C1 ET 2C2)

---

*Les précédentes études réalisées montrent clairement qu'on utilise différentes stratégies bien identifiables lors de la description d'une personne.*

*Premièrement, il apparaît que ce sont les caractéristiques d'ordre général qui apparaissent au début des descriptions (sexe, taille, âge, corpulence, ethnie, etc.), alors que les éléments plus précis et locaux comme la couleur des yeux ou des cheveux, la tenue vestimentaire, etc. commencent à apparaître au milieu du rappel. On retrouve ce mode de description dans près de 84% des descriptions. Il paraît alors intéressant de mettre au point une consigne permettant de potentialiser cet effet, et ce afin d'obtenir des descriptions plus complètes, précises et exactes tant au plan des descripteurs d'ordre généraux que locaux. C'est l'objectif de la première expérience.*

*Deuxièmement, il ressort que les 2/3 des descripteurs faciaux rapportés appartiennent aux parties hautes du visage. Ce sont également ces éléments qui sont rappelés en premier, ce qui souligne l'existence d'une stratégie spontanée pour la description des visages. Ainsi, puisque les éléments en rapport avec le bas du visage sont souvent rapportés en dernier, voire occultés (ou peut être simplement oubliés), il semble judicieux de tester une consigne permettant d'augmenter le volume d'informations reliées à cette partie du visage. C'est l'objectif de la deuxième expérience.*

## EXPERIENCE PRELIMINAIRE 1 (ETUDE 2C1)

La première étude exploratoire a permis de mettre en évidence que plus de 84% des personnes utilisent une stratégie du type "général vers particulier" pour décrire les individus. De plus, la proportion de descripteurs généraux décroît au fur et à mesure du rappel pour arriver à 20% vers le 8<sup>ème</sup> rang.

Ainsi, on peut émettre l'hypothèse qu'un rappel libre précédé d'une consigne reprenant le mode de description « naturel » des personnes permet d'obtenir, lors d'un rappel libre, une description des personnes cibles plus complète, plus précise et plus exacte qu'une simple consigne semi-hypermnésique suivie d'un rappel libre, et ce tant au niveau du physique, des visages, de la tenue vestimentaire et du comportement (attitude, évaluatif). Deux cas de figure peuvent se présenter : premièrement, celui des individus qui utilisent déjà cette stratégie. Le fait de les inciter à partir du général pour aller vers le particulier sera susceptible de systématiser chez eux un cheminement mental habituel. Deuxièmement, le cas des individus qui n'utilisent pas cette stratégie ; on devrait observer chez eux une nette augmentation des descripteurs. Il est également nécessaire de vérifier l'effet d'une consigne visant à ce que le sujet utilise une stratégie allant à l'encontre d'un cheminement naturel de la mémoire.

### Méthode

#### *Population*

Soixante sujets, âgés de 18 à 32 ans ont participé à cette première expérience en tant que 'témoins'. Ce sont tous des étudiants majeurs et volontaires, de type 'européen', hommes et femmes, provenant de différents niveaux et sections, comprenant et parlant couramment le français. Ils ont été répartis aléatoirement en 3 groupes.

Cent autres sujets aux caractéristiques identiques ont participé à la phase d'évaluation de l'exactitude des descriptions obtenues. Ces sujets seront dorénavant appelés 'juges'.

### ***Variable Indépendante***

#### Type d'entretien

VI ordinale, inter sujets, à 3 modalités

1. Consigne semi-hypermnésique (rappel libre),
2. Consigne 'général/particulier' (rappel libre),
3. Consigne 'particulier/général' (rappel libre).

### ***Variables dépendantes***

Les données de cette première expérience sont analysées au travers de 25 VD métriques. Ces dernières se répartissent en fonction de 5 grandes catégories de descripteurs comprenant chacune 5 VD différentes : la première catégorie concerne l'ensemble des descripteurs (VD 1 à 5), la seconde les descripteurs généraux (VD 6 à 10), la troisième les descripteurs faciaux (VD 11 à 15), la quatrième les descripteurs relatifs à la tenue vestimentaire (VD 16 à 20) et la dernière les descripteurs évaluatifs, attitudinels ou comportementaux (VD 21 à 25). Chacune de ces 5 grandes catégories se subdivise elle-même en 2 sous-catégories: celles renvoyant à la complétude des descriptions et celles renvoyant à l'exactitude des descripteurs. La première comprend :

- le **nombre total de descripteurs** rapportés soit avec la consigne semi-hypermnésique, soit avec la consigne 'général/particulier', soit avec la consigne 'particulier/général' et ce pour chacune des grandes catégories,

- le **nombre de descripteurs exacts rapportés** soit avec la consigne semi-hypermnésique, soit avec la consigne 'général/particulier', soit avec la consigne 'particulier/général' et ce pour chacune des grandes catégories,
- le **nombre de descripteurs incorrects** rapportés soit avec la consigne semi-hypermnésique, soit avec la consigne 'général/particulier', soit avec la consigne 'particulier/général' et ce pour chacune des grandes catégories,
- le **nombre de descripteurs affabulés** rapportés soit avec la consigne semi-hypermnésique, soit avec la consigne 'général/particulier', soit avec la consigne 'particulier/général' et ce pour chacune des grandes catégories.

La seconde sous-catégorie concerne uniquement le taux d'exactitude des descripteurs rapportés soit avec la consigne semi-hypermnésique, soit avec la consigne 'général/particulier', soit avec la consigne 'particulier/général' et ce pour chacune des grandes catégories.

### **Matériel**

Le matériel renvoie aux personnes qui seront décrites par la suite par les témoins. Ces dernières sont au nombre de 20 et seront nommées dorénavant 'cibles'. Elles répondent toutes à un ensemble de critères préétablis : un homme, entre 18 et 25 ans, de type 'européen' voire 'méditerranéen', cheveux bruns, courts, coupe classique, sans signe distinctif majeur (pas de tatouage, de barbe ou moustache, pas de piercings, pas de décoloration des cheveux ou de mèches de couleur, etc.), de taille et de corpulence moyenne et s'exprimant couramment en langue française. Aucun critère vestimentaire n'a été retenue pour des questions de faisabilité et de validité 'écologique'.

Après avoir signé une autorisation écrite, chaque cible a joué dans un film au déroulement précis afin de rendre comparable les trois conditions expérimentales.

Le film était le suivant : l'action se déroule dans un local et est filmée en plan fixe (aucun mouvement de caméra, zoom, etc.). L'objectif de la caméra se situait à 1.70m de hauteur (à « hauteur d'yeux ») afin que l'image à l'écran corresponde à ce qu'un individu de taille moyenne aurait vu. Il n'y a pas de décor ; seule la porte du local est visible. Cette dernière apparaît entièrement à l'écran afin de donner une référence pour la taille des personnes. La scène se déroule ainsi : quelqu'un frappe à la porte. Une voix (une expérimentatrice<sup>41</sup> qu'on ne voit pas à l'écran) lui demande d'entrer. La porte s'ouvre et la cible pénètre dans la pièce tout en refermant la porte derrière elle (la cible apparaît alors en entier à l'écran). Après les salutations d'usage, l'expérimentatrice lui demande s'il est bien étudiant. La cible répond par l'affirmative. Ensuite l'expérimentatrice lui explique le but de sa présence dans cette pièce, à savoir choisir la photographie qui illustrera la couverture du prochain numéro du journal étudiant local. Puis l'expérimentatrice lui demande de se rapprocher d'elle. La cible avance alors "face à la caméra" et s'arrête à l'instant où seul son visage est visible à l'écran (des repères au sol permettaient à tous les participants de s'arrêter au même endroit). Puis l'expérimentatrice lui demandait de se retourner sur sa droite (on voyait alors le visage de profil et en plein écran) et se prononcer quant à la photographie qu'il préférerait. Dès que la cible avait donné sa réponse, elle était remerciée par l'expérimentatrice et s'en allait dos à la caméra. La dernière image montre la porte qui se referme après le départ de la cible.

Les films ainsi réalisés avaient une durée moyenne de 45 secondes.

### **Procédure**

La procédure utilisée est stochastique et comprend deux phases principales, la phase d'obtention des descriptions et la phase d'évaluation des descriptions.

---

<sup>41</sup> Trois expérimentatrices différentes ont tenu ce rôle ; elles se répartissent équitablement sur les 20 films.

### ***Phase d'obtention des descriptions***

Chacun des 20 visages 'cible' sera décrit trois fois à chaque fois par un sujet différent, une description à partir de la consigne 'semi-hypermnésique', une autre à partir de la consigne 'semi-hypermnésique + consigne 'général/particulier' et une dernière à partir de la consigne 'semi-hypermnésique + consigne 'particulier/général'. Chaque description étant effectuée par un sujet 'témoin' différent, ce plan expérimental intra-cible conduit à l'obtention de 60 descriptions effectuées par 60 sujets différents. Ces derniers<sup>42</sup> étaient recrutés seuls et invités à suivre l'expérimentateur<sup>43</sup> dans une salle afin de voir une vidéo. Après avoir été installé à 1.50m de l'écran de télévision, il était demandé au sujet de regarder attentivement la scène qui suivait. Ensuite, l'expérimentateur lui proposait de réaliser pendant deux minutes une tâche de barrage identique à celle utilisée lors des études précédentes. La demande était formulée ainsi : « voici une feuille remplie de symboles. L'objectif va être de barrer, parmi tous ces symboles, ceux qui sont identiques aux modèles proposés. Vous disposez de deux minutes pour en barrer le plus possible. Vous commencerez à effectuer ce travail pendant 2 minutes dès que je serais sorti de la pièce ». Puis l'expérimentateur sortait de la pièce et y retournait une fois le délai écoulé. Il analysait succinctement la tâche réalisée par le sujet, puis le conduisait dans une autre pièce où il était auditionné par un autre expérimentateur<sup>44</sup> selon une des trois conditions expérimentales.

A la fin de l'entretien, l'expérimentateur demandait au témoin si la stratégie qu'il lui avait demandé d'appliquer l'avait aidé ou au contraire desservi. Ses propos étaient enregistrés et retranscrits à la suite des descriptions.

---

<sup>42</sup> Seuls des sujets 'témoins' n'ayant pas de problème de vue ont été recrutés.

<sup>43</sup> Tous les expérimentateurs participant à cette phase – recrutement, visionnage, etc. – étaient des femmes. En effet, lors de précédentes études, certains sujets recrutés par un expérimentateur masculin et ayant vu une cible 'homme' confondaient la personne à décrire dans une tâche ultérieure de rappel (description de l'expérimentateur à la place de la cible).

<sup>44</sup> L'ordre de passation des différentes conditions expérimentales est issu d'un tirage aléatoire. De plus les trois expérimentateurs se sont répartis équitablement dans les trois conditions expérimentales.

### Les différentes consignes utilisées

#### **Consigne semi-hypermnésique (base de comparaison)**

« Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible, c'est-à-dire que vous allez me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue ».

#### **Consigne 'général → particulier'**

« Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible ; vous allez donc me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue. Cependant, Avant de commencer votre description, je vais vous demander d'appliquer une petite stratégie : Dans un premier temps, vous allez faire une description très générale de cette personne. Vous allez me décrire, par exemple, les principales caractéristiques physiques (les caractéristiques générales), ou la silhouette de cette personne, ou sa personnalité, l'impression générale qu'elle vous a fait, ou encore à qui ou à quoi elle vous a fait penser. Dans un second temps, je vais vous demander au contraire de faire la description la plus détaillée, la plus précise possible; vous allez donc me décrire dans le détail toutes les parties de son visage ou de sa tenue ».

#### **Consigne 'particulier → général'.**

« Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible, c'est-à-dire que vous allez me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue. Cependant, avant de commencer votre description, je vais vous demander d'appliquer une petite stratégie : Dans un premier temps, je vais vous demander de faire la description la plus détaillée, la plus précise possible; vous allez donc me décrire dans le détail toutes les parties de son visage ou de sa tenue. Dans un second temps, vous allez faire au contraire une description très générale de cette personne. Vous allez me décrire, par exemple, les principales caractéristiques physiques (les caractéristiques

générales), ou la silhouette de cette personne, ou sa personnalité, l'impression générale qu'elle vous a fait, ou encore à qui ou à quoi elle vous a fait penser ».

### Pré-test des consignes

Chacune des consignes a été pré-testée auprès de 15 étudiants<sup>45</sup>, un étudiant ne pré-testant qu'une seule consigne. Il n'est apparu aucune difficulté de compréhension des différentes consignes ainsi présentées. Elles ont donc été utilisées sous cette forme dans cette expérience.

### ***Phase d'évaluation des descriptions***

La phase d'évaluation des descriptions représente une étape délicate. En effet, la description d'une personne comporte de nombreux éléments subjectifs : par exemple, la cible N°1 qui a 19 ans et mesure 1.79m a été décrite par un témoin comme une personne d'une vingtaine d'année et de taille moyenne. Sur quel(s) critère(s) peut-on dire que ces informations sont correctes ou inexactes ? Il est donc nécessaire de faire appel à des juges afin de déterminer l'exactitude des différents descripteurs utilisés.

Une grille a été créée pour chacun des 20 visages cibles afin de déterminer l'exactitude des différents éléments rapportés.

Une grille type reprend l'ensemble des descripteurs<sup>46</sup> rapportés pour un visage dans les deux expériences. Les éléments ainsi regroupés sont ensuite classés dans diverses catégories dont les 'généralités' (sexe, âge, taille, ethnie ou corpulence), les éléments faciaux (par exemple, couleur et longueur des cheveux, couleurs des yeux, forme de la bouche, etc.) ou vestimentaires. La dernière classe<sup>47</sup> de descripteurs

---

<sup>45</sup> Les 45 étudiants ayant participé à cette phase étaient âgés de 18 à 33 ans, provenaient tous de différents niveaux et sections et comprenaient sans difficulté le français.

<sup>46</sup> Un descripteur n'est reporté qu'une seule fois dans la grille même si plusieurs sujets 'témoins' le cite.

<sup>47</sup> Elle sera dorénavant nommée 'éléments évaluatifs'.

comprend l'ensemble des éléments à caractère évaluatif (« il avait l'air sympathique... »), attitudinel (« il paraissait stressé... ») ou comportemental (« il marchait lentement... »). Les grilles ainsi construites étaient ensuite évaluées par 100 sujets 'juges', un sujet 'juge' n'évaluant qu'une seule grille de description, chaque grille de description étant évaluée 5 fois par 5 'juges' différents. En obtenant plusieurs jugements individuels sur les différentes descriptions, on pourra ainsi déterminer objectivement l'exactitude des différents termes employés dans chacune d'entre elles.

Cependant, la procédure d'évaluation des descripteurs composant les grilles différait selon la catégorie à laquelle ils appartenaient. Ainsi, les sujets devaient se prononcer soit à partir d'une échelle en 7 points pour les descripteurs généraux (hormis le sexe), la couleur, la longueur, la texture des cheveux et la couleur des yeux<sup>48</sup>, soit en répondant 'vrai' ou 'faux' pour les descripteurs restants. L'utilisation de deux procédures distinctes a ainsi permis un gain de temps non négligeable. En effet, les descripteurs évalués à partir d'une échelle étaient ceux les plus fréquemment rapportés et donc les plus nombreux ; une évaluation bipolaire pour chacun d'entre eux aurait été une opération longue et coûteuse.

**Remarque** : L'évaluation à partir d'une échelle métrique en 7 points a nécessité la construction de 8 échelles, l'objectif étant d'obtenir une classification hiérarchisée de l'ensemble des descripteurs rapportés dans chacune des 8 catégories. La première étape a donc été de regrouper, à partir des 20 grilles précédemment construites, l'ensemble des descripteurs différents rapportés dans chacune des 8 catégories concernées. Les descripteurs ont tous été reportés sur un petit rectangle de papier. La deuxième étape a consisté à hiérarchiser les 8 ensembles de descripteurs obtenus à la précédente étape. Cette tâche a été réalisée par 80 autres sujets

---

<sup>48</sup> Une échelle en 7 points était proposée par catégorie de descripteur. 8 échelles ont donc été nécessaires.

expérimentaux (10 sujets par échelles), un sujet ne classant qu'une seule catégorie de descripteurs. Ils étaient tous des étudiants, hommes et femmes, âgés de 18 à 27ans, majeurs et volontaires, de type 'européen', provenant de différents niveaux et sections, comprenant et parlant couramment le français. Ils étaient recrutés dans les locaux et conduits dans une pièce. Ensuite, l'expérimentateur leur présentait un des 8 ensembles de descripteurs en leur demandant de les hiérarchiser sur la dimension concernée. Par exemple, les 10 sujets travaillant sur la couleur des cheveux ont dû classer les différentes teintes de la plus claire à la plus foncée. La consigne était la suivante : « voici un ensemble de termes en rapport avec (...) : vous allez devoir les classer du plus (...) au plus (...). Cependant, vous devrez veiller à les classer obligatoirement en 7 ensembles, du plus (...) au plus (...). Vous pouvez mettre autant de termes que vous le souhaitez dans un ensemble, la seule contrainte étant que tous les termes à l'intérieur d'une classe aient une signification proche, voire équivalente. Vous disposez d'autant de temps que vous le désirez pour accomplir ce travail. ». Après que le sujet ait classé tous les descripteurs, l'expérimentateur reportait le rang (la classe) de chacun des descripteurs sur une liste. Dès l'obtention des dix classements pour une catégorie de descripteur, il a été possible de calculer le 'rang moyen' pour chacun d'entre eux. Le rang moyen pour un descripteur se situait donc entre 1 et 7 : la moyenne des rangs pour un descripteur a été arrondie au rang supérieur. Ainsi, nous avons obtenu un classement hiérarchisé objectif pour les différentes catégories concernées.

La procédure d'évaluation se déroulait de la façon suivante : les sujets 'juges' étaient recrutés 5 par 5 dans les locaux de l'université. Ils étaient ensuite conduits

dans une pièce et étaient tous installés à égale distance d'un écran de télévision<sup>49</sup>. L'expérimentateur leur expliquait ensuite qu'ils allaient devoir évaluer l'exactitude des descriptions réalisées par d'autres étudiants à propos d'une personne. Après leur avoir montré une première fois le film qui était présenté aux sujets 'témoins', l'expérimentateur distribuait les feuilles de réponses correspondant au visage et demandait aux juges de se positionner sur les catégories de descripteurs (avec échelle en 7 points) selon la consigne suivante : « je vais tout d'abord vous demander d'évaluer pour cette personne toutes les caractéristiques physiques<sup>50</sup> reportées sur votre feuille en respectant l'ordre dans lequel elles apparaissent. Pour chacune d'entre elles, vous allez devoir entourer sur l'échelle en 7 points la valeur qui selon vous correspond le mieux à la caractéristique physique de la personne que vous voyez à l'écran ». Les sujets pouvaient demander à l'expérimentateur de repasser le film plusieurs fois ou bien de faire des arrêts sur image, et ce afin d'être plus précis dans leurs évaluations.

Dès que tous les juges avaient réalisé cette première partie, l'expérimentateur ramassait les feuilles d'évaluation et fournissait à chacun la grille relative à la personne 'cible' concernée. Puis il demandait aux sujets 'juges' de dire, pour chacun des descripteurs non encore évalués, si il était acceptable ou pas de considérer comme exact le descripteur rapporté par le témoin par rapport au film qui leur était diffusé. Si les sujets l'estimaient acceptable, c'est-à-dire comme pouvant s'appliquer à la cible, alors ils cochaient la case 'vrai' en face du descripteur et inversement s'ils avaient retenu le jugement inverse. Tout comme précédemment, les sujets pouvaient demander à l'expérimentateur de repasser le film autant de fois qu'ils le désiraient ou bien de faire des arrêts sur image pour évaluer plus précisément les descripteurs faciaux, par exemple.

---

<sup>49</sup> La distance à l'écran, les conditions d'éclairage ainsi que le volume sonore étaient identiques à la phase d'encodage.

<sup>50</sup> L'ordre de présentation des caractéristiques physiques variait pour chaque sujet 'juge'.

La dernière étape consistait à déterminer, à partir des évaluations précédemment réalisées, si les descripteurs étaient majoritairement considérés comme corrects ou incorrects par les différents juges. Concernant les descripteurs évalués à partir d'échelles dichotomiques, étaient considérés comme exacts les descripteurs ayant obtenu 3, 4 ou 5 'vrais'. Les autres étaient considérés comme inexacts. La méthodologie était quelque peu différente pour les descripteurs évalués à partir d'une échelle en 7 points. Elle a consisté à déterminer une marge d'exactitude pour chacune des échelles et ce pour chacun des 20 visages. Cette marge renvoie à l'ensemble des descripteurs situés entre l'évaluation la plus basse et l'évaluation la plus haute donnée par les juges sur l'échelle concernée. Par exemple, si la valeur la plus basse donnée par un juge sur l'échelle de la longueur des cheveux était de 2 pour le visage N° 13 et que la plus haute était de 5, alors tous les descripteurs appartenant aux catégories 2, 3, 4 et 5 étaient considérés pour ce visage uniquement comme exacts ; les descripteurs se trouvant à l'extérieur de cette marge étaient considérés incorrects.

## **Résultats**

**Remarque :** Les personnes n'ayant pas respecté la consigne ont été écartées des résultats. Ainsi 4 sujets expérimentaux ont été supprimés de la condition 'particulier vers général' car ils avaient manifestement fait l'inverse de ce qui était demandé. Cela renforce d'ailleurs l'idée selon laquelle la stratégie 'particulier vers général' est difficile à mettre en œuvre et à respecter tellement elle va à l'encontre du fonctionnement naturel de la mémoire.

L'ensemble des données a été traité selon un plan intra-cible  $C_{20} * A_3$  (avec C=cible et A=type de consigne utilisée). Chaque cible a été décrite 1 seule fois dans chaque condition expérimentale et toutes les descriptions étaient effectuées par des témoins différents. L'ensemble des analyses statistiques effectuées ci-après sont du type analyse de variance intra-visages cibles.

**Tableau 30. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour la totalité des descripteurs rapportés.**

	<b>Consigne semi-hypermnésique</b>	<b>Consigne 'général vers particulier'</b>	<b>Consigne 'particulier vers général'</b>
total descripteurs	<b>10.65</b> (3.31)	<b>17.25</b> (2.43)	<b>16.55</b> (4.51)
descripteurs corrects	<b>7.25</b> (2.99)	<b>12.35</b> (2.54)	<b>10.20</b> (4.42)
descripteurs incorrects	<b>3.35</b> (1.76)	<b>4.75</b> (2.07)	<b>6.20</b> (2.73)
descripteurs affabulés	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.15</b> (0.37)	<b>0.15</b> (0.37)
Taux d'exactitude	<b>68%</b> (15%)	<b>72%</b> (15%)	<b>61%</b> (16%)

Les résultats des tests statistiques confirment globalement les hypothèses puisqu'il apparaît un effet du type de consigne sur le nombre total de descripteurs rapportés lors d'une description ( $F(2,38)=27.83$  ;  $p<.0000005$ ). Des analyses locales montrent, en effet, qu'il existe une différence significative entre la consigne semi-hypermnésique et la consigne 'général vers particulier', la différence étant à l'avantage de cette dernière ( $F(1,19)=72.35$  ;  $p<.0000005$ ). Cependant, aucune différence n'est apparue entre les deux consignes mettant en œuvre une stratégie descriptive ( $F(1,19)<1$ ).

On retrouve un pattern de résultats sensiblement identique pour le nombre d'éléments corrects rapportés puisqu'il y a présence d'un effet significatif du type de consigne utilisé ( $F(2,38)=13.05$  ;  $p<.00005$ ). De plus, on retrouve bien une différence en faveur de la consigne descriptive naturelle sur une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=40.54$  ;  $p<.000005$ ), mais il ressort également que cette stratégie naturelle permet de rapporter significativement plus de descripteurs corrects que la consigne contre-naturelle ( $F(1,19)=5.91$  ;  $p<.025$ ).

Il apparaît également un effet significatif du type de consigne sur le nombre d'informations incorrectes rapportées ( $F(2,38)=17.39$  ;  $p<.000005$ ). Plus précisément, des comparaisons locales montrent que la consigne semi-hypermnésique obtient de meilleurs résultats que la consigne 'général vers particulier' ( $F(1,19)=9.00$  ;  $p<.007$ ) qui elle-même est plus performante sur ce plan que son inverse ( $F(1,19)=9.63$  ;  $p<.006$ ).

Concernant les éléments affabulés, aucun effet n'est apparu ( $F(2)<1$ ).

En résumé, les témoins interrogés selon une stratégie naturelle rapportent significativement plus de descripteurs corrects que ceux interrogés à partir d'une simple consigne semi-hypermnésique ou un mode de description non habituel. Cependant, si la consigne 'général vers particulier' engendre moins d'erreurs que la consigne 'particulier vers général', elle en produit davantage que la consigne semi-hypermnésique servant de base de comparaison. Le taux d'exactitude global n'est pourtant pas affecté par cette hausse des erreurs. En effet, il apparaît un effet du type de consigne sur le taux d'exactitude ( $F(2,38)=4.71$  ;  $p<.015$ ), effet qui se traduit par une supériorité de la consigne 'général vers particulier' sur sa réciproque 'particulier vers général' ( $F(1,19)=13.26$  ;  $p<.002$ ) Aucune différence significative n'est apparue entre les consignes semi-hypermnésique et 'général vers particulier' ( $F(1,19)=1.19$  ;  $p<.30$ ), mais aussi entre semi-hypermnésique et 'particulier vers général' ( $F(1,19)=2.79$  ;  $p<.11$ ).

**Tableau 31. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs généraux (sexe, taille, âge, corpulence, ethnie).**

	<b>Consigne semi-hypermnésique</b>	<b>Consigne 'général vers particulier'</b>	<b>Consigne 'particulier vers général'</b>
total descripteurs	<b>2.85</b> (1.57)	<b>4.55</b> (1.67)	<b>3.70</b> (1.87)
descripteurs corrects	<b>2.00</b> (1.26)	<b>3.10</b> (1.41)	<b>1.80</b> (1.20)
descripteurs incorrects	<b>0.85</b> (0.81)	<b>1.45</b> (1.19)	<b>1.90</b> (1.21)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>71%</b> (29%)	<b>70%</b> (24%)	<b>48%</b> (24%)

Les résultats sur les descripteurs généraux confirment également les hypothèses puisqu'on observe un effet significatif du type de consigne utilisé sur le nombre total d'éléments généraux rapportés ( $F(2,38)=7.25$  ;  $p<.0025$ ). La consigne 'général vers particulier' permet d'obtenir significativement plus de descripteurs généraux qu'une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=14.41$  ;  $p<.0015$ ) et tendanciellement plus qu'un mode de description non naturel ( $F(1,19)=3.90$  ;  $p<.0.063$ ).

De plus, on observe que les différentes consignes utilisées modulent significativement le nombre d'éléments généraux corrects rapportés lors du rappel libre ( $F(2,38)=7.80$  ;  $p<.0015$ ). Cependant, il n'apparaît aucune différence significative entre les consignes 'particulier vers général' et semi-hypermnésique ( $F(1,19)<1$ ). En revanche, on constate que la stratégie naturelle permet bien de rapporter significativement plus d'éléments généraux que les deux précédemment citées (respectivement ( $F(1,19)=7.69$  ;  $p<.015$ ) ; ( $F(1,19)=15.22$  ;  $p<.001$ )).

On retrouve également un effet général significatif du type de consigne sur le nombre de descripteurs incorrects ( $F(2,38)=10.78$  ;  $p<.0002$ ). On constate que la

consigne semi-hypermnésique obtient un plus faible score sur cette variable à la fois par rapport à la stratégie descriptive 'général vers particulier' ( $F(1,19)=9.24$  ;  $p<.007$ ) et par rapport à la stratégie 'particulier vers général' ( $F(1,19)=18.26$  ;  $p<.0005$ ). On relève également un effet tendanciel au profit de la consigne 'général vers particulier' comparé à la consigne 'particulier vers général' ( $F(1,19)=3.67$  ;  $p<.07$ ).

Il n'est cependant apparu aucun effet des différentes consignes utilisées sur le nombre de descripteurs affabulés.

Lorsqu'on analyse le taux d'exactitude des descripteurs généraux, on observe un effet significatif du type de consigne ( $F(2,38)=6.67$  ;  $p<.004$ ). Plus précisément, puisque la stratégie descriptive naturelle obtient plus de descripteurs corrects que les deux autres, et que le nombre de descripteurs incorrects diffère peu d'une stratégie à l'autre, on observe de fait qu'elle présente un taux d'exactitude significativement plus élevé que la consigne 'particulier vers général' ( $F(1,19)=9.86$  ;  $p<.006$ ). Cependant, elle ne se différencie pas de la consigne semi-hypermnésique ( $F(1)<1$ ).

**Tableau 32. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs faciaux.**

	<b>Consigne semi-hypermnésique</b>	<b>Consigne 'général vers particulier'</b>	<b>Consigne 'particulier vers général'</b>
total descripteurs	<b>3.45</b> (1.99)	<b>6.30</b> (2.25)	<b>5.95</b> (2.21)
descripteurs corrects	<b>2.05</b> (1.36)	<b>4.35</b> (1.60)	<b>3.75</b> (1.86)
descripteurs incorrects	<b>1.40</b> (1.19)	<b>1.90</b> (1.37)	<b>2.20</b> (1.85)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>64%</b> (31%)	<b>71%</b> (19%)	<b>65%</b> (25%)

Le pattern de résultats obtenu sur les descripteurs faciaux est sensiblement différent des précédents.

En effet, bien que l'on observe toujours un effet significatif du type de consigne utilisé sur le nombre total d'éléments rapportés ( $F(2,38)=14.42$  ;  $p<.000025$ ) et le nombre total d'éléments corrects ( $F(2,38)=15.81$  ;  $p<.00001$ ), aucun effet significatif n'apparaît au niveau des descripteurs incorrects, affabulés, mais également au niveau du taux d'exactitude.

De plus, bien que les stratégies descriptives 'général vers particulier' et 'particulier vers général' obtiennent globalement significativement plus d'éléments que la consigne semi-hypermnésique (respectivement ( $F(1,19)=22.94$  ;  $p<.00015$ ) et ( $F(1,19)=19.31$  ;  $p<.00035$ ), mais également plus d'éléments corrects (respectivement ( $F(1,19)=27.84$  ;  $p<.000045$ ) et ( $F(1,19)=17.11$  ;  $p<.0006$ ), aucune différence n'est apparue entre elles sur l'ensemble des autres variables étudiées.

**Tableau 33. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs vestimentaire.**

	Consigne semi-hypermnésique	Consigne 'général vers particulier'	Consigne 'particulier vers général'
total descripteurs	<b>3.65</b> (1.57)	<b>5.20</b> (1.64)	<b>4.55</b> (1.54)
descripteurs corrects	<b>2.60</b> (1.76)	<b>3.90</b> (1.97)	<b>3.00</b> (1.62)
descripteurs incorrects	<b>1.00</b> (1.08)	<b>1.20</b> (1.15)	<b>1.40</b> (0.94)
descripteurs affabulés	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.10</b> (0.31)	<b>0.15</b> (0.37)
Taux d'exactitude	<b>70%</b> (33%)	<b>73%</b> (23%)	<b>64%</b> (24%)

Au niveau des éléments vestimentaires, le seul effet significatif du type de consignes utilisées concerne le nombre total de descripteurs rapportés ( $F(2,38)=4.52$  ;  $p<.02$ ). On observe que la consigne 'général vers particulier' permet globalement de rapporter significativement plus d'informations que la consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=9.82$  ;  $p<.0055$ ).

De plus, seul un effet tendanciel du type de consigne a été observé pour la catégorie des descripteurs corrects ( $F(2,38)=2.64$  ;  $p<.085$ ). Par contre, une comparaison locale a montré qu'une consigne descriptive naturelle permet de rapporter plus d'éléments vestimentaires corrects qu'une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=5.09$  ;  $p<.04$ ).

Aucun autre effet du type de consigne n'apparaît sur l'ensemble des autres variables étudiées.

**Tableau 34. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs évaluatifs.**

	Consigne semi-hypermnésique	Consigne 'général vers particulier'	Consigne 'particulier vers général'
total descripteurs	<b>0.70</b> (1.17)	<b>1.20</b> (1.36)	<b>2.35</b> (1.79)
descripteurs corrects	<b>0.60</b> (1.05)	<b>1.00</b> (1.08)	<b>1.65</b> (1.53)
descripteurs incorrects	<b>0.10</b> (0.31)	<b>0.20</b> (0.41)	<b>0.70</b> (0.98)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>88%</b> (21%)	<b>89%</b> (19%)	<b>70%</b> (39%)

Aucun effet probant n'est apparu pour cette catégorie de descripteurs, et ce quel que soit la variable mesurée.

## Conclusion de l'expérience 1

*Cette expérience préliminaire, destinée à évaluer l'efficacité d'une consigne incitant le sujet à partir des descripteurs les plus généraux d'une personne pour finir par les descripteurs les plus spécifiques de son visage, a permis de confirmer les observations effectuées lors des recherches exploratoires présentées précédemment : il apparaît efficace de systématiser un fonctionnement naturel de la mémoire. En effet, on observe bien que la consigne 'général vers particulier' aide les sujets à restituer un grand nombre de descripteurs, en particulier concernant les descripteurs faciaux les plus informatifs dans le cadre d'une investigation criminelle en comparaison d'une consigne minimale comme la consigne semi-hypermnésique utilisée dans cette expérience. Si on observe un accroissement significatif des erreurs avec cette consigne, c'est uniquement sur les descripteurs généraux. Il est plausible que cette consigne incite le sujet à être trop exhaustif concernant ce type de descripteurs. Cependant, cet accroissement des erreurs concernant les descripteurs généraux n'affecte pas le taux d'exactitude global de la déclaration, identique avec cette consigne et avec la consigne semi-hypermnésique.*

*Complémentaires, à nos yeux, sont les résultats obtenus à partir de la consigne inverse à celle que l'on considère comme reflétant le fonctionnement naturel de la mémoire. En effet, globalement, la consigne 'particulier vers général' ne présente aucun avantage par rapport à la consigne 'général vers particulier'. Comparée à la consigne minimale semi-hypermnésique, on relève globalement à la fois davantage de descripteurs corrects et davantage de descripteurs incorrects. Cette apparente difficulté des sujets à partir du particulier pour aller vers*

*le général conduit à un taux d'exactitude systématiquement assez faible des déclarations obtenues selon cette consigne.*

## **EXPERIENCE PRELIMINAIRE 2 (ETUDE 2C2)**

*Les deux expériences exploratoires ont montré, d'une part, que les visages des personnes étaient décrits à plus de 70% selon un mode 'haut/bas', et d'autre part, que ce sont ces descriptions qui contiennent le moins d'éléments en rapport avec le bas du visage. Une explication proposée était que les individus ne recherchent pas l'exhaustivité lors d'une description ; ils s'arrêteraient dans leur travail mnésique après avoir rapporté (en moyenne) 10 à 11 éléments.*

*Puisque les descriptions débutent par les éléments généraux (sexe, âge, ethnie), puis s'orientent vers des éléments plus locaux comme la tenue vestimentaire (par exemple tee-shirt blanc) et faciaux hauts (par exemple cheveux courts, bruns, front large, yeux bleus en amande), les 10 descripteurs sont rapportés avant que le témoin ne cite des éléments appartenant au bas du visage. Afin de contrer cet état de fait, une possibilité serait de pousser le sujet à commencer sa description par le bas du visage. Ainsi, le quota de descripteurs ne sera pas encore atteint lorsqu'il commencera sa description du bas du visage. De plus, puisque les éléments faciaux 'hauts' n'ont pas de difficulté à être rapportés, ils devraient apparaître même si le quota d'éléments est dépassé. On devrait donc observer une augmentation du nombre de descripteurs rapportés lors de l'utilisation d'une consigne 'bas vers haut'.*

*On peut, dès lors, faire l'hypothèse qu'un rappel libre précédé d'une consigne complémentaire de type 'bas vers haut' obtiendra des descriptions plus complètes, plus exhaustives, plus précises et plus*

*exactes qu'une consigne 'naturelle' de type 'haut vers bas', et ce qu'un premier rappel libre ait précédemment été effectué ou non.*

## **Méthode**

### ***Population***

100 sujets, âgés de 18 à 29 ans ont participé à cette première expérience en tant que 'témoins'. Ils étaient tous des étudiants majeurs et volontaires, de type 'européen', hommes et femmes, provenant de différents niveaux et sections, comprenant et parlant couramment le français. Ils ont été répartis aléatoirement en 5 groupes équivalents.

### ***Variable Indépendante***

#### **Type d'entretien**

VI ordinale, inter sujets, à 5 modalités

1. Consigne semi-hypermnésique (1<sup>er</sup> rappel libre) + consigne semi-hypermnésique (2<sup>ème</sup> rappel libre) : groupe de comparaison.
2. Consigne semi-hypermnésique (1<sup>er</sup> rappel libre) + consigne 'haut/bas' (2<sup>ème</sup> rappel libre),
3. Consigne semi-hypermnésique (1<sup>er</sup> rappel libre) + consigne 'bas/haut' (2<sup>ème</sup> rappel libre),
4. Consigne 'haut/bas'(rappel libre),
5. Consigne 'bas/haut'(rappel libre).

### ***Variables dépendantes***

Les données de cette première expérience ont été analysées au travers de 25 VD métriques pour chacun des rappels, mais également pour l'ensemble de la description (rappels 1 et 2). Ces dernières se répartissent, comme dans l'expérience 1, en 5 grandes catégories de descripteurs comprenant chacune 25 VD différentes : la première catégorie concerne l'ensemble des descripteurs (VD 1 à 5), la seconde les descripteurs généraux (VD 6 à 10), la troisième les descripteurs faciaux (VD 11 à 15), la quatrième les descripteurs relatifs à la tenue vestimentaire (VD 16 à 20) et la dernière les descripteurs évaluatifs, attitudinels ou comportementaux (VD 21 à 25). Chacune de ces 5 grandes catégories se subdivise elle-même en 2 sous-catégories: celles renvoyant à la complétude des descriptions et celles renvoyant à l'exactitude des descripteurs. La première comprend :

- le **nombre total de descripteurs** rapportés pour chacune des 5 consignes dans chaque catégorie,
- le **nombre de descripteurs exacts** rapportés pour chacune des 5 consignes dans chaque catégorie,
- le **nombre de descripteurs incorrects** rapportés pour chacune des 5 consignes dans chaque catégorie,
- le **nombre de descripteurs affabulés** rapportés pour chacune des 5 consignes dans chaque catégorie.

La seconde sous-catégorie concerne uniquement le taux d'exactitude des descripteurs rapportés pour chacune des 5 consignes dans chaque catégorie.

### **Matériel**

Le matériel et la procédure (phase d'obtention des descriptions et phase d'évaluations des descriptions) étaient identiques en tout point à l'expérience 1. Seules les consignes utilisées différaient.

### Les différentes consignes utilisées

#### **Consigne semi-hypermnésique + consigne semi-hypermnésique**

« Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible, c'est-à-dire que vous allez me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue (1<sup>er</sup> rappel libre)

Maintenant, vous allez me décrire à nouveau cette personne, en essayant au maximum de compléter votre précédente description. N'hésitez pas à vous répéter et faites la description la plus complète et la plus précise possible ; et surtout n'oubliez pas de parler de toutes les composantes de son visage ou de sa tenue (2<sup>ème</sup> rappel libre) ».

#### **Consigne semi-hypermnésique + consigne 'haut/bas'**

« Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible, c'est-à-dire que vous allez me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue (1<sup>er</sup> rappel libre)

Maintenant, vous allez me décrire à nouveau cette personne, en essayant au maximum de compléter votre précédente description. N'hésitez pas à vous répéter et faites la description la plus complète et la plus précise possible. Surtout n'oubliez pas de parler de toutes les composantes de son visage, de son physique et de sa tenue. Cependant, lorsque vous me décrierez le visage de cette personne, vous devrez partir du haut du visage et descendre vers le bas ; donc je répète, de haut en bas pour le visage ; et n'oubliez pas de me parler de son physique et de sa tenue (2<sup>ème</sup> rappel libre) ».

#### **Consigne semi-hypermnésique + consigne 'bas/haut'**

« Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible, c'est-à-dire que

vous allez me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue (1<sup>er</sup> rappel libre)

Maintenant, vous allez me décrire à nouveau cette personne, en essayant au maximum de compléter votre précédente description. N'hésitez pas à vous répéter et faites la description la plus complète et la plus précise possible. Surtout n'oubliez pas de parler de toutes les composantes de son visage, de son physique et de sa tenue. Cependant, lorsque vous me décrierez le visage de cette personne, vous devrez partir du bas du visage et remonter vers le haut ; donc je répète, de bas en haut pour le visage ; et n'oubliez pas de me parler de son physique et de sa tenue (2<sup>ème</sup> rappel libre) ».

#### **Consigne 'haut/bas'**

« Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible, c'est-à-dire que vous allez me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue. Cependant, lorsque vous me décrierez le visage de cette personne, vous devrez partir du haut du visage et descendre vers le bas ; donc je répète, de haut en bas pour le visage ; et n'oubliez pas de me parler de son physique et de sa tenue (rappel libre).

#### **Consigne 'bas/haut'**

« Je vais vous demander de me décrire la personne que vous venez de voir en vidéo en essayant d'être le plus complet et le plus précis possible, c'est-à-dire que vous allez me parler aussi bien de son physique, que de son visage et de sa tenue. Cependant, lorsque vous me décrierez le visage de cette personne, vous devrez partir du bas du visage et remonter vers le haut ; donc je répète, de bas en haut pour le visage ; et n'oubliez pas de me parler de son physique et de sa tenue (rappel libre)

### Pré-test des consignes

Chacune des consignes a été prétestée par 15 étudiants<sup>51</sup>, un étudiant ne prétestant qu'une seule consigne. Il n'est apparu aucune difficulté de compréhension des différentes consignes. Elles ont donc été utilisées sous cette forme dans cette expérience.

## Résultats

### *Résultats concernant l'utilisation d'un seul rappel libre pour la description d'une personne*

Cette première série de résultats a permis de comparer l'efficacité de trois consignes différentes (semi-hypermnésique, 'haut vers bas' et 'bas vers haut') concernant le premier rappel. Les analyses statistiques effectuées ci-après sont toutes des analyses de variances intra-visages cibles.

---

<sup>51</sup> Les 75 étudiants ayant participé à cette phase étaient âgés de 18 à 27 ans, ils provenaient tous de différents niveaux et sections et comprenaient sans difficulté le français.

**Tableau 35. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour la totalité des descripteurs rapportés.**

	Consigne semi-hypermnésique	Consigne 'haut vers bas'	Consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>11.20</b> (3.43)	<b>10.75</b> (3.14)	<b>14.20</b> (5.05)
descripteurs corrects	<b>7.40</b> (2.50)	<b>7.20</b> (3.17)	<b>9.45</b> (3.63)
descripteurs incorrects	<b>3.70</b> (2.15)	<b>3.40</b> (2.06)	<b>4.65</b> (2.68)
descripteurs affabulés	<b>0.10</b> (0.45)	<b>0.15</b> (0.67)	<b>0.10</b> (0.31)
Taux d'exactitude	<b>67%</b> (14%)	<b>67%</b> (19%)	<b>67%</b> (13%)

Il apparaît un effet significatif du type de consigne sur le nombre total d'éléments rapportés lors du rappel libre, tous types de descripteurs confondus ( $F(2,38)=4.59$  ;  $p<.017$ ). Des comparaisons locales nous montrent que l'utilisation d'une stratégie descriptive ascendante permet de rapporter significativement plus d'éléments qu'une stratégie descendante ( $F(1,19)=6.80$  ;  $p<.018$ ) ou qu'une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=5.86$  ;  $p<.026$ ), ces deux dernières ne se différenciant pas.

Bien que les résultats ne montrent qu'un effet tendanciellement significatif sur le nombre de descripteurs corrects rapportés lors de ce rappel libre ( $F(2,38)=2.99$  ;  $p<.06$ ), il apparaît toutefois que les témoins ayant bénéficié d'une consigne 'bas vers haut' ont cité plus d'éléments corrects que ceux ayant reçu une consigne contraire ( $F(1,19)=5.20$  ;  $p<.035$ ) et tendanciellement plus que ceux de la condition 'simple consigne semi-hypermnésique' ( $F(1,19)=3.69$  ;  $p<.07$ ).

Aucun effet significatif ou tendanciellement significatif n'est apparu pour les variables mesurées restantes.

**Tableau 36. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs généraux (sexe, taille, âge, corpulence, ethnie).**

	Consigne semi-hypermnésique	Consigne 'haut vers bas'	Consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>3.10</b> (1.52)	<b>2.75</b> (1.48)	<b>2.90</b> (1.12)
descripteurs corrects	<b>2.10</b> (1.17)	<b>1.90</b> (1.21)	<b>2.00</b> (1.12)
descripteurs incorrects	<b>1.00</b> (1.12)	<b>0.85</b> (0.81)	<b>0.90</b> (1.21)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>73%</b> (27%)	<b>72%</b> (23%)	<b>73%</b> (31%)

Aucun effet significatif du type de consigne pour les descripteurs généraux n'a pu être mit en évidence, et ce quelle que soit la mesure utilisée.

**Tableau 37. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs faciaux.**

	Consigne semi-hypermnésique	Consigne 'haut vers bas'	Consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>2.90</b> (1.25)	<b>3.95</b> (1.54)	<b>7.00</b> (3.54)
descripteurs corrects	<b>1.90</b> (1.07)	<b>2.45</b> (1.36)	<b>4.80</b> (2.67)
descripteurs incorrects	<b>1.00</b> (0.92)	<b>1.45</b> (1.10)	<b>2.15</b> (1.46)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.05</b> (0.22)
Taux d'exactitude	<b>66%</b> (32%)	<b>64%</b> (25%)	<b>69%</b> (13%)

Les résultats concernant les descripteurs en rapport avec le visage des cibles diffèrent nettement des précédents puisqu'on observe un effet très significatif du type de consigne utilisée sur le nombre total d'éléments rapportés ( $F(2,38)=18.61$  ;  $p<.00002$ ). Plus précisément, des comparaisons locales indiquent qu'une consigne 'bas vers haut' permet de rapporter plus de descripteurs faciaux qu'une consigne 'haut vers bas' ( $F(1,19)=14.92$  ;  $p<.002$ ) ou qu'une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=22.83$  ;  $p<.00015$ ). On retrouve également cette supériorité de la stratégie 'haut vers bas' sur la consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=10.75$  ;  $p<.004$ ).

On retrouve également un effet significatif du type de consigne sur le nombre d'informations correctes rapportées ( $F(2,38)=18.57$  ;  $p<.000002$ ). Les comparaisons locales montrent là aussi que la stratégie antinaturelle 'bas vers hauts' obtient significativement plus d'éléments corrects qu'une simple consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=22.23$  ;  $p<.0002$ ) ou qu'une stratégie descriptive universelle de type 'haut vers bas' ( $F(1,19)=19.33$  ;  $p<.0003$ ). Cependant la supériorité de la stratégie naturelle pour cette catégorie de descripteurs sur la consigne semi-hypermnésique n'est que tendancielle ( $F(1,19)=2.95$  ;  $p<.10$ ).

Aucun effet du type de consigne sur le nombre d'erreurs, d'affabulations ou sur le taux d'exactitude n'est apparu.

**Tableau 38. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs vestimentaire.**

	<b>Consigne semi-hypermnésique</b>	<b>Consigne 'haut vers bas'</b>	<b>Consigne 'bas vers haut'</b>
total descripteurs	<b>4.00</b> (1.59)	<b>3.55</b> (1.79)	<b>4.05</b> (1.99)
descripteurs corrects	<b>2.50</b> (1.47)	<b>2.35</b> (1.93)	<b>2.45</b> (1.61)
descripteurs incorrects	<b>1.40</b> (1.14)	<b>1.10</b> (1.25)	<b>1.55</b> (1.23)
descripteurs affabulés	<b>0.10</b> (0.45)	<b>0.10</b> (0.45)	<b>0.05</b> (0.22)
Taux d'exactitude	<b>60%</b> (29%)	<b>65%</b> (31%)	<b>59%</b> (29%)

Il n'apparaît aucun effet significatif du type de consigne sur les descripteurs vestimentaires rapportés, et ce quelle que soit la mesure utilisée.

**Tableau 39. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs évaluatifs.**

	<b>Consigne semi-hypermnésique</b>	<b>Consigne 'haut vers bas'</b>	<b>Consigne 'bas vers haut'</b>
total descripteurs	<b>1.20</b> (2.04)	<b>0.50</b> (1.10)	<b>0.25</b> (0.72)
descripteurs corrects	<b>0.90</b> (1.71)	<b>0.50</b> (1.10)	<b>0.20</b> (0.70)
descripteurs incorrects	<b>0.30</b> (0.57)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.05</b> (0.22)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>61%</b> (47%)	<b>100%</b> (0%)	<b>67%</b> (58%)

Il n'apparaît également aucun effet significatif du type de consigne sur la catégorie « descripteurs évaluatifs », et ce quelle que soit la mesure utilisée.

*En conclusion, bien que la stratégie descriptive 'bas vers haut' permette d'obtenir des descriptions globalement plus complètes qu'une autre stratégie ou qu'une simple consigne semi-hypermnésique, elle conduit surtout les témoins à rapporter significativement plus d'éléments faciaux que toute autre méthode étudiée ici (en moyenne 2.5 fois plus d'informations correctes qu'une consigne semi-hypermnésique et 2 fois plus qu'une consigne inverse) ; cependant, le taux d'exactitude reste constant.*

*Dès lors, on peut conclure sur la base de ces résultats, que l'emploi d'une stratégie de type ascendante (c'est-à-dire contre-naturelle) permet d'obtenir des descriptions contenant plus d'informations sur les visages qu'une simple consigne semi-hypermnésique ou qu'une stratégie descriptive universelle (c'est-à-dire descendante), sans toutefois que ces descriptions soient plus exactes.*

*Cependant, si on envisage d'utiliser les deux stratégies apparues lors des expériences exploratoires, il semble nécessaire de tester l'efficacité de la stratégie ascendante après qu'un premier rappel ait été effectué. En effet, nous avons montré dans l'expérience préliminaire 1 que les descriptions les plus complètes et exactes étaient obtenues suite à une consigne du type 'général vers particulier'. Dès lors, puisque la stratégie ascendante n'est performante que sur les visages, et que la description des visages contient exclusivement des caractéristiques locales (ou particulières), il semble contre indiqué d'employer cette méthode avant tout premier rappel. On peut même envisager que son utilisation après un premier rappel libre permettra d'obtenir plus*

*d'éléments en rapport avec le visage qu'une utilisation immédiate,  
sans aucun rappel libre la précédant.*

***Résultats concernant l'utilisation de deux rappels libres successifs  
pour la description d'une personne.***

Cette seconde série de résultats a permis de comparer l'efficacité des trois mêmes consignes (semi-hypermnésique, 'haut vers bas' et 'bas vers haut') après qu'un premier rappel libre ait déjà été effectué à la suite d'une consigne semi-hypermnésique.

Résultats concernant le premier rappel libre

On s'attend, compte tenu de l'équivalence des consignes au premier rappel libre, à ne relever aucune différence significative sur cette première série de mesures.

**Tableau 40. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour la totalité des descripteurs rapportés.**

1 <sup>er</sup> rappel	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi-hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>11.20</b> (3.43)	<b>10.00</b> (2.13)	<b>10.30</b> (2.90)
descripteurs corrects	<b>7.40</b> (2.50)	<b>7.30</b> (2.47)	<b>6.60</b> (2.19)
descripteurs incorrects	<b>3.70</b> (2.15)	<b>2.70</b> (1.66)	<b>3.55</b> (2.21)
descripteurs affabulés	<b>0.10</b> (0.45)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.15</b> (0.49)
Taux d'exactitude	<b>67%</b> (14%)	<b>72%</b> (17%)	<b>66%</b> (19%)

Aucun effet significatif n'est apparu entre les différents types de consignes utilisées pour cette catégorie de descripteurs, et ce quelle que soit la variable considérée, ce qui indique l'équivalence des trois groupes expérimentaux.

**Tableau 41. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs généraux (sexe, taille, âge, corpulence, ethnie).**

1 <sup>er</sup> rappel	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi-hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>3.10</b> (1.52)	<b>2.30</b> (1.22)	<b>2.70</b> (1.59)
descripteurs corrects	<b>2.10</b> (1.17)	<b>1.85</b> (1.09)	<b>1.85</b> (1.14)
descripteurs incorrects	<b>1.00</b> (1.12)	<b>0.45</b> (0.76)	<b>0.85</b> (1.14)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>73%</b> (27%)	<b>85%</b> (23%)	<b>74%</b> (28%)

Aucun effet significatif n'est apparu entre les différents types de consignes utilisées pour cette catégorie de descripteurs, et ce quelle que soit la variable considérée.

**Tableau 42. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs faciaux.**

1 <sup>er</sup> rappel	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi-hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>2.90</b> (1.25)	<b>3.10</b> (1.37)	<b>2.85</b> (1.81)
descripteurs corrects	<b>1.90</b> (1.07)	<b>2.00</b> (1.08)	<b>1.75</b> (1.29)
descripteurs incorrects	<b>1.00</b> (0.92)	<b>1.10</b> (1.17)	<b>1.10</b> (1.21)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>66%</b> (32%)	<b>71%</b> (29%)	<b>65%</b> (37%)

Aucun effet significatif n'est apparu entre les différents types de consignes utilisées pour cette catégorie de descripteurs, et ce quelle que soit la variable considérée.

**Tableau 43. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs vestimentaire.**

1 <sup>er</sup> rappel	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi-hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>4.00</b> (1.59)	<b>4.15</b> (1.79)	<b>4.10</b> (1.33)
descripteurs corrects	<b>2.50</b> (1.47)	<b>3.05</b> (1.70)	<b>2.50</b> (1.32)
descripteurs incorrects	<b>1.40</b> (1.14)	<b>1.10</b> (1.02)	<b>1.45</b> (1.05)
descripteurs affabulés	<b>0.10</b> (0.45)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.15</b> (0.49)
Taux d'exactitude	<b>60%</b> (29%)	<b>72%</b> (28%)	<b>61%</b> (26%)

Aucun effet significatif n'est apparu entre les différents types de consignes utilisées pour cette catégorie de descripteurs, et ce quelle que soit la variable considérée.

**Tableau 44. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs évaluatifs.**

1 <sup>er</sup> rappel	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi-hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>1.20</b> (2.04)	<b>0.45</b> (0.76)	<b>0.65</b> (0.88)
descripteurs corrects	<b>0.90</b> (1.71)	<b>0.40</b> (0.68)	<b>0.50</b> (0.76)
descripteurs incorrects	<b>0.30</b> (0.57)	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.15</b> (0.49)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>61%</b> (47%)	<b>92%</b> (20%)	<b>81%</b> (37%)

Aucun effet significatif n'est apparu entre les différents types de consignes utilisées pour cette catégorie de descripteurs, et ce quelle que soit la variable considérée.

*Cette première série d'analyses statistiques a montré qu'il n'existe aucune différence significative entre les conditions expérimentales quelle que soit la catégorie de descripteurs étudiée ou le type de variables. On peut donc conclure que les groupes expérimentaux sont homogènes.*

#### Résultats concernant le deuxième rappel libre

Il est à noter que seules les informations nouvelles ont été comptabilisées lors de ce second rappel libre. Sont considérées comme nouvelles les informations apparaissant pour la première fois dans la description et jamais citées jusqu'alors, soit

les informations différentes, voire en contradiction avec celles apparues lors du premier rappel libre.

**Tableau 45. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour la totalité des descripteurs rapportés.**

2 <sup>ème</sup> rappel (ne sont reportées que les informations nouvelles)	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi- hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>5.25</b> (4.40)	<b>6.90</b> (3.73)	<b>10.90</b> (4.19)
descripteurs corrects	<b>3.20</b> (2.98)	<b>3.90</b> (2.73)	<b>7.40</b> (3.08)
descripteurs incorrects	<b>1.95</b> (2.01)	<b>2.95</b> (1.67)	<b>3.50</b> (2.70)
descripteurs affabulés	<b>0.10</b> (0.31)	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>67%</b> (24%)	<b>57%</b> (21%)	<b>69%</b> (19%)

On observe un effet significatif du type d'entretiens sur le nombre total de descripteurs rapportés lors de ce second rappel libre ( $F(2,38)=10.92$  ;  $p<.0002$ ). De plus, les comparaisons locales indiquent qu'une consigne de type 'bas vers haut' permet au témoin de rappeler un nombre d'informations supplémentaires supérieur comparativement à une consigne descendante ( $F(1,19)=22.69$  ;  $p<.00006$ ), mais également par rapport à une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=15.50$  ;  $p<.0009$ ).

Un pattern de résultats identique apparaît, à savoir un effet global hautement significatif du type d'entretien utilisé sur le nombre d'informations correctes supplémentaires ( $F(2,38)=12.94$  ;  $p<.00006$ ). On montre, à l'instar des précédentes analyses, un effet local dénotant la supériorité de la consigne ascendante sur la

consigne descendante ( $F(1,19)=36.09$  ;  $p<.000009$ ), mais également sur la consigne de semi-hypermnésie ( $F(1,19)=16.14$  ;  $p<.00075$ ).

En revanche, seul un effet tendanciel apparaît au niveau du nombre d'erreurs dues au second rappel libre ( $F(2)=2.77$  ;  $p<.075$ ). Il semble que la stratégie ascendante amène le témoin à fournir tendanciellement plus d'informations inexactes qu'une simple consigne semi-hypermnésique ( $F(1, 19)=3.99$  ;  $p<.07$ ).

Les résultats concernant le taux d'exactitude ne montrent aucun effet général du type de consigne ( $F(2,38)=1.39$  ;  $p<.30$ ). Cependant, il apparaît que la stratégie ascendante augmente significativement le taux d'exactitude des éléments fournis lors de ce second rappel libre par rapport à une stratégie descendante ( $F(1,19)=4.32$  ;  $p<.05$ )

**Tableau 46. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs généraux (sexe, taille, âge, corpulence, ethnie).**

2 <sup>ème</sup> rappel (ne sont reportées que les informations nouvelles)	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi- hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>1.10</b> (1.12)	<b>0.65</b> (0.93)	<b>1.10</b> (1.45)
descripteurs corrects	<b>0.70</b> (0.86)	<b>0.30</b> (0.66)	<b>0.90</b> (1.29)
descripteurs incorrects	<b>0.40</b> (0.68)	<b>0.35</b> (0.59)	<b>0.20</b> (0.41)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>67%</b> (40%)	<b>40%</b> (45%)	<b>77%</b> (40%)

Les analyses n'ont mit en évidence aucun effet significatif du type de consignes utilisées sur le nombre de nouveaux descripteurs généraux apparus lors du second rappel libre, et ce quelle que soit la variable mesurée.

**Tableau 47. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs faciaux.**

2 <sup>ème</sup> rappel (ne sont reportées que les informations nouvelles)	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi- hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>2.60</b> (3.02)	<b>4.25</b> (2.31)	<b>7.75</b> (3.13)
descripteurs corrects	<b>1.55</b> (1.82)	<b>2.45</b> (1.79)	<b>5.25</b> (2.57)
descripteurs incorrects	<b>1.05</b> (1.64)	<b>1.80</b> (1.36)	<b>2.50</b> (1.79)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>69%</b> (32%)	<b>64%</b> (30%)	<b>68%</b> (21%)

Un effet significatif du type de consigne utilisées est apparu à propos du nombre moyen de nouveaux descripteurs faciaux rapportés lors du second rappel libre ( $F(2,38)=16.60$  ;  $p<.000007$ ). Les comparaisons locales montrent que la consigne 'bas vers haut' permet de rappeler significativement plus d'éléments nouveaux appartenant au visage qu'une stratégie du type 'haut vers bas' ( $F(1,19)=24.12$  ;  $p<.0001$ ) ou encore qu'une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=21.98$  ;  $p<.0002$ ).

A l'instar des résultats précédents, on montre que le type de consigne fait varier de façon significative le nombre d'informations correctes supplémentaires ( $F(2,38)=16.10$  ;  $p<.000009$ ). On trouve également des effets locaux très significatifs. Ainsi les témoins ayant bénéficié d'une consigne 'bas vers haut' rappellent

significativement plus d'éléments corrects du visage que ceux ayant reçu une consigne 'haut vers bas' ( $F(1,19)=23.80$  ;  $p<.0001$ ) ou que ceux ayant appliqué une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)= 20.31$  ;  $p<.00025$ ).

Cependant, on observe un effet global au niveau des informations supplémentaires incorrectes ( $F(2,38)=4.21$  ;  $p<.025$ ) qui se traduit localement par une augmentation significative du nombre d'erreurs pour la stratégie 'bas vers haut' comparativement à une simple consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=6.10$  ;  $p<.025$ ).

Aucun effet n'est apparu sur le nombre d'éléments affabulés ou sur le taux d'exactitude des descriptions, et ce quelle que soit la variable mesurée.

**Tableau 48. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs vestimentaire.**

2 <sup>ème</sup> rappel (ne sont reportées que les informations nouvelles)	Consigne semi- hypermnésique + consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique + consigne 'haut vers bas'	Consigne semi- hypermnésique + consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>1.15</b> (1.50)	<b>1.90</b> (2.10)	<b>1.55</b> (2.33)
descripteurs corrects	<b>0.60</b> (0.99)	<b>1.10</b> (1.52)	<b>0.95</b> (1.39)
descripteurs incorrects	<b>0.45</b> (0.69)	<b>0.75</b> (0.97)	<b>0.60</b> (1.23)
descripteurs affabulés	<b>0.10</b> (0.31)	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>46%</b> (48%)	<b>54%</b> (42%)	<b>70%</b> (30%)

Aucun effet significatif n'est apparu entre les différents types de consignes utilisées pour cette catégorie de descripteurs, et ce quelle que soit la variable considérée.

**Tableau 49. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs évaluatifs.**

2 <sup>ème</sup> rappel (ne sont reportées que les informations nouvelles)	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi- hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>0.40</b> (0.60)	<b>0.10</b> (0.31)	<b>0.50</b> (0.83)
descripteurs corrects	<b>0.35</b> (0.59)	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.30</b> (0.47)
descripteurs incorrects	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.20</b> (0.52)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>86%</b> (38%)	<b>50%</b> (71%)	<b>69%</b> (41%)

Aucun effet significatif n'est apparu entre les différents types de consignes utilisées pour cette catégorie de descripteurs, et ce quelle que soit la variable considérée.

Résultats concernant la totalité de l'entretien (premier et deuxième  
rappel libre)

**Tableau 50. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour la totalité des descripteurs rapportés.**

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> rappel	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique	Consigne semi- hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi- hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>16.45</b> (6.51)	<b>16.90</b> (5.12)	<b>21.20</b> (5.35)
descripteurs corrects	<b>10.60</b> (3.91)	<b>11.20</b> (4.62)	<b>14.00</b> (4.12)
descripteurs incorrects	<b>5.65</b> (3.73)	<b>5.65</b> (1.98)	<b>7.05</b> (4.02)
descripteurs affabulés	<b>0.20</b> (0.52)	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.15</b> (0.49)
Taux d'exactitude	<b>66%</b> (14%)	<b>65%</b> (12%)	<b>67%</b> (16%)

Les résultats des tests statistiques montrent l'existence d'un effet significatif du type de consigne sur le nombre total d'informations rapportées lors des deux rappels libres successifs ( $F(2,38)=4.51$  ;  $p<.02$ ). Au niveau local, il apparaît qu'un rappel libre suivi d'une consigne 'bas vers haut' permet d'obtenir plus d'informations qu'une consigne 'haut vers bas' précédée d'un rappel libre ( $F(1,19)=15.47$  ;  $p<.0009$ ), mais aussi plus d'informations que deux rappels libres avec simplement une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=5.60$  ;  $p<.03$ ).

Les informations correctes répondent au même pattern de résultats, à savoir un effet global significatif du type de consigne ( $F(2,38)=4.44$  ;  $p<.02$ ), et une supériorité de la double consigne 'semi-hypermnésie + bas vers haut' à la fois sur les deux

consignes semi-hypermnésiques successives ( $F(1,19)=6.88$  ;  $p<.02$ ) et sur la dyade 'semi-hypermnésie + haut vers bas' ( $F(1,19)=9.28$  ;  $p<.007$ ).

Aucun autre effet significatif n'a été montré sur les variables mesurées restantes.

**Tableau 51. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs généraux (sexe, taille, âge, corpulence, ethnie).**

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> rappel	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique
	+ consigne semi-hypermnésique	+ consigne 'haut vers bas'	+ consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>4.20</b> (1.88)	<b>2.95</b> (1.43)	<b>3.80</b> (2.33)
descripteurs corrects	<b>2.80</b> (1.44)	<b>2.15</b> (1.09)	<b>2.75</b> (1.89)
descripteurs incorrects	<b>1.40</b> (1.47)	<b>0.80</b> (1.01)	<b>1.05</b> (1.15)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>70%</b> (26%)	<b>79%</b> (26%)	<b>77%</b> (25%)

Malgré l'absence d'un effet global significatif ( $F(2,38)=2.23$  ;  $p<.012$ , il apparaît que l'emploi d'une double consigne semi-hypermnésique permet d'obtenir significativement plus d'éléments généraux qu'une stratégie descendante précédée d'une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=5.95$  ;  $p<.025$ ).

Cependant, aucun autre effet significatif n'est apparu sur le reste des variables mesurées.

**Tableau 52. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs faciaux.**

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> rappel	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi-hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>5.50</b> (3.49)	<b>7.35</b> (3.05)	<b>10.60</b> (3.33)
descripteurs corrects	<b>3.45</b> (2.21)	<b>4.45</b> (2.11)	<b>7.00</b> (2.64)
descripteurs incorrects	<b>2.05</b> (2.01)	<b>2.90</b> (1.83)	<b>3.60</b> (2.56)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>65%</b> (28%)	<b>63%</b> (20%)	<b>67%</b> (21%)

Les différentes analyses réalisées laissent apparaître un effet significatif du type d'entretien sur le nombre total d'éléments faciaux rapportés ( $F(2,38)=11.73$  ;  $p<.0001$ ). On montre également qu'un entretien composé d'une stratégie ascendante précédée d'une consigne semi-hypermnésique permet au témoin de rapporter un nombre de descripteurs relatifs au visage plus important qu'une double consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=18.04$  ;  $p<.0005$ ) ou qu'une consigne 'haut vers bas' précédée également d'une consigne semi-hypermnésique ( $F(1,19)=12.03$  ;  $p<.003$ ).

Des patterns de résultats *quasi* identiques apparaissent au niveau des informations faciales correctes et des erreurs. De fait, on observe bien un effet significatif du type d'entretien à la fois sur le nombre d'informations exacts et le nombre d'erreurs (respectivement  $F(2,38)=11.51$  ;  $p<.00015$  et  $F(2,38)=3.12$  ;  $p<.05$ ). Il apparaît, à l'instar des analyses précédemment effectuées, que l'entretien avec consigne ascendante permet d'augmenter le nombre d'éléments exacts par rapport à un entretien avec consigne inverse ( $F(1,19)=13.96$  ;  $p<.0015$ ) ou un entretien avec

deux semi-hypermnésie successives ( $F(1,19)=16.02$  ;  $p<.0008$ ). Cependant, on observe concomitamment à cette augmentation un accroissement du nombre d'erreurs pour ce même entretien par rapport à l'utilisation de deux consignes semi-hypermnésiques ( $F(1,19)=5.53$  ;  $p<.03$ ).

Aucun effet n'a été mis en évidence pour le nombre d'éléments affabulés ou le taux d'exactitude, et ce quelle que soit la variable mesurée.

**Tableau 53. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs vestimentaire.**

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> rappel	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi-hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>5.15</b> (2.52)	<b>6.05</b> (3.27)	<b>5.65</b> (2.68)
descripteurs corrects	<b>3.10</b> (1.83)	<b>4.15</b> (2.80)	<b>3.45</b> (1.73)
descripteurs incorrects	<b>1.85</b> (1.63)	<b>1.85</b> (1.31)	<b>2.05</b> (1.73)
descripteurs affabulés	<b>0.20</b> (0.52)	<b>0.05</b> (0.22)	<b>0.15</b> (0.49)
Taux d'exactitude	<b>62%</b> (26%)	<b>65%</b> (25%)	<b>63%</b> (22%)

Aucun effet significatif n'est apparu entre les différents types de consignes utilisées pour cette catégorie de descripteurs, et ce quelle que soit la variable considérée.

**Tableau 54. : nombre moyen de descripteurs restitués, de descripteurs corrects, incorrects, d'affabulations et taux d'exactitude (et écart-type) selon la consigne utilisée pour les descripteurs évaluatifs.**

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> rappel	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique	Consigne semi-hypermnésique
	+	+	+
	consigne semi-hypermnésique	consigne 'haut vers bas'	consigne 'bas vers haut'
total descripteurs	<b>1.60</b> (2.39)	<b>0.55</b> (1.00)	<b>1.15</b> (1.50)
descripteurs corrects	<b>1.25</b> (2.00)	<b>0.45</b> (0.76)	<b>0.80</b> (1.11)
descripteurs incorrects	<b>0.35</b> (0.75)	<b>0.10</b> (0.31)	<b>0.35</b> (0.81)
descripteurs affabulés	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)	<b>0.00</b> (0.00)
Taux d'exactitude	<b>72%</b> (40%)	<b>89%</b> (17%)	<b>73%</b> (36%)

Aucun effet significatif n'est apparu entre les différents types de consignes utilisées pour cette catégorie de descripteurs, et ce quelle que soit la variable considérée.

### Conclusion de l'expérience 2

*Cette expérience nous fournit des indications essentielles concernant le fonctionnement cognitif de l'individu en matière de description des visages non familiers. En effet, on relève des performances des sujets globalement plus importantes lorsqu'ils ont pour consigne de débiter leur rappel par le bas du visage à décrire et de terminer par le haut, en comparaison d'une consigne minimale semi-hypermnésique, mais aussi en comparaison d'une consigne incitant le sujet à partir du haut du visage pour terminer par le bas, consigne dont on avait pu constater lors des études*

*exploratoires qu'elle correspondait à une stratégie naturelle chez une proportion importante de sujets. Cette efficacité apparaît tout particulièrement pour les descripteurs faciaux, qui sont naturellement ceux visés directement par la consigne, et en particulier lorsque la consigne 'bas vers haut' est employée lors d'un second rappel. On pourrait être surpris qu'une consigne ne correspondant absolument pas à des stratégies naturelles utilisées spontanément par les sujets s'avère plus efficace qu'une consigne correspondant à une stratégie naturelle d'une proportion importante de sujets. Il est hautement probable que ces résultats s'expliquent par l'inaptitude des sujets à évoquer la partie basse des visages lorsqu'ils utilisent une stratégie naturelle. A l'inverse, lorsqu'on demande au sujet de partir du bas du visage, celui-ci s'avère obligé d'évoquer cette partie du visage, ce qui ne semble pas nuire à l'évocation de la partie haute du visage. On conçoit bien que cette stratégie ascendante pourra être utilisée plus efficacement lors d'un deuxième rappel libre.*

## CONCLUSION DES EXPERIENCES 1 ET 2.

*Les deux expériences réalisées permettent de dégager deux indications essentielles concernant le fonctionnement cognitif des individus lorsqu'ils cherchent à décrire un visage non familier. La première indication est qu'il ne paraît pas envisageable d'aller à l'encontre d'une stratégie naturelle de la mémoire, mise en évidence lors des études exploratoires, consistant à débiter une description par des caractéristiques générales, holistiques, avant d'aborder des informations plus parcellaires concernant les descripteurs faciaux. Systématiser cette stratégie permet d'améliorer les témoignages ; pousser le sujet à adopter une stratégie inverse apparaît ici dysfonctionnel. La deuxième*

*indication est que, compte tenu de la très faible propension des sujets à évoquer la partie basse d'un visage, pousser le sujet à adopter une stratégie contre naturelle permet d'augmenter très sensiblement les informations relatives au visage. Dès lors, un protocole optimal d'entretien concernant la description d'un protagoniste semble devoir être constitué par deux rappels consécutifs, le premier effectué à partir d'une consigne invitant le sujet à aller du plus général au particulier, le second suite à une consigne invitant le sujet à reprendre sa description en partant du bas du visage pour aller vers le haut.*

# Discussion générale

Notre démarche s'est située à deux niveaux complémentaires. Au premier niveau, il s'agissait d'évaluer les procédures d'instructions criminelles effectuées par les services de police. Cette démarche évaluative s'est traduite par l'analyse d'un échantillon de parades d'identification (tapissages) réalisées dans plusieurs services d'investigations criminelles dans le Sud de la France et dans la région parisienne (étude 2A). Les premières conclusions que l'on peut tirer de cette étude paraissent extrêmement alarmantes puisque la quasi totalité des parades évaluées apparaissent biaisées dans le sens où elles comprennent des erreurs structurales qui se traduisent par la possibilité pour un sujet naïf, extérieur à l'affaire, de retrouver le suspect avec une probabilité nettement supérieure au hasard. Cette étude permet de tracer quelques grandes lignes pour améliorer la construction des parades d'identification ; ces grandes lignes passent en premier lieu par un travail préalable sur l'activité de description de l'auteur des faits par le témoin ou la victime.

Les procédures d'instruction concernent également le rappel des faits et donc les biais et erreurs pouvant survenir lors d'une audition. A ce propos, la littérature comme nos propres travaux antérieurs fournissaient suffisamment d'indications pour qu'une démarche simplement évaluative paraisse nécessaire. En effet, Geiselman et al. (1987) et Ginet et Py (2001) ont pu montrer que le principal problème des auditions repose sur le recours trop systématique à des questions spécifiques de la part des enquêteurs. Même formé à la formulation des questions, les enquêteurs ne parviennent pas à éviter de poser des questions interro-négatives voire dirigées, et plus généralement à respecter le cheminement mental du témoin. Notre effort concernant les auditions de témoins et victimes a donc surtout porté sur la constitution d'outils destinés aux professionnels de la Justice.

Le deuxième niveau de notre démarche concerne donc des recherches de laboratoire et de terrain réalisées dans une perspective d'application dans l'objectif de fournir aux officiers de police, voire aux juges d'instructions, des protocoles adaptés et efficaces susceptibles d'améliorer aussi bien quantitativement que qualitativement

le rappel des faits d'une part et la description des auteurs de crimes et délits d'autre part.

Concernant le rappel des faits, il s'agissait de poursuivre le travail effectué par notre équipe depuis une dizaine d'années portant sur une technique d'audition, l'entretien cognitif (Geiselman et al., 1984 ; Py et Ginet, 1995) et de l'adapter aux contraintes procédurales françaises. Trois expériences de laboratoire ont ainsi été effectuées dans le cadre de ce contrat de recherche (études 1A, 1B et 1C) permettant de valider plusieurs améliorations notables du protocole original. Nous avons ainsi validé une consigne nouvelle (de focalisation périphérique) destinée à remplacer une consigne problématique (le changement de perspective visuelle ou narrative), problématique parce que représentant un risque d'affabulations de la part du témoin et faisant l'objet de réticences de la part de policiers et de juges français. La nouvelle consigne peut être aisément utilisée en lieu et place de l'ancienne puisqu'elle apparaît plus efficace (elle permet au témoin de fournir davantage d'informations correctes avec tendanciellement un taux d'exactitude supérieur). Une autre innovation importante était rendue nécessaire par la spécificité française de rédaction d'un procès verbal à l'issue de l'audition. De manière à faciliter pour l'enquêteur cette étape de l'audition, nous avons proposé une consigne de reformulation synthétique qui, à minima, apporte une certaine fonctionnalité au protocole de l'entretien cognitif dans la perspective d'être utilisé sur le terrain.

Une dernière recherche portant sur le rappel des faits a été réalisée en collaboration avec plusieurs services de police (dans le Sud de la France et en région parisienne). Cette recherche-action n'est pas achevée à la date de rédaction de ce rapport. Les analyses effectuées sur les premières affaires réelles traitées indiquent, en dépit des faibles effectifs dont nous disposons, des bénéfices notables de notre protocole d'entretien cognitif en comparaison d'entretiens standards de police (procédure habituellement suivie par les policiers qui repose essentiellement sur une suite de questions spécifiques), mais aussi semble-t-il en comparaison d'entretiens structurés (des entretiens standards de police corrigés qui répondent aux prescriptions des écoles de police et qui accordent une part importante au rappel des faits avant

toute utilisation de questions spécifiques. Ces premiers résultats demandent à être confirmés mais nous paraissent très rassurants compte tenu du caractère non optimal du plan expérimental réalisé puisque il ne paraissait pas possible, pour des raisons de procédures pénales, de réaliser des entretiens structurés et cognitifs sur les mêmes affaires. Dès lors, l'hétérogénéité des différentes affaires est un facteur limitatif majeur pour l'obtention de différences significatives entre les deux groupes expérimentaux. Cette recherche-action indique aussi, et là se situe probablement son caractère le plus démonstratif, que notre protocole d'entretien cognitif peut être utilisé dans le cadre d'affaires réelles. Dans la perspective d'une généralisation sur le terrain, il conviendra d'utiliser sa souplesse pour l'adapter au service qui l'utilisera et au type d'affaire rencontré.

Concernant les descriptions des auteurs, notre démarche a visé à la construction d'un outil spécifique permettant la restitution par le témoin d'un grand nombre de descripteurs d'un visage non familier mémorisé. Deux études exploratoires (2B1 et 2B2), réalisées dans le cadre de ce contrat de recherche, ont permis de mettre en évidence des stratégies 'naturelles' de la mémoire concernant l'activité de description. En effet, nous avons pu établir qu'une très forte proportion des individus (environ 4 personnes sur 5) débutent la description d'une personne par des caractéristiques générales de cette personne (par exemple le sexe, l'âge, la taille, etc.) avant d'aborder des descripteurs plus précis de son visage. Nous avons qualifié cette stratégie de 'général vers particulier' (ou 'holistique vers parcellaire'). Une deuxième stratégie 'naturelle' de la mémoire, complémentaire par rapport à la précédente et utilisée par plus de la moitié des individus, concerne la description du visage de la personne à proprement parler et consiste à débiter la description par le haut du visage pour descendre progressivement. Nous disposons à l'issue de ces deux recherches exploratoires d'éléments majeurs pour constituer des consignes destinées à améliorer la mémoire des témoins. En effet, la logique des consignes de l'entretien cognitif repose, d'une part, sur l'idée de systématiser un fonctionnement naturel de la

mémoire, et d'autre part, à inciter le sujet à adopter une stratégie complémentaire par rapport à la stratégie qu'il suivrait spontanément.

Dans cette optique, deux études expérimentales (2C1 et 2C2) ont permis de valider deux consignes originales destinées à constituer les principaux fondements d'un protocole d'entretien cognitif adapté à la description des visages. La première recherche montre l'efficacité de la consigne 'général vers particulier' se traduisant par un gain très significatif de descripteurs corrects des personnes. Ce gain est accompagné néanmoins d'une augmentation de descripteurs incorrects, sans pour autant affecter le taux d'exactitude de la déclaration. La deuxième recherche montre l'efficacité d'une consigne obligeant le sujet à évoquer, au moins au cours d'un second rappel, le bas du visage du protagoniste. Cette stratégie ascendante, jamais utilisée spontanément par les sujets, permet un accroissement important du nombre de descripteurs du visage du protagoniste. Là encore le gain de descripteurs est accompagné d'un léger accroissement des descripteurs incorrects. Des analyses plus fines sont nécessaires pour déterminer si certaines parties du visage sont plus particulièrement concernées par les erreurs de description.

Sur un plan plus général, il conviendrait de dégager précisément une probabilité d'exactitude associée à chaque type de descripteur d'un visage. De cette manière, un enquêteur serait en mesure de pondérer les informations fournies par un témoin en fonction de l'exactitude probable d'un élément d'information. Il conviendrait également d'évaluer le caractère informatif d'une description en fonction des descripteurs fournis quand bien même la déclaration comporterait des erreurs. Dans cette optique, c'est à des tâches d'appariements qu'il faudrait confronter les sujets, en d'autres termes, à des tâches de mise en correspondance des descriptions et des visages. Nos recherches antérieures amènent à penser que des descriptions exhaustives permettent plus d'efficacité dans ce type de tâches que des descriptions plus sommaires, même si les premières comportent plus d'erreurs que les secondes (Py, Demarchi, Reynes, 1999). Il conviendrait également d'évaluer l'impact des descriptions fournies en fonction de différentes consignes sur les qualités structurales de parades d'identification construites sur la base de ces descriptions.

Ces perspectives nécessitent à la fois des recherches de laboratoire et des recherches de terrains effectuées en collaboration avec les services d'investigation criminelle. A relativement court terme, on peut envisager la mise au point et la diffusion d'une procédure rigoureuse, scientifiquement validée, d'audition des témoins et victimes qui couvrirait aussi bien le rappel des faits que la description des auteurs de crimes et délits et l'organisation et la construction de paradigmes d'identification.

Notre démarche concerne en tout premier chef les officiers de police et de gendarmerie. Plusieurs aspects de notre travail nous semblent pertinents pour une autre catégorie de professionnels de la justice que constituent les magistrats et en particulier les juges d'instruction. Notre travail d'évaluation des auditions et de constitution d'outils destinés à résoudre les difficultés relevées (deux démarches complémentaires qui nous semblent bien correspondre à l'idée d'améliorer la qualité de la justice) nous paraît largement transposable en ce qui concerne les auditions de témoins et victimes menées par les juges d'instructions. En effet, la situation d'entretien judiciaire est largement commune aux officiers de police et aux juges d'instruction, les uns comme les autres étant amenés à travailler sur le discours du témoin dans l'objectif d'établir des faits. Certaines différences apparaissent, cependant, notables : le juge d'instruction possède davantage de recul sur l'affaire que le policier qui a été amené à travailler dans l'urgence. Un corollaire de cette caractéristique a priori favorable au travail du juge est le délai qui sépare l'événement de l'audition pour le témoin ou la victime. La tâche de remémoration effectuée par ce dernier va être rendue plus difficile compte tenu du temps écoulé depuis les faits, un certain nombre de traces en mémoire s'avérant nécessairement moins accessibles. Dans cette optique, il paraît d'autant plus nécessaire d'aider le témoin dans sa tâche de mémoire à partir d'un protocole d'entretien adapté. Des études destinées spécifiquement à tester l'interaction entre le délai et le type d'entretien utilisé fournirait des indications importantes permettant d'envisager une transposition de l'entretien cognitif dans le cadre du cabinet du juge d'instruction. Il conviendrait

aussi d'évaluer le rôle facilitateur ou inhibiteur joué par la présence du greffier, en particulier concernant la phase de retranscription de l'audition sur procès verbal.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

- Abric, J.C. *Psychologie de la communication : théories et méthodes*. Armand Colin/Masson, Paris, 1996.
- Allen, R.B., & Ebbesen, E.B. (1981). Cognitive process in person perception. Retrieval of personality trait and behavioral information, *Journal of Experimental Social Psychology*, 17, 119-141.
- Allport, G.W., & Postman, L. (1947). *The Psychology of rumor*. New York : Holt and Co.
- Anderson, J.R. (1977). Memory for information about individuals, *Memory and Cognition*, 6, 345-372.
- Anderson, J.R., & Hastie, R. (1974). Individuation and reference in memory : proper names and definite descriptions, *Cognitive Psychology*, 6, 495-514.
- Anderson, R.C., & Pichert, J.W. (1978). Recall of previously unrecallable information following a shift in perspective. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behaviour*, 17, 1-12.
- Asch, S.E. (1946). Forming impression of personality, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 41, 258-290.
- Aschermann, E., Mantwill, M., & Köhnken, G. (1991). An independent replication of the effectiveness of the cognitive interview. *Applied Cognitive Psychology*, 5, 489-495.
- Bartlett, F.C. (1932). *Remembering*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Bekerian, D.A., Dennett, J.L., Reeder, C., Slopper, K., Saunders, H., & Evans, L. (1994). The influence of the cognitive interview technique on attributions of memory. Paper presented at the Annual Conference of British Psychological Society, April, Brighton.
- Bertone, A., Melen, M., Py, J., & Somat, A. (1995). *Témoins sous influences. Recherches de psychologie sociale et cognitive*. Grenoble : Presses

Universitaires de Grenoble.

- Boon, J. & Noon, E. (1994). Changing perspectives in cognitive interviewing. *Psychology, Crime and Law*, 1, 59-69.
- Borchard, E. (1932). *Convicting the innocent : Errors of criminal justice*. New Haven : Yale University Press.
- Bourne, E. (1977). Can we describe an individual's personality ? Agreement on stereotype versus individual attributes. *Journal of Personality and Social Psychology*, 35, 863-872.
- Bower, G.H., & Karlin, B.M. (1974). Depth of processing, pictures of faces and recognition memory. *Journal of Experimental Psychology*, 103, 751-757.
- Bower, G.H., Monteiro, K.P. & Gilligan, S.G.. (1978). Emotional mood as a context for learning and recall. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 17, 573-585.
- Brennan, S.E. (1985). Caricature generator. The dynamic exaggeration of faces by computer. *Leonardo*, 18, 170-178.
- Brigham, J.C., & Pfeifer, J.E. (1994). Evaluating the fairness of lineups. In D.V. Ross, J.D. Read, & M.P. Toglia. *Adult Eyewitness Testimony*, (pp.201-221). Cambridge University Press.
- Brown, E., Deffenbacher, K, & Sturgill, W. (1977). Memory for faces and the circumstances of encounter. *Journal of Applied Psychology*, 62, 311-318.
- Bruce, V. (1988). *Recognising faces*. Hove/London : Erlbaum.
- Bruce, V., & Green, P. (1990). La perception visuelle, physiologie, psychologie et écologie, *Sciences et technologies de la connaissance*, PUG.
- Bruce, V., & Valentine, T. (1988). When a nod's as good as a wink : The role of dynamic information in facial recognition. In M.M. Gruneberg, P.E. Morris, & R.N. Sykes (Eds.), *Practical aspects of memory : current research and issues*, 1.
- Bruce, V., & Young, A.W. (1986). Understanding face recognition. *British Journal*

*of Psychology*, 77, 305-327.

- Buckhout, R. (1974). Eyewitness testimony. *Scientific American*, 231, 23-31.
- Bull, R., Bustin, B., Evins, P., & Gahagan, D. (1983). *Psychology for police officers*. Chichester: Wiley.
- Carlston, D.E. (1980). The recall and use of traits and events in social inference processes, *Journal of Experimental Social Psychology*, 16, 303-328.
- Carris, M., Zaragoza, M., & Lane, S. (1992). The role of visual imagery in source misattribution errors. Paper presented at the annual meeting of the Midwestern Psychological Society, Chicago, IL.
- Christiaansen, R.E., Sweeny, J.D., & Ochalek, K. (1983). Influencing eyewitness descriptions. *Law and Human Behavior*, 7, 59-65.
- Clifford, B.R., & Bull, R. (1978). *The psychology of person identification*. London : Routledge & Kegan Paul.
- Collins, A.M., & Quillian, M.R (1969). Retrieval time from semantic memory. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 8, 240-247.
- Courtois, M.R., & Mueller, J.H. (1981). Target and distractor typicality in facial recognition, *Journal of Applied Psychology*, 66(5), 639-645.
- Craik, F.I.M., & Lockhart, R.S. (1972). Levels of processing : A framework for memory research. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behaviour*, 11, 671-684.
- Cronin, O., Memon, A., Eaves, R., & Bull, R. (1992, September). The cognitive interview with child witnesses: a child centred approach? Paper presented at the Third European Conference of Psychology and Law, Oxford University, Oxford.
- Cutler, B.L., & Penrod, S.D.(1988). improving the reliability of eyewitness identification : lineup construction and presentation. *Journal of Applied Psychology*, 73, 281-290.
- Davies, G., Tarrant, A., & Flin, R. (1989). Close encounters of the witness kind:

- Children's memory for a simulated health inspection. *British Journal of Psychology*, 80, 415-529.
- Davies, G.M., Shepherd, J.W., & Ellis, H.D. (1979). Effects of interpolated mugshot exposure on accuracy of eyewitness identification. *Journal of Applied Psychology*, 64, 232-237.
- Daw, P.S., & Parkin, A.J (1981) Observations of the efficiency of two different strategies for remembering faces. *Canadian Journal of Psychology*, 35, 351-355.
- Deffenbacher, K.A. (1980). Eyewitness accuracy and confidence Can we infer anything about their relationship? *Law and Human Behavior*, 4, 243-260.
- Deffenbacher, K.A., Leu, J.R., & Brown, E.L. (1981). Memory for faces : Testing method, encoding strategy, and confidence. *American Journal of Psychology*, 94, 13-26.
- Deusinger I.M., & Haase, H. (1977). *Psychologische Probleme der personenbeschreibung* [Psychological aspects of person descriptions]. Wiesbaden : BKA-Forschungsreihe.
- Dywan, J. & Bowers, K.S. (1983). The use of hypnosis to enhance recall. *Science*, 222, 184-185.
- Eich, J.E. (1980). The cue dependant nature of state dependant retrieval. *Memory and Cognition*, 8, 157-173.
- Ekman, P., & Friesen, W. (1982). Measuring facial movement with the Facial Action Coding System. In P. Ekman (Ed.), *Emotion in the human face, Second edition*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Ellis, H.D., Shepherd, J.W., & Davies, G.M. (1980). The deterioration of verbal descriptions of faces over different delay intervals. *Journal of Police Science and Administration*, 8, 101-106.
- Ellis, H.D. (1986). Introduction to aspects of face processing : Ten questions in need of answer. In H.D. Ellis M. A. Jeeves, E Newcombe, & A. Young (Eds.).

*Aspects of face processing* (pp. 3-13). Dordrecht/Boston/Lancaster : Martinus Nijhoff.

- Ellis, H.D., Davies, G.M., & Shepherd, J.W. (1977). Experimental studies of face identification. *Journal of Criminal Defense*, 3, 219-234.
- Ellison, K.W., & Buckhout, R. (1981). *Psychology and criminal justice*. New York : Harper & Row.
- Fisher Holst, V., & Pezdek, K. (1992). Scripts for typical crimes and their effects on memory for eyewitness testimony. *Applied Cognitive Psychology*, 6, 573-587.
- Fisher, R.P., & Geiselman, R.E. (1992). *Memory enhancing techniques for investigative interviewing : the Cognitive Interview*. Springfield III : Charles C. Thomas.
- Fisher, R.P., & Price-Roush, J. (1986). Question order and eyewitness memory. Unpublished manuscript.
- Fisher, R.P., Geiselman, R.E., & Amador, M. (1989). Field test of the cognitive interview: Enhancing the recollection of actual victims and witness of crime. *Journal of Applied Psychology*, 74, 722-727.
- Fisher, R.P., Geiselman, R.E., & Raymond, D.S. (1987). Critical analysis of police interview techniques. *Journal of Police Science and Administration*, 15, 177-185.
- Fisher, R.P., Geiselman, R.E., Raymond, D.S., Jurkewich, L.M., & Warhaftig, M.L. (1987). Enhancing enhanced eyewitness memory : Refining the cognitive interview. *Journal of Police Science and Administration*, 15, 291-297.
- Fisher, R.P., Quigley, K.L., Brock, P., Chin, D., & Cutler, B.L. (1990). The effectiveness of the cognitive interview in description and identification tasks. In D. Ross, J. Read, & M. Toglia (Eds.), *Eyewitness memory : current trends and developments*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Flexser, A.J., & Tulving, E. (1978). Retrieval independence in recognition and recall.

*Psychological Review*, 85, 153-177.

- Flin, R.H., & Shepherd, J.W. (1986). Tall stories : Eyewitnessess ability to estimate height and weight characteristics. *Human Learning*, 5, 29-38.
- Frank, J., & Frank, B. (1957). *Not guilty*. London : Gallanez, 1957.
- Gardiner, J.M. & Java, R.I. (1990). Recollective experience in word and nonword recognition. *Memory and Cognition*, 18, 23-30.
- Geiselman R.E. (1996). On the use and Efficacy of the Cognitive Interview. *Psycholoquy : Witness Memory*.
- Geiselman, R.E., & Callot, R. (1990). Reverse versus forward recall of script-based texts. *Applied Cognitive Psychology*, 4, 141-144.
- Geiselman, R.E., Fisher, R. P., MacKinnon, D.P, & Holland, H.L. (1985). Eyewitness memory enhancement in the police interview : Cognitive retrieval mnemonics versus hypnosis. *Journal of Applied Psychology*, 70, 401-412.
- Geiselman, R.E., Fisher, R.P., Cohen, G., Holland, H., & Surtes, L. (1986). Eyewitness responses to leading and misleading questions under cognitive interview. *Journal of Police Science and Administration*, 14, 31-39.
- Geiselman, R.E., Fisher, R.P., Firstenberg, I., Hutton, L.A., Sullivan, S., Avetissian, I., & Prosk, A. (1984). Enhancement of eyewitness memory : An empirical evaluation of the cognitive interview. *Journal of Police Science and Administration*, 12, 74-80.
- Ghiglione, R., Beauvois, J.L., Chabrol,C., & Trognon, A. ().Manuel d'analyse de contenu. Armand Colin.
- Ginet M. (1998). *Etude d'une nouvelle technique d'audition destinée à améliorer les souvenirs des témoins : l'entretien cognitif*. Thèse de Doctorat, Université Blaise Pascal.
- Ginet, M., & Py, J. (1996). La psychologie du témoignage oculaire. 2. *Accroître a priori* la fiabilité d'un témoignage par l'utilisation de techniques efficaces de

recueil des données. *Connexions*.

- Ginet, M., & Py, J. (2001, sous presse). A technique for enhancing memory in eyewitness testimonies for use by police officers and judicial officials: the cognitive interview. *Le travail Humain*.
- Ginet, M., & Py, J. (soumis). The differing effectiveness of the cognitive interview instructions in enhancing witnesses' memory.
- Ginet, M., Py, J., Joguet-Recordon, E., & Gendre, C. (1998). L'entretien cognitif : un outil pour les professionnels de la justice. In J. Py, A. Somat et J. Baillet (1998). *Psychologie sociale et formation professionnelle : Propositions et regards critiques*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Godden, D.R., & Baddeley, A.D. (1975). Context dependency in two natural environments : On land and under water. *British Journal of Psychology*, 66, 325-331.
- Going, M., & Read, J.D. (1974). Effects of uniqueness, sex of subject and sex of photograph, on facial recognition. *Perceptual and Motor Skills*, 39, 109-110.
- Goldstein, A.G., & Chance, J.E. (1981). Laboratory studies of face recognition. In G. Davies, H. Ellis, & J. Shepherd (Eds). *Perceiving and remembering faces* (pp. 81-104). London : Academic Press.
- Goodwin, D.W., Powell, B., Bremer, D., Hoine, H., & Stern, J. (1969). Alcohol and recall : state dependent effects in man. *Science*, 163, 13-58.
- Gorenstein, G.W., & Ellsworth, P. (1980). Effect of choosing an incorrect photograph on a later identification by an eyewitness. *Journal of Applied Psychology*, 65, 616-622.
- Gosselin, P., & Guingouain, G., (1994). Description des personnes et illusion de connaissance : Une illustration du modèle de la jugeabilité. in G. Guingouain, & F. Le Poulterier (eds.) *A quoi sert aujourd'hui la psychologie sociale ?* Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

- Gregory, S.W., & Webster S. (1996). A nonverbal signal in voices of interview partners effectively predicts communication accommodation and social status perceptions. *Journal of Personality and Social Psychology*, 70, 1231-1240.
- Gross, H. (1893). *Handbuch fuer Untervuchungsrichter* [Handbook for investigating judges]. Graz : Teuschner & Lubensky.
- Gross, H. (1898). *Criminalpsychologie*. [Criminal psychology]. Leipzig: Vogel.
- Gross, H. (1907). Ueber Zeugenpruefung [On testing witnesses]. *Monatsschrift fuer Kriminalpsychologie und Strafrechtsreform*, 1, 577-580.
- Guingouin, G., Gosselin, P., Guirriec, M., & Boudeau, S. (1995). Le Témoignage Oculaire: Psychologie Sociale et Cognitive. Expertise et confiance dans son jugement, *Psychologie française*, 235-244.
- Gwyer, P., & Clifford, B.R. (1997). The effects of the cognitive interview on recall, identification, confidence and the confidence/accuracy relationship. *Applied Cognitive Psychology*, 11, 121-145.
- Gwyer, P., Clifford, B.R. & Dritschel, B. (1995) The effects of the Cognitive Interview on recall, recognition and the confidence/accuracy relationship. Manuscript submitted for publication.
- Haig, N.D. (1986). Investigating face recognition with an image processing computer. In H.D. Hellis, M.A. Jeeves, F. Newcombe, & A. Young (Eds.), *Aspects of face processing*. Dordrecht : Martinus Nijhoff.
- Harmon, L.D. (1973). The recognition of faces. *Scientific American*, 229, 71-82.
- Harris, J.E. (1980). Memory aids people use : Two interview studies. *Memory and Cognition*, 8, 31-38.
- Herzog, H. (1933). Stimme und Persoenlichkeit [Voice and personality]. *Zeitschrift fuer Psychologie*, 130, 300-369.
- Higgins, E.T., & McCann, C.D. (1984). Social encoding and subsequent attitudes, impression and memory : « context-driven » and motivational aspects of processing, *Journal of Personality and Social Psychology*, 47, 26-39.

- Higham, P.A. & Cochrane, R.M. Processing fluency can cause false recollection. Manuscript in preparation.
- Higham, P.A. & Roberts, W.T. (1996). Analyzing States of Consciousness During Retrieval as a Way to Improve the Cognitive Interview. *Psychology : Witness Memory*.
- Hofstaetter, P.R. (1971). *Gruppendynamik* (Group dynamics]. Hamburg : Rowohlt.
- Hosch, H. (1994). Individual differences in personality eyewitness identification. In Ross, D.F., Read, J.D., & Toglia, M.P. (Eds.), *Adult Eyewitness Testimony : Current Trends end Developments*. Cambridge, Cambridge University Press, pp. 328-347.
- Hosch, H.M., Bothwell, R.K., Sporer, S.L., & Saucedo, C. (1989). *The accuracy of a witness' choice: Facial recognition ability, confidence, decision-time and person descriptions*. Unpublished manuscript, University of Texas at El Paso.
- Hunt, R.R., (1995). The subtlety of distinctiveness: What von Restorff really dead. *Psychonomic Bulletin and Review*, 2, 105-112.
- Jansen, J.P., & Horowski, A.C. (1980). Schueler schaezten Koerpergroessen : Akzentuierungstendenz als kognitiver Stil der Personenwahrnehmung [Pupils estimate body heights : On the tendency to accentuate as a cognitive style in person perception]. *Zeitschrift fuer Entwicklungspsychologie und Paedagogische Psvchologie*, 10, 167-176.
- Koppen, P.J., & Lochun, S.K. (1997). Portraying perpetrators : The validity of offender descriptions by witnesses. *Law and Human Behavior*, 21, 661-685.
- Koriat, A. & Goldsmith, M. (1994). Memory in naturalistic and laboratory contexts: Distinguishing the accuracy-oriented and quantity-oriented approaches to memory assessment. *Journal of Experimental Psychology: General*, 123, 297-316.
- Krafka, C., & Penrod, S. (1985). Reinstatement of context in a field experiment on eyewitness identification. *Journal of Personality and Social Psychology*, 49,

- Krass, J., & Kinoshita, S., & McConkey, K.M. (1989) Hypnotic memory and confident reporting. *Applied Cognitive Psychology*, 3, 35-51.
- Kuehn, L.L. (1974). Looking down a gun barrel : Person perception and violent crime. *Perceptual and Motor Skills*, 39, 1159-1164.
- Laughery, K.R., Alexander, J.F., & Lane, A.B. (1971). Recognition of human faces : Effects of target exposure time, target position, pose position, and type of photograph. *Journal of Applied Psychology*, 51, 477-483.
- Laughery, K.R., Duval, C., & Wogalter, M.S. (1986). Dynamics of facial recall. In H.D. Ellis, M.A. Jeeves, F. Newcombe, & A. Young (Eds.), *Aspects of face processing*, 373-397. Dordrecht : Martinus Nijhoff.
- Le Ny, J.F. (1995). L'attention, les processus automatiques. In J.F. Le Ny, & M.D. Gineste, *Textes Essentiels, La psychologie*, Larousse 1995.
- Leippe, M.R., Wells, G.L., & Ostrom, T.M. (1978). Crime seriousness as a determinant of accuracy in eyewitness identification. *Journal of Applied Psychology*, 63, 345-351.
- Leyens, J.-Ph., Yzerbyt, V., & ROGIER, A. (1997). Personal features that distinguish us from others are better memorised. *European Journal of Social Psychology*.
- Lindsay, R.C.L, Wallbridge, H., & Drennan, D. (1987). Do the clothes make the man. An exploration of the effect of lineup attire on eyewitness identification accuracy. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 19, 464-478.
- Lindsay, R.C.L., & Wells, G.L. (1985). Improving eyewitness identifications from lineups : simultaneous versus sequential lineup presentation. *Journal of Applied Psychology*, 70, 556-564.
- Lindsay, R.C.L., Martin, R., & Webber, L. (1994). Default values in eyewitness descriptions. A problem for the match-to-description lineup foil selection strategy. *Law and Human Behavior*, 18, 527-541.

- Lindsay, R.C.L., Wells, G.L., & Rumpel, C.M. (1981). Can people detect eyewitness identification accuracy within and across situation ? *Journal of Applied Psychology*, 66, 79-89.
- Loftus, E.F. (1975). Leading questions and the eyewitness report. *Cognitive Psychology*, 7, 560-572.
- Loftus, E.F. (1979). *Eyewitness testimony*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Loftus, E.F. (1984). Expert testimony on the eyewitness. In G. L Wells & E. F Loftus (Eds.) *Eyewitness testimony : Psychological perspectives*. New York : CambridgeUniversity Press.
- Loftus, E.F., & Greene, E.L. (1980). Warning : Even memory for faces may be contagious. *Law and Human Behavior*., 4, 323-334.
- Loftus, E.F., Greene, E.L., & Doyle, J.M. (1989). The psychology of eyewitness testimony. In D. RASKIN (Ed.) *Psychological methods in criminal investigation and evidence*. New York : Springer Publishing.
- Loftus, E.F., Manber, M., & Keating, J.P. (1983). Recollection of naturalistic events : context enhancement versus negative cueing, *Human Learning*, 2, 83-92.
- Loftus, G.R., & Kallman, H.J. (1979). Encoding and use of detail information in picture recognition. *Journal of Experimental Psychology : Human Learning and Memory*, 5, 197-211.
- Luus, C.A.E., & Wells, G.L. (1991). Eyewitness identification and the selection of distractors for lineups. *Law and Human Behavior*, 15, 43-57.
- Luus, C.A.E., & Wells, G.L. (1994). Eyewitness identification confidence. In D.F. Ross, J.D. Read, & M.P. Toglia (Eds). *Adult eyewitness testimony : Currents trends and developments*. (pp. 349-361). New York : Cambridge University press.
- Lynn, M., Shavitt, S., & Ostrom, T.M. (1985). Effects of pictures on the organization and recall of social information, *Journal of Personality and Social*

*Psychology*, 49, 1449-1459.

Maas, A., Corvino, G., & Arcuri, L. (1994). Linguistic Intergroup Bias and the Mass Media. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 1, 31-43.

Malpass, R.S. (1981). Effective size and defendant bias in eyewitness identification lineups. *Law and Human Behavior*, 5, 299-309.

Malpass, R.S., & Devine, P.G. (1981). Guided memory in eyewitness identification. *Journal of Applied Psychology*, 66, 343-350.

Mantwill, M., Koehnken, G., & Aschermann, E. (1995) Effects of the cognitive interview on the recall of familiar and unfamiliar events. *Journal of Applied Psychology*, 80, 68-78.

Marshall, J. (1966). *Law and psychology in conflict*. New York : BobbsMerrill. (Rpt. New York : Anchor Books, Doubleday, 1969).

McWeeny, K.H, Young, A.W., Hay, D.C., & Ellis, A.W. (1987). Putting names to faces, *British Journal of Psychology*, 78, 143-149.

Memon, A. (1982). *Context effects in face recognition*. Unpublished doctoral dissertation, Nottingham University, U.K.

Memon, A., & Bruce, V. (1983). The effects of encoding strategy and context change on face recognition. *Human Learning*, 2, 313-326.

Memon, A., & Stevenage, S.V. (1996). Interviewing Witnesses : What Works and What doesn't ? *Psychology : Witness Memory*.

Memon, A., Wark, L., Holley, A., Bull, R., & Köhnken, G. (1995). context reinstatement in the laboratory : how useful is it ?. In D. Payne, & F. Conrad (Eds.), *Intersections in Basic and Applied Memory Research*. Lawrence Erlbaum Associates.

Milne, R., & Bull, R. (1995, September). Interviewing children with mild learning difficulty with the cognitive interview. Paper presented at the Division of Criminological and Legal Psychology Annual Conference, Rugby.

- Milne, R., Bull, R., Koehnken, G., & Memon, A. (1995). The cognitive interview and suggestibility. *Issues in Criminological and Legal Psychology*, 22, 21-27.
- Milne, R., Bull, R., Koehnken, G., & Memon, A. (1995). The cognitive interview and suggestibility. In G.M. Stephenson, & N.K. Clark, (Eds.). *Criminal Behaviour: Perceptions, Attributions and Rationality*. Division of Criminological and Legal Psychology, Occasional Papers, No. 22. British Psychological Society, Leicester, UK.
- Mueller, J.H., Bailis, K.L., & Goldstein, A.G. (1979). Depth of processing and anxiety in facial recognition. *British Journal of Psychology*, 70, 511-515.
- Muensterberg, H. (1908). *On the witness stand. Essays on psychology and crimes*. New York : Doubleday, Page.
- Navon, D. (1992). Selection of lineup foils by similarity témoignage oculaire suspects is likely to misfire. *Law and Human Behavior*, 16, 575-593.
- Patterson, K.E., & Baddeley, A.D. (1977). When face recognition fails. *Journal of Experimental Psychology : Human Learning and Memory*, 3, 406-417.
- Perruchet, P. (1988). Une évaluation critique du concept d'automatisme, in P. Perruchet (Ed.), *les automatismes cognitifs*, Bruxelles, Mardaga.
- Peters, K. (1972). *Fehlerquellen im Strafprozeß : Vol.2*. Karlsruhe : Müller.
- Pigott, M., & Brigham, J.C. (1985). Relationship between accuracy of prior description and facial recognition. *Journal of Applied Psychology*, 70, 547-555.
- Posner, M.I., & Snyder, C.R. (1975). Attention and cognitive control. In R.L Solso (Ed.), *Information processing and cognition : The Loyola Symposium*. Hillsdale, N.J.
- Potter, M.C. (1976). Short-term conceptual memory for pictures. *Journal of Experimental Psychology : Human Learning and Memory*, 2, 509-522.
- Potter, M.C., & Levy, E.I. (1969). Recognition memory for a rapid sequence of

- pictures. *Journal of Experimental Psychology*, 81, 10-15
- Ptacek, P.H., & Sander, E.K. (1966). Age recognition from voice. *Journal of Speech and Hearing Research*, 9, 273-277.
- Py, J., & Ginet, A. (2000). Cognition sociale et journalisme : Existe-t-il des scripts spécifiques aux journalistes ? In E. Brangier, N. Dubois et C. Tarquinio (Eds), "*Compétences & contextes professionnels : Perspectives psychosociales*". Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Py, J., & Ginet, M. (1996). La psychologie du témoignage oculaire. 1. Evaluer *a posteriori* la fiabilité d'un témoignage par la prise en compte des limites inhérentes au système cognitif. *Connexions*, 67, 83-110.
- Py, J., Ginet M., Desperies, C., & Cathey, C. (1997). Cognitive encoding and cognitive interviewing in eyewitness testimony. *Swiss Journal of Psychology*, 56(1), 33-41.
- Reynolds, K., & Pezdek, K. (1992). Face recognition memory : The effects of exposure duration and encoding instruction. *Applied Cognitive Psychology*, 6, 279-292.
- Rhodes, G., Brennan, S.E., & Carey, S. (1987). Identification and ratings of caricatures : implications for mental representations of faces. *Cognitive Psychology*, 19, 473-497.
- Roberts, A.D., & Bruce, V. (1988). Feature salience in judgements of sex and familiarity of faces. *Perception*, 17, 475-481.
- Runeson, S., & Frykholm, G. (1983). Kinematic specifications of dynamics of an informational basis for person-and-action perception and expectation, gender-recognition and deceptive intention, *Journal of Experimental Psychology*, 6, 35-41.
- Ryan, C.M.E. (1982). Concept formation and individual recognition in the domestic chicken (*Gallus Gallus*), *Behaviour Analysis Letters*, 2, 213-220.
- Sarno, J.A., & Alley, T.R. (1997). Attractiveness and the memorability of faces : only

a matter of distinctiveness ? *American Journal of Psychology*, Vol. 110, N° 1, 81-92.

Schadron, G., Yzerbyt, V., Leyens, J.R., & Rocher, S. (1994). Jugeabilité sociale et stéréotypes : L'estimation de l'origine d'une impression comme déterminant de l'impact des stéréotypes dans le jugement social. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 7, 53-71.

Schneider, W., & Shiffrin, R.M. (1977). Controlled and automatic human information processing : II. Perceptual learning, automatic attention and a general theory. *Psychological review*, 84, 127-190.

Schooler, J.W., & Engstler-Schooler, T.Y. (1990). Verbal overshadowing of visual memories : Some things are better left unsaid. *Cognitive Psychology*, 22, 36-71.

Sergent, J. (1984). An investigation into component and configural processes underlying face perception. *British Journal of Psychology*, 75, 221-242.

Shapiro, P.N., & Penrod, S.D. (1986). Meta-analysis of facial identification studies. *Psychological Bulletin*, 100, 139-156.

Shepherd, J.W., & Ellis, H.D. (1996). Face Recall – Methods and Problems. In S.L. Sporer, R.S. Malpass & G. Köhnken (Eds.), *Psychological Issues in Eyewitness Identification* (pp 87-115).

Shepherd, J.W., Davies, G.M., & Ellis, H.D. (1981). Studies of cue saliency. In G. Davies, H. Ellis, & J. Shepherd (Eds), *Perceiving and remembering faces* (pp. 105-132). London: Academic Press.

Shepherd, J.W., Ellis, H.D., & Davies, G.M. (1977). *Perceiving and remembering faces*. Technical report to the Home Office under Contract No. POL/73/1675/24/1.

Shipp, T., & Hollein, H. (1969). Perception of the aging male voice. *Journal of speech and hearing Research*, 12, 703-710.

Smith, D.A., & Graesser, A.C. (1981). Memory for actions in scripted activities as a

function of typicality, retention interval, and retrieval task. *Memory and Cognition*, 9(6), 550-559.

Smith, S.M (1988). Environmental context dependent memory. In G. Davies, & D. Thomson (Eds.) *Memory in context : context in memory*. London : John Wiley and Sons.

Smith, S.M. (1979). Remembering in and out of context. *Journal of Experimental Psychology : Human Learning and Memory*, 5, 460-471.

Sporer, S.L. (1989). Verbal and visual processes in person identification. In H. Wegener, F. Losel, & J. Haisch (Eds.), *Criminal behavior and the justice system : Psychological Perspectives* (pp. 303-324). New York : Springer.

Sporer, S.L. (1990). Der Marburger Wiedererkennenstest : Theoretische Ueberlegungen [The Marburg Recognition Test : Theoretical rationale]. In D. Meurer, & S.L. Sporer (Eds.), *Zum Beweiswert von Personenidentifizierungen : Neuere empirische Befunde* (pp. 149-163). Marburg : Elwert.

Sporer, S.L. (1992b). Eyewitness identification accuracy, confidence and decision-times in simultaneous and sequential lineups. *Journal of Applied Psychology*.

Sporer, S.L. (1992c). Post-dicting eyewitness accuracy : Confidence decision-times and person descriptions of choosers and non-choosers. *European Journal of Social Psychology*, 22, 157-180.

Sporer, S.L. (1996). Psychological aspects of person descriptions. In S.L. Sporer, R.S. Malpass, & G. Köhnken (Eds.), *Psychological Issues in Eyewitness Identification* (pp 53-87).

Srull, T.K., & Wyer, R.S., jr (1980). Category accessibility and social perception : some implications for the study of person memory and interpersonal judgement. *Journal of Personality and Social Psychology*, 38, 841-856.

Stern, L.B, & Dunning, D. (1994). Distinguishing accurate from inaccurate eyewitness identifications : a reality monitoring approach. In D. Ross, J.D.

- Read, & M.P. Toglia (Eds.), *Adult eyewitness testimony : Current trends and developpements*. New York : Cambridge University Press.
- Swann, W.B., & MILLER, L.C. (1982). Why never forgetting a face matters : Visual imagery and social memory, *Journal of Personality and Social Psychology*, 43, 475-480.
- Thomson, D.M., Robertson, S.L., & Vogt, R. (1982). Person recognition : the effect of context. *Human Learning*, 1, 137-154.
- Tiberghien, G., & Peris, J.L. (1984). Effet de reconnaissance et recherche conditionnelle dans la reconnaissance de visages non familiers. *Cahiers de Psychologie Cognitive*, 4, 323-334.
- Tulving, E. (1974). Cue-dependent forgetting. *American Scientist*, 62, 74-82.
- Tulving, E. (1981). Similarity relations in recognition. *Journal of Verbal Learning and Behavior*, 20, 479-496.
- Tulving, E. (1983). *Elements of episodic memory*. New York : Oxford University Press.
- Tulving, E. (1985). Memory and consciousness. *Canadian Psychology*, 25, 1-12.
- Tulving, E., & Thomson, D.M. (1973). Encoding specificity and retrieval processes in episodic memory. *Psychological Review*, 5, 352-373.
- Tversky, B., & Sherman, T. (1975). Picture memory improves with longer on time and off time. *Journal of Experimental Psychology : Human Learning and Memory*, 104, 2, 114-118.
- Valentine, T. (1988). *A prototype model of face recognition*. Paper presented at the meeting of the European Society for Cognitive Psychology, Cambridge, England.
- Valentine, T., & Bruce, .V. (1986). Recognising familiar faces : The role of distinctiveness and familiarity. *Canadian Journal of Psychology*, 40, 300-305.
- Wall, P.M. (1965). *Eyewitness identification in criminal cases*. Springfield, Illinois :

Charles C. Thomas.

- Warrington, E.K., & Ackroyd, C. (1975). The effect of orienting tasks on recognition memory. *Memory and Cognition*, 3, 140-142.
- Wells, G.L. (1978). Applied eyewitness-testimony research : System variables and estimator variables. *Journal of personality and Social Psychology*, 38, 1546-1547.
- Wells, G.L. (1984). A reanalysis of the expert testimony issue. In G.L. Wells & E.F. Loftus (Eds.), *Eyewitness testimony : Psychological perspectives* (pp. 304-314). New York : Cambridge University Press.
- Wells, G.L. (1985). Verbal descriptions of faces from memory : are they diagnostic of identification accuracy. *Journal of Applied Psychology*, 70, 619-626.
- Wells, G.L., & Murray, D.M. (1984). *Eyewitness confidence*. In G.L. Wells and E.F. Loftus (Eds.), *Eyewitness testimony : Psychological perspectives*. New York : Cambridge University Press, 155-170.
- Wells, G.L., Lindsay, R.C.L., & Ferguson, T.J. (1979). Accuracy, confidence and juror perceptions in eyewitness identifications. *Journal of Applied Psychology*, 64, 440-448.
- Wells, G.L., Rydell, S.M., & Seelau, E.P. (1993). The selection of distractors for eyewitness lineups. *Journal of Applied Psychology*, 70, 413-419.
- Wells, G.L., Seelau, E.P., Rydell, S. M., & Luss, C.A.E. (1994). Recommendations for properly conducted lineup identification tasks. In D.F. Ross, J.D. Read, & M.P.Toglia (Eds). *Adult eyewitness testimony : Currents trends and developments*. (pp. 223-244). New York : Cambridge University press.
- Whitten, W.B., & Leonard, J.M. (1981). Directed search through autobiographical memory. *Memory and Cognition*, 9, 566-579.
- Wilson, P.R. (1968). Perceptual distortion of height as a function of ascribed academic status. *The Journal of Social Psychology*, 74, 97-102.
- Winograd, E. (1976). Recognition memory for faces following nine different

- judgements. *Bulletin of the Psychonomic Society*, 8, 419-421.
- Winograd, E., & Rivers-Bulkeley, N.T. (1977). Effects of changing context on remembering faces. *Journal of Experimental Psychology : Human Learning and Memory*, 3, 397-405.
- Winter, L., Uleman, J.S., & Cunniff, C. (1985). How automatic are social judgements ?, *Journal of Personality and Social Psychology*, 49, 904-917.
- Wogalter, M., Marwitz, B., & Leonard, D. (1992). Suggestiveness in photospread line-ups : Similarity induces distinctiveness. *Applied Cognitive Psychology*, 6, 443-453.
- Yin, R.K. (1969). Looking at upside-down faces. *Journal of Experimental Psychology*, 81, 141-145.
- Young, A.W., Hellawell, D.J., & Hay, D.C. (1987). Configurational information in face perception. *Perception*, 16, 747-759.
- Yuille, J.C., & Cutshall, J.L. (1986). A case study of eyewitness memory of a crime. *Journal of Applied Psychology*, 71, 291-301.
- Yuille, J.C., & Cutshall, J.L. (1989). Analysis of the statements of victims, witnesses and suspects. In J.C Yuille (ed). *Credibility assessment*. Dordrecht : Kluwer.

# Annexes

ANNEXE 1 : REGLES DE COTATION  
UTILISEES DANS LES ETUDES 1A, B ET C.

## Présentation des règles de cotation.

Informations rapportées durant le premier rappel : noir (\* pour les interprétations).

Informations rapportées durant le second rappel : bleu (/ pour les interprétations).

Informations rapportées durant le troisième rappel : rose (') pour les interprétations).

Informations rapportées au cours de la reformulation et des questions spécifiques: vert (. pour les interprétations).

Concernant la cotation de l'audition, une information est considérée comme juste si l'information énoncée par le témoin est identique à celle présente dans le film. Si une information présente dans le film est rapportée par le témoin mais qu'elle a été modifiée dans son contenu, elle est alors cotée comme fausse. Enfin si le sujet rapporte une information ne figurant pas dans le film, cette dernière compte comme une affabulation.

Concernant la cotation du compte-rendu, une information est considérée comme juste si l'information retranscrite est identique à celle rapportée par le témoin. Si une information énoncée par un sujet a subi une modification au niveau de son contenu lors de la retranscription, elle est alors cotée comme une erreur. Une information présente dans le compte-rendu mais non mentionnée par le témoin est cotée comme une affabulation et enfin, si le témoin rapporte une information mais que l'enquêteur ne la retranscrit pas, ceci est alors considéré comme un oubli.

Si, dans son témoignage, le témoin répète plusieurs fois exactement la même information (ex: la voiture est bleue : 2 points), au cours de la cotation, on ne prend en compte cette information qu'une seule fois (au total: 2 points pour cette information et non 2 points\* le nombre de fois qu'il répète cette information).

Si, dans un premier rappel, le témoin fournit une information peu précise (Ex : une Renault: 2 points) et que dans un rappel suivant, il fournit une information plus précise (Renault 5: 3 points), lors de la cotation du second rappel, il faut tenir compte de l'information déjà fournie par le témoin lors du premier rappel ( 1er rappel : 2 points et sd rappel : 3-2 = 1 point, mais au total, le témoin bénéficie bien de 3 points).

Si au sein d'un même rappel, le témoin se corrige concernant une même information (La voiture est rouge puis la voiture est bleue), on supprime la première information et on ne cote que sa dernière déclaration (qu'elle soit juste ou fausse).

Si un témoin fournit une information dans un premier rappel ( ex: voiture rouge) puis une information contradictoire dans le second (ex: voiture bleue), il faut tenir compte des 2 informations dans la cotation de l'audition (1er rappel: 1 erreur et sd rappel une information juste) mais lors de l'analyse comparative avec le compte-rendu, il faut tenir compte que de la dernière déclaration du témoin.

Si un témoin est très précis lors du premier rappel (ex: Renault 5) puis qu'il diminue volontairement sa précision lors des rappels suivants («tout à l'heure, j'ai dit R5 mais je n'en suis plus sûr, en tout cas, c'était une Renault»), mettre entre parenthèses sa première déclaration (ne pas en tenir compte lors des totaux) et coter sa seconde déclaration.

Certains témoins trouvant le nombre de rappels trop important, ont tendance à appauvrir leur déposition au fur et à mesure des rappels. Dans ce cas, si un témoin donne une information très précise lors du premier rappel (ex : R5) puis des informations moins précises lors des rappels suivants (Renault) mais de façon involontaire, il faut uniquement coter l'information la plus précise et ne pas tenir compte des informations suivantes.

Pour procéder à l'analyse comparative entre l'audition et le compte-rendu, il faut se référer à la cotation de l'audition et vérifier que chaque information présente dans la grille est correctement reportée dans le compte-rendu. Toute information présente dans ce dernier et ne figurant pas dans la grille est considérée comme une affabulation.

Pour la cotation du compte-rendu, il faut respecter le poids de chaque information : une information valant 3 points lors de la cotation de l'audition, vaut toujours 3 points lors de la cotation du compte-rendu, qu'elle soit correctement retranscrite, non retranscrite, transformée ou affabulée.

Lors de la cotation du compte-rendu, si l'information présente dans celui-ci (R5: 3 points) est plus précise que l'information rapportée par le témoin (Renault: 2 points), il faut coter cette information comme juste (Renault : 2 points justes) et comme affabulée (R5 :  $3-2=1$  point d'affabulation). Réciproquement, si l'information présente dans le compte-rendu (Renault) est moins précise que l'information énoncée par le témoin (R5), il faut coter cette information comme juste ( 2 points justes) et comme oubliée ( $3-2=1$  point d'oubli).

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DE LA PROCÉDURE  
INDIQUÉE AUX POLICIERS PARTICIPANTS  
À LA RECHERCHE



Université de Provence  
LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE  
29, avenue Robert Schuman  
F-13621 Aix-en-Provence Cédex 1  
Jacques Py (Directeur de Recherches)

Etude de terrain  
Entretien Structuré / Entretien Cognitif  
**Procédure**

Procédure générale :

- \* Dans la mesure du possible, chaque enquêteur doit traiter huit affaires : quatre selon la méthode de l'entretien structuré, quatre selon la méthode de l'entretien cognitif.
- \* Alternier entre entretien structuré et entretien cognitif

Caractéristiques des affaires reprises :

- Des affaires non abouties non transmises au Parquet pour lesquelles l'enquêteur peut justifier la recherche de nouveaux éléments (des affaires datant généralement de un à trois mois)
- Des affaires de vols avec violence sans auteur nommé ayant impliqué un ou plusieurs agresseurs et un ou plusieurs témoins ou victimes.
- Des affaires qui, au départ, ont été traitées par un autre enquêteur
- les témoins ou victimes sont âgés de 18 ans et plus.
- les témoins ou victimes maîtrisent la langue française.
- les témoins ou victimes ont donné leur accord pour que l'audition soit enregistrée et analysée par des chercheurs dans le cadre d'une étude réalisée pour le Ministère de la Justice (autorisation type signée).
- Les témoins ont été contactés par téléphone (consignes ci-jointes)
- Des affaires anonymées pour ce qui concerne la recherche (effacement du nom, prénom et adresse de la personne sur le procès-verbal, ainsi que sur l'enregistrement audio de l'audition : l'enregistrement commence après les questions signalétiques).

A noter :

- Placer le témoin dans des conditions satisfaisantes pour l'audition (porte du bureau fermée, éviter les appels téléphoniques, les dérangements intempestifs, etc.)
- Respecter les consignes d'entretien (pour l'Entretien Cognitif, être particulièrement attentif à la consigne de remise en contexte mentale)
- Avoir toujours à côté de soi la plaquette d'Entretien Cognitif (ou d'Entretien Structuré)
- Bien noter les heures de début et fin de chaque audition.

Chaque affaire doit comprendre :

- le procès-verbal préliminaire,
- le nouveau procès-verbal,
- l'enregistrement audio de l'audition,
- l'autorisation du témoin ou de la victime,
- le questionnaire associé rempli par l'enquêteur.

Pour tout renseignement, contacter Jacques PY  
(tél. : 06.62.88.02.18 / e-mail : [jacques.py@aixup.univ-aix.fr](mailto:jacques.py@aixup.univ-aix.fr))



Université de Provence  
Département de Psychologie Sociale  
29, avenue Robert Schuman  
F-13621 Aix-en-Provence Cédex 1

Etude de terrain : Entretien Structuré / Entretien Cognitif  
Mantes la Jolie – Janvier/ Février 2001

QUESTIONNAIRE à remplir par l'enquêteur

Nom, prénom de l'enquêteur :

Nombre d'années d'ancienneté de l'enquêteur :

Affaire ayant fait l'objet de l'audition (précisez la date et l'heure pour l'identifier):

Pour les questions suivantes, entourez le chiffre correspondant à votre réponse.

Par exemple, si la question est : aimez-vous le cinéma ?

Pas du tout 0 1 2 3 4 5 6 7 Beaucoup

Si vous aimez beaucoup le cinéma, entourez 6 ou 7

Si vous n'aimez pas du tout le cinéma, 0 ou 1

Si vous aimez moyennement le cinéma, 3 ou 4, etc.

A votre avis, la personne que vous venez d'entendre était-elle de bonne foi ?

Pas du tout de bonne foi 0 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait de bonne foi

Avez-vous trouvé cette personne sûre d'elle concernant le signalement du(des) suspect(s) ?

Pas du tout sûre d'elle 0 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait sûre d'elle

Avez-vous trouvé cette personne sûre d'elle concernant le déroulement des faits ?

Pas du tout sûre d'elle 0 1 2 3 4 5 6 7 Tout à fait sûre d'elle

Trouvez-vous que cette personne ait fait preuve d'une bonne mémoire concernant le signalement du(des) suspect(s) ?

Très mauvaise mémoire 0 1 2 3 4 5 6 7 Très bonne mémoire

Trouvez-vous que cette personne ait fait preuve d'une bonne mémoire concernant le déroulement des faits ?

Très mauvaise mémoire                      0    1    2    3    4    5    6    7    Très bonne mémoire

A votre avis, quels sont les éléments du témoignage que vous venez d'entendre qui sont sujets à caution (soit parce que la personne cache quelque chose, soit parce qu'elle se souvient difficilement...)

Selon vous, quels éléments nouveaux sont apparus au cours de cette seconde audition (énumérez ces éléments pour chaque rubrique)

Concernant le mode opératoire :

Le(s) signalement(s) :

Autres informations à propos de l'auteur (ou des auteurs) :

Dans le cas d'affaires ayant impliqué plusieurs auteurs, concernant la part de responsabilité de chacun :

Plaques minéralogiques ou éléments matériels propres à faciliter la recherche de l'auteur :

Découverte d'un autre témoin ou d'un autre protagoniste :

Autres informations intéressantes :



Université de Provence  
Laboratoire de Psychologie Sociale  
29, avenue Robert Schuman  
F-13621 Aix-en-Provence Cédex 1  
Jacques Py (Directeur de Recherches)  
Responsable Scientifique de l'Etude

**Accord des témoins ou victimes pour  
l'enregistrement et l'analyse de l'audition**

Je soussigné(e),.....  
(nom et prénom du témoin ou de la victime)

autorise les chercheurs effectuant une étude pour le Ministère de la Justice sur les témoignages et leur retranscription sur Procès Verbal à utiliser l'enregistrement de mon audition et à l'analyser. Je suis informé(e) que cet enregistrement et cette analyse seront anonymes et que ni mon nom ou prénom, ni mes coordonnées ou toute autre information personnelle n'apparaîtront à aucun moment sur les documents et supports utilisés pour cette étude.

A....., le .....2001

Signature de l'intéressé(e)



Université de Provence

Laboratoire de Psychologie Sociale  
29, avenue Robert Schuman  
F-13621 Aix-en-Provence Cédex 1

### **Consignes pour la prise de contact avec les témoins ou les victimes**

la prise de contact et la convocation se fait par téléphone

justification de cette nouvelle audition :

leur dire que l'affaire n'est pas close et que vous êtes toujours à la recherche d'éléments nouveaux

présentation de l'étude et des chercheurs :

des chercheurs travaillant pour le compte du Ministère de la Justice désireraient utiliser l'enregistrement de l'audition pour l'analyser  
si besoin est, leur assurer que l'analyse restera anonyme et qu'il ne s'agit pas d'une évaluation pour eux.

Eviter de leur parler de psychologie

ne pas leur parler de mémoire, ni (au moment de la prise de contact) de techniques pour améliorer la mémoire.

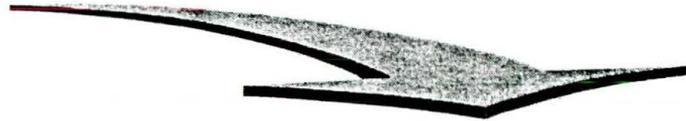
# ANNEXE 3 : PROTOCOLE DE L'ENTRETIEN STRUCTURE



## Protocole de l'entretien structuré Eléments importants

Structure générale

1° rappel



Questions spécifiques  
Rédaction du P.V.

**1. Commencer par laisser le témoin RACONTER LIBREMENT** ce dont il se souvient (et éventuellement prendre des notes)

☞ Ne **pas l'interrompre** (éventuellement, prendre en note les questions qui vous viennent à l'esprit)

**2. Puis poser des QUESTIONS** selon vos procédures habituelles, en essayant de :

☞ procéder par entonnoir :

\*commencez par des **questions ouvertes** , c'est-à-dire des questions qui nécessitent une réponse élaborée de la part du témoin (*pouvez-vous me décrire le criminel ? Pouvez-vous décrire son visage ?*),

- **puis des questions de plus en plus fermées** , c'est-à-dire de plus en plus précises (*quelle était la couleur de ses yeux ?*)

•

☞ penser à ne **pas** poser de **questions dirigées** : des questions qui influencent le témoin (*Il était petit ? Ils étaient jeunes ? , etc.*)

☞ penser à ne **pas** poser de **questions négatives** : des questions qui contiennent une négation dans leur formulation (*Vous n'avez rien d'autre à ajouter ? Ils étaient pressés, non ?*)

☞ penser à ne **pas interrompre** le témoin

☞ penser à ne **pas passer trop souvent d'un thème à l'autre** (faire décrire complètement la silhouette du criminel, avant de faire décrire ses vêtements, puis sa coiffure, puis son visage, puis les actions, etc.)

### **3. Rédiger le PROCES-VERBAL en fin d'audition**

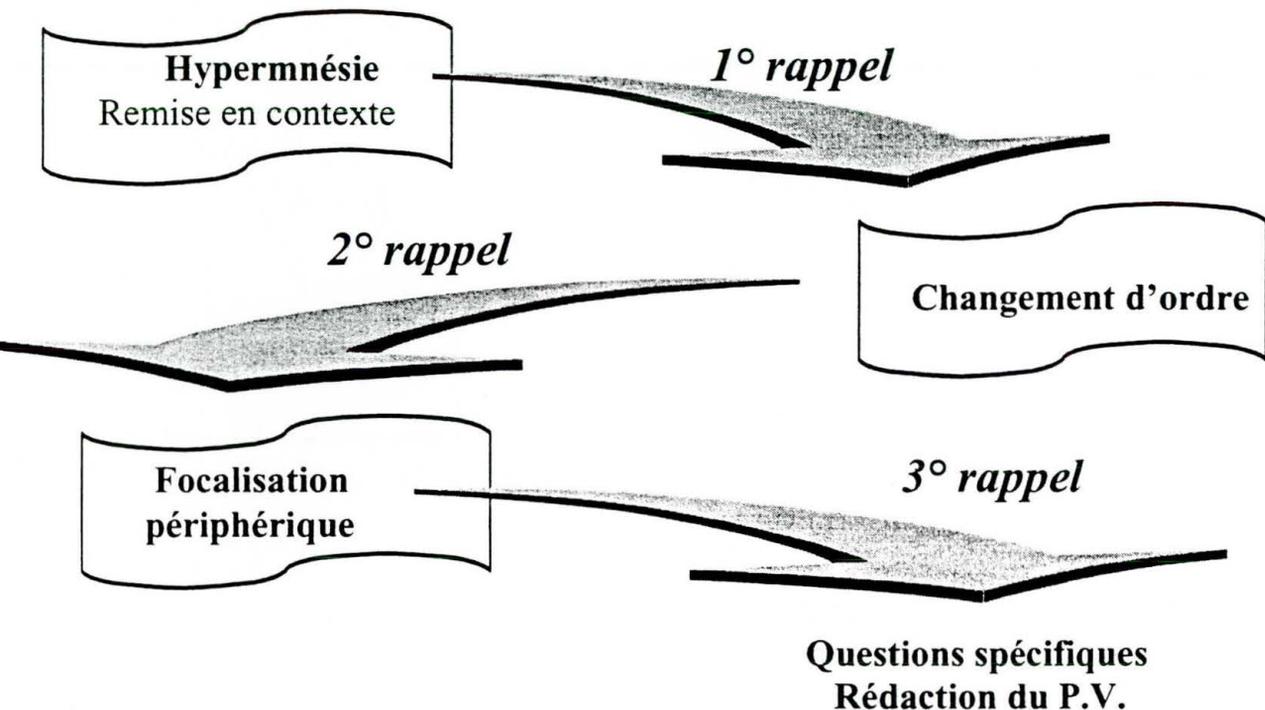
# ANNEXE 4 : PROTOCOLE DE L'ENTRETIEN COGNITIF



## Protocole de l'entretien cognitif

Eléments importants

### 1. STRUCTURE GENERALE



### 2. Pour formuler les **CONSIGNES** de l'entretien cognitif :

⇒ **Justifier l'emploi des consignes** auprès du témoin (pour qu'il ne soit pas surpris): techniques pour l'aider à mieux se souvenir

⇒ **HYPERMNESIE** : le témoin doit tout raconter

\*même des informations qu'il ne juge **pas importantes**

\*même des informations dont il n'est **pas très sûr** (lui demander de signaler les éléments pour lesquels il n'est pas sûr)

⇒ **REMISE EN CONTEXTE** : le témoin doit se replonger dans le décors du crime pour mieux se souvenir

\*se souvenir du **lieu**, décors, sons, lumière, odeurs, personnes présentes, etc.

\*se souvenir de son **état interne** : état physique, humeur, émotions, réactions durant le crime

\*il ne doit pas dire tous ces éléments, mais **les garder dans sa tête**

\*énumérez lentement et **laissez le temps** au témoin

⇒ **CHANGEMENT D'ORDRE** : le témoin doit raconter la scène en partant **de la fin et en allant jusqu'au début**

\*il **doit tout répéter** (et non pas seulement compléter son 1<sup>o</sup> rappel)

⇒ **FOCALISATION PERIPHERIQUE** : le témoin **soit se centrer sur les petits détails** : personnes, environnement, objets, etc.

\*il doit éviter de se laisser emporter par les actions

\*il **doit tout répéter**

### **3. Lors des QUESTIONS**

⇒ appliquer les mêmes principes que pour **l'entretien structuré**

### **4. Rédaction du PROCES-VERBAL en fin d'audition**

⇒ laisser la possibilité au témoin d'intervenir, compléter, modifier le PV.